



parlementaires

**Relations entre
partis politiques et
parlementaires en Haïti**

Perspectives de 18 personnalités politiques

relation



Relations entre partis politiques et parlementaires en Haïti

Perspectives de 18 personnalités politiques

Sous la direction de Hérold Jean-François

© International IDEA (Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale) 2015

Les publications d'International IDEA sont indépendantes de tout intérêt national ou politique spécifique. Les opinions exprimées dans la présente publication ne représentent pas nécessairement les opinions d'International IDEA, de son conseil d'administration ou des membres de son comité.

Toute demande d'autorisation pour la reproduction ou la traduction, intégrale ou partielle, de cette publication doit être adressée à :

International IDEA
Strömborg
SE-103 34 Stockholm
Suède

International IDEA encourage la diffusion de ses travaux et répondra rapidement aux demandes d'autorisation de reproduction ou de traduction de ses publications.

Achévé d'imprimer en Septembre 2015
Conception graphique et impression : EXL Consulting Group, Haïti
Dépôt légal Bibliothèque Nationale d'Haïti : 15-09-700
ISBN : 978-91-7671-018-0

Cette publication a été réalisée avec le support de l'Union Européenne.

Table des matières

Liste des acronymes	6
Avant-propos	7
Mot de l’Ambassadeur de l’Union européenne	11
En guise d’introduction	13
Chapitre I	17
Parti politique Rassemblement des démocrates nationaux progressistes	19
<i>Entrevue avec Mirlande H. Manigat, ex-Sénatrice, Secrétaire Générale du RDNP</i>	
Parti politique Ansanm nou fò	31
<i>Entrevue avec Danton Léger, ex-Député de Léogane</i>	
Institutionnalisation des rapports entre les partis politiques et leurs élus-es parlementaires en Haïti	41
<i>Synthèse de Jean Marvel Dandin</i>	
Commentaires de la rédaction	58
Chapitre II	61
Parti politique Lavni (1)	63
<i>Entrevue avec Abel Descollines, ex-Député de Mirebalais / Boucan Carré</i>	
Parti politique Lavni (2)	67
<i>Entrevue avec Eric Prévost Jr., Secrétaire Général de Lavni</i>	
Parti politique Kontrapèpla	73
<i>Entrevue avec Jean William Jeanty, ex-Sénateur des Nippes, Coord. National</i>	
Parti politique Fanmi lavalas	79
<i>Entrevue avec Louis Gérald Gilles, ex-Sénateur de l’Ouest</i>	
Quels partis politiques pour Haïti ?	85
<i>Synthèse de Colette Lespinasse</i>	
Commentaires de la rédaction	98

Chapitre III	101
Parti politique Inite	103
<i>Entrevue avec Saurel Jacynthe, ex-Président Chambre Députés</i>	
Parti politique Fusion des socio-démocrates	113
<i>Entrevue avec Edmonde Supplice Beauzile, Présidente de la Fusion</i>	
Parti politique Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti (1)	121
<i>Entrevue avec Reynold Jean-Claude Bazin, Président du MOCHRENA</i>	
Parti politique Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti (2)	127
<i>Entrevue avec Sadrac Diendonné, Secrétaire Général du MOCHRENA</i>	
Haïti, partis politiques, entre pragmatisme et opportunisme	133
<i>Synthèse de Gabriel Nicolas</i>	
Commentaires de la rédaction	138
Chapitre IV	141
Parti politique Respè	143
<i>Entrevue avec Charles Henri Baker, Président de Respè</i>	
Parti politique Ayiti an aksyon (AAA) (1)	149
<i>Entrevue avec Willy Jean-Baptiste, Sénateur de l'Artibonite, dirigeant de AAA</i>	
Parti politique Ayiti an aksyon (AAA) (2)	157
<i>Entrevue avec Pierre Ermence Poitevien, Membre du Directoire de AAA</i>	
Parti politique Repons peyizan	161
<i>Entrevue avec Fednel Monchéry, Coordonateur Général de Repons peyizan</i>	
Pour un dialogue fécond entre partis politiques et élus-es	169
<i>Synthèse d'Hérolde Toussaint</i>	
Commentaires de la rédaction	187

Chapitre V	189
Parti politique pou nou tout (PONT)	191
<i>Entrevue avec Johnny Massilien, Secrétaire Général du PONT</i>	
Parti politique Mouvement démocratique pour la libération d'Haïti	197
<i>Entrevue avec Vikens Dérius, ex-Député de Verrettes</i>	
Parti politique Organisation du peuple en lutte (OPL)	203
<i>Entrevue avec Francisco De La Cruz, Coordonateur par interim de l'OPL, et avec Yrvelt Chery, ex-Sénateur du Sud-Est</i>	
Haïti, partis, élus-es, dés-identification	211
<i>Synthèse de Hérold Toussaint</i>	
Commentaires de la rédaction	231
Chapitre VI	235
Les partis politiques au parlement : miroir ou ombre des luttes	237
<i>Alfred Pierre</i>	
Conclusion de l'étude	259
Annexes	267
Questionnaire	267
Notices biographiques	268
A propos d'IDEA International	273

Liste des acronymes

AAA	: Ayiti an aksyon
CEP	: Conseil électoral provisoire
CNG	: Conseil national de gouvernement
CPP	: Concertation des parlementaires progressistes
FNCD	: Front national pour le changement et la démocratie
GPR	: Groupement du renouveau parlementaire
IDEA	: Institut pour la démocratie et l'assistance électorale
MOCHRENA	: Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti
MODELH	: Mouvement démocratique pour la libération d'Haïti
MOP	: Mouvement ouvrier paysan
MOPOD	: Mouvement patriotique populaire dessalinien
OPL	: Organisation du peuple en lutte
PAIN	: Parti agricole et industriel national
PDP	: Parti démocratique populaire
PEP	: Parti d'entente populaire
PHTK	: Parti haïtien tèt kale
PONT	: Pou nou tout
PPLN	: Parti populaire de libération nationale
PSP	: Parlementaires pour la stabilité et le progrès
PSP	: Parti socialiste populaire
PTH	: Parti des travailleurs haïtiens
PUCH	: Parti unifié des communistes haïtiens
PUDA	: Parti unité démocratique haïtien
PUN	: Parti de l'unité nationale
RDNP	: Rassemblement des démocrates nationaux progressistes

Avant-propos

Dans toute société démocratique, les partis politiques jouent un rôle clef à l'interface entre les citoyens-nes et l'État. Ils reflètent la diversité des idées qui animent la vie politique, articulent la demande citoyenne, et contribuent à définir les programmes et politiques publiques. Leurs membres élus-es au sein d'instances législatives ont, à cet effet, une opportunité et une responsabilité particulières de porter les aspirations des partis, ainsi que celles des citoyens-nes qu'ils représentent, au cœur du développement législatif du pays.

Cette responsabilité est d'ailleurs matière à réflexion à travers le monde, tant au sein de démocraties établies comme de démocraties nouvelles ou en transition. Érodée par des structures élitistes et des pratiques internes hermétiques, la capacité des partis politiques et de leurs élus-es à représenter les intérêts des citoyens-nes est remise en question par l'émergence de mouvements citoyens, de l'Espagne jusqu'en Thaïlande, en passant par le Brésil.

Dans d'autres pays, y compris Haïti, au-delà de la capacité des partis à représenter les aspirations des citoyens-nes, on s'interroge aussi sur la capacité des partis à influencer, par le biais de leurs membres élus-es au sein des assemblées législatives, sur les processus législatifs et l'élaboration des politiques publiques. Le manque de cohésion idéologique, de structures internes de communication et d'engagement des membres au sein des partis sont autant de carences qui ont été pointées du doigt.

Trente ans après le début de la transition démocratique en Haïti, les partis politiques cherchent encore à consolider leur rôle au sein des institutions du pays. Dans une optique de stimuler leurs efforts dans un cadre collectif, IDEA International organise, à échéances régulières, des réunions rassemblant des responsables, dirigeants-es de partis politiques, mais aussi leurs représentants-es venus-es de l'ensemble du pays, afin de créer des espaces de réflexion et de dialogue pour un renforcement effectif des partis politiques en Haïti.

Un premier résultat de ces échanges réguliers a été le lancement, en septembre 2014, d'un ouvrage intitulé *Les partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti*. Dirigée par trois professeurs haïtiens de renom, cette publication a permis d'établir un état des lieux des partis politiques haïtiens et d'enrichir les débats au sujet de leur renforcement à partir d'expériences concrètes rapportées par les partis et leurs membres.

La présente étude, fruit d'une collaboration entre le bureau d'IDEA International en Haïti et l'Union européenne, se penche de plus près sur la relation qu'entretiennent les partis politiques haïtiens avec leurs membres élus-es au Parlement, à travers le regard d'éminentes personnalités politiques du pays. Elle se veut un deuxième volet appelé à compléter les enseignements du premier et à servir de guide aux dirigeants-es, représentants-es élus-es et membres des partis politiques dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Renforcer la cohésion entre les partis politiques et leurs élus-es au Parlement passe par un outil permettant de guider et orienter les partis. Se focalisant essentiellement autour de la 49^{ème} législature (2011-2015), cette étude met en lumière les phénomènes politiques courants qui entravent le bon fonctionnement des partis et affaiblissent les performances du Parlement : transfuges, extrême fragmentation, absence de majorité pour la nomination du Premier Ministre, création d'alliances et de blocs parlementaires changeants, basés sur des intérêts politiques personnels plutôt que sur des convictions idéologiques.

L'originalité de cette étude réside également dans son format : cet ouvrage collectif donne la voix à des hommes et femmes politiques, responsables de partis représentés au Parlement au cours de la 49^{ème} législature, ou à des partis ayant une expérience parlementaire et dirigés par des femmes. Dans ces entretiens conduits par des journalistes de renom, ils et elles livrent leur propre vision des relations entre partis et Parlement, faisant état des difficultés auxquelles ils font face dans l'exercice de leurs fonctions. Ces entretiens s'alternent avec des analyses politiques écrites par des chercheurs-ses, professeurs ou personnalités de la société civile haïtienne, qui connaissent les problématiques liées au rôle des partis politiques en démocratie et sont convaincus de la nécessité d'établir un dialogue réel au sein de la société, et entre les parlementaires et les partis dont ils sont issus-es.

Les entretiens ont été conduits avec 18 personnalités appartenant à 14 partis politiques : Respè, Mouvement Chrétien pour une Nouvelle Haïti (MOCHRENA), la Fusion des Socio-démocrates, Organisation du Peuple en Lutte (OPL), Mouvement Démocratique pour la Libération d'Haïti (MODELH), Lavni, Fanmi lavalas, Inite, Ayiti an aksyon (AAA), Konbit Travayè Peyizan pou Libere Ayiti (Kontra pèp la), Ansanm nou fò, Rassemblement des Démocrates Nationaux Progressistes (RDNP), Pou nou tout (PONT), Repons peyizan. Il s'agit soit du/de la responsable principal-e du parti, soit d'un-e membre influent-e, de préférence un-e ancien-ne parlementaire. Dans trois cas, MOCHRENA, Lavni, et AAA, deux responsables sont interrogés-es.

Ces entretiens sont la pièce maîtresse de l'ouvrage. Les réponses sont autant de regards sur le recrutement des membres des partis, leur fonctionnement interne, la sélection de leurs candidats-es ou encore la recherche de financement. Une préoccupation récurrente vise les conditions requises pour l'obtention par les partis d'une double fidélité : celle de leurs membres et celle de leurs candidats-es élus-es au Parlement. Dans l'ensemble, il se dégage de ces témoignages un certain pessimisme, fait d'autocritique et de critiques des autres formations, au constat des résultats engrangés au cours des dernières années. Il y a donc, de l'avis général, un déficit de communication institutionnelle et de concordance générant les tares classiques d'infidélités, de nomadisme, de défense des intérêts personnels, et qui portent préjudice à la concordance et la confiance qui devraient exister entre le parti et ses membres.

De l'avis du plus grand nombre des personnalités interrogées, la Constitution de 1987 marque une rupture avec le passé duvaliériste. Mais si elle a marqué un tournant incontestable, aussi bien par les nouvelles dispositions que par la conviction collective partagée par la population qu'elle annonçait des changements substantiels, la Constitution n'a pas réussi, à elle seule, à encadrer et préserver la stabilité politique essentielle pour le fonctionnement régulier de la vie politique. En d'autres termes, la rédemption nécessaire ne devrait pas être seulement normative : elle requiert des transformations des structures mêmes de la société.

Afin de rassembler toutes les perspectives recueillies dans un livre unique coordonné par Hérold Jean François, IDEA International s'est livré à l'exercice inédit de soumettre les entretiens à la critique de quatre personnalités bien connues, dotées d'une expertise comme journalistes ou analystes politiques : Marvel Dandin, Colette Lespinasse, Gabriel Nicolas et Hérold Toussaint, à qui il convient d'associer le sociologue Alfred Pierre qui nous a livré une analyse finale.

Ils ont apporté, chacun et chacune à sa manière, des ingrédients conjugués pour une compréhension des témoignages recueillis, et souligné leur utilisation pour améliorer la situation des partis évoluant dans un contexte délétère. On peut ajouter que ces circonstances adverses arrivent à propos pour souligner l'inadéquation des normes (Constitution, Loi sur les partis politiques, Décret électoral) aux contingences rebelles au changement. Cette étude revêt aussi un caractère prémonitoire et souligne l'urgence du travail à entreprendre pour faire des partis politiques les instruments indispensables de la création et la préservation de l'état de droit. Encore faudra-t-il tirer les conséquences de ce débordement quantitatif néfaste. Ce n'est pas seulement par la loi, toute indispensable qu'elle soit, mais par un bouleversement des pratiques et un renouveau des mentalités que l'on pourra entreprendre cette renaissance.

Nous souhaitons que cet ouvrage enrichisse le débat en Haïti et contribue à renforcer la cohésion entre les partis politiques et leurs parlementaires.

Yves Leterme
Secrétaire-Général
IDEA International

Marie-Laurence Jocelyn Lassègue
Directrice de Programme en Haïti
IDEA International

Le mot de l’Ambassadeur de l’Union européenne

Expression de la souveraineté populaire, le Parlement représente les citoyens à travers des élections régulières, honnêtes et transparentes. Il propose, vote les lois et contrôle l’action du gouvernement. Sa vitalité démocratique se mesure à sa représentativité ainsi qu’à sa capacité à refléter et à porter les aspirations citoyennes.

Force de proposition et regroupements d’intérêts, les partis politiques, autre intermédiaire entre le peuple et le gouvernement, ont pour vocation de légitimer et de stabiliser le régime démocratique. La gouvernance démocratique, fermement appuyée sur ces différents socles et institutions, quant à elle, est indispensable pour garantir le bon fonctionnement d’un Etat moderne au service de la population.

Le présent ouvrage vient ponctuer le projet conjoint d’IDEA International et de l’Union européenne visant à renforcer les assemblées législatives et à améliorer le dialogue entre les partis politiques et leurs élus au Parlement. Durant plus d’une année et demie, nous avons organisé des fora de réflexion et d’échanges au bénéfice des parlementaires, dirigeants et militants politiques afin de contribuer à affermir les liens entre ces acteurs et consolider les fondations des partis politiques en tant que rouages essentiels de la démocratie.

La présente étude s’inscrit dans cette dynamique. Elle fournit à des dirigeants de formations politiques, comme à des experts reconnus, un large espace d’expression. Avec le recul nécessaire, ils-elles partagent leur analyse approfondie et prospective sur les défis qu’ils rencontrent dans leur rôle de co-animateurs de la vie politique. Ces différents points de vue nous éclairent sur les obstacles qui entravent un meilleur fonctionnement des partis politiques et des relations rassérénées entre les partis politiques et leurs parlementaires.

La somme des contributions nourrit très utilement le débat sur un nécessaire *aggiornamento*. Celui-ci se révèle indispensable pour jeter les bases d'un redéploiement du système démocratique haïtien où les rôles et responsabilités des acteurs politiques seront clarifiés et les rouages entre les piliers démocratiques mieux huilés.

L'amélioration de la gouvernance et la réforme de l'État figurent au cœur du dialogue politique entre Haïti et l'Union européenne et de notre coopération active. Ce partenariat se conduit dans le respect mutuel et des valeurs partagées. En tant qu'ami d'Haïti et de son peuple, l'Union européenne n'a pour autre ambition que d'aider Haïti à prendre pleinement en main son destin et son développement économique et social au bénéfice du plus grand nombre.

Vincent Degert

Ambassadeur de l'Union européenne en Haïti

En guise d'introduction

La Constitution haïtienne du 29 mars 1987 établit un régime semi-présidentiel, semi-parlementaire. Dans ce contexte, les partis politiques ont un important rôle à jouer. Les parlementaires sont censés être l'émanation des partis et groupes politiques. Plus un parti est capable d'avoir de représentants-es au Parlement, plus il pourra influencer le jeu de pouvoir, en prenant le contrôle du gouvernement.

Dans les faits, la majorité des partis politiques n'a pas pu se structurer et s'organiser pour remplir cette mission selon le vœu de la Constitution. La perche tendue par l'article 137 qui donne au parti majoritaire au Parlement la prérogative de désigner le Premier ministre, n'a jamais pu être vraiment saisie. Si certains partis ont pu jusqu'ici exercer une grande influence pour s'imposer comme partenaires obligés du pouvoir exécutif, aucun d'entre eux n'a pas réellement réussi à faire élire un nombre impressionnant de députés-es et de sénateurs-rices et constituer la majorité requise pour prendre la tête du gouvernement.

Cette réalité a fait que le plus souvent, le Chef de l'État est celui qui désigne le Premier ministre, en consultation avec les présidents des deux Chambres, selon les dispositions de l'article 137. Toute la faiblesse du Parlement est une conséquence de l'incapacité des partis politiques à s'imposer comme force incontournable dans les deux Chambres. Leur manque d'organisation a entraîné une réalité de fait. Le Parlement haïtien est composé d'élus-es de provenance plutôt hétéroclite. D'une législature à l'autre, le même député-e ou le même sénateur-e porte une bannière différente, signe d'une malformation préjudiciable au rôle du Parlement qui doit contrôler les actes de l'Exécutif.

La Constitution a assigné aux partis politiques haïtiens une mission ardue après tant d'années de dictature. Cette situation n'est pas sans conséquences, car le nouveau régime politique tel que conçu repose sur un Parlement viable capable d'exercer la supervision des actions du pouvoir exécutif, dans le cadre de la séparation des pouvoirs. La transition démocratique s'est déroulée avec des

heurts qui ont affecté la capacité de nos institutions, jusqu'à mettre en danger leur existence.

La faiblesse des partis politiques a produit une réalité informelle favorable à la Présidence. À chaque nouvelle élection, les partis haïtiens n'ont pas su combler leur retard. Pour s'assurer un minimum de représentation au Parlement, à quelques exceptions près, l'ensemble des partis recourt à une pratique non orthodoxe qui, loin de les consolider, a plutôt affecté leur image. Les stratèges haïtiens de la politique ne manquent pas d'astuces pour contourner les obstacles légaux. Parce que la Constitution et la loi électorale encouragent les candidatures émanant des partis, les candidats indépendants pour lesquels les exigences de participation sont plus rigides, recourent à la formule du « chapeau légal ». Les partis politiques, qui n'ont pas toujours le-la candidat-e idéal-e dans leurs rangs, se prêtent au jeu et offrent leur bannière au leader communautaire ou au candidat le plus en vue pour remporter l'élection dans une circonscription, un département ou une municipalité.

Les Constituants ont agi avec légèreté en faisant des partis politiques balbutiants, les piliers d'un édifice de plusieurs étages qui requéraient des fondations capables de résister à un séisme de la plus forte magnitude.

L'expérience démocratique, dans ce cas, ne pouvait que produire les résultats que nous connaissons. L'improvisation. Les partis politiques haïtiens sont des organisations faibles avec une mission difficile à réussir. Affronter de front, un vieux système politique qui a résisté jusque-là à 183 années de tentatives de réformes. Le système présidentiel haïtien a derrière lui une longue histoire jalonnée de guerres civiles, de coups d'État, de crises politiques, de dictatures qui ont façonné une carapace imperméable à tout changement.

Il s'agit d'une situation complexe : un vieux système capable de résister à toutes les épreuves ; en face, un nouveau système opéré par des nouveaux venus, véritables novices aux comportements erratiques. Les institutions, quant à elles, évoluent de façon approximative.

Au Parlement arrivent des élus-es sans attaches, sans redevances aux partis qui les ont endossés. Tout au long de la transition, on a observé ce phénomène.

Les défections n'ont pas manqué et le groupe au pouvoir, connaissant le peu d'influence des partis sur leurs élus-es, s'infiltrer au Parlement pour faire miroiter certains avantages à ces derniers. C'est de cette façon que l'Exécutif a pu débaucher des parlementaires et former des blocs majoritaires pour défendre la cause du pouvoir. L'exemple de la Concertation des parlementaires progressistes (CPP) un groupe de 53 Députés-es de la majorité présidentielle sous le gouvernement de Jacques Édouard Alexis en 2008, et celui des Parlementaires pour la stabilité et le progrès (PSP), un groupe de 57 Députés-es soutenant le Premier ministre Laurent Lamothe en 2012, sont de bons cas d'étude. Au Parlement haïtien, sur toute la durée de la transition démocratique, de rares partis sont à l'abri du débauchage de parlementaires bien imbus de l'idéologie de leurs organisations.

Cette difficile réalité est une préoccupation majeure dans l'opinion publique, ce qui amène l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Électorale (IDEA International), avec le support de l'Union Européenne, à commanditer cette étude nous amenant à la rencontre de partis politiques et d'anciens parlementaires qui, de l'intérieur, nous offrent un témoignage du phénomène.

Objet de l'étude

Cette étude est commanditée par IDEA International, en partenariat avec l'Union Européenne dans le cadre de l'encadrement fourni par IDEA aux partis politiques haïtiens, et pour permettre à notre société de comprendre le phénomène de décrochage trop courant au Parlement. Elle vise également à porter nos leaders, nos chefs de partis à prendre conscience de cette réalité qui, comme nous l'avons vu à maintes reprises pendant la transition démocratique, a rendu stérile le Parlement dans son rôle de contrôleur de l'action de l'Exécutif. Nous voulions être certains que nos partis et nos leaders partagent cette préoccupation, et nous assurer des dispositions prises pour y faire face. Cinq journalistes ont été à la rencontre de plusieurs chefs de partis représentés à la 49ème législature, et d'anciens-nes parlementaires ont bien voulu livrer leurs commentaires sur le sujet. Les réponses des leaders politiques ont été évaluées et traitées par des analystes qui les ont commentées et interprétées.

Toutes les personnes interviewées ont répondu au même questionnaire. Chaque journaliste a rencontré deux, trois ou quatre représentants-es de partis.

Nous vous proposons leurs entrevues suivies de l'analyse et des synthèses de personnalités connues, bien au fait des questions politiques et sociales de notre pays. Les synthèses sont suivies des commentaires du responsable de la coordination du document. Cette étude comprend également le travail d'évaluation du fonctionnement du Parlement haïtien sur plusieurs législatures et prend fin avec la conclusion.

Hérolt Jean-François

Chapitre

I



Parti politique Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP)

Entrevue avec Mirlande H. Manigat, ex-Sénatrice, Secrétaire Générale du RDNP

Menée par Sheila Louis-Joseph

Qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Beaucoup de choses ont changé. Tout d'abord, le changement global dans le pays, les conditions de la vie politique dans le pays ; ce n'était pas la première fois que nous avons eu des partis politiques, mais pendant tout le temps de la dictature, deux ou trois partis ont émergé et ont fonctionné de manière très difficile, presque clandestinement.

Cela a été le cas du RDNP qu'on a essayé d'implanter en Haïti avant notre retour. Il n'y avait pas de bureau politique sur place, il n'y avait pas de réunion possible. Cependant, les gens se réunissaient aussi bien à Port-au-Prince qu'en province pour essayer quand même d'animer la lutte contre la dictature.

À partir de 1986, la vie politique s'est engagée dans une voie plus positive, en ce sens qu'il ne s'agissait plus de détruire une dictature, mais d'une part d'empêcher que le système ne revienne, et de l'autre d'essayer de construire la démocratie et le développement.

Donc cela a beaucoup changé. On a eu une profusion de partis, de manière plus sérieuse que ce qui se passe maintenant où l'on a 123 partis politiques inscrits pour les élections. Il s'agissait de partis qui, soit en Haïti ou à partir de l'étranger, avaient vraiment lutté pendant la dictature. Des partis qui avaient un leadership, une orientation idéologique. Donc cela a beaucoup changé, il n'y a pas de doute. Mais, il y a des partis qui n'ont pas survécu à leurs promoteurs qui sont morts, la relève n'avait pas été organisée. Mais beaucoup de partis quand même ont pu s'implanter de manière plus ou moins durable.

Le RDNP a vécu cette situation puisque le parti a été fondé à l'étranger. Nous sommes rentrés en 1986, on a participé aux élections, on a eu un bureau à Port-au-Prince et plusieurs bureaux en province, et jusqu'à présent nous avons un bureau. Enfin, le bureau a été détruit par le tremblement de terre mais nous en avons un autre maintenant à Delmas 49.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

Je dirai qu'ils sont de nature différente. D'abord le mot même « mobilisation » s'entend de deux manières et s'est entendu de deux manières. La première mobilisation, pour mettre fin à la dictature, la deuxième c'était une motivation pour conquérir le pouvoir, seul si on le pouvait, ou en collaboration avec d'autres. Et dans cette double perspective, on a été vraiment défavorisé par l'évolution même de la politique haïtienne qui ne s'est pas engagée dans une voie régulière, permanente, respectueuse de l'État de droit, de la démocratie, etc. De sorte que je dirais que les partis n'ont pas eu suffisamment de temps pour se consolider, notamment le RDNP. On a constamment été happé par les nécessités d'une campagne électorale. Or, la campagne électorale est normale. Dans un pays comme la France, il y aura les élections présidentielles en 2017. Mais, déjà, les partis se préparent. Parallèlement à cela, il y a une vie de

partis, ils participent à la vie nationale, tandis que pour nous, on a toujours eu comme priorité conjoncturelle la participation à une élection : c'est le premier problème.

Le deuxième problème : les moyens financiers. Les partis ne sont pas financés par l'État, comme c'est le cas dans d'autres pays. Nous autres nous avons toujours vécu avec les cotisations des membres, mais cela ne suffit pas pour faire vivre un parti, d'autant que le parti politique en Haïti s'est converti, malheureusement, je dirais pour son malheur, en une sorte de caisse d'assurance sociale. Le niveau de précarité est tel qu'on est là pour aider les gens. La rentrée des classes va arriver, on sera sollicité. Une maman malade, un père mort, etc., on est constamment sollicité par des membres. Car, disons l'immense et écrasante majorité de nos membres sont des gens qui n'ont pas de moyens. Et il y en a qui ne travaillent pas, ils font du bénévolat pour faire vivre le parti, assurer une présence au bureau central. Cependant, ils n'ont pas les moyens pour assurer leur propre survie. Donc, le problème des moyens matériels est très important.

Les déboires que nous avons enregistrés ont quand même affaibli la motivation. Et ce qui s'est passé, il y a 4 ans, nous a porté un coup terrible. Les gens les plus résistants, les plus convaincus sont restés et beaucoup d'autres ont été découragés. Le fait que j'aie été élue et qu'on m'ait refusé la Présidence de la République, cela a été pour les gens du RDNP une expérience traumatisante. Il y en a qui sont restés : les plus fidèles. Mais, il y en a qui se sont dit que ce n'est pas la peine de lutter : la politique, c'est une affaire de coquins, c'est une affaire de magouilles. Ils ne se reconnaissent pas dans cela.

Moi, j'ai assimilé. Je viens de faire paraître un texte pour parler des déclarations de Pierre-Louis Opont qui a dit que les chiffres qu'il a donnés n'ont pas été ceux qui ont été publiés.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

On est pris entre le réalisme et la vérité. Le réalisme, c'est-à-dire qu'il faudrait choisir ceux et celles qui sont capables de gagner. Quels sont ceux-celles qui

sont capables de gagner ? Ce sont ceux-elles qui ont une audience personnelle dans une région, dans une ville, dans un département. Qui souvent ont les moyens personnels de gagner, qui disposent d'un réseau de fidélité régionale qui leur permet de gagner s'ils-elles sont présentés par un parti politique. Il faudrait donc qu'ils soient bien convaincus de la philosophie, du programme du parti et qu'ils soient prêts à mettre en œuvre ce programme. Ce n'est pas toujours le cas. En toute sincérité, ce n'est pas toujours le cas.

Et je peux vous dire qu'on ne voit que des gens à la recherche d'un « chapeau légal ». Par exemple, pour les présentes élections, comme le RDNP ne participe pas, puisqu'on a été intégré au Mouvement patriotique et populaire déssalinien (MOPOD), il y a des candidats-es originairement du RDNP qui ont dû s'inscrire au MOPOD. Il y en a d'autres qui ont refusé de s'inscrire au MOPOD et qui ont recherché un autre « chapeau légal ».

Ce qui est vraiment dommageable, parce que ces autres partis qui les ont accueillis ne leur ont pas demandé de signer un papier d'adhésion, de fidélité à leur philosophie, etc., parce que, malheureusement, il y a une sorte de foire. D'un côté, des candidats-es qui cherchent un parti ; de l'autre, des partis qui cherchent des candidats-es, et cela n'est pas bon pour la démocratie. Nous sommes en train de vivre maintenant cette expérience. Des candidats-es qui disent : puisque le RDNP n'est pas inscrit, ils ne vont pas s'inscrire au MOPOD mais à un autre parti, tout en restant fidèles au RDNP.

Oui, on peut bien les croire sur parole. Cependant, c'est un facteur d'affaiblissement non seulement pour le RDNP, mais aussi pour les autres partis qui ont vécu la même expérience. C'est-à-dire, ils ont pris un assemblage de Députés-es qui ne sont pas les leurs, qui ne sont pas membres du parti. Nous, nous avons toujours demandé aux candidats-es qu'ils-elles s'inscrivent d'abord au parti, qu'ils en soient membres. Les autres partis ne le font pas toujours.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate généralement dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique, tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

IDEA avait organisé un séminaire là-dessus, auquel j'avais participé. Il y avait des parlementaires qui avaient fait part de leur propre expérience. Je crois, si je me souviens bien, que l'OPL avait délégué Gardy Leblanc, qui était à la tête de l'OPL à un certain moment. Il a été Président du Sénat à un certain moment, donc il a partagé son expérience. D'autres parlementaires étaient là, anciens et nouveaux. Qu'est-ce qui se passe ? Un schisme, je ne le dirais pas, mais je dirais une sorte de distance.

D'abord, les parlementaires, une fois en poste, sont ivres de leur victoire, ivres de leur nouveau pouvoir, même si c'est un pouvoir collectif. Ce n'est pas un pouvoir individuel. Ils ont souvent gagné les élections par eux-mêmes, sans vraiment l'aide du parti. Donc, ils estiment qu'ils ne lui sont pas redevables.

Deuxièmement, je crois qu'une loi sur les partis politiques devrait se montrer assez exigeante à cet égard. Dans les pays de la Caraïbe anglaise par exemple, les nouveaux parlementaires ont une interdiction. Ce qu'on appelle *cross the floor*, ce qui veut dire : changer de camp.

Le bipartisme qui prévaut chez eux facilite cela. Vous êtes élu sous la bannière d'un parti. Moi aussi. Même si, au Parlement, nous avons des points communs, nous sommes des Députés-es de tel ou tel parti et je ne peux pas *cross the floor*, c'est-à-dire me déplacer physiquement pour aller voter dans votre camp et vice-versa. C'est la loi, une sorte de tradition du système de Westminster, qui prévaut dans les pays de la Caraïbe anglophone. Nous n'avons pas cela. Il y a beaucoup d'indiscipline. On n'a pas de système de fidélité au parti.

On peut s'en plaindre, mais aussi soutenir que dans un pays comme les États-Unis, on peut voir un groupe de démocrates voter contre un président démocrate ; un groupe de républicains faire de même à l'égard d'un président républicain. Pour en revenir à Haïti, la fidélité au parti ne fait pas partie de notre culture politique et de notre culture de parti politique.

De sorte que tous les partis se plaignent de cela et voilà pourquoi lors de la 49ème législature, il y a eu la formation de groupes à l'intérieur du Parlement, à l'intérieur de la Chambre des Députés-es (PSP, etc.). Un assemblage de Députés-es venus de partis différents mais qui se retrouvent, et ils ont comme ciment ou encore comme aiguillon, ou comme intérêt collectif, leur fidélité au Président de la République, ce qui leur donne des avantages.

Je ne pense pas qu'il y ait des partis qui organisent des réunions avec leurs membres pour discuter d'une question. S'il y a une question à débattre, on en discute. Le RDNP a essayé de le faire et l'a fait. Cependant, les Députés-es ne se sentent pas obligés de venir à ces réunions-là, alors que, quand il y a un projet de loi à voter, nous leur disons : nous pouvons trouver des spécialistes qui vous aideront puisque vous votez sur des sujets que vous ne maîtrisez pas nécessairement. Donc nous pouvons vous aider en ce sens. Et vous savez, les Députés-es et les Sénateurs-rices élus-es deviennent très arrogants-es. « Honorables Députés-es du peuple ! »

Pour la 49ème législature nous n'avions pas de représentants-es au Parlement. Mais, pour les législatures précédentes, oui. Des relations interpersonnelles, oui. Mais, ce n'est pas cela qui consolide. Ce sont les relations basées sur ce qu'on appelle la fidélité institutionnelle qui comptent. Un groupe parlementaire de tel parti fidèle au parti. En général, les élus-es ne se sentent pas redevables. Si celui-celle qui est au pouvoir vient de ce parti-là, vous aurez une plus grande fidélité parce que dans la conception haïtienne, il y a une tradition selon laquelle le-la chef, c'est le-la Président-e de la République. Celui-celle qui peut dispenser les bienfaits, non seulement en argent pour leurs zones mais en postes, en influence, c'est le-la Président-e de la République. Donc si le parti a la chance d'avoir la présidence ou la primature et un groupe parlementaire, même si ce groupe n'est pas majoritaire, les éléments de ce groupe seront davantage incités à rester fidèles.

Pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endorosement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?

Parce qu'ils sont à la chasse de candidats-es. Cela s'est produit aussi pour le RDNP, peut-être pas à une trop grande échelle, heureusement. Cependant, nous avons accepté dans le passé des candidats-es qui n'étaient pas déjà membres du RDNP.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?

Je crois que c'est un objectif qu'il faut atteindre. Nous avons perdu beaucoup de temps et nous avons reculé dans ce sens.

D'abord, parce qu'il y a une profusion de partis politiques et que la loi sur les partis n'établit pas des conditions suffisamment astreignantes. Le résultat c'est que je réunis quelques amis-es avec moi, nous partageons le même idéal, peut-être le même enthousiasme, nous formons un parti politique et nous présentons un nombre x de membres. Très peu. Quand le RDNP a été reconnu par le ministère de la Justice, il fallait présenter 5 000 membres inscrits. Maintenant, non. C'est pourquoi il y a tant de partis qui apparaissent brusquement et n'ont même pas d'adresse connue. Ils veulent participer aux élections.

Pour redynamiser la vie politique, il faut évidemment créer les conditions générales dans le pays, et les élections représentent une étape majeure dans ce contexte global car c'est l'occasion, ou encore l'opportunité, le mécanisme par lequel on choisit les représentants-es pour x temps. Et c'est très important.

Je crois que cette restructuration de la vie politique devra s'accompagner aussi du réaménagement des conditions de création des partis politiques. On dit toujours que nous n'avons pas besoin de plus de 5 ou 6 partis. Nous avons un multipartisme qui devient ridicule. On va voir les résultats si les élections ont lieu. Vous aurez des candidats-es à Présidence qui feront 0,02 % des voix, etc. Il faudrait donc faire en sorte que la réduction du nombre de partis politiques n'obéisse pas à la loi. C'est-à-dire une loi qui dit qu'il faut 5 partis, c'est sur

la base de quoi ? Quelles orientations ? Mais il faudrait que les conditions, précisément dans la vie politique, permettent une sorte de décantation des appartenances politiques et que l'idéologie, pas au sens strict, mais au sens de vision générale de la société, des institutions, de l'économie, de l'écologie, de l'environnement, etc., fasse la différence entre parti A et parti B. Tous les partis disent qu'ils veulent le développement durable, mais quelles en sont les étapes, quels en sont les mécanismes, quels en sont les moyens ? Voilà ce qu'il faut.

Je crois qu'il faudrait les deux, mais je mise davantage sur la réorganisation, la stabilisation, la modernisation de la vie politique elle-même et, après, les partis. Alors, concernant les partis, on aura toujours des partis traditionnels, c'est-à-dire des partis qui ont un certain nombre d'années. Il y aura peut-être de nouveaux partis, mais la réduction de leur nombre ne peut pas se faire par la loi. Cela peut se faire par les citations législatives, mais la loi ne peut pas dire qu'il nous faut 5 ou 10 partis. Il faudrait donc une décantation naturelle.

En 1986, c'était normal d'avoir cette profusion de partis. Mais, au lieu de se réduire, le nombre n'a fait qu'augmenter. Et cela, c'est mauvais pour la vie politique.

La loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. En Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettrait une vraie modernisation de la vie politique dans notre pays où les partis seraient des acteurs viables et incontournables ?

Ce n'est pas la loi qui le fait, mais la loi n'a pas suffisamment mis de balises pour la création des partis politiques. Une déliquescence ! Le ministère de la Justice n'a pas fait preuve de sagacité pour permettre justement le fonctionnement de ces partis, qui vont retomber dans l'oubli.

Je crois que et je le dis sans découragement, mais avec beaucoup de tristesse : je ne sais pas pour l'instant ce qu'il faudrait pour une sorte de déblayage, pour un assainissement même, un assainissement de la vie politique en Haïti. Regardez quelque chose : vous allez aux élections, vous candidats-es, vous partis, mais

vous n'avez pas d'argent. Vous comptez sur les 500 millions de gourdes annoncées par l'État et certaines personnes disent que cet argent n'est pas là, il va falloir le trouver ; mais à supposer qu'il soit là, sur quelle base ? Voilà une forme de modernisation : on ne donne pas l'argent avant les élections. On le donne sur la base des résultats des élections. Mais, d'un autre côté, il y a des partis ou des candidats-es qui comptent sur un petit « total » pour pouvoir faire campagne.

La logique, la normalité et en outre un mécanisme qui serait efficace voudraient qu'on donne l'argent après. Comme, par exemple les 30 % en faveur des femmes : combien de partis ont respecté les 30 % ? Dans un pays comme la France, et Dieu seul sait que je n'ose pas comparer Haïti à la France, mais seulement sur ce point- là, les partis sont pénalisés s'ils ne donnent pas les 30 % ou même la parité pour certaines élections. Ils reçoivent moins d'argent.

Tandis que chez nous, les partis ont besoin de ce « total » comme on dit, rien que pour entamer une campagne ou réaliser une réunion de quartier. Je reçois de la part de certains candidats-es des demandes que je ne peux pas satisfaire. Je n'en ai pas les moyens.

Les élections deviennent de plus en plus chères ; elles sont chères pour l'État, elles le sont pour les candidats-es et pour les partis. Parce que, si vous voulez, je reviens à la première question que vous avez posée. Je vous ai dit comment quelqu'un peut être élu, je crois. Il y a deux formules en ce qui concerne le rôle des partis. Il y a le fait que vous soyez populaire dans une région et que vous n'avez pas besoin du parti pour être élu. Au contraire, ce dernier gagne à vous avoir pour asseoir son emprise, son influence dans la région.

L'autre cas de figure c'est quand le parti en tant que tel est fort dans une région et quel que soit le candidat-e qu'il présente gagnera. Il ne gagnera pas seulement par lui-même, par ses capacités, mais parce qu'il est présenté par le parti X. Il faudrait avoir quand même une combinaison des deux. Vous avez la situation où des gens sont forts-es quelque part et ils gagneront quel que soit le parti qui les présente.

Mais d'un autre côté, pour le renforcement du parti, il faudrait que le parti s'implante dans telle région et que, quelle que soit la personne qu'il présente, cette personne gagne.

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques, idéologiques induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaire ?

C'est le résumé de tout. Moi étant donné ma formation, mes idées, mes principes, je suis très légaliste. Vous voyez, la première fois dans une salle de l'Institut d'études politiques, j'étais étudiante et j'ai entendu un professeur citer Lacordaire. Il est un prêtre franciscain du XIXe siècle qui a écrit : « Dans une situation d'inégalité, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère ».

Et là, le professeur l'a expliqué. J'utilise cette phrase dans mes cours parce que je la trouve vraiment appropriée. La liberté, non pas la liberté individuelle, non! Mais laissez agir les choses, le libre cours, laissez les choses agir. Si on laisse les choses agir tel que la société les encourage, tel que les hommes et les femmes eux-mêmes les encouragent, et bien ça opprime, car le plus fort dominera toujours le plus faible. Dans une situation d'égalité libertaire, c'est ça, ce n'est pas, nécessairement, le *chen manje chen'* mais néanmoins, il y a une inégalité aussi des moyens. Et c'est la loi qui libère.

Il parlait au XIXe siècle avant les grandes révolutions, fin XIXe, début XXe où les grandes réalisations en termes d'égalité, de justice sociale, de bien-être, etc. , de démocratie, d'État de droit, ont été obtenues par la loi d'abord. Pourquoi ? Parce que la loi a deux vertus : la première, c'est qu'elle est coercitive, on ne vous demande pas votre point de vue.

La deuxième, c'est qu'elle s'applique à tout le monde. Si nous voyons les grandes révolutions, que ce soit aux États-Unis, les droits civiques malgré les bavures actuelles, mais les droits civiques, l'égalité entre Blanc et Noir, c'est par la loi qu'on a commencé, ce sont les troupes fédérales qui ont imposé, dans les années 1960, l'ouverture des universités du Sud à tous les étudiants blancs et noirs, et le premier étudiant noir qui s'est présenté, je crois que c'était en

Alabama, il a été tous les jours accompagné par des agents du FBI ; la loi s'est imposée. Et puis les mentalités ont changé. Les mentalités sont le secteur le plus rebelle au changement, et pour briser cette citadelle, il faut la loi, car vous n'observez pas la loi, vous êtes puni. Donc le caractère coercitif aide.

Eh bien, appliquant un petit peu cette maxime je dirais, bien entendu la révolution dans le sens de transformation en profondeur interviendra avec précisément ce dernier rempart : les mentalités. Mais le premier mécanisme, c'est la loi, je crois. Vous avez parlé de bloc parlementaire, il faut quand même que dans le règlement intérieur des assemblées, il y ait une définition correcte de ce qu'est un bloc parlementaire ; combien de Députés-es il faut réunir pour avoir un bloc parlementaire. RDNP, OPL ou n'importe quel parti, car le bloc parlementaire est différent du groupe qui se forme sur une question donnée : il y a un projet en discussion et puis il y a des Députés-es qui se rejoignent pour voter dans le même sens, ce n'est pas le bloc parlementaire. Le bloc est plus permanent. Sa fidélité, sa cohésion ne dépendent pas du thème en discussion, mais d'un certain nombre d'affinités communes, de visions communes de la société et de programmes communs.

¹ Chacun pour soi

Parti politique

Ansanm nou fò

Entrevue avec l'ex-Député de Léogane, Danton Léger du parti Ansanm nou fò

Menée par Sheila Louis-Joseph

Qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Rien n'a changé, sinon l'émergence sur la scène d'une multiplicité de partis politiques. J'ai toujours considéré les partis politiques comme la colonne vertébrale de la démocratie, dans quel que soit le pays. Mais, malheureusement, chez nous, les partis politiques, contrairement à ce qu'ils devraient être, n'ont pas travaillé assez pour permettre à l'arbre de la démocratie de tenir la promesse des fleurs.

En 1986, par exemple, on avait eu très peu de partis politiques. On sortait à peine d'une dictature féroce et on pensait que l'arbre de la démocratie allait bourgeonner, se développer et fleurir. L'existence des partis politiques s'avérait d'une nécessité impérieuse, et c'est ainsi qu'on a commencé à en avoir certains.

Mais, jusqu'à aujourd'hui, les partis politiques qui sont censés constituer l'arène des questions politiques dans le pays, ne sont pas parvenus à se saisir des rênes du pouvoir.

Voilà pourquoi, depuis 1990, ce sont des *grewn senk*¹ qui prennent le pouvoir. On peut citer, par exemple : Jean-Bertrand Aristide, René Préval, jusqu'à Michel Martelly. Aucun de ces présidents n'est sorti d'un parti politique. C'est la preuve tangible et palpable que les partis politiques ne se sont pas vraiment imposés.

Donc, nous pensons que l'heure a sonné. Les partis doivent prendre toutes les dispositions possibles et imaginables pour pouvoir s'organiser et permettre que ce soient des femmes, des hommes qui en sont issus qui se saisissent des rênes du pouvoir. Aujourd'hui encore, des élections s'annoncent. On a comme l'impression qu'on ne va pas avoir au pouvoir des gens, ou du moins un-e Président-e, issu-e d'un parti politique réel qui s'y connaît en la matière.

Je ne pense donc pas que grand-chose a changé si ce n'est le pullulement des partis qui ne parviennent pas à s'organiser réellement pour pouvoir, comme je l'ai dit tantôt, se saisir effectivement des rênes du pouvoir pour empêcher les *grewn senk* de venir diriger la République.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

Il y a premièrement une question d'idéologie. Ensuite, une question d'organisation et, troisièmement, une question de financement. Ce sont les oiseaux de même plumage qui doivent voyager ensemble, au regard du principe contenu dans la formule latine *asinus casinum fricat*. Mais, il se trouve que dans notre pays, depuis 1986 et 1990, ce n'est pas vraiment une question d'idéologie qui est de mise, mais plutôt une question d'intérêt immédiat.

Par exemple, en 1990, on a eu le FNCD, regroupement de partis et d'organisations politiques qui ont amené le prêtre Jean-Bertrand Aristide au pouvoir, et après, on va voir le Président Aristide créer son propre parti politique (Fanmi

lavalas). Si c'est avec l'OPL (Organisation Politique lavalas) que le Président René Préval a gagné les élections de 1995, tout de suite après, le Président va vous dire que l'OPL n'était qu'un simple « chapeau légal ». Il va créer son propre parti, Lespwa. Par la suite, il fonde Inite. Et, aujourd'hui, c'est le Président Préval qui se trouve au centre de la création du regroupement Verite.

Question d'idéologie premièrement. Deuxièmement, question de financement et des gens qui ne s'y connaissent pas en la matière. Voilà donc, selon moi, les raisons qui font qu'au moment où nous parlons, les partis politiques, alors même qu'ils pullulent dans le pays, n'arrivent véritablement pas à se consolider.

Expliquez-nous le processus d'adhésion et de recrutement au sein de votre parti.

Ansanm nou fò est un embranchement du grand parti Lavalas. À un moment où l'on complotait contre le parti de Jean-Bertrand Aristide, des hommes et des femmes qui sont des lavalassiennes nées, des lavalassiens de la première heure, allaient trouver une formule pour rendre encore vivant le parti Lavalas.

C'est ainsi que vous allez voir surgir, à travers Fanmi lavalas, Veye yo, et plusieurs autres partis. Et c'est à ce moment, à travers cet espace, qu'Ansanm nou fò va devenir un grand parti politique sur la scène avec pas moins de 10 Députés-es élus-es. En gros, Ansanm nou fò est un embranchement du grand parti Lavalas, comme je l'ai dit tantôt, à un moment où l'on voulait mettre en veilleuse ce parti. C'est sous la conduite des gens qui ont porté Fanmi lavalas sur les fonts baptismaux, dont Mario Dupuy, José Ulysse et feu l'ancien Président de la Chambres basse, Pierre Éric Jean-Jacques, qu'est né Ansanm nou fò.

Il faut dire, il n'y a pas eu vraiment une formule sacramentelle pour recruter les gens. Il a suffi que vous soyez connu dans le milieu comme étant un lavalassien, que vous affichiez une certaine tendance démocratique, que vous ayez pris position en faveur de Fanmi lavalas, ou pour Jean-Bertrand Aristide à un certain moment, pour que vous puissiez vous présenter et adhérer au mouvement.

À Léogâne, il y a quelqu'un qui voulait s'inscrire à Ansanm nou fò. Ce qui importait le plus, c'était qu'il y ait un adepte du mouvement qui lui serve de

« back-up ». D'ailleurs, on n'a pas de carte officielle, ou du moins une carte d'adhésion. C'est en vertu de vos prises de position, de la façon dont vous avez défendu le mouvement, surtout quand le Président Aristide était en exil, que vous pouvez adhérer à Ansanm nou fò.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

Pour cette période électorale, moi, je ne participerai pas aux élections. J'étais malade, je n'avais pas participé aux différentes réunions d'Ansanm nou fò. Mais, ce dont je suis sûr, Ansanm nou fò fait partie d'un regroupement politique.

À partir du moment où vous vous réclamez de la mouvance, que vous avez une référence et que vous êtes doué d'une certaine capacité mobilisatrice, vous pouvez être sélectionné pour briguer un poste électif.

Par exemple, pour devenir candidat-e d'Ansanm nou fò, une délégation de ce parti politique est venue me rencontrer à Léogâne pour me dire : « Danton, vous réunissez les conditions optimales pour représenter le parti et gagner les élections à Léogâne. » C'est ainsi que le parti a jeté son dévolu sur moi pour le représenter dans la circonscription.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique, tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

Cela, c'est la mer à boire ! Les partis politiques n'arrivent pas, question d'organisation bien sûr, à maintenir leurs élus-es au Parlement sous leur conduite. À la 49ème législature, moi, personnellement, j'ai fait de mon mieux pour rester au sein de mon parti.

Au prime abord, j'étais Président du bloc Ansanm nou fò et alliés à la Chambres des Députés-es. Mais, à partir du moment où devait être formé le GPR (Groupement du renouveau parlementaire), ils étaient légion des collègues-Députés-es d'Ansanm nou fò qui ont abandonné le bloc pour aller grossir la bande au Président Martelly, parce que, sans nul doute, ces derniers pensaient qu'être dans le sillage du Chef de l'État pouvait leur garantir certains avantages.

Les parlementaires oublient très souvent que leur mission sacro-sainte est de légiférer et de contrôler l'action gouvernementale. Ils oublient parfois qu'ils ne sont pas en France où il existe des Députés-es-maires qui légifèrent tout en s'impliquant dans le développement. En Haïti, c'est différent. Si quelqu'un est Député-e ou Sénateur-riche et qu'il ne réalise pas certaines choses de concret dans sa circonscription électorale ou dans son département, c'est sûr qu'il-elle ne va pas être réélu-e. Mais, c'est bien malheureux. C'est peut-être à cause d'une telle réalité que certains Députés-es élus-es sous la bannière d'un parti abandonnent celui-ci en pleine mer. Question d'intérêt !

On a fait de son mieux pour rester cohérent. On a passé plus de trois ans à la Chambre des Députés-es où je suis resté dans mon camp, même quand ils furent nombreux les collègues-Députés-es qui ont abandonné, dans un premier temps au profit du GPR (Groupement du renouveau parlementaire), et dans un second à celui du PSP (parlementaires pour la stabilité et le progrès). Le problème est que les partis politiques ne sont pas résilients. Ils ne disposent pas de moyens pour pouvoir maintenir leurs poulains.

Par exemple, quand on est Sénateur-riche ou Député-e, si la mission est de légiférer et de contrôler l'action gouvernementale, un parti politique, pour pouvoir maintenir son-sa Député-e ou son-sa Sénateur-riche, aurait dû avoir des spécialistes, des techniciens-nes pour pouvoir aider ces parlementaires à préparer des propositions de lois. Par ailleurs, le peu de moyens qu'on a comme salaire, comme frais au Parlement, et par rapport aussi à la demande dans les circonscriptions (pour un mariage, des funérailles, la rentrée des classes, etc.), c'est le parlementaire qui est sollicité.

Moi, personnellement, à Léogâne, je ne sais où conduire mes pas, où ne pas les conduire. Si on n'a pas vraiment une forte personnalité, c'est sûr qu'on va abandonner son parti politique.

Ces faits sont à la base de cette situation où les parlementaires pensent pouvoir trouver un mieux-être susceptible de leur permettre de se maintenir au pouvoir.

Pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?

Le problème est que les partis politiques ne constituent pas vraiment une véritable école pour former leurs adeptes et adhérents-es. Quand par exemple, un-e Député-e élu-e sous la bannière de Ansanm nou fò abandonne le parti pour une question d'intérêt, c'est sûr qu'à de nouvelles élections, celui-ci préférera choisir des gens ailleurs au lieu de tenter une seconde fois l'expérience avec un transfuge.

Par ailleurs, la devise de tout parti politique est la prise du pouvoir. Si vous estimez que les gens qui vous entourent ne sont pas en mesure de vous permettre d'accéder au pouvoir, c'est sûr que vous allez faire flèche de tout bois, vous allez remuer ciel et terre pour avoir les meilleurs candidats-es. Il se trouve parfois que ces candidats-es ne se trouvent pas au sein de votre parti politique. C'est ce qui explique très souvent que des partis abandonnent leurs propres membres pour aller chercher ailleurs des candidats-es qu'ils pensent être des candidats-es gagnants-es.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?

Dans un premier temps, il faut que les partis soient bien organisés ; ensuite, que ce soit l'idéologie qui constitue l'épine dorsale ou la colonne vertébrale de toute adhésion à un parti politique. À un autre niveau, l'État doit pouvoir prendre en charge les partis. C'est pourquoi, à la 49^{ème} législature, on a eu à voter une proposition de loi portant sur l'organisation et le financement des partis politiques. Il faut que les partis politiques soient financés.

Pour que les partis deviennent de véritables écoles pour former des partisans-nes, pour former des adhérents-es, il faut qu'ils soient plus sérieusement organisés. Il faut que ce soit l'idéologie qui constitue la toile de fond de toute adhésion. Il faut que les partis politiques soient de véritables écoles de formation idéologique de leurs membres. Il faut que l'État prenne en charge les partis politiques. Question d'organisation et de financement de ces partis.

La loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. En Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettraient une vraie modernisation de la vie politique dans notre pays où les partis seraient des acteurs viables et incontournables ?

« Les exemples vivants sont d'un autre pouvoir », disait Jean de la Fontaine. Ce n'est pas vraiment une question d'idéologie. C'est plutôt une question d'intérêt personnel en adhérant à tel ou tel parti politique. Aujourd'hui, les partis fourmillent. Ils pullulent en Haïti et ce n'est pas parce qu'ils sont idéologiquement mus par la marche en avant du pays.

La politique vient d'un mot grec, polis qui signifie : rechercher le bien de sa communauté. En Haïti, les gens ne font pas de la politique pour rechercher le bien de la communauté, mais plutôt pour assurer la défense d'intérêts particuliers.

Il y a une proposition de loi sur l'organisation et le financement des partis politiques qui a été votée à la Chambre basse mais qui ne l'a pas été au Sénat ; puisque nous avons, au regard de la Constitution de 1987, un Parlement bicaméral, une proposition ou un projet, pour devenir loi, doit être votée dans les mêmes termes dans les deux Chambres, et il faut qu'il n'y ait non plus objection du Président de la République. Ce projet doit être revêtu du sceau de la République à sa publication dans le Journal Officiel Le Moniteur.

S'agissant de la proposition portant sur l'organisation et le financement des partis politiques, c'est seulement la Chambre des Députés-es qui avait voté, on ne peut pas encore parler de loi, mais il suffit d'entendre l'Exécutif dire qu'on va donner de l'argent aux partis politiques pour que déjà, les partis politiques commencent à se multiplier dans le pays. Donc, ce n'est pas une question d'idéologie. Voilà pourquoi, je pense que pour pouvoir tenter de résoudre ce problème, il va falloir venir avec beaucoup plus de garde-fous, beaucoup de balises.

À travers une loi, pour inscrire un parti politique, il faut qu'au moins l'on soit en mesure de recueillir 5 % ou 10 % de la population votante en Haïti ; il faut que le parti soit connu, dispose d'un siège social, qu'il ait été représenté dans le passé au Parlement. Des exigences qui rendront plus difficile l'acceptation d'un parti politique. À ce moment-là, ce seront des partis viables, des partis fiables.

Nous n'allons pas nous comparer aux États-Unis pour parler de la nécessité de l'existence, chez nous, de deux grands partis politiques. Mais, pourquoi l'on ne s'arrange pas en Haïti pour que l'on ait, par exemple, un parti de centre gauche et un parti de centre droit ?

Que les gauchistes s'arrangent. Que ceux-là qui estiment qu'ils sont de la droite s'attroupent. À partir de ce moment, on aura 2, 4, 6 grands partis politiques au sein desquels chaque idéologie pourra se retrouver. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous nous retrouvons face à 58 candidats-es à la Présidence pour plus de 500 partis politiques inscrits dans le pays. C'est parce qu'il n'y a pas assez de garde-fous et de balises.

Pour permettre à Haïti de vivre la démocratie comme cela se doit, il faut trouver un moyen, une formule, sans avoir à l'idée de mettre en veilleuse des gens qui veulent faire de la politique, de favoriser le regroupement de ceux-là qui se réclament de la gauche et de ceux qui se positionnent à droite.

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques idéologiques induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaire ?

Il faut que les partis politiques trouvent les moyens nécessaires pour pouvoir maintenir leurs Députés-es et leurs Sénateurs-rices. Un-e parlementaire est là pour légiférer, pour contrôler les actions gouvernementales. Il-elle n'y a guère le choix, il faut qu'à côté de la législation et du contrôle qu'il-elle entend faire, il-elle accomplisse des actes de développement dans sa communauté. C'est très malheureux, mais c'est ça la réalité.

Maintenant, pour pouvoir maintenir leurs élus-es, pour construire une sorte de barrière, question de ne pas être tenté par les démarches ou par les largesses d'un autre parti ou du pouvoir en place, les partis politiques doivent s'organiser pour que leurs Députés-es et Sénateurs-rices aient des consultants-es qui leur faciliteraient la rédaction des propositions de loi. Avoir aussi la faculté de pouvoir contrôler les actes du gouvernement.

D'un autre côté, les partis politiques, même s'ils ne sont pas au pouvoir, doivent s'employer à trouver des moyens pour permettre aux Députés-es et Sénateurs-rices élus-es d'accomplir aussi des actes de développement dans leur communauté respective sans quoi, ils seront toujours légion les Députés-es et les Sénateurs-rices qui abandonneront la barque en pleine mer pour des intérêts et avantages.

Si j'ai fait de grands efforts pour ne pas abandonner le parti Ansanm nou fò, la majorité de mes collègues n'a pas résisté. Des Députés-es de mon parti sont restés jusqu'à la fin de leur mandat, lors même que notre mandat n'a pas été achevé au regard de la Constitution.

En résumé, pour pouvoir maintenir leurs Députés-es et leurs Sénateurs-rices et empêcher qu'ils s'en aillent là où ils pensent que coulerait une eau beaucoup plus fraîche, il va falloir que les partis politiques s'organisent pour permettre aux Députés-es et aux Sénateurs-rices de légiférer, leur payer des consultants-es pour qu'ils puissent avoir la capacité, la facilité de contrôler l'action gouvernementale. Ils ont enfin l'obligation de se mettre en quatre, de se débrouiller afin d'identifier les contacts devant permettre aux Sénateurs-rices et aux Députés-es de disposer des moyens indispensables à la réalisation d'œuvres de développement dans leur communauté. Pour moi, c'est à ce prix que les partis pourront conserver leurs élus-es au Parlement.

¹ Se dit d'une personne qui n'a aucune attache et qui ne répond que d'elle-même.

Institutionnalisation des rapports entre les partis politiques et leurs élus-es parlementaires en Haïti

Synthèse de Jean Marvel Dandin

Les idées sur l'institutionnalisation des rapports entre partis politiques et leurs élus-es parlementaires avancées dans ce texte sont tirées de deux entrevues organisées d'une part avec Mme Mirlande Hyppolite Manigat, Secrétaire générale du RDNP, ex-Sénatrice de l'Ouest, ex-candidate à Présidence ; et de l'autre, avec Me Danton Léger, ex-Député de Léogâne (Ouest), élu sous la bannière du parti Ansanm nou fò. Mais, en premier lieu, la représentation au Parlement des formations dont ces personnes sont issues est précisée. Puis, plusieurs considérations sont élaborées dans des points qui permettent d'approfondir cette problématique et faire des recommandations.

1. Représentation de RDNP et Ansanm nou fò au Parlement

Le RDNP est un parti démocrate chrétien qui a été fondé en 1979 par l'éminent professeur d'Université et chercheur Leslie François Manigat, qui fut son secrétaire général jusqu'en 2007. Il a été pratiquement « nommé » Président le 7 février 1988 par les militaires du CNG (Conseil national de gouvernement) à l'issue d'élections boudées par l'ensemble de la population qui l'ont renversé après 134 jours. Ce parti a obtenu un siège sur 30 au Sénat et un siège sur 99 à la Chambres des Députés-es aux élections législatives de 2006. Mirlande Manigat, professeure de Droit constitutionnel à l'Université, a remplacé son époux à la tête de ce parti le 3 août 2007. Elle a remporté le premier tour des

Sénatoriales en 2006 et a refusé de participer au deuxième tour en solidarité avec son époux¹. Elle s'est présentée comme candidate à l'élection présidentielle de 2010-2011 et lors, sa formation n'a obtenu aucun siège parlementaire.

Il faut donc noter que le RDNP n'a pas une histoire de représentation véritable au Parlement et a donc eu, dans la pratique, très peu d'opportunité d'interagir avec des élus-es de ce type.

Ansam nou fò a été lancé le 22 décembre 2009. D'anciens membres de Fanmi lavalas et de Lespwa (plate-forme de l'ancien Président René Préal) ont surtout constitué son directoire à la veille des élections de 2010-2011 desquelles a été exclu le parti de Jean- Bertrand Aristide (leader lavalas). Ils ont obtenu neuf sièges à la Chambres des Députés-es pour la 49ème législature (2011-2015), dont Me Danton Léger. Ceux-ci ont d'abord rejoint le bloc majoritaire du Président Michel Martelly, le PSP (parlementaires pour la stabilité et le progrès) et s'en sont démarqués en fin de mandat, après un malentendu sur la révocation d'un des membres du parti au poste de secrétaire d'État des Collectivités Territoriales. L'ancien Sénateur Rudy Hériveaux (ancien lavalas) qui a rejoint le directoire, a été exclu de cette formation pour avoir voté avec les parlementaires d'Inite la loi d'urgence du 16 avril 2010.

2. Résultats des entrevues

2.1. Adhésion des membres à un parti politique et leur motivation

Des entrevues réalisées, il ressort assez clairement que, dans bien des cas, pour ne pas dire de manière générale, l'appartenance au parti n'implique pas ipso facto l'adhésion du membre à la ligne et à la vision de celui-ci.

Danton Léger parle carrément d'absence d'idéologie et de la défense d'intérêts immédiats, notamment de la part des élus-es du parti. Mme Manigat, quant à elle, estime que les membres recrutés-es devraient être convaincus-es de la philosophie et du programme du parti et s'impliquer dans leur mise en œuvre. « Ce n'est pas toujours le cas », constate-t-elle.

À l'instar de Léger, elle affirme que la recherche du « chapeau légal » constitue la motivation principale de la plupart des gens venus s'inscrire dans les partis dans le but de briguer un poste électif. Cela prélude irrémédiablement à la « distance » entre le parti et ses élus-es.

La secrétaire générale du RDNP déplore que les autres partis ne suivent pas l'exemple du sien en ce qui concerne les exigences faites aux potentiels-les candidats-es de s'inscrire régulièrement comme membres.

Évoquant la situation délicate des partis entre le « réalisme » et la « vérité », elle admet que, bien souvent, le parti supporte une « candidature gagnante ». Mais, elle se dit en faveur du « réalisme » et de la « vérité », dans le sens du recrutement d'une personne dont on espère à la fois la victoire aux élections et l'adhésion à la philosophie du parti.

Au problème d'identification et d'appartenance réelle des candidats-es et élus-es à leur formation politique, la dirigeante du RDNP ajoute le manque de temps pour les partis de se consolider. Ils sont toujours happés par l'urgence d'une campagne électorale et ne participent pas à la vie nationale sur une base régulière. Ils évoluent plutôt au gré des conjonctures et des échéances électorales.

Pourtant, pour elle, les élections constituent un passage obligé vers la redynamisation et la normalisation de la vie politique. Une fois établies les conditions générales pour leur déroulement, elles permettent d'effectuer le choix des représentants-es légitimes de la population.

Mais, une restructuration de la vie politique, accompagnée d'un réaménagement des conditions de création des partis politiques, pourra induire une sorte de décantation au niveau des appartenances politiques pour que l'idéologie, au sens large de vision générale de la société, des institutions, de l'économie, de l'écologie, de l'environnement, détermine la différence entre les partis.

2.2. Financement et fonctionnement des partis politiques

Les partis ne sont pas financés par l'État comme c'est le cas dans d'autres pays, déplore Mirlande Manigat. Elle précise que son parti a toujours vécu des

cotisations de ses membres mais que cela ne suffit pas pour assurer son fonctionnement ; d'autant que le parti politique en Haïti s'est transformé, « pour son malheur », en une sorte de caisse d'assurance sociale.

Danton Léger se montre très préoccupé par ce sérieux problème de financement des partis politiques. Il préconise que l'État les prenne en charge.

Mais, Mme Manigat pense qu'une subvention devrait être accordée plutôt aux partis après les élections, sur la base des scores obtenus. Elle reconnaît toutefois que ces formations et leurs candidats-es risquent de ne pas pouvoir mener campagne, s'il en est ainsi. Mais, elle se garde d'aller aussi loin que Danton Léger en ce qui concerne la prise en charge des partis par l'État.

Une proposition de loi sur l'organisation et le financement des partis politiques a été votée à la Chambre basse, mais ne l'a pas encore été au Sénat comme le requiert la Constitution, rappelle l'ancien membre de la 49^{ème} législature, Danton Léger. Selon lui, il va falloir venir avec beaucoup plus de garde-fous, beaucoup plus de balises pour éviter la pléthore de partis politiques dont c'est aujourd'hui le cas. Pour inscrire un parti politique, il faudra que celui-ci soit en mesure de présenter une liste de membres équivalant à 5 ou 10 % de l'électorat, qu'il dispose d'un siège social et qu'il ait été représenté dans le temps au Parlement, propose l'ex-Député.

Mme Manigat objecte qu'il ne faudrait pas qu'une loi limite le nombre des partis. Mais, autant il ne faudrait pas en arriver là, autant la multiplicité des partis constitue un problème pour la démocratie. C'est pourquoi elle parle d'une « décanation naturelle sur la base de l'idéologie au sens large » mais aussi et surtout, d'une loi qui mette des balises pour la création des partis. Elle rappelle qu'à l'enregistrement du RDNP, il fallait soumettre une liste de 5 000 membres inscrits et déplore le fait qu'une telle exigence ne soit plus de mise à présent. Elle souligne que ceci explique l'apparition de nombreux partis désireux de prendre part aux élections et dont la plupart tomberont dans l'oubli par la suite.

2.3. Rapport des partis politiques avec leurs parlementaires

Danton Léger fait du financement des partis politiques et des moyens dont ils disposent une condition sine qua non de la fidélité et de la loyauté de leurs parlementaires vis-à-vis d'eux. À son avis, il faudrait que les partis politiques trouvent les moyens nécessaires pour pouvoir maintenir leurs élus-es. Il reconnaît que la mission de ces derniers est de légiférer et contrôler l'action gouvernementale. Mais, il estime qu'ils-elles doivent tout aussi bien accomplir des actes de développement dans leurs communautés, même si, contrairement à la réalité en France, ils ne peuvent pas également être maires. Ainsi, pour lui, même s'ils ne sont pas au pouvoir, les partis doivent se débrouiller pour trouver des moyens devant permettre à leurs Députés-es et Sénateurs-rices de générer des projets de développement dans leurs communautés respectives. Sinon, ils seront toujours nombreux à « abandonner la barque en pleine mer », à la recherche de conditions alléchantes pour eux-mêmes et leurs mandants.

La fidélité de ces élus-es à leur parti dépendra, d'une part, de la capacité de celui-ci à leur assurer l'encadrement technique nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches de législateurs-rices et de contrôleurs-ses de l'action gouvernementale ; mais aussi et surtout, de sa capacité à disposer des contacts pouvant leur permettre de trouver ces moyens nécessaires. « Pour moi, c'est à ce prix que les partis pourront conserver leurs élus-es au Parlement », conclut Léger.

Corroborant le fait que la plupart des parlementaires soient vraiment à la recherche d'avantages que leurs partis ne sont pas en mesure de leur offrir, Mirlande Manigat relève qu'une fois investis dans leur fonction, certains d'entre eux se montrent ivres de leur victoire et de leur pouvoir, « même s'il s'agit en réalité d'un pouvoir collectif ». Ce phénomène se produit avec encore plus de pertinence quand l'élu-e a remporté l'élection par lui-même, sans l'aide financière du parti. Il ne se sent alors aucunement redevable envers lui.

La dirigeante du RDNP contemple la situation des Parlements de plusieurs États de la Caraïbe anglophone où prévaut le principe intitulé *don't cross the floor*, selon lequel il est interdit à un-e parlementaire de voter dans le camp opposé ; en d'autres termes, de changer délibérément de camp.

L'ancienne candidate à Présidence du RDNP croit qu'une loi sur les partis politiques devrait comporter une telle clause. L'infidélité des parlementaires à l'égard de leur parti est à inscrire dans le climat d'indiscipline générale qui prévaut dans ces entités politiques, si l'on considère, selon Mme Manigat, que les élus-es, par arrogance, refusent même certaines fois l'encadrement que leur offrent leurs formations politiques par consultants interposés, quand ils votent sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas nécessairement. Certes, des relations interpersonnelles demeurent entre les dirigeants-es et les parlementaires du parti. Mais, pour elle, ce n'est pas cela qui consolide un parti. C'est plutôt la fidélité institutionnelle.

Quant à la recherche d'avantages et à la défense d'intérêts particuliers dans lesquelles des parlementaires sont passés maîtres, la dirigeante politique pense que la conquête de Présidence ou de la Primature par un parti pourrait constituer une garantie pour ses élus-es. Ils resteraient alors dans son giron, ayant la certitude de pouvoir, à un niveau ou à un autre, bénéficier des avantages nécessaires à leur réélection.

En ce qui concerne les blocs parlementaires, la dirigeante politique croit que leur constitution devrait obéir à des règles bien définies à l'élaboration desquelles devraient concourir les partis politiques. En tout état de cause, et sans remettre en question la nécessité des lois et règlements, la leader du RDNP juge indispensable une véritable révolution des mentalités, vu les pratiques politiques traditionnelles et le manque proverbial de loyauté en matière politique.

3. Approfondissement de la problématique des rapports entre les partis politiques et leurs élus-es parlementaires

3.1. Implantation des partis politiques en Haïti et différenciation idéologique

Le déficit d'idéologie, de vision et le manque d'organisation, son corollaire, constituent le problème majeur de la classe politique actuelle. Certes, certains manifestes et chartes de partis existent. Mais, ils ne sont ni connus ni pratiqués par leurs membres. Le-la militant-e, le-la dirigeant-e du parti ou même l'élu-e

parlementaire ignorent ce qui les distingue des membres d'un autre parti. D'où la propension naturelle à la versatilité face aux intérêts et aux enjeux politiques. Ce ne fut cependant pas toujours le cas si l'on se réfère à l'histoire de l'implantation des partis politiques dans le pays.

Si l'on remonte au 19^e siècle, plus précisément entre 1870 et 1883, on retrouvera le Parti libéral et son rival, le Parti national, dont les lignes politiques respectives furent claires et nettes. Les partisans des deux partis se sont identifiés à un point tel à leurs idéologies respectives qu'ils se sont longtemps entre-déchirés dans la défense de leurs idéaux, jusqu'à l'éclatement et à la disparition des deux formations politiques un peu avant la fin du siècle.

L'Union patriotique porta haut le flambeau du nationalisme et de l'anti-impérialisme à l'établissement de l'occupant américain en 1915. L'idéologie marxiste-léniniste du Parti communiste haïtien fondé en 1934 par Jacques Roumain ne donnait lieu à aucune forme de perplexité dans les milieux politiques locaux et internationaux, tant et si bien qu'une fois identifié comme une sérieuse menace pour l'ordre politico-social fraîchement mis en place par l'occupant américain (1915-1934), il fut dissous en 1936 par le Président Sténio Vincent qui contraignit son leader à l'exil en France.

Les contours idéologiques et doctrinaux du Parti socialiste populaire (PSP), fondé en 1946 par Anthony Lespès, Philippe Thoby-Marcelin et Étienne Charlier, étaient de même clairement définis. Ils caractérisaient un secteur de gauche dont les membres avaient pleinement assumé leur appartenance et en payèrent les conséquences en 1948 à la dissolution du PSP par le Président Dumarsais Estimé.

En 1947, le professeur Pierre-Eustache Daniel Figiolé fonda, avec François Duvalier et Clément Jumelle, le Mouvement ouvrier paysan (MOP) dont la tendance populiste de centre droit était largement diffusée et fiévreusement supportée par les masses des villes et des bidonvilles, mobilisables au simple geste du « professeur ». Il sera mis en déroute par le coup d'État du 14 juin 1957 contre son leader, le Président provisoire Pierre-Eustache Daniel Figiolé.

En 1954, le Parti démocratique populaire (PDP) entra en scène. Il devint par la suite le Parti populaire de libération nationale (PPLN). Ses principaux dirigeants, dont Toto Guichard, Jean-Jacques Dessalines Ambroise et Mario Rameau, seront assassinés en 1965 par François Duvalier et ses tontons macoutes. Ces tortionnaires ne nourrissaient aucun doute sur leur appartenance à la gauche socialiste et révolutionnaire. Le PUDA (Parti unité démocratique haïtien) succédera au PPLN.

De 1956 à 1957, les différences idéologiques étaient suffisamment évidentes entre le Parti agricole et industriel national (PAIN) de Louis Déjoie, le Parti national de Clément Jumelle, le Parti de l'unité nationale (PUN) de François Duvalier et le Mouvement ouvrier paysan (MOP).

En 1959, sous la direction de Jacques Stephen Alexis, le Parti d'entente populaire (PEP) prit naissance. Il prôna la révolution nationale démocratique et anti-impérialiste comme première phase vers le socialisme.

En 1966, ce fut la création du Parti des travailleurs haïtiens (PTH) se réclamant du maoïsme.

En décembre 1968, le PUCH (Parti unifié des communistes haïtiens) naîtra de la fusion du PEP et de PUDA.

Soutenu par la CIA dans la lutte contre le communisme et le castrisme en particulier, François Duvalier décapita en 1969 tous ces partis, ainsi que les organisations sociales (syndicats, associations d'étudiants, d'enseignants et de professionnels de tous ordres) qui en constituaient le terreau.

3.2. L'indifférenciation idéologique

Vers la fin du régime de Jean-Claude Duvalier (1971-1986), certains partis dont le Parti démocrate chrétien haïtien (PDCH) du pasteur Sylvio C. Claude et le Parti social chrétien haïtien (PSCH) de Me Grégoire Eugène firent leur apparition. Ce furent des partis de faible influence dont les frontières idéologiques n'étaient pas absolument étanches les unes par rapport aux autres. L'impression générale était que le PDCH ne réclamait pas plus de changement et de démocratie que le PSCH.

Dès les premiers vacillements de la dictature, entre 1984 et 1986, il a paru que les différenciations d'ordre idéologique qui caractérisaient les partis des époques précédentes commençaient à s'estomper au profit d'une option transversale de lutte contre l'ordre dictatorial et pour l'instauration de la démocratie représentative et pluraliste calquée sur le modèle de l'État de droit des pays capitalistes. Cette tendance se trouva renforcée par les soubresauts qui agitèrent au même moment le bloc de l'Est alors à la veille de l'effritement. La chute du Mur de Berlin date en effet de 1989. Les positionnements politiques sur différents champs de bataille, notamment dans les pays périphériques comme le nôtre, s'en ressentirent fortement.

À la chute de la dictature, en 1986, et en dépit du fonctionnement sur le terrain à partir de ce moment de partis et de regroupements politiques historiques tels le PAIN, le RDNP (fondé à l'extérieur en 1979), le PUCH, le MOP (devenu entre-temps Mouvement d'organisation du pays), l'Union des forces patriotiques et démocratiques (IFOPADA), la tendance à l'indifférenciation idéologique se renforça à travers la constitution des grandes plateformes de lutte contre les velléités de rétablissement de la dictature de la part du Conseil national de gouvernement (CNG / 1986-1988) et du gouvernement militaire du général Prosper Avril (1988-1990). La tendance inverse observée lors des élections de 1990 entre le Mouvement lavalas, avec J.-B. Aristide, et le Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti (MIDH), avec Marc Bazin, n'a pas pu se renforcer avec le coup d'État militaire de 1991 ayant mis en déroute ou désorienté beaucoup de leaders de gauche d'organisations de base membres du Mouvement Lavalas.

En réalité, de cette période à nos jours, aucun des partis traditionnels n'est parvenu à s'imposer. Ce sont plutôt généralement des regroupements politiques ayant à leur tête des leaders populaires et/ou charismatiques qui se sont affirmés dans le cadre de mouvements sociopolitiques (Front national de concertation en 1987 ; Front national pour le changement et la démocratie, FNCD ; Mouvement Lavalas en 1990-1991).

Ce bref survol historique sur les partis politiques, de la fin du 19^e siècle à aujourd'hui, projette un éclairage sur le fait qu'il n'existe plus de grands pôles idéologiques différenciant nettement les partis. Se référant à cette situation, le sociologue et chercheur Laënnec Hurbon écrit : « L'indifférenciation idéologique des partis crée un système dans lequel tous les chats sont gris, ce qui ne permet pas de distinguer un parti d'un autre ». Cela engendre le fait paradoxal à savoir que nombre de partis se réclamant de la même idéologie ne fusionnent pas. Une situation qui facilite en quelque sorte le « papillonnement politique ».

Entendez par là une certaine forme de perversion politique, la versatilité, l'infidélité et le manque de loyauté des membres et des parlementaires élus-es des partis dont ont fait mention la secrétaire générale du RDNP, Mirlande H. Manigat, et l'ex-Député d'Ansanm nou fò, Danton Léger. L'emprise des partis sur leurs membres et leurs élus-es parlementaires s'en trouve du coup fortement compromise. L'indifférenciation idéologique est Cependant loin d'être le seul déterminant du papillonnement politique et de la perte du pouvoir de contrôle des partis. Analysant la scène politique haïtienne après 1986 et à la lumière des innovations apportées par la Constitution de 1987, le sociologue Alfred Pierre, dans la compilation de textes de Gabriel Nicolas *La démocratie inféodée*, produit la réflexion suivante : « Chaque série d'élections confirme davantage un leadership personnaliste qui propulse plutôt des individus au détriment des partis, ceux-ci faisant souvent figure d'instrument légal.

Comme tels, ils constituent moins souvent une organisation intermédiaire qui est suffisamment bien implantée dans des territoires sociaux donnés et qui, de ce fait, représentent un pont entre les sociétés civiles locales et les espaces de pouvoirs territoriaux et nationaux, mais un instrument juridique à la disposition des candidats-es qui veulent prendre part aux élections. » Il s'agit sans nul doute du phénomène du « chapeau légal ». Alfred Pierre de poursuivre : « Les partis sont de moins en moins capables d'encadrer leurs représentants-es lorsqu'ils-elles sont élus-es à quelque niveau que ce soit et de leur donner des directives claires. Ainsi, plus les représentants-es accèdent à un poste de responsabilité important, plus ils représentent un enjeu pour le parti et moins le parti les contrôle ».

De nombreux autres facteurs entrent en ligne de compte, de telle sorte que la problématique de ce dysfonctionnement dépasse le cadre étroit de la faiblesse des partis en tant que tels. Leur problème s'inscrit dans un cadre plus global d'inadéquation du concept même de parti politique dans un pays où la question de la construction nationale demeure une priorité depuis 1804.

À l'exception des institutions fortement hiérarchisées telles l'Église et l'Armée (dans une certaine mesure), il est un fait historiquement avéré que la force de cohésion et la stabilité des associations et des organisations formelles de la société civile haïtienne sont très faibles. On serait même tenté d'avancer que les partis, tels qu'ils sont construits, correspondent à des modèles occidentaux d'organisations très difficiles à insérer dans le tissu sociologique et culturel haïtien.

À quelque secteur qu'ils appartiennent, les Haïtiens se plient très difficilement à la discipline associative formelle. Ils rechignent tout aussi bien à cotiser régulièrement afin de permettre aux associations légales auxquelles ils appartiennent de fonctionner ou, tout simplement, de survivre.

3.3. Partis politiques : adhésion et recrutement

Les partis regroupent, de manière générale, beaucoup plus de sympathisants que de membres à proprement parler. L'adhésion et le recrutement s'effectuent par cooptation, c'est-à-dire par les fondateurs du parti et/ou certains de leurs proches, sur la base d'affinités politiques, idéologiques et même amicales. Ils se font aussi de façon informelle sur la base de simples positionnements, sporadiques la plupart du temps, par rapport aux faits d'actualité et aux grandes problématiques.

On peut constater l'absence de procédures clairement définies incluant la compréhension et l'acceptation de la vision ou de l'idéologie du parti de la part de la recrue et son inscription régulière impliquant la constitution de son dossier personnel, le versement de cotisations et l'obtention de la carte de membre.

Il en résulte que le « sympathisant » ou l'adhérent ne se sent pas obligé envers le parti. Il ne se perçoit pas comme son défenseur intrépide dans l'arène politique.

Il n'en supporte pas l'idéologie et la vision si tant est qu'elles existent dans un quelconque document de référence. De ce fait, il peut à tout moment opérer les virages les plus inattendus sinon les plus spectaculaires.

Le problème des partis avec leurs élus-es ne se limite pas qu'aux élus-es parlementaires. Les élus-es à tous les postes sont concernés. L'ex-Député Danton Léger rappelle à juste titre que, élu Président en 1990 sous la bannière du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD), Jean-Bertrand Aristide ne prendra pas de temps pour déclarer qu'il n'avait emprunté qu'un « chapeau légal ». Il a alors rapidement entrepris de constituer « Fanmi lavalas », son propre parti.

Ayant bénéficié du large appui de l'Opération politique lavalas (OPL) en 1995 pour sa première accession à Présidence, René Préval n'hésitera pas à prendre par la suite ses distances avec ce parti devenu depuis Organisation du peuple en lutte, avec le même sigle, OPL. Il a même contraint à la démission, le 9 juin 1997, le Premier ministre Rosny Smarth, qui en était issu. En janvier 1999, il constate la caducité de la 46e législature au sein de laquelle l'OPL détenait une majorité relative (35 Députés-es et 6 Sénateurs-rices).

En 2011, Michel Martelly accède au pouvoir, dans des élections fabriquées par l'international, sous la bannière de « Repons peyizan ». En fin de mandat, il crée une kyrielle de partis dont les plus connus sont le Parti Haïtien Tèt kale (PHTK) et la Plateforme politique Bouclier.

S'il faut revenir plus en arrière, il convient de rappeler que François Duvalier, « élu » sous la bannière du Parti de l'unité nationale (PUN), ne s'est jamais référé à ce parti pendant ses 14 ans de dictature (1957-1971). Point n'est donc besoin d'envisager qu'il ait déployé un quelconque effort pour le consolider.

3.4. Élections : cueillette de candidats-es

Le problème des partis politiques est particulièrement critique en période électorale, au cours de laquelle ils se livrent à la « cueillette » de candidats-es dotés-es de notoriété et, bien souvent, de moyens adéquats, susceptibles de leur permettre de remporter les élections dans leurs sections communales, leurs

circonscriptions ou leur département. À ce niveau, on peut alors parler beaucoup plus d'« embauchage politique ». Ce qui donne lieu à tous les travers politiques auxquels on assiste depuis quelque temps, allant de la simple défection à des revirements tout à fait surprenants, des membres identifiés à des secteurs politiques qui prennent tout à fait et sans crier gare le contre-pied de positions qu'ils ont apparemment longtemps soutenues, dès qu'il s'agit de l'obtention ou de la préservation d'avantages et d'intérêts politiques et/ou pécuniaires.

À chaque élection, le phénomène de la « cueillette » tous azimuts de candidats-es est constaté. Tel parti dont on connaît la ligne recrute des individus n'ayant rien à voir avec celle-ci.

4. Mécanismes de contrôle du mandat parlementaire par les partis politiques : cas d'espèce

L'article 24-1 de la loi du 23 avril 2013 portant formation, fonctionnement et financement des partis politiques stipule que le mandat de l'élu appartient au parti sous la bannière duquel il a concouru aux compétitions électorales. Le décret électoral du 2 mars 2015, en vigueur, reproduit cette disposition en son article 104.1. Il s'agit là d'une avancée significative en ce qui concerne la question de l'emprise des partis politiques sur le mandat parlementaire en Haïti, quoique rien ne soit encore clair concernant le mécanisme de l'application d'une telle disposition. Mais, elle devrait permettre aux partis de régler leurs rapports avec leurs élus-es parlementaires.

La charte de certains partis politiques haïtiens, dont Fanmi lavalas de l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide, règle la question de l'emprise sur le mandat parlementaire par un engagement formel de l'élu potentiel vis-à-vis du parti. D'autres partis, tel : Konbit Travayè Peyizan pou Libere Ayiti (Kontra pèp la) plus récemment, en plus des critères définis pour choisir les candidats-es, exigent de ceux-ci qu'ils signent cet accord d'engagement formel, organisent des séances de formation pour eux sur les orientations fondamentales du parti et les responsabilisent au niveau de ses différentes coordinations déjà durant

leur campagne. Mais, dans la pure tradition de la course effrénée à l'enrichissement personnel surtout à la base du manque d'éthique des élites politiques haïtiennes, cela ne garantit pas que les concernés ne feront pas fi de leurs engagements, une fois conquis les postes convoités. Faudrait-il alors en arriver à la sanction suprême de la perte du mandat parlementaire pour le contrevenant aux règles et consignes du parti ?

Les partis politiques haïtiens n'ont pas une longue tradition de contrôle, assorti de sanctions, de leurs membres en général et de leurs parlementaires, en particulier. Cependant, trois cas exceptionnels ont retenu l'attention. En juin 2010, Ansanm nou fò et Ayiti an aksyon (AAA) expulsent leur Sénateur respectif, tous deux membres convertis, pour avoir voté la loi d'urgence avec le groupe majoritaire d'Inite (plateforme du Président René Préval), contrairement aux consignes de leur parti. En octobre 2012, pour avoir rejoint un camp politique hostile au parti, le directoire de l'Organisation du Peuple en Lutte (OPL) a suspendu pour une durée de 24 à 36 mois les droits et privilèges d'un Sénateur et de 4 Députés-es élus-es sous leur bannière. Aucune provision légale n'existait alors pour une éventuelle révocation du mandat de ces parlementaires. Aujourd'hui qu'une disposition légale attribue le mandat parlementaire au parti sous la bannière duquel le Député ou le Sénateur est élu, les partis vont-ils procéder à des mises à jour de leurs chartes et règlements ?

Des choix s'imposent alors entre plusieurs options de dispositions, à l'instar de celles arrêtées par des partis de plusieurs autres pays.

5. Conclusion et recommandations

De tout ce qui précède, il ressort que la problématique de l'institutionnalisation des partis politiques haïtiens est loin de pouvoir se résoudre par quelques dispositions constitutionnelles, légales ou réglementaires. Les points suivants sont à considérer :

- La redéfinition même du concept de parti politique devrait être posée comme principe dans la perspective de l'«atterrissage» d'une telle structure

dans le contexte socioculturel haïtien. En aucune manière, des partis construits exclusivement sur le modèle des partis occidentaux ne pourront s'incruster dans le réel haïtien pour intégrer le plus de monde possible, fidéliser des membres et des adhérents-es et leur imposer une discipline durable de parti. Pour qu'ils puissent véritablement fonctionner, les partis ont besoin de financement et de moyens. Nous ne croyons pas qu'il soit du devoir de l'État de les prendre en charge, comme le propose l'ex-Député Danton Léger. Ils devraient prioritairement s'assurer du recrutement du maximum d'adhérents-es possible et les astreindre au versement régulier de leurs cotisations. Vu que les cotisations ne suffiront certainement pas, des critères rigoureux devraient être définis dans la loi sur le financement des partis politiques pour qu'ils aient accès à une subvention publique régulièrement dont l'importance varierait selon des modalités à établir, en période électorale. Les partis ont par ailleurs l'obligation de s'engager dans toutes sortes d'activités légales de levée et de collecte de fonds et de ressources généralement quelconques.

- Il importe que le recrutement des adhérents-es se fasse sur une base idéologique et politique et que leur formation à la philosophie et aux objectifs poursuivis soit contraignante et permanente, de sorte qu'ils s'identifient au parti et n'en soient pas des membres occasionnels et, bien souvent, opportunistes. L'appartenance au parti devrait être formelle par l'établissement de dossiers, de fiches signalétiques, la délivrance de cartes de membres. Des clauses devraient être prévues dans leur charte relativement aux modalités de désignation des candidats-es du parti aux élections et aux obligations de ces derniers vis-à-vis du parti.
- Les mécanismes de contrôle ou d'emprise du parti sur le mandat parlementaire, basés sur la Constitution et/ou la loi, devraient être clairement définis et donner lieu à des accords à caractère juridique entre le parti et les candidats-es. Les partis haïtiens pourraient ainsi définir le contenu de leur propre formule de *floor-crossing* en s'inspirant des modèles en vigueur dans d'autres pays.

- Le contrôle du mandat parlementaire ne devrait Cependant porter atteinte ni au statut du parlementaire et à sa mission de représentation libre du « souverain » (l'électeur-riche) ni à l'intégrité du Parlement comme instance de pouvoir d'État.
- L'établissement d'un système de scrutin de liste pourrait faciliter la gestion démocratique du mandat parlementaire par les partis et les électeurs

En tout état de cause, comme le recommande d'ailleurs l'UIP, le contrôle du mandat parlementaire devrait constituer une affaire interne au parti et ne point concerner le Parlement ou le statut du parlementaire en tant que tels.

¹ Leslie Manigat devait affronter René Préal au deuxième tour mais sous l'influence de la communauté internationale, le CEP, en violation de la loi électorale, a décidé de valider les votes blancs et a proclamé René Préal gagnant des élections..

Références

BARTHÉLEMY, Gérard : *Le Pays en dehors. Essai sur l'univers rural haïtien*, Port-au-Prince / Montréal, Éditions Deschamps / CIDIHCA, 1989.

HURBON, LAËNNEC, GILLES, Alain, MIDY, Franklin : *Les Partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti*, Stockholm, International IDEA (Institut pour la Démocratie et l'Assistance Électorale), 2014.

NICOLAS, Gabriel [sous la direction de] : *La Démocratie inféodée. Jalons pour une liberté*, Port-au-Prince, Imprimerie Le Natal, 2014.

PÉAN, Leslie Jean-Robert : *Haïti, économie politique de la corruption*, tome IV, L'ensauvagement macoute et ses conséquences, 1957-1990, Paris, Maisonneuve et Larose, 2007.

SMITH, Matthew J.: *Red & Black in Haiti: Radicalism, Conflict, and Political Change, 1934–1957*. Chapel Hill, University of North Carolina, 2009

Textes de loi

Constitution de 1987 amendée, Le Moniteur no 98, Port-au-Prince, Presses nationales, 19 juin 2012.

Décret électoral du 2 mars 2015, Delmas, C3 Éditions, 2015.

Sources électroniques

HAÏTI RÉFÉRENCE : *Organisations politiques en Haïti*

<<http://haiti-reference.com/politique/organisations/>>. (Consulté le 19 juillet 2015)

PARLEMENT HAÏTIEN : *Loi portant formation, fonctionnement et financement des partis politiques*, 23 avril 2013

<http://www.leParlementhaitien.info/lesenat/images/Loi_portant_formation_fonctionnement_et_financement_des_partis_politiques_final_1.pdf>. (Consulté le 22 juillet 2015)

RADIO MÉTROPOLE : *Mise en quarantaine de 2 Sénateurs-rices au sein de leurs partis*

<http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=17813>. (Consulté le 21 juillet 2015)

RADIO KISKEYA : *RNDDH sollicite une enquête sur 3 parlementaires*

<<http://radiokiskeya.com/spip.php?article6734>>. (Consulté le 21 juillet 2015)

UNION INTERPARLEMENTAIRE : *Haïti, Chambre des Députés-es*

<http://www.ipu.org/parline-f/reports/1137_E.htm>. (Consulté le 20 juillet 2015)

Commentaires de la rédaction

Comme vous l'avez vu, nos leaders sont conscients des difficultés de nos partis politiques, mais ils évoquent plusieurs raisons qui expliqueraient leur faiblesse et leur déficit d'ancrage dans notre société. Les partis politiques sont victimes d'après nous d'un contexte social haïtien difficile. L'autoritarisme haïtien est l'une des causes principales de la prudence des citoyennes et des citoyens d'Haïti à rejoindre les rangs des partis politiques. La politique, traditionnellement est source de tant de déboires dans notre pays. Mais pendant toute la durée de la transition démocratique ouverte le 7 février 1986, on n'a pas observé assez d'efforts des organisations politiques pour se renforcer et s'inscrire dans la durée.

Par ailleurs, la longueur interminable de la transition qui se déroule en dents de scie avec des conquêtes mais aussi des revers, l'impatience des uns et le soi-disant pragmatisme des autres ont porté les partis à faire des expériences catastrophiques de pouvoir dont ils paient cher les conséquences. Toutes ces mésalliances et ces offres de services à courte de vue des leaders et chefs de partis ont créé la confusion dans les rangs de l'opinion publique et des fois, l'on se demande à bon droit, où se trouve la ligne de démarcation ? Du CNG à Michel Martelly en passant par le régime militaire du coup d'État du 30 septembre 1991 et les expériences de pouvoir du Président René Préal, sans oublier Jean-Bertrand Aristide, surtout après le retour de 1994, les partis politiques ont été les ingrédients de toutes les sauces à laquelle le pouvoir a mangé Haïti.

Cette situation n'est pas favorable aux partis politiques qui auraient dû attendre leur tour de faire une expérience endogène de pouvoir. Mais il y a d'autres facteurs défavorables qui ont garanti la faiblesse des partis politiques en Haïti. La misère du plus grand nombre est un sérieux et fâcheux facteur qui empêche le développement et la consolidation des partis. Comme l'a expliqué Mirlande Manigat, les membres voient le parti comme « une caisse d'assistance sociale ». Pour n'importe quelle situation imprévue, comme dans les familles qui s'adressent aux proches expatriés, le regard du militant ou du membre est

tourné vers le parti à la recherche de solutions. Vous comprenez que nous sommes dans une situation à l'envers, car normalement, chaque membre devrait être en mesure de verser sa cotisation pour le plein fonctionnement de son parti. En Haïti, c'est rarement le cas. Par ailleurs, les cadres, les professionnels qui ont les moyens de contribuer en payant une cotisation mensuelle aux partis politiques, n'en sont pas membres. Tout Haïtien, toute Haïtienne aime la politique et s'en nourrit, mais bien loin des cercles des partis. Nous sommes tous des passionnés de politique, qui alimente nos discussions, mais nous ne franchissons pas la bulle de nos salons pour entrer de plain-pied dans une structure politique où notre contribution, notre implication, notre militantisme fait tellement défaut. Dès lors, comment les partis peuvent-ils devenir des organisations viables, autonomes et peu ouvertes aux attraits du pouvoir ?

Comme l'a signalé l'un des interviewés, les partis attendent l'opportunité pour un de leurs cadres d'occuper un portefeuille ministériel ou une direction générale dans l'administration publique pour trouver des ressources qui aident à fidéliser la base impatiente. Tout comme nous, le pouvoir est bien imbu de la faiblesse des partis politiques et est toujours disposé au moment des crises menaçantes à jeter du lest avec des portefeuilles parmi ceux considérés comme les moins importants. Et dans les faits, il ne manque jamais de partis pour entrer dans ces compromissions. Nos hommes politiques sont très friands de gouvernements « d'ouverture », de coalitions qui aident à sortir le pouvoir d'une impasse. Nos hommes et femmes politiques persistent dans la tradition d'ouverture et de collaboration.

La longue transition fleurit de ces exemples sur lesquels on aurait pu revenir pour illustrer des postures anormales de l'opposition démocratique s'associant soit aux militaires, soit au pouvoir civil. Et vous comprenez bien, au regard du délabrement de notre pays que ces expériences hybrides de pouvoir n'ont pas fait progresser Haïti. Au contraire, dans de multiples conjonctures où le soulèvement populaire était au point d'aboutir, elles ont empêché bien de fruits murs de tomber, empêchant du même coup la graine de renouveau de germer. Les partis politiques haïtiens, en plus de conditions défavorables dues à des malformations historiques, ont une grande part de responsabilité dans leur

défaut d'organisation et dans leur faiblesse qui nous vaut à chaque fois des expériences imprévisibles que les analystes considèrent comme des accidents de parcours.

Allons voir comment d'autres leaders politiques d'autres partis appréhendent la problématique du rapport des partis avec leurs élus-es au Parlement.

Chapitre

II



Parti politique Lavni 1

Entrevue avec l'ex-Député de Mirebalais/ Boucan Carré, Abel Descollines

Menée par Jean-Paul Pierre

Qu'est ce qui a changé selon vous pour les partis politiques du 7 février 1986 à nos jours ?

Je ne prétends pas être un acteur de l'évolution des partis politiques, mais ce dont je peux témoigner c'est que de 1986 à date (juillet 2015) nous n'avons pas connu de partis politiques structurés, sinon des partis conjoncturels et électoralistes, des partis politiques qui, la plupart du temps, sont formés par des éminences de la classe politique, mais qui n'ont jamais su véritablement émerger comme structures politiques, telles que les politologues, les spécialistes des questions politiques caractérisent un vrai parti ou un parti structuré.

La première caractéristique d'un parti politique c'est son espérance de vie, qui doit aller au-delà même de celle du groupe qui lui a donné naissance. En Haïti, ce que nous constatons malheureusement, c'est que les partis politiques n'ont

pas une longue vie. On peut voir un parti politique évoluer pendant une période électorale et tout juste après les élections, il n'existe plus.

La deuxième caractéristique d'un vrai parti politique c'est sa structure. Malheureusement en Haïti, nous pouvons compter sur les doigts d'une main les partis qui ont un local et un minimum de structures.

La troisième caractéristique, c'est la prise du pouvoir. Tout parti politique est créé pour prendre le pouvoir. Un parti qui n'aspire pas au pouvoir, qui ne se bat pas pour prendre le pouvoir n'est pas un parti. Or en Haïti, les partis que nous connaissons n'ont jamais su véritablement incarner un projet politique sérieux qui puisse influencer la majorité de la population. C'est pourquoi d'ailleurs nous avons eu au niveau de la représentation nationale, je veux parler du Parlement, une dispersion des partis politiques. Ce qui rend difficile la création de véritables groupes parlementaires basés sur une ressemblance idéologique.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate généralement entre les élus-es au Parlement et leurs partis politiques, tant dans leurs relations que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

Quand on parle de relations entre un élu et son parti politique, il faudra d'abord connaître la réalité de cette relation. La vérité, c'est que la plupart du temps, les candidats-es vont aux élections avec un parti politique avec lequel ils n'ont pas vraiment de rapports étroits. C'est souvent la conjoncture politique qui amène telle personne à se porter candidate sous telle bannière politique. Déjà, il se pose un premier problème de relations, puisqu'il s'agit là d'un rapport spontané.

La deuxième raison expliquant ce fossé entre élus-es et leurs partis de référence, c'est que la plupart du temps, un-e candidat-e va aux élections sous la bannière d'un parti politique sans avoir aucun lien avec cette organisation. En fait, il n'avait que le label du parti. En termes d'investissements, en termes d'accompagnement, rien, mais absolument rien de la part du parti ; il était tout seul. Imaginez quelqu'un qui est candidat-e sous le label d'un parti, et que tout, mais absolument tout, dépend de lui. Donc lorsqu'il est élu et qu'il entre au

Parlement, il n'a pratiquement aucune obligation, aucune redevance envers ce parti, sinon une redevance morale.

Moi qui vous parle, j'ai été aux élections sous une bannière politique, celle de Lavni. Mais en dépit du fait que Lavni n'avait apporté aucune assistance à ma candidature, à mon élection, j'ai voulu être quand même en rapport avec lui. Mais le parti n'a pas cherché à développer ce rapport avec moi. Donc, de part et d'autre parfois, le problème est posé. Le candidat-e peut ne pas chercher à avoir de rapport avec le parti. Mais les partis politiques, la plupart du temps, n'ayant pas de structures, ne cherchent pas non plus à avoir de rapports avec leurs élus-es. Ce fossé existe entre élus-es et partis politiques parce qu'il y a un manque de structuration des partis politiques et parce qu'il y a peut-être aussi un problème d'ordre idéologique qui se pose au niveau des partis politiques.

Comment résoudre ce problème ?

Je crois qu'il nous faut arriver à résoudre ce problème. Nous avons besoin de vrais leaders qui utilisent leur leadership pour mettre en place de vrais partis politiques. Ces derniers ne doivent pas considérer le parti politique qu'ils ont créé comme un bien personnel, un bien privé. Il nous faut des partis politiques qui visent d'abord le bien-être de la société. L'essentiel quand on crée un parti politique, peu importe son aspiration, c'est qu'il soit organisé. L'autre réalité, c'est que le fondateur se considère tout simplement comme un élément qui a donné naissance à une structure politique. Ce n'est pas du fait d'être membre fondateur ou créateur d'un parti politique qu'on doit se sentir obligé à tout moment d'en être le porte-drapeau, soit à une élection présidentielle, ou à des législatives et autres.

C'est pourquoi d'ailleurs nous apprécions le vote de la loi sur le financement des partis politiques. Mais cette loi peut ne pas durer dans le temps si ce financement sert à une ou deux personnes dans un parti politique. Ce financement doit servir véritablement à structurer les partis pour que la population, les contribuables n'aient pas à dénoncer ce financement.

Parti politique Lavni 2

Entrevue avec Eric Prévost Junior, Secrétaire Général de Lavni

Menée par Jean-Paul Pierre

Présentez-nous votre parti politique.

Lavni est une organisation politique qui a pris naissance en septembre 2009 dans un contexte politique où Présidence d'alors dirigée par M. René Garcia Prével cherchait à mettre à l'écart le parti Fanmi lavalas. C'est la raison pour laquelle certaines personnalités de Fanmi lavalas ont essayé de trouver un autre chemin en créant plusieurs partis politiques. C'est dans le cadre de cette stratégie que des partis politiques comme Renmen Ayiti, Ansanm nou fò, Veye yo ont vu le jour ainsi que l'organisation politique Lavni.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

Premièrement, je crois que les partis politiques font face à de grandes difficultés, surtout du point de vue économique. Comme vous le savez, en Haïti, on

n'a pas vraiment une grande culture de partis politiques. Il est vrai qu'à partir de 1986, plusieurs partis politiques de différentes tendances ont été créés, mais le problème c'est qu'au fur et à mesure, la population ne se fie plus aux partis politiques. Il est vrai aussi que depuis 1990 on n'a jamais eu un membre réel d'un parti qui soit devenu Chef d'État dans des élections transparentes acceptées par tout le monde. Trop souvent, c'est la réalité de l'endossement, consacrée en Haïti par l'expression « chapeau légal », qui a prévalu. C'est seulement les députés-es, les sénateurs-rices qui viennent pour la plupart de partis politiques. L'obstacle majeur c'est que les partis politiques sont dépourvus de moyens. Et aussi parce qu'aujourd'hui, les partis sont considérés comme des agences d'aide sociale. Les membres viennent souvent solliciter de l'aide en disant qu'ils ont l'école, le loyer à payer, des funérailles à faire chanter, etc. Or, les partis politiques ne peuvent supporter leurs membres dans ces difficultés-là. Il arrive même que le loyer du local d'un parti ne puisse être payé, faute de moyens. Par exemple, aujourd'hui, il y a des partis politiques en Haïti dont l'adresse est celle de la résidence du chef du parti ou d'un membre. Toutes ces choses-là font que les partis politiques n'arrivent réellement pas à atteindre leurs objectifs.

Nous vivons une situation économique difficile ?

Evidemment, surtout ces derniers jours ! Je crois qu'aujourd'hui il y a une prolifération de partis politiques. De plus, il y a aussi des individus qui ne financent pas les partis, mais plutôt des candidats-es au sein des partis. Il arrive que vous ayez un-e candidat-e qui reçoit des financements directement de citoyens qui ont des moyens, alors que ce n'est pas pour le parti, qui ne reçoit aucune sorte de subvention de ces sources-là. Généralement, ce n'est pas le parti qui se charge de financer la campagne de ces candidats-es-là.

Expliquez-nous le processus d'adhésion et de recrutement au sein de votre parti, Lavni.

C'est comme pour tous les autres partis. Parfois des membres viennent avec une personne et la présentent au parti. Celle-ci suit différentes réunions à partir desquelles elle parvient à avoir une certaine connaissance de la politique, du programme du parti, et à ce moment elle décide d'y adhérer. Parfois, on

organise aussi des rencontres dans différentes villes de province, du coup on peut avoir une liste de gens qui s'inscrivent au parti. Cependant, même quand il y a une liste de membres, on n'arrive pas toujours à avoir ces personnes dans les différentes réunions du parti. Quand il y a une élection oui, elles sont là, ou bien quand elles ont un problème, elles se présentent au parti pour en parler et solliciter de l'aide pour le résoudre. Mais ce ne sont pas des gens qui sont toujours disponibles et disposés à participer aux différentes réunions du parti.

Maintenant nous sommes en période électorale : quels sont les critères de sélection et les mécanismes de choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

Premièrement, les membres du parti qui veulent être candidats-es déclarent leur intention pour tel poste électif. On établit ainsi une liste, et puis on fait une élection primaire au sein du parti où les gens votent. C'est de là que peut sortir un-e candidat-e. C'est à partir de primaires qu'on fait le choix des candidats-es.

Mais pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?

C'est la culture politique haïtienne des partis qui en est la cause. C'est que comme parti politique, vous avez le devoir de participer aux élections. Mais il arrive que le parti n'ait pas en son sein des candidats-es à certains postes électifs. Des amis, des proches de membres du parti peuvent venir vous dire « je veux aller aux élections, mais je ne veux pas de ce parti-là, je ne veux pas ci, je ne veux pas cela, mais je veux marcher avec vous, je veux être candidat-e de votre parti, etc. ». Et cela arrive qu'on choisisse ainsi comme candidats-es des gens qui ne sont pas membres du parti. Cela arrive tout le temps, et c'est le cas pour presque tous les partis politiques en Haïti.

Qu'est-ce qui a changé selon vous pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Je dirais qu'aujourd'hui il y a beaucoup plus de partis politiques. Mais jusqu'à présent les partis politiques n'ont pas de financement ni un cadre légal réel pour

leur fonctionnement. Et puis, ils évoluent presque tous en groupes d'amis. La plupart d'entre eux ne sont pas structurés, à part quelques-uns comme l'OPL (Organisation du peuple en lutte) et la Fusion. Les autres sont des partis politiques qui ont à leur tête « un prophète, un Dieu, ou un Messie », quelque chose comme cela. Ce ne sont pas des partis qui répondent réellement aux critères qu'on a pu voir dans d'autres pays. Ailleurs, le parti, ce sont les membres. Il y a l'assemblée générale, le conseil, le secrétariat général, etc., et qui fonctionnent. Ici, même s'il y a l'assemblée générale, le conseil exécutif et toutes les autres structures, on ne sent pas réellement que les gens agissent pour que le parti puisse devenir fort et structuré. Tout cela entre dans ce que j'appelle le problème économique des partis. Comment gérer un parti si on n'a pas les moyens, aussi faibles qu'ils soient, des moyens économiques pour pouvoir répondre aux exigences de faire marcher réellement la structure, car il vous faut un bureau, payer l'électricité, le téléphone, etc. Il y a une certaine bureaucratie qui est nécessaire pour gérer une institution politique. Les différents partis politiques n'ont malheureusement pas ces moyens-là. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui c'est surtout le clientélisme qui fait fonctionner les partis politiques.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis au centre du débat de la vie démocratique du pays ?

La première chose, je crois qu'il faut, c'est une campagne de sensibilisation et d'éducation au niveau national pour que les gens puissent comprendre qu'il est nécessaire d'être membres de partis politiques. Je ne demande pas à ce que les gens viennent seulement à l'organisation Lavni, mais dans différents partis politiques. Et aussi les jeunes universitaires doivent comprendre qu'il faut intégrer un parti politique. Je dirais l'élite intellectuelle, l'élite économique aussi. Lorsqu'on dit par exemple Vorbe ou bien Bigio, Acra ou Madsen, on doit savoir que ces gens sont membres de tel parti politique, qu'ils financent tel parti, qu'ils participent au fonctionnement de tel parti politique en lui apportant leurs contributions. Car les partis politiques ont besoin de cadres pour leur fonctionnement comme institution. Est-ce qu'on peut demander à quelqu'un qui

n'est pas gestionnaire, qui n'est pas un professionnel en droit, ou en gestion, d'apporter ce qu'il n'a pas ? Il faut donner ce qu'on a. À mon avis, les partis politiques sont comme un gouvernement en miniature. Il faut qu'on y exerce certaines prérogatives pour qu'on puisse avoir une réelle démocratie où tout le monde participe. La démocratie c'est un peu cela : un homme, un vote.

Il arrive des fois que des gens vous critiquent en disant que les partis politiques sont responsables de ci, sont responsables de ça. Mais ils ne sont pas membres de partis politiques. Les intellectuels haïtiens, les membres du secteur privé des affaires, de l'élite économique, ne sont pas membres de partis politiques. Aujourd'hui, je crois qu'il faut d'abord que l'élite à tous les niveaux puisse participer dans le fonctionnement, l'administration des partis en vue du renforcement de ces structures. C'est alors que les partis politiques en Haïti vont jouer réellement leur rôle sur l'échiquier politique et dans la sphère démocratique.

La loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques, mais en Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettrait une vraie modernisation de la vie politique dans le pays où les partis seraient des acteurs viables et incontournables ?

Il faut d'abord que les citoyens et citoyennes puissent intégrer les partis politiques. Il faut que les jeunes, les universitaires, les membres des différentes élites deviennent membres des partis politiques pour que ces structures puissent répondre aux attentes qu'on a d'elles. Mais si on laisse les partis évoluer comme des structures familiales, avec ma maman, mon papa, mon frère, mes sœurs, on va continuer à avoir ce qu'on a toujours eu depuis 1986 ou 1990. Par contre, si des gens entrent dans ces structures, si on permet à ces structures de s'épanouir, d'être utiles à la société, à ce moment les partis politiques pourront jouer réellement leur rôle en matière démocratique. Mais, si on laisse ce champ, cet espace, ce terrain qu'est la politique à des gens qu'on critique toujours en disant que ce sont des voleurs, des va-nu-pieds, on aura encore le même schéma qu'on a là aujourd'hui avec un tel Parlement et un tel Exécutif.

Parti politique Kontrapèpla

Entrevue avec l'Ex-Sénateur des Nippes, Jean William Jeanty, Coordonnateur National du Parti Konbit Travayè Peyizan Pou Libere Ayiti (Kontrapèpla)

Menée par Jean-Paul Pierre

Qu'est-ce qui a changé selon vous pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Bon, ce qui a changé, c'est que maintenant les partis politiques ont la possibilité de travailler sereinement ; ils peuvent se réunir tranquillement ; il n'y a plus de persécution politique. Mais c'est récemment qu'on a voté une loi sur les partis politiques. Avant, il n'y avait pas de règlements qui régularisaient la vie des partis. Maintenant on a une loi qui a été finalement promulguée par l'Exécutif, mais qui n'est pas encore mise en application. C'est pourquoi, jusqu'à présent, il y a certains privilèges dont devraient jouir les partis politiques qui demeurent lettre morte. C'est donc un problème.

Avec les élections qui arrivent, il est prévu dans cette loi qu'on finance les partis. Mais personne n'a encore une idée de comment cela va se faire. Cela crée un certain malaise au sein des partis politiques.

Mais ce qui a véritablement changé entre le 7 février 1986 et aujourd'hui, c'est qu'on jouisse maintenant de liberté d'expression, de liberté de réunion, de liberté de penser. On ne persécute plus les gens pour leurs opinions politiques.

Donc, le problème reste jusqu'à présent au niveau du Parlement ?

Le problème qu'il y a au Parlement est lié à la société parce que jusqu'à présent l'État n'aide pas les partis politiques à avoir un fonctionnement normal et régulier. Les partis politiques ne sont pas aidés, ne sont pas valorisés. Les gens pour le moment n'arrivent pas vraiment à comprendre le vrai rôle des partis politiques et la population ne les intègre pas. Il n'y a qu'un très faible pourcentage de gens au sein de la population qui sont membres de partis politiques.

Comme conséquence, au moment des élections, il est difficile pour un parti de mobiliser des membres comme candidats-es. Les partis politiques sont obligés d'aller chercher ailleurs des gens qualifiés, qui ont la capacité et la possibilité de devenir candidats-es. Ce qui donne en retour un problème d'appartenance. Quand ces candidats-es-là arrivent au Parlement par exemple, il est très difficile qu'ils restent fidèles aux partis sous la bannière desquels ils ont été élus-es. Mais cela est lié au fait qu'il n'y a pas suffisamment de gens qui s'impliquent dans les affaires politiques. Il devient donc difficile aux partis de choisir parmi leurs membres des gens avec qui ils ont une certaine expérience pour pouvoir les envoyer aux postes électifs. Donc c'est ce qui donne le résultat qu'on a connu dans les différentes législatures : un parti arrive à la Chambre avec une trentaine de Députés-es ; après quelques mois, il ne lui en reste que presque plus.

Quels sont, selon vous, les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

D'abord, c'est le problème de conscientisation des gens, qui n'arrivent pas à comprendre que dans le système démocratique actuel, pour changer une société, il faut qu'une catégorie de gens, un échantillon de la société, s'organise,

s'implique dans les partis politiques de manière à pouvoir identifier les besoins du pays, réfléchir sur les vraies politiques publiques qui peuvent constituer des réponses à la situation et envoyer des gens à des postes avec un programme. Malheureusement, cela ne se passe pas toujours comme cela.

La majorité des partis politiques que nous avons en Haïti sont des initiatives prises par quelques individus. Ces personnalités-là, pour empêcher qu'on leur fasse ombre, pour éviter que leur leadership ne soit remis en question, n'ont pas cultivé l'habitude de sensibiliser d'autres citoyens ayant une certaine capacité, à intégrer le parti. En fait, on ne veut pas dans les partis politiques chercher d'autres compétences afin d'avoir une équipe solide pouvant réfléchir et travailler sur les problèmes du pays, car, c'est à l'intérieur des partis politiques qu'on devrait chercher les propositions, qu'on devrait définir les politiques publiques pouvant être considérées comme des réponses à la situation du pays. Pour qu'on puisse concevoir des politiques publiques, il faut qu'un parti ait en son sein des cadres pouvant apporter des réponses dans différents domaines : agriculture, travaux publics, justice, etc. Mais la façon dont les partis politiques ont émergé en Haïti avec un leader qui a pris l'initiative et qui ne veut pas qu'on lui fasse ombre, ne facilite pas cela. Le leader choisit ses amis, des gens de sa famille, des gens qui viennent lui chanter des louanges, en lieu et place de cadres bien formés. Donc, c'est un gros problème.

En même temps, on n'a pas d'expériences récentes où des partis politiques ayant pris le pouvoir l'exercent de manière à créer des modèles. De ce fait, les gens n'arrivent pas à saisir le véritable rôle que pourrait jouer un parti politique dans une démocratie, ce qui est différent dans les autres pays. C'est pourquoi les partis politiques n'arrivent pas à attirer beaucoup de membres. Mais il y a un plaidoyer à faire à ce niveau. Il faut continuer à travailler en ce sens jusqu'à ce qu'on trouve des partis politiques qui soient des modèles. C'est ce que nous essayons de faire par exemple avec Kontrapèpla. Cette structure politique, c'est un regroupement de tendances et non un parti politique monté à partir de l'idée d'un homme. C'est plutôt un effort de rassemblement entre différentes organisations politiques régionales et organisations sociales. Donc c'est un regroupement. A l'intérieur de Kontrapèpla, on retrouve un ensemble de

groupes ayant parfois des divergences, qui sont issus de tendances différentes. Avec eux, on essaie de trouver un dénominateur commun autour duquel on a monté une coordination de ressources de manière à faire quelque chose qui soit beaucoup plus adapté à la réalité que nous avons.

Mais pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?

C'est parce qu'à l'intérieur de ces partis politiques il n'y a pas les compétences requises. Jusqu'à présent, les partis n'arrivent pas à sensibiliser les éléments de la classe moyenne, les intellectuels, les professeurs, les cadres de ce pays pour qu'ils s'impliquent dans un projet politique. Donc on retrouve à l'intérieur des partis le leader qui a pris l'initiative et quelques gens qui le flattent. On y rencontre rarement des cadres ayant une certaine formation académique, voire des gens ayant la capacité à défendre le projet du parti au Parlement. Face à cette réalité, au moment des élections, le parti se sent obligé d'aller chercher ailleurs les ressources dont il a besoin.

Comment peut-on redynamiser et placer les partis politiques au centre du débat de la vie démocratique dans notre pays ?

La première chose à faire c'est justement de voir comment trouver un consensus entre différents groupes. C'est ce que nous essayons de faire à Kontrapèpla. On a identifié les groupes sociaux qui ont l'habitude de travailler sur des sujets bien déterminés on a essayé de leur expliquer qu'avec le social il y a certaines limites qu'on ne pourrait jamais franchir, qu'il faut avoir un parti politique pouvant jouer le rôle d'expression politique des mouvements sociaux. A ce moment-là, ces groupes ont accepté de construire cette expression politique, d'avoir un instrument politique qui porte le nom de Kontrapèpla.

C'est pourquoi maintenant, nous avons des cadres en notre sein. Ce qu'on a fait par exemple pour les élections en cours, nous avons établi des critères de sélection des candidats-es et l'un de ces critères, c'est l'appartenance au parti. La première chose qu'on a vérifiée en choisissant les candidats-es, c'est de savoir

depuis quand ils-elles sont membres du parti. On n'a pas sélectionné un seul candidat-e qui ne soit membre du parti depuis plus d'une année. On a même demandé qu'il y ait un nombre de membres adhérents-es qui appuient une candidature. Car on ne peut pas s'assurer qu'une personne qui n'est pas membre du parti aille défendre sa position dans une assemblée. Ce n'est pas possible. Il faut que vous soyez imprégné de l'idéologie du parti, de son orientation pour pouvoir le représenter. Il faut que vous soyez convaincu de l'idéologie du parti pour que vous puissiez défendre son point de vue dans une assemblée.

La loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques, mais en Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient, selon vous, les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettrait une vraie modernisation de la vie politique de notre pays où les partis politiques seraient des acteurs viables et incontournables ?

Mais ce n'est pas la prolifération des partis politiques qui empêche la démocratie ou bien la modernisation de la vie politique en Haïti. Ce n'est pas vrai. Dans tous les pays démocratiques, il existe un nombre incalculable de partis politiques. D'ailleurs vous avez certainement lu un article paru récemment sur les élections présidentielles américaines informant qu'il y a déjà 443 candidats-es. Dans une société démocratique, on ne peut pas empêcher un groupe de citoyens qui veulent se manifester ou qui veulent faire de la politique, de se mettre en parti. On ne peut pas leur dénier ce droit. Le problème ne se pose pas à ce niveau. Maintenant c'est à la société de choisir entre x ou y parti politique, pour lequel voter. Il faut que la société établisse des mécanismes pouvant lui permettre de choisir le parti politique ou le candidat-e qui lui paraît le plus apte à diriger le pays.

Quand nous parlons de société, nous voyons d'abord les médias. C'est aux médias d'évaluer les différents-es acteurs-rices et de donner la parole à des gens qui paraissent les plus crédibles. C'est aux médias aussi de faire l'éducation de la population en lui inculquant certaines valeurs, de faire la promotion des valeurs morales, intellectuelles, des valeurs liées à la compétence, à la capacité à diriger. La Constitution, par exemple, ne peut pas dire que pour qu'il y ait un parti

politique, il faut au moins 100 000 ou 200 000 membres, ou bien encore pour que quelqu'un soit candidat-e, il faut qu'il ait un doctorat. Non. Ce serait de la discrimination. Il faut être clair, si c'était ainsi, ce ne serait plus une démocratie. Si on dit par exemple que pour que quelqu'un soit candidat-e, il faut qu'il ait un doctorat, alors qu'il n'y a même pas un pour cent de la population qui ait un doctorat, qu'est-ce qu'on ferait des 99 % restants ? Qui vous dit qu'ils sont d'accord avec celle ou celui qui dispose d'un doctorat ? Donc on ne peut pas agir ainsi. Par contre, dans toutes les sociétés, il y a des mécanismes qui permettent à la population de choisir.

Parti politique Fanmi lavalas

Entrevue avec l'ancien Sénateur de l'Ouest, Louis Gérald Gilles, responsable de la Commission de Communication de Fanmi lavalas

Menée par Jean-Paul Pierre

Selon vous, qu'est-ce qui a changé en Haïti pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Il faut bien le comprendre, avant le 7 février 1986, nous avons vécu un moment extrêmement difficile du point de vue démocratique et aussi pour le fonctionnement des partis politiques, en raison de la dictature des Duvalier. Sous ce régime dictatorial, les partis politiques évoluaient pratiquement dans la clandestinité. Nous avons pu remarquer au lendemain du 7 février 1986, l'éclosion de plusieurs partis politiques. Malheureusement, malgré cette éclosion, malgré ce besoin de partis qu'avait le pays, les Haïtiens ne se sont pas montrés trop enthousiastes pour adhérer à des partis politiques.

Cependant, nous avons pu constater l'émergence de quelques grands partis politiques. En 1990, nous avons eu un grand mouvement avec en son sein des militants-es venus surtout des partis politiques de gauche qui avaient une certaine influence sur l'électorat haïtien. C'est ce mouvement qui a accouché du FNCD (Front national pour le changement et la démocratie) avec Victor Benoît. Et c'est ce Front, avec le mouvement Lavalas, la percée, la présence, l'émergence de Jean-Bertrand Aristide, qui a donné ensuite naissance au mouvement Lavalas et l'avènement de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir. Le coup d'État du 30 septembre 1991 a occasionné chez la population haïtienne un certain recul, un manque d'affection pour les partis politiques.

Aujourd'hui c'est l'éclosion de plusieurs partis politiques à tendances diverses. Malheureusement, ce phénomène qui devrait être considéré comme quelque chose de positif, ne l'est pas vraiment pour nous. Au lieu d'éclosion de partis, je parlerais plutôt de pullulement. Ces partis ne représentent pas vraiment l'électorat haïtien dans son ensemble. Ils sont trop nombreux. Il s'agit pour beaucoup d'entre eux d'une façon de se positionner pour faire du marchandage. Des partis politiques qui ne s'inscrivent rien que pour s'inscrire, des partis qui ne respectent aucune norme devant régir une structure politique. Cette faiblesse de la loi sur les partis politiques en est la cause. Cette loi n'est pas assez forte, n'est pas bien adaptée, et je crois que son vote n'est même pas encore finalisé au Parlement.

Je pourrais considérer par exemple qu'il existe actuellement (2015) dans le pays trois ou quatre partis politiques. Et je pourrais dire qu'il y a Fanmi lavalas et les autres. Ce n'est pas parce que je suis membre de Fanmi lavalas que je dis cela. Quand je dis les autres, je respecte quand même certains partis, même si du point de vue quantitatif un parti comme l'OPL n'a pas cette grande affluence de gens, cette grande adhésion de la population comme c'est le cas pour Fanmi lavalas. Nous respectons quand même des partis comme la Fusion, l'OPL qui sont des structures politiques plus ou moins importantes du point de vue de la tradition et du niveau de structuration. Mais il faut que ces partis comprennent qu'ils doivent promouvoir cette proximité avec la grande majorité, cette proximité avec la population. Cependant, il faut le reconnaître, ces partis ont leur

place sur le terrain. Mais Fanmi lavalas demeure la plus forte organisation politique du pays, le plus fort parti qui a su maintenir cette proximité avec la majorité des gens. Nous pensons que les autres devraient suivre nos pas.

Pour moi, il faut qu'il y ait une loi sur les partis politiques qui devra régir leur fonctionnement, qui devrait mettre des balises pour permettre à un parti politique d'exister. Ce que nous avons là, ce sont de véritables particules qui nuisent plutôt au climat électoral. On aurait eu un autre climat électoral s'il n'y avait que trois ou quatre partis politiques. Je pense qu'aujourd'hui, vu les problèmes que nous avons avec l'environnement, Haïti devrait avoir un grand parti écologique. Au sein de Fanmi lavalas, nous avons une section qui se penche sur cette question. Au niveau du Livre blanc du parti « Investir dans l'humain, notre réadaptation », nous sommes en train de travailler sur une section assez importante que le parti doit adresser, c'est le problème écologique qui affecte le pays. Mais en définitive, nous pensons qu'il est plus que temps qu'il y ait une loi sur les partis politiques qui devrait favoriser l'existence de partis forts, qui peuvent être certes de tendances différentes, mais qui reflètent véritablement les desiderata de plusieurs secteurs composant la nation.

En tant que membre du Parti Fanmi lavalas, expliquez-nous le processus d'adhésion et de recrutement au sein de votre parti.

La charte de Fanmi lavalas est claire : si vous voulez être membre de Fanmi lavalas, vous devez aussi faire la promotion de ce que nous appelons les *Ti Fanmi* de Fanmi lavalas. Par exemple, dans les réunions hebdomadaires au sein de la fondation du Docteur Jean-Bertrand Aristide, un membre du parti peut arriver avec une douzaine de personnes qui veulent faire partie de l'organisation et les présenter à la commission de recrutement. À ce moment-là, vous devenez ipso facto un membre de Fanmi lavalas avec ces douze autres personnes. Et parmi ces douze, un membre vient avec douze autres encore, vous faites vraiment partie de Fanmi lavalas car vous êtes en train de créer des cellules *Ti Fanmi* à travers tout le pays. Par exemple, vendredi dernier, nous avons enregistré au sein de Fanmi lavalas plus de soixante jeunes qui sont venus avec le maillot de Fanmi lavalas et parmi eux, il y avait cinq leaders qui ont pu venir avec douze

jeunes formant ainsi cette grande commission de jeunes au sein de Fanmi lavalas. Ce sont des jeunes qui ont adhéré à l'organisation, qui ont accepté l'idéal du 16 décembre, l'idéal aristidien aussi. C'est ainsi que quelqu'un peut devenir membre de Fanmi lavalas.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes de choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

D'abord nous avons nos primaires. Les critères sont : avoir une certaine prépondérance au niveau de la communauté que vous voulez représenter ; avoir surtout la crédibilité que nous réclamons, que nous exigeons et aussi le militantisme et l'engagement au sein de l'organisation ; être quelqu'un qui participe à tout ce qu'organise le parti, manifester de l'engagement envers l'idéal du 16 décembre. Vous devez être vraiment animé de cet idéal de justice, de transparence et de participation, c'est-à-dire que vous respectez le principe fondamental *tout moun se moun*, qui représente la base philosophique de Fanmi lavalas.

À partir de ce moment, vous soumettez votre candidature à la commission électorale et au comité exécutif, comme moi-même je l'ai fait, comme tout le monde l'a fait, et votre candidature est mise à l'étude.

On est en train de vous suivre. Deux ou trois mois avant les élections, vous soumettez à cette commission votre volonté de devenir candidat-e et entre tous les candidats-es, on réalise une élection primaire. Les candidats-es se mettent ensemble et entre eux, ils organisent les primaires. Après discussions, compromis, et encore de nouvelles discussions, nous finissons par choisir entre nous les candidats-es. Par exemple, il y a eu en 2015 au sein du parti sept ou huit candidats-es au Sénat pour le département de l'Ouest. Nous nous sommes assis, nous sommes arrivés à près de 4 candidats-es le dernier jour. Ces quatre candidats-es se sont mis ensemble, assis autour d'une table et nous avons pu dégager le Dr Chiller Louidor et moi-même, Louis Gérald Gilles, pour devenir candidats au Sénat pour le département de l'Ouest.

Mais M. Gérald Gilles, pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de leurs structures politiques ?

C'est pourquoi je vous dis, je le répète et je l'assume, Fanmi lavalas est pratiquement la seule organisation politique véritable sur le terrain. Qu'il s'agisse de l'OPL, de la Fusion et des autres partis politiques, j'ai constaté qu'il y a des gens qui sont d'obédience lavalas, qui sont lavalas, qui n'ont pas été choisis par Fanmi lavalas, qui n'ont pas passé le test des primaires chez Fanmi lavalas, tel que je vous l'ai expliqué, et qui se retrouvent candidats-es chez d'autres partis politiques. C'est pour vous expliquer que ces partis ne font que chercher des gens qui n'ont aucun rapport avec eux en faisant valoir que c'est à partir de la capacité de telle personne à être un bon ou mauvais candidat-e qu'elle a été choisie. Non, c'est différent au niveau de Fanmi lavalas. Les gens qui sont choisis au sein du parti pour être candidats-es sont des membres adhérents-es de l'organisation. Si vous regardez la vidéo dans laquelle Jean-Bertrand Aristide, le 16 décembre 1990, était en train de voter, le jeune homme qui se trouve derrière lui, c'était moi, Louis Gérald Gilles. C'est une façon de vous dire que depuis l'existence de Lavalas, je suis Lavalas et je me porte aujourd'hui candidat au sein de Fanmi lavalas. Donc ça va être très difficile pour que quelqu'un puisse arriver à me détrôner et à m'empêcher de devenir candidat du parti. Donc, nous au sein de Fanmi lavalas, nous n'avons pas ce problème, au contraire, nous avons de nombreux candidats-es issus de Fanmi lavalas qui sont choisis.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate généralement dans les relations entre les élus-es au Parlement et leurs partis politiques, tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

C'est exactement ce que nous venons de constater. Le problème vient souvent de la méthode utilisée pour choisir les candidats-es. Le plus souvent, ce ne sont pas des membres du parti qui sont vraiment choisis. Ce sont des gens qui n'ont aucune appartenance, aucune fidélité, aucun engagement dans l'organisation politique qu'ils représentent aux élections. C'est normal que vous

voyiez ensuite ces gens abandonner le navire, ou bien lâcher l'organisation. Nous savons que ce sont des humains qui peuvent se laisser influencer par une question d'argent. Cependant, je garantis que sur 100 candidats-es de Fanmi lavalas, on pourrait avoir deux ou trois pour cent de défections, de gens qui peuvent faire une autre route, qui peuvent prendre un autre chemin contraire à celui de l'organisation. Ce sont des choses qui peuvent arriver. Mais je vous assure qu'au niveau de Fanmi lavalas, si nous avons par exemple cent élus-es, quatre-vingt-quinze et même quatre-vingt-dix-huit respecteront toutes les décisions qui seront prises par l'organisation. Nous n'allons pas avoir ce schisme parce que ce sont les membres adhérents-es du parti qui ont juré fidélité, qui ont prêté le serment, qui ont compris qu'ils ont un contrat idéologique, un contrat politique, un contrat entre eux et Fanmi lavalas, qui sont choisis comme candidats-es. Je vous assure que ça ne va pas arriver avec nous, cette histoire que nous avons constatée lors de la dernière législature, avec des gens qui sortent de l'OPL, de la Fusion et d'autres partis et qui se retrouvent au sein du bloc PSP. Non, et ceci doit être clair aussi pour les futurs élus-es de Fanmi lavalas. Ils doivent m'entendre et comprendre. Nous n'allons pas accepter qu'un-e candidat-e devenu élu de Fanmi lavalas décide de prendre une position contraire à celle de l'organisation. Il y a des dispositions qui seront prises et je vous assure que ça ne va pas arriver.

Quels partis politiques pour Haïti ?

Synthèse de Colette Lespinasse

1. Présentation des entrevues des acteurs politiques

Quatre acteurs politiques nous ont livré dans ces entrevues leurs opinions et leurs expériences sur les partis politiques en Haïti : Abel Descollines qui a été candidat à la députation sous la bannière du parti Lavni ainsi que Eric Prévost Junior, secrétaire général de cette formation politique ; Jean William Jeanty, fondateur de Kontrapèpla qui a été Sénateur de la République sous la bannière du même parti qu'il a fondé et Louis Gérard Gilles, responsable de communication au sein du parti Fanmi lavalas, aussi ancien Sénateur de la République. Ils ont été interviewés par un journaliste qui connaît bien le milieu politique haïtien.

Les questions ont varié légèrement d'une personne à une autre mais ont tourné dans l'ensemble autour des mêmes préoccupations : la création des partis, la constitution de leur *membership* et les relations avec leurs membres, les mécanismes utilisés pour choisir les candidats-es aux élections, les relations avec les élus-es au Parlement, les problèmes de structuration et de financement des formations politiques ainsi que les perspectives qu'ils entendent pour l'avenir des partis en Haïti.

Ces quatre hommes politiques se sont référés tantôt à leurs partis respectifs, tantôt à leur connaissance des organisations politiques du pays pour nous livrer leurs témoignages et commentaires.

2. La création des partis politiques

Le contexte qui peut donner lieu en Haïti à la création d'un parti est divers et varié, selon nos interlocuteurs. Pour M. Prévost, le parti Lavni et au moins quatre autres formations politiques seraient nés d'une initiative prise par des cadres au sein de Fanmi lavalas pour contourner les manœuvres de René Prével, à ce moment Président de la République, qui cherchait, selon eux, à évincer Fanmi lavalas de la course électorale. De son côté, William Jeanty présente Kontrapèpla, comme un effort de rassemblement d'organisations politiques et de groupes sociaux de tendances diverses, mais ayant ensemble un dénominateur commun : la volonté de surmonter les limites du social pour passer à la politique. Pour Louis Gérard Gilles, son parti, Fanmi lavalas, est le résultat d'un grand mouvement qui a mobilisé en 1991 de larges franges de la population haïtienne pour prendre le pouvoir, avec un leader charismatique, M. Jean-Bertrand Aristide.

Les quatre interlocuteurs font le constat d'un foisonnement de partis sur l'échiquier politique. Gérard Gilles les considère plutôt comme des particules qui gênent le processus démocratique au lieu de contribuer à son renforcement. Selon lui, le phénomène de la prolifération des partis s'apparente à un positionnement pour faire du marchandage plutôt qu'à un effort réel pour structurer la représentation de différents secteurs de la vie nationale aux plus hautes sphères de l'État. Il pense que l'électorat haïtien ne s'identifie pas à ces groupes, qui ne sont pas de vrais partis. Il reconnaît sur l'échiquier politique haïtien l'existence d'au moins quatre ou cinq formations politiques valables. Tout d'abord, le sien, Fanmi lavalas, ensuite l'OPL (Organisation du peuple en lutte) et la Fusion des Socio-démocrates. Selon lui ces deux dernières formations ont une histoire et un niveau minimum de structuration comme parti, Cependant il critique leur distance par rapport à la grande majorité de la population. William Jeanty quant à lui ne considère pas la prolifération des partis observée en Haïti comme un problème. Selon lui, cette tendance s'observe dans tous les pays du monde, même dans ceux ayant déjà une expérience démocratique solide. Ce qu'il nous faut en Haïti, ce sont des mécanismes pouvant permettre au public de faire la différence entre les partis et de choisir celui qu'il juge le plus apte à diriger le pays.

3. Le *membership* des partis

Comment les partis recrutent-ils leurs membres ? Les stratégies semblent être les mêmes : cooptation d'amis de membres du parti ou rencontres formelles avec grande mobilisation pour trouver des adhérents-es. Louis Gérard Gilles présente avec un luxe de détails la stratégie cellules *Ti Fanmi* mises en place par son parti pour augmenter le nombre de ses membres. Kontrapèpla constitue son *membership* à partir de groupes sociaux entre lesquels il cherche à trouver un dénominateur commun.

Les quatre personnes interviewées reconnaissent la nécessité d'avoir en Haïti des partis politiques bien structurés. Mais elles sont unanimes à affirmer que le peuple haïtien se désintéresse de plus en plus des partis et très peu de gens y adhèrent vraiment. Les explications sur ce comportement différent, d'une organisation politique à l'autre. Le manque de moyens économiques pour pouvoir se structurer, mobiliser des gens et répondre à certaines exigences et attentes des membres est souvent évoqué pour expliquer ce manque d'intérêt. Mais pour Abel Descollines et M. Prévost de Lavni, en plus des problèmes économiques, le comportement affiché par les fondateurs de certaines formations politiques serait l'une des principales causes de cette distance observée. Selon eux, beaucoup de fondateurs considèrent trop souvent le parti qu'ils ont créé comme un bien personnel, un bien privé qu'ils n'entendent céder à quiconque. Ces leaders ne laissent pas suffisamment de marge de manœuvre aux adhérents-es, paralysant ainsi la structure politique qui n'arrive pas à survivre au-delà de ses fondateurs.

À entendre les acteurs politiques interviewés, il y a une sorte de déséquilibre dans le *membership* des partis : d'un côté on trouve les dirigeants-es qui sont pour la plupart les mêmes qui ont fondé la structure politique et en bas quelques membres souvent issus des couches vulnérables. Au milieu, fait grandement défaut la présence de cadres bien formés, capables de défendre l'idéologie, la vision du parti et ayant l'expérience requise pour faire des propositions de politiques publiques. Les interviewés appellent de tous leurs vœux l'intégration dans les partis de gens de la classe moyenne, des étudiants, des membres du

secteur économique, des intellectuels, etc., pour pouvoir renforcer ces structures. Ils comptent beaucoup sur les médias pour faire ce travail en présentant plus positivement les partis au public et en sensibilisant la population à intégrer ces structures dont l'existence, selon eux, est indispensable dans toute démocratie.

Les interviewés nous parlent aussi d'une certaine perception qui déstabilise ou freine l'adhésion. Alors que les partis peinent à trouver les moyens pour fonctionner, on les perçoit dans le public comme des structures avec de gros sous pouvant faire des projets ou des cadeaux à des groupes vulnérables. En devenant membres d'un parti, beaucoup de gens s'attendent à recevoir en retour des dons, des appuis économiques de la structure. Ils ne fréquentent ces espaces que quand ils ont des besoins personnels et non pour y faire valoir des idées, des propositions. Ils ne s'imaginent pas devoir eux-mêmes contribuer pour aider l'organisation à trouver des moyens de fonctionnement, ni pour contrôler ses actions et participer aux décisions qu'elle prend.

En gros, il y aurait une sorte de dichotomie, de distance entre ce qui serait « le parti » et ses membres, comme s'il s'agissait de deux choses différentes. Même quand toutes les structures telles que assemblée générale, conseil de direction, secrétariat exécutif, etc., existent, ce n'est souvent que de nom, car les membres ne s'engagent pas et ne donnent pas aux partis l'impulsion qu'il faut, comme cela se passe dans beaucoup d'autres pays.

Le responsable de communication de Fanmi lavalas croit fermement qu'il y a à la base un problème idéologique pour expliquer l'incapacité des partis à trouver des adhérents-es. Il a parlé des principes de « justice, transparence et participation » comme base philosophique de son parti, à laquelle tout membre doit adhérer. Mais nos interlocuteurs politiques ont fait peu mention de la vision des partis, de leur projet de société quand ils se réfèrent au manque d'adhésion de la population. De quels projets sont-ils porteurs ? Avec quels groupes de la société veulent-ils travailler, comme acteurs de ces projets ? Lavni espère que différents secteurs composant le pays pourront trouver le parti politique qui réponde le mieux à leurs intérêts.

4. Le choix de candidats-es pour représenter le parti aux élections

Tout le monde parle de primaires à l'issue d'un processus de déclarations des candidatures au sein du parti. Les méthodes utilisées varient d'un parti à un autre. Aucun d'entre eux n'a recours au vote des membres du parti. Le choix des candidats-es se fait soit par le directoire du parti Lavni ou par consensus entre les candidats-es déclarés-es (Fanmi lavalas). Le recours à des personnalités extérieures est justifié comme une nécessité étant donné que les partis manquent de cadres pour les représenter aux élections. Gérald Gilles de Fanmi lavalas critique cette pratique qui est à l'origine des comportements mercantiles observés chez des élus-es qui arrivent au Parlement sans aucun lien, ni obligation envers le parti sous le label duquel ils-elles ont été élus-es. Il dit que son parti a pris toutes les précautions pour que ce genre de choses n'arrive pas en son sein, en choisissant des gens qui ont fait montre d'un certain engagement et fidélité envers le parti.

5. Les liens entre les élus-es au Parlement et leurs partis politiques

Le désengagement des élus-es envers les formations politiques sous la bannière desquelles ils sont arrivés au pouvoir est une grande préoccupation pour tous les citoyens et citoyennes qui souhaitent une représentation active et efficace des partis au sein du Parlement. Cette question a été abordée avec toutes les personnes interviewées, car ce problème constitue un grand défi pour la consolidation et l'épanouissement des partis politiques dans le pays. Il est en lien direct avec la façon dont les candidats-es ont été choisis-es pour représenter les partis aux élections, selon M. Gilles de Fanmi lavalas. Ce dernier, fustige certains partis qui, pour augmenter leur taux de participation aux élections, sont venus bêcher parmi les membres de son parti dont les candidatures n'ont pas été retenues lors des « primaires ». L'argument selon lequel il suffit de choisir de bons-nes candidats-es, peu importe d'où ils-elles viennent, ne tient pas pour lui. Ce qu'il faut, selon Gérald Gilles, pour avoir une bonne représentation au Parlement, c'est d'abord l'engagement, la persévérance des candidats-es dans le parti pour être digne de le représenter. En recrutant n'importe qui, n'importe

comment pour les représenter à des élections, les partis politiques ne doivent pas s'étonner après coup d'être lâchés.

Pour les élections en cours, William Jeanty informe que Kontrapèpla pris les précautions et n'a choisi comme candidats-es que des gens ayant plus d'une année de militantisme au sein du parti et dont les candidatures ont été validées par plusieurs membres. On ne peut rien construire avec des gens qui n'ont aucune conviction, aucune adhésion à une formation politique. Il se demande comment un élu qui n'est pas membre d'une formation politique, qui ne connaît même pas son idéologie, sa vision pourra défendre valablement son programme devant une assemblée.

Pour Abel Descollines, le manque de support et d'encadrement des partis politiques avec leurs candidats-es devenus élus-es serait la cause du relâchement qu'on constate généralement après les élections. Il évoque le problème financier auquel les partis sont confrontés et leur faible niveau de structuration pour pouvoir encadrer leurs candidats-es et ensuite leurs élus-es. Le-la candidat-e qui a payé de sa poche sa campagne, qui n'a bénéficié d'aucun support de la part d'un parti dont il porte la bannière, peut ne se reconnaître, une fois élu, aucune obligation envers cette structure politique. M. Descollines dit avoir vécu personnellement cette expérience. Après son élection sous la bannière de Lavni, il a tout fait pour rester en contact avec le parti, mais il s'est retrouvé seul dans cette démarche et le parti est resté sourd à ses appels. M. Prévost, secrétaire général de Lavni, a des inquiétudes par rapport au phénomène selon lequel des individus disposant de gros sous choisissent désormais, au sein des partis, des candidats-es qu'ils veulent financer sans appuyer pour autant le parti ni son programme. On se retrouve ainsi dans les campagnes électorales avec des candidats-es ayant de gros moyens au sein d'un parti politique pauvre qui ne peut même pas payer son loyer.

À écouter ces témoignages, l'on se demande alors pourquoi les partis persistent à envoyer de nombreux-ses candidats-es aux élections quand ils ne disposent pas de ressources en leur sein pour les encadrer. Pourquoi laisser des gens qui n'ont aucune attache envers un parti le représenter ? La plupart des personnes

interviewées répondent par un postulat qui, semble-t-il, est intouchable : « tout parti politique doit chercher à prendre le pouvoir et pour y parvenir, il faut aller aux élections. Et si l'on n'a pas de candidats-es, on va en chercher ailleurs », déclare M. Prévost de Lavni. Mais avec une telle approche arrivera-t-on jamais à structurer les partis politiques en Haïti ?

6. La loi sur les partis politiques, financement et perspectives

Les acteurs politiques rencontrés dans le cadre de ce travail misaient beaucoup sur la récente loi sur les partis politiques pour trouver un cadre de fonctionnement plus adapté et surtout des moyens financiers pouvant garantir un minimum d'activités dans les partis. Ils sont un peu déçus des premiers résultats obtenus à partir de la mise en application de cette loi. Selon eux, la loi actuelle a trop de failles et n'encourage nullement la structuration des partis politiques. Tout le monde espère une nouvelle loi sur les partis politiques qui bloquera cette tendance à la fragmentation. Mais une loi sera-t-elle en mesure de tout changer ? Ne faudrait-il pas considérer d'autres paramètres ?

Le financement des activités des partis politiques demeure un problème crucial. Mais aucune stratégie ne semble être envisagée pour y apporter une réponse. À part l'État, aucune autre source de financement n'est encore explorée pour faire fonctionner les partis, aucune expérience n'est tentée pour apporter une réponse structurée aux attentes de leurs membres vivant en situation de grande vulnérabilité.

Conclusion

Analyse de la situation des partis politiques en Haïti au regard de leur rôle dans une société démocratique

Après avoir pris connaissance de la réflexion de quatre acteurs politiques qui nous ont livré des informations sur le mode de fonctionnement des partis politiques en Haïti et les difficultés auxquelles ils sont confrontés, et constatant

malgré tout une tendance à la prolifération de groupes portant le nom de partis, plusieurs questions me sont venues à l'esprit. Je me suis demandé, en fait, c'est quoi un parti politique et quelle est sa fonction dans un pays comme Haïti. Pourquoi le peuple haïtien qui réclame à cor et à cri des changements dans le mode de gouvernance et dans ses conditions de vie s'éloigne-t-il de plus en plus de ces groupes qui prétendent pourtant le représenter et le diriger ? Le pays a-t-il besoin de partis politiques ? Si oui, pourquoi et quel genre de partis ? Comment Haïti peut-elle parvenir à avoir des partis bien structurés qui représentent véritablement les intérêts de la nation ? Le cadre politique actuel est-il approprié pour faciliter la structuration de véritables partis politiques ?

Quels secteurs représentent les partis politiques en Haïti ?

Daniel Louis Seiller définit les partis politiques comme « des organisations visant à mobiliser des individus dans une action collective, menée contre d'autres pareillement mobilisés, afin d'accéder seuls ou en coalition à l'exercice des fonctions de gouvernement. Cette action collective et cette prétention à conduire la marche des affaires publiques sont justifiées par une conception particulière de l'intérêt général » (Seiller 1993, 23, cité dans *Haïti la Démocratie inféodée*). Selon cette définition, il n'existe pas de partis politiques sans rapports avec des groupes sociaux qui soient porteurs de revendications pour lesquelles ces derniers sont prêts à se mobiliser. Et c'est l'existence de ces groupes revendicatifs qui justifierait la création d'un outil politique.

Un parti politique est donc une structure intermédiaire qui fait le lien entre l'appareil de l'État et un secteur social bien déterminé qui a ses propres revendications afin d'imprimer à l'État l'orientation qui permettrait la concrétisation des changements souhaités. Attention à ne pas confondre un secteur social avec un ramassage hybride de groupes épars. Un parti n'a donc pas d'existence en soi et sa présence n'a aucun intérêt s'il n'est en relations avec aucun groupe social. Son programme doit certes prendre en compte l'intérêt général, mais en s'arc-boutant à celui du groupe social sur lequel il prend assise, le considérant comme l'acteur vital, fondamental, dans la transformation du pays.

Plus de 200 partis politiques légalement enregistrés se sont manifestés en s'inscrivant au Conseil électoral provisoire au démarrage des activités devant conduire à des élections en 2015. Je me suis demandé s'il y a vraiment autant de secteurs sociaux en Haïti porteurs de revendications différenciées qui aient besoin d'autant de représentations, quand on considère que plus de 80 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté avec les mêmes problèmes d'existence.

Au fil des interviews avec les quatre acteurs politiques, il a été difficile de déceler quels sont concrètement les groupes sociaux que les partis politiques représentent en Haïti, d'autant plus que selon les témoignages les adhésions sont peu nombreuses. A mon avis, la question de la représentation sociale est un point important à prendre en considération en analysant les problèmes des partis politiques en Haïti. A ce sujet, les informations sur les motivations ayant conduit à la décision de créer certaines structures politiques nous apportent un bon éclairage. Au démarrage de beaucoup d'entre eux, il n'existe aucun souci de représentation d'un quelconque groupe social avec lequel les initiateurs des partis s'identifient et entretiennent des contacts. Ne connaissant pas du tout ou mal les problèmes des acteurs sociaux, n'étant pas en contact direct avec eux, il devient donc difficile de formuler, de proposer des idées transformatrices de leurs réalités et de projeter des programmes qui peuvent capter leur attention et encourager leurs adhésions. Les groupes qui se présentent comme des partis politiques évoluent, en général donc dans un vacuum idéologique total et sans attache réelle avec la population. Il n'est donc pas étonnant que les gens ne se reconnaissent pas en eux.

Les interlocuteurs qui ont partagé leurs opinions avec nous ont parlé d'un manque de sensibilisation des populations sur l'importance des partis politiques. Pour certains d'entre eux, le problème d'adhésion serait résolu si les gens comprenaient le rôle vital des structures politiques dans une démocratie et surtout si les partis politiques parvenaient à trouver suffisamment de moyens pour faire ce travail de sensibilisation. Nous avons des doutes que le problème se pose à ce niveau-là. La population haïtienne a démontré dans d'autres circonstances, quand elle était convaincue de quelque chose, qu'elle se mobilisait

sans problèmes et sans gros moyens. Il me semble que le problème d'adhésion aux partis se trouve surtout dans la confusion créée par des groupes qui se présentent comme des partis politiques, mais qui sont dans les faits des entreprises politiques avec pour finalité la préparation et la vente d'un produit qui n'est autre qu'un personnage ou une bannière.

Le marché des partis politiques en Haïti

La manière dont des groupes politiques se créent, font des alliances, se dissolvent, au gré de la conjoncture et des opportunités, tout en se distanciant de plus en plus des acteurs sociaux, est un témoignage probant. Leur approche est basée sur des individus à vendre plutôt que sur des structures à construire et à consolider pour porter un projet. C'est donc l'approche personnaliste qui prévaut qui tue l'adhésion aux partis politiques en Haïti. Des individus qui se présentent comme leaders se vendent en projetant d'abord leur personnalité, leurs atouts personnels pour justifier leur capacité à diriger l'appareil d'État. Ils se mettent en compétition avec d'autres individus pour occuper le même espace, en lieu et place de véritables structures, visions et programmes pour reformater l'espace politique et favoriser la participation de tous, notamment ceux et celles qui ont été toujours exclus. Les débats portent rarement sur les projets en compétition, mais plutôt sur des individus.

Un vrai marché politique s'est donc créé en Haïti au détriment de la structuration de véritables partis. Sur ce marché, on peut acheter des bannières, des candidats-es et même des élus-es. La manière dont les candidats-es aux élections sont choisis et les rapports qu'ils développent avec la formation politique sous la bannière de laquelle ils-elles ont été élus-es en sont des témoignages patents. De plus en plus, ce ne sont pas des militants-es, attachés à une cause, une vision qui vont aux élections pour faire passer leurs points de vue, sinon des individus qui se préparent d'abord seuls pour se vendre ensuite au plus offrant. Il ne faut donc pas s'étonner que sur ce marché, des individus avec de gros sous viennent maintenant se positionner derrière des candidats-es, avec l'aval ou non de leurs bannières politiques, pour financer les campagnes de ces derniers

et faciliter leur ascension au Parlement ou à Présidence. Dans d'autres cas, ces acheteurs politiques attendent que des élus-es soient en poste pour négocier avec eux, portant ces derniers à changer de camp et à se distancier de leurs bannières ou à prendre des positions qui sont tout à fait contraires à celles de leurs groupes « d'appartenance ». Celles-ci de son côté ne se préoccupent guère de ces mouvements, ni ne font des efforts pour retenir leurs élus-es dans les rangs. Ils attendent des négociations politiques pour faire leur réapparition ou tout simplement les prochaines élections et recommencer ainsi le même scénario. Comment comprendre que des partis politiques qui n'ont pas su maintenir leurs élus-es au Parlement viennent, sans aucune explication de ce qui s'est passé, solliciter à chaque élection le vote de la population pour des candidats-es qu'ils présentent pour ces mêmes postes ?

Nous sommes loin du rôle que jouent les partis politiques dans des pays qui ont fait choix de la démocratie comme référence pour l'organisation de la vie politique. Si rien n'est fait, le marché des partis politiques qui est en train de se consolider en Haïti finira par tuer tous les efforts déployés depuis 1986 pour imprimer au pays une nouvelle direction.

Avons-nous besoin de partis politiques en Haïti ?

Dans beaucoup de pays reconnus comme des démocraties, le système politique est déjà bien établi. Les partis politiques se sont implantés pour le gérer selon des principes et valeurs qui font l'unanimité. Les partis se différencient par les programmes qu'ils proposent pour aborder et résoudre des problèmes auxquels fait face le pays tout entier ou un groupe important de la société. Dans le cas d'Haïti, le défi est beaucoup plus grand. Il fallait non seulement changer de cadre politique, mais aussi construire les nouvelles institutions qui devaient faciliter une réforme en profondeur des structures et établir de nouvelles normes. La Constitution de 1987, certes, avait proposé un nouveau système politique qui représentait à certains égards une avancée par rapport à ce qui existait avant. Cependant, il revenait à des partis politiques bien implantés avec une vision claire des enjeux de concrétiser les prescrits de cette Constitution tout en donnant corps aux revendications de la population.

Près de 30 ans après la chute de la dictature, le pays n'est pas parvenu à structurer de vrais partis politiques. On a plutôt assisté dans beaucoup de cas au montage de groupes politiques créés de toutes pièces par des individus qui jouent consciemment et peut-être inconsciemment le jeu du statu quo en faisant la promotion d'individus et non d'idées, en ne comprenant pas qu'aucune personnalité, aussi forte qu'elle soit, aussi populaire qu'elle soit, ne peut à elle seule réorienter l'appareil d'État séculaire, rétrograde, lequel a ses tentacules dans toutes les sphères de la vie nationale avec une grande capacité de se reproduire constamment. Comme l'avait dit le professeur Marcel Gilbert, seule une unité historique de peuple, avec des gens conscients, organisés et mobilisés à tous les niveaux, serait capable de faire craquer le système du dedans et favoriser l'émergence d'un autre État.

Le cadre politique actuel est-il approprié au changement recherché ? Comment la population peut-elle se faire vraiment représenter à l'intérieur de l'espace politique ?

Aujourd'hui, Haïti a urgemment besoin de vrais partis politiques. La chute de la maison Duvalier en 1986 était le moment idéal pour initier ce travail. Malheureusement, les acteurs qui ont occupé la scène politique à ce moment n'avaient ni la vision, ni l'expérience requise pour canaliser l'énergie de la population vers un tel projet. Les expériences qu'ils ont tentées ont été très limitées et certaines se sont fourvoyées en cours de route. Après de nombreuses crises qui ont mené à l'occupation du pays, à l'affaiblissement des institutions publiques et à l'appauvrissement de la population, le moment n'est-il pas venu de reprendre sur de nouvelles bases tout l'ouvrage ?

Faut-il blâmer le système politique ou les relations développées entre les partis politiques et leurs élus-es ? Quel que soit le cas de figure, le système politique tel que constitué actuellement en Haïti pose certains problèmes sur lesquels il faut se pencher. Il n'est pas superflu, dans une perspective de recadrage politique, de le revoir aussi. Sommes-nous obligés de toujours copier ce que les

autres ont établi pour leur société ? Ne pouvons-nous pas inventer le nôtre en tenant compte du monde qui nous entoure ? L'histoire du pays, les valeurs auxquelles nous nous accrochons encore, malgré les décrépitudes, devraient pouvoir nous guider dans le choix du système politique le mieux approprié pour construire Haïti.

Quelles perspectives ?

Malgré les difficultés et les critiques, il faut saluer l'effort de quelques personnalités, dont la motivation première n'est pas l'enrichissement ni la visibilité, qui ont travaillé d'arrache-pied à la mise sur pied de partis politiques en Haïti et qui se sont sacrifiés pour les maintenir en vie. Mais il faut reconnaître aussi, qu'à date (2015), en dehors de la parenthèse de 1991 avec le mouvement Lavalas, aucun parti politique n'est encore parvenu à s'ancrer dans la vie des masses haïtiennes. Le moment est venu de donner une autre impulsion à la vie politique en Haïti. Tout en combattant le mercantilisme politique qui avilit les partis politiques, il faut encourager l'émergence ou la consolidation de véritables partis politiques en Haïti. Le premier pas à faire doit venir nécessairement des partis politiques existants. Ils doivent non seulement se démarquer de ce mercantilisme, mais aussi promouvoir leur identité et leurs projets. Le pays a besoin de savoir quels sont les secteurs sociaux que chaque parti représente, son projet de société et les valeurs qu'il veut promouvoir.

Commentaires de la rédaction

Cette deuxième série d'entrevues avec nos personnalités politiques est révélatrice des problèmes auxquels sont confrontés les partis politiques pour bien s'implanter dans notre pays, et certaines révélations portent en elles des réponses à la situation des partis politiques haïtiens pour la plupart. La manière dont des partis politiques voient le jour est symptomatique. On en crée à volonté pour contourner un problème. Dans la réalité haïtienne on parlerait de drap blanc, de couverture pour intelligemment investir des espaces fermés conjoncturellement à un adversaire politique.

Plus récemment, pendant la crise préélectorale qui a conduit à signer « l'Accord d'El Rancho », nous avons tous été témoins de la naissance du jour au lendemain de nombreux nouveaux partis politiques. Ces derniers devaient peser par le poids du nombre. Contrairement aux anciens qui sont nés dans l'objectif d'une nouvelle offre de projet de prise en charge du pays en opposition au projet dictatorial ou autoritaire ; et en même temps comme alternative de pouvoir pour permettre à notre société de vivre les bienfaits de l'alternance politique, les nouvelles formations politiques conçues sur mesure pour les besoins de la cause du pouvoir, ne sont pas des instruments mis au service d'un projet de construction nationale. Ce sont des objets de la manipulation politique, des contenants vides de substance qui n'existent dans aucune réalité objective en dehors du document légal consacrant leur existence à la faveur d'une législation débonnaire et généreuse dont d'aucuns ne manquent jamais d'abuser.

L'acuité du problème de représentation est bien cernée par les acteurs qui proposent différentes approches. Les partis politiques véritables doivent prendre leur bâton de pèlerin pour recruter des membres, faire du porte à porte pour convaincre la société de leur bonne foi, de leur différence et de la nécessité pour les Haïtiennes et les Haïtiens de changer de mentalité en devenant membres actifs de ces organisations sans lesquelles nous reproduirons à l'infini cette réalité anormale d'un système politique à vocation démocratique sans les assises de référence que sont les partis politiques.

Ce ne sont pas les dispositions d'une loi sur le fonctionnement des partis politiques qui aideraient à un meilleur positionnement de ces derniers dans notre société. Un parti politique est une construction sur la durée. Cela prend un apprentissage, un changement de mentalité et surtout des actions qui permettent aux couches sociales de s'identifier avec les propositions et projets des partis politiques. Colette Lespinasse a raison de poser la question intelligente, pour qui les partis politiques ? La désaffection du public haïtien pour la chose politique n'est pas le produit du hasard. Il y a des raisons de causes à effets. Si la question de l'identification n'est pas résolue, si au prochain orage, des partis continuent de surgir sans projet, sans plan, sans objectif sinon le deal politique qui a poussé madame Lespinasse à parler de marché politique et nous-mêmes de bourse de valeurs, nous ne sortirons pas à court terme de l'informel qui caractérise le champ politique haïtien.

Nos partis, ceux qui méritent cette appellation, doivent regarder leur réalité en face. Ils doivent tirer les leçons des expériences néfastes comme celle de l'endossement de candidats-es étrangers à leurs rangs, une politique bien plus improductive que profitable. L'avenir des partis politiques dépend des résolutions à prendre immédiatement pour corriger ce qui n'a pas marché. Avec courage et pragmatisme, nos leaders doivent se remettre en question pour revoir le chemin parcouru et revenir si c'était nécessaire au point de départ. Cela leur offrira une deuxième chance pour démarrer à nouveau avec de meilleurs atouts et franchir désormais chaque étape marche par marche. Nos partis politiques ont besoin d'une nouvelle virginité. Pour cela, ils devront résister à la tentation de faire fi des normes, contourner la loi et les prévisions de la Constitution, suivant les besoins des tenants du pouvoir dont le seul souci est de se maintenir en place.

Quelle est la formule qui délivrera Haïti de la multiplication à l'infini des partis politiques ? Notre pays est considéré comme une entité nationale plutôt homogène si l'on se réfère à certaines sociétés multiethniques où des nationalités différentes pullulent. Certains pays d'Afrique et des Balkans ont souffert énormément de ces réalités, il y a peu. En Haïti, il y a deux groupes composant la nation, les descendants des anciens esclaves et ceux des anciens libres et des

colons qui nous donnent le couple hybride noirs, mulâtres. Alors, qui représentent les partis politiques haïtiens, quand en plus nous sommes sortis de la diagonale du conflit Est-Ouest depuis l'éclatement de l'empire soviétique en l'an 1989 ? Alors que le monde tend à devenir uniforme, alors que partout les frontières entre les idéologies différentes se rétrécissent, nous assistons paradoxalement en Haïti à un foisonnement de partis politiques, quand ce qui aurait dû se produire c'est la fusion des structures politiques pour que naissent des partis et groupes politiques de plus en plus forts et gigantesques. Nous consacrons ici aussi notre différence comme nous le faisons dans le domaine économique avec des indices au rouge dans beaucoup de domaines, de mauvais classements sur de longues périodes de croissance négative ou insuffisante pour provoquer les changements de conditions de vie de nos populations et garantir le progrès social.

L'interrogation de Colette Lespinasse est plus que pertinente quand par rapport à la profusion des partis politiques elle se demande si dans notre pays il y a tellement de groupes différenciés qui justifierait une représentation politique aussi éclatée. Nous avons là, matière à réflexion et à débat qui font défaut tant à l'université que dans les médias.

Continuons la ronde des partis politiques et de leaders anciens parlementaires pour voir si la perception du problème est linéaire ou si dans leurs réponses aux questions du journaliste, nous dénoterons une explication vraiment différente du problème.

Chapitre

III



Parti politique Inite

Entrevue avec l'ex-Député de Moron-Chambellan, Saurel Jacinthe, ancien Président de la Chambre des Députés-es

Menée par Avenide Joseph

Selon vous, qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

A mon sens, nous comprenons plus et mieux la problématique haïtienne. Nous posons la question de la démocratie en Haïti, comment vraiment implanter ne serait-ce que la base de cette démocratie. Nous comprenons que quelle que soit la bataille que nous menons, si nous n'arrivons pas à adopter des lois, mettre en place des structures pour implanter les partis politiques, organiser des séances de formations pour les militants-es, il est difficile d'arriver à une vraie démocratie et à la stabilité politique dans le pays. Nous pensons que si la population n'est pas éduquée, elle ne saura connaître ce qu'est un parti politique, un dirigeant, la militance politique, la définition de la démocratie et comment on peut la construire. Car, il s'agit d'avancer vers une société stable, qui pratique le

dialogue et l'alternance politique, en vue du développement socio-économique du pays. Nos options découlent des leçons tirées des errements ayant ponctué la vie politique en Haïti à partir de 1986.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

Le premier obstacle est l'absence de support aux partis politiques. D'abord, partout la démocratie a un coût, car il faut faire fonctionner les institutions d'état et le système des partis politiques. Les dirigeants-es haïtiens-nes n'ont pas encore saisi l'urgence de consolider les institutions, parce que la démocratie représentative est d'abord institutionnelle. Par exemple, le financement des partis politiques devant participer aux élections du mois d'août¹ prochain est aujourd'hui encore soumis à toute sorte d'aléas.

Deuxième obstacle : sur le plan international, je pense que les institutions internationales n'ont pas compris les besoins des partis politiques en termes de support. Un parti qui ne possède pas de local et autres infrastructures, ne peut pas se consolider par l'organisation de séances de formation. La communauté internationale aurait pu mieux encadrer les partis politiques.

Ainsi, les deux obstacles majeurs à la consolidation des partis politiques, sont l'un de nature technique, et l'autre financière. Ce constat se vérifie tant au plan national qu'au niveau international.

Expliquez-nous le processus d'adhésion et de recrutement au sein de votre parti.

L'adhésion est libre et volontaire. Dès qu'une personne partage la vision et l'idéologie du parti, ne ce serait-ce qu'à partir de ce discours ou de cette rencontre, elle peut décider d'adhérer au parti Inite.

A ce premier niveau, il s'agit de candidature à l'adhésion. Ce n'est qu'après la tenue de séances de formation pour de nouveaux candidats-es qu'un tri est effectué et qu'une décision est arrêtée quant au recrutement des nouveaux membres au sein du parti Inite.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

Premièrement au niveau de déplacements effectués, par des dirigeants-es qui ont été formés à cet effet, et au fil des rencontres, on commence par identifier qui pourrait être candidat-e au Sénat ou à la députation. Parfois, l'intéressé peut déclarer lui aussi qu'il est candidat-e. D'abord, ce sont ces critères de militance, les connaissances acquises de ces personnes qui nous ont poussés à les recruter. Parfois, il est très difficile sitôt arrivé dans une zone où il n'y a aucune structure du parti et ce sont des connaissances qui vous ont référé à telle ou telle personne et on fait le déplacement en vue de recruter un-e candidat-e ou une candidate qui n'est pas membre du parti. Voilà pourquoi Inite a seulement 38 candidats-es à la députation et 8 autres au Sénat pour les législatives de 2015.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate généralement dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

Si, au parti, on connaît peu le Député, qui a simplement été embauché, il est normal qu'au bout de ce processus, de mauvais candidats-es soient appelés à devenir de mauvais Députés-es et Sénateurs-rices. Premièrement, ils ne savent rien du parti, de ses principes, ses objectifs, et ces élus-es pouvaient nourrir des ambitions mercantiles, et même empocher de l'argent, ce, sans égard pour l'idéologie de leur parti et les lois de ce pays. Donc, il est facile pour eux d'accepter des offres de la part du gouvernement qui, à chaque élection peut ne pas détenir une majorité, alors qu'il en aura besoin au Parlement. Il devient facile pour ces élus-es (es) de se mettre au côté du Président ou du gouvernement en place.

Vous étiez député de la Fusion des Socio-démocrates, ensuite du parti Inite. Dites-nous comment ont été vos relations avec ces deux formations politiques ?

Jusqu'à présent, les relations sont bonnes et très bonnes. Quand j'avais quitté la Fusion pour rejoindre Inite comme l'un des dirigeants-es, il m'était difficile d'établir le distinguo des relations avec d'un côté Inite et de l'autre, les anciens camarades de la Fusion. Là, c'est juste une question d'approche, car des désaccords existeront toujours entre êtres humains, on ne peut pas les résoudre tous. Mais les objectifs, les idéologies et le comportement restent inchangés.

On a toujours eu de très bonnes relations, quelles que soient les activités entreprises sur le plan national et international. La preuve : l'accord du 11 janvier 2015 a été conclu entre le gouvernement, la Fusion des Socio-démocrates, le parti Inite, Ayisyen pou Ayiti et d'autres partis politiques.

Pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?

C'est ce que je viens d'expliquer. Lorsque vous n'avez pas de structures à travers le pays, pas de financement, vous ne pouvez pas organiser des séances de formation, il est très difficile parce que les candidats-es souvent inexpérimentés, pensent que les partis politiques auxquels ils adhèrent possèdent de l'argent et pour se faire inscrire ils comptent sur leur formation politique. Faute de connaissances sur le programme du parti, ses idéologies et ses objectifs, il est aisé pour ces élus-es de faire retrait.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre des débats et de la vie démocratique dans notre pays ?

Heureusement nous avons une loi sur les partis politiques que nous avons voté à la fin de la 49^{ème} législature. Maintenant, c'est à l'État haïtien d'appliquer cette loi notamment sur les principes et la structuration des partis politiques. Je comprends qu'il y a beaucoup de partis mais certains d'entre eux sont des institutions parce qu'ils participent toujours aux élections et sont représentés

au niveau du Parlement. Aussi est-il du devoir de l'État de supporter ces formations politiques afin qu'elles puissent se structurer, ce qui leur permettra d'organiser des séances de formation, de faire l'acquisition de matériels roulants en vue de mettre en place certaines infrastructures à travers le pays. C'est alors que les partis politiques deviendront de vraies institutions, en mesure de choisir leurs militants-es qui vont diriger le pays. Ainsi, il ne sera plus nécessaire de procéder à l'embauche de candidats-es pour participer aux joutes électorales.

La Loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. En Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettrait une vraie modernisation de la vie politique dans notre pays afin quels partis puissent devenir des acteurs-rices viables et incontournables ?

D'abord pour réaménager les partis politiques, il faut qu'il y ait une volonté politique au niveau de l'état haïtien. Certes, il y a une multitude de partis politiques mais l'État, au niveau des tendances doit choisir. Les partis qui se ressemblent doivent se rassembler. Qu'il soit exigé d'appuyer cinq partis politiques qui seront vainqueurs lors des élections et ayant une tradition parlementaire peut-être par pourcentage. L'État haïtien pourrait adopter cette approche. Il peut aussi imposer les cinq partis suivant leur ancienneté, leur structuration, leur représentation au Parlement et à travers tout le pays. Ces formations peuvent être de tendance de droite, du centre ou socialiste.

Dépendamment de la façon dont ils se situent, l'État pourrait intervenir. Mais ces interventions peuvent traduire une volonté politique qui sera imposée au pays, de toute façon, un consensus entre tous les secteurs est nécessaire, pour trouver la meilleure formule de résoudre le problème de la prolifération de partis politiques en Haïti.

La loi sur les partis politiques souligne que le mandat des Députés-es, Sénateurs-rices et des Collectivités Territoriales n'est pas personnel, mais appartient aux formations politiques respectives. Des articles stipulent, que si vous êtes Député élu pour 4 ans et que vous abandonnez votre parti, vous aurez à payer une

amende pendant deux ans. Les Sénateurs-rices, pour leur part, paieront trois ans d'amende. Ce sont ces contraintes qui vont permettre aux élus-es de toujours rester accrochés à leur structure politique.

C'est un début et nous allons voir comment cela va aider à construire de vrais partis politiques, avec des Députés-es et de Sénateurs-rices élus-es sous la bannière d'un parti et obligés-es d'y rester, pour travailler à l'aider à atteindre ses objectifs.

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques et idéologiques induisant du même coup le renforcement de l'action ?

Il y a un article de la loi sur les partis politiques qui souligne que le mandat revient aux partis politiques et non aux parlementaires donc ces derniers ne sont pas libres maintenant d'intégrer n'importe quel groupe politique et supporter n'importe quel gouvernement.

Toutes ces choses doivent être réalisées en concertation avec les formations politiques et ce sont ces structures politiques qui vont prendre des décisions de concert avec les parlementaires. C'est un bon début qui permettra aux partis de se structurer parce qu'ils ne vont pas perdre ces élus-es pour des projets que leur offre un Président. Je pense que l'application de cet article permettra aux partis de s'imposer sur le terrain.

Deuxièmement, cette même loi exige aux élus-es de partager leur mandat avec leurs partis politiques en cas de violation, et ces partis pourront même intenter une action en justice contre les parlementaires fautifs. Ces contraintes permettront aux partis politiques de se structurer afin de devenir des institutions sérieuses.

Je pense que ces deux articles de la loi sur les partis politiques, ajoutés aux dispositions traitant de la question du financement, influencera positivement l'évolution des partis politiques en Haïti.

Que pouvez-vous me dire de l'expérience de votre parti politique Inite ?

Dans un premier temps, Inite n'était pas un parti politique, mais bien une plateforme constituée de plusieurs partis politiques et organisations, en vue de participer aux élections en 2011. Comme vous le savez, notre candidat à la Présidence, Jude Célestin, a été écarté malgré un score de 52 %. Plusieurs entités de l'international, dont la MINUSTAH, étaient impliquées. Par la suite nous avons eu 36 Députés-es, presque une majorité pour ne pas dire une majorité simple. Nous avons également 11 Sénateurs élus.

Donc dès 2011 nous sommes entrés au Parlement, et nous avons formé des groupes politiques tant au niveau de la Chambres des Députés-es qu'au Sénat. Pour ma part, j'ai été le premier Président de cette plateforme à la Chambres basse, il y eut ensuite Levaillant Louis Jeune. Au Sénat également, nous avons eu une bonne visibilité. Nous pouvons dire que de 2012 à aujourd'hui nous avons pu garder une certaine cohésion qui nous a valu de maintenir le groupe original qui a constitué Inite au tout début. Nous pouvons citer Paul Denis, Sorel Jacinthe, Levaillant Louis Jeune, entre autres. Depuis, nous œuvrons pour transformer cette plateforme en un véritable parti politique.

Je ne sais pas si vous vous rappelez du congrès que nous avons organisé à l'hôtel Roseau à Hinche, nous y avons adopté une résolution, laquelle résolution a pour point essentiel, de faire de cette plateforme un parti politique. En 2014 nous avons demandé une reconnaissance légale au Ministère de la justice et en cette même année, nous l'avons obtenue. Depuis, la plateforme Inite est devenue un parti politique ayant comme coordonnateur Levaillant Louis Jeune et moi-même comme porte-parole.

Et c'est sous la bannière de ce parti que nous allons participer aux élections. Le fait que ce soit un jeune parti, nous avons eu la priorité de nous construire nous-mêmes, en tant que parti en prenant le temps qu'il faut. Ainsi, nos candidats-es prendront part à la députation, aux sénatoriales, aux municipalités et aux collectivités, mais nous n'aurons pas de candidat-e à la présidentielle, peut-être que dans le giron de cette famille politique qui regroupe d'autres partis, après dialogue et discussions nous choisirons un-e nouveau-elle candidat-e

à la Présidence. Au niveau du Parlement, Inite a accumulé des expériences. Nous sommes au cœur des décisions visant à influencer les bonnes orientations législatives.

La première expérience législative d'Inite, c'est la Loi sur les partis politiques que nous avons initiée au niveau des deux Chambres. Aujourd'hui, nous pouvons dire avec satisfaction qu'il y a une loi qui régleme les partis politiques, en Haïti. Après de multiples difficultés, des pourparlers, des dialogues avec Présidence, elle a fini par promulguer cette loi. Nous partageons avec IDEA la même préoccupation des questions liées à l'éthique au niveau des partis politiques. Nous travaillons beaucoup sur cette question, qui, pour Inite est fondamentale.

Nous avons formé au niveau de la Chambres basse le PRI (Parlementaire pour le renforcement institutionnel). C'est un groupe politique qui était à la pointe de toutes les contestations, que ce soit dans le cas de l'arrestation d'Arnel Belizaire, que ce soit au niveau du Conseil Electoral Provisoire (CEP) de six membres. Nous étions aussi partie prenante de la lutte menée avec les six Sénateurs jusqu'à ce que nous ayons abouti à l'accord du 11 janvier 2015.

Car, au niveau de l'Inite nous avons dit que 100 ans après l'occupation américaine de 1915, il n'est pas question de connaître une transition suite au renversement du Président, quoique nous soyons en désaccord avec M. Martelly.

Mais en tant qu'Haïtien, il faut que nous cherchions à trouver un accord, afin de permettre au pays de se stabiliser puis de former un CEP. Ainsi, nous pourrions participer à des élections libres, honnêtes et démocratiques pour changer ces mauvais dirigeants-es. Voilà l'un de nos principaux apports au niveau du Parlement.

Nous avons huit candidats-es pour les Sénatoriales dont moi-même pour le département de la Grande anse et 38 candidats-es à la députation. C'est un jeune parti et nous visons de le transformer en un parti moderne qui recrute des jeunes. Nous rêvons de faire de l'Inite un parti vraiment moderne pour que demain nous soyons reconnus par la population comme étant un parti vraiment démocratique.

Depuis quand la plateforme Inite existe-t-elle ?

La plateforme Inite a vu le jour en 2010. C'est une initiative du Président René Préval et d'autres personnalités qui souhaitaient former un grand parti réunissant toutes les tendances, surtout socialistes. Nous avons participé aux élections de 2011 et en 2014, nous avons transformé cette plateforme en parti politique.

¹ L'entrevue a eu lieu en juillet 2015. Les élections évoquées se sont tenues le 9 août 2015..

Parti politique

Fusion des socio-démocrates

Entrevue avec l'ex-Sénatrice du Plateau Central, Edmonde Supplice Beauzile, Présidente de la Fusion des socio-démocrates

Menée par Avenide Joseph

Selon vous, qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Ce qui a changé pour moi c'est que le citoyen haïtien et la citoyenne haïtienne, beaucoup d'entre eux, commencent à développer le sentiment d'appartenance. Jadis, les gens n'allaient pas dans les coins de rue s'afficher. Je crois que c'est un premier pas et nous avons fait aussi beaucoup d'efforts là-dessus, il faut le reconnaître, avec les formations qu'on organise chaque année à travers tout le pays notamment dans les chefs-lieux. Parfois, dans un département, nous faisons trois communes pour rencontrer les gens, les former sur l'idéologie sociale-démocrate, les politiques publiques. Les gens commencent à s'approprier cette culture, il y a nécessité d'appartenir à un parti politique, il y a nécessité

de transformer le parti politique en institution, de comprendre aussi que les institutions républicaines, le Parlement, etc., doivent découler des formations politiques.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

La pauvreté et la misère, parce que celui qui s'inscrit dans un parti politique s'attend immédiatement à un changement au niveau de sa situation économique. Certains d'entre eux ont souvent souligné qu'ils sont membres du parti depuis longtemps et ils n'ont rien reçu pour réparer ou renouveler la toiture de leur maison. Donc, pour eux intégrer un parti politique est synonyme d'emploi.

Un autre obstacle : les leaders d'opinion qui critiquent tout le temps les partis politiques. Vous critiquez une chose que vous ne maîtrisez pas. Ils critiquent toujours en disant que les partis sont faibles. Comment peuvent-ils connaître les problèmes des partis s'ils n'ont jamais fait partie d'une formation politique ? Ce n'est pas vraiment un obstacle, mais cela peut entraver la nécessité pour certaines personnes d'intégrer les structures politiques.

Expliquez-nous le processus d'adhésion et de recrutement au sein de votre parti.

Au sein de la Fusion des Socio-démocrates nous avons les coordinations qui démultiplient les feuilles d'adhésion, le membre s'inscrit et on l'invite à participer à une session de formation de trois mois, puis on lui donne sa carte de membre. Statutairement c'est ça. On avait fait une dérogation il y a trois ans de cela, par rapport aux gens qui venaient étant donné qu'il n'y a pas de bureau, on donne une carte provisoire et suivant leur assiduité à participer aux différentes réunions du parti, on délivre tout de suite la carte avec mention provisoire.

Concernant le recrutement, nous avons dans chaque coordination du parti tant au niveau national que départemental et communal, des responsables de la mobilisation, donc celui qui fait la mobilisation ; assure la sensibilisation partout, pour encourager les gens à s'inscrire au parti.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

Les mécanismes de choix. On responsabilise les coordinations départementales, les critères sont définis au niveau national, ils sont remis au coordonnateur. Le coordonnateur ou la coordonnatrice réunit son équipe afin d'identifier au sein de l'équipe qui est candidat-e. S'il y a deux ou trois candidats-es, ils cherchent entre eux un consensus pour désigner la personne. Si au sein de l'équipe il n'y a pas quelqu'un capable de se porter candidat-e ou candidate, il faudra chercher ailleurs.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate généralement dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique, tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

Là aussi c'est un combat permanent, l'éthique en politique. Moi j'étais élue Députée de Belladère en 1990, sous la bannière du PANPRA, (*Fleur choublak la*)'. Aujourd'hui, cette fleur est insérée à l'emblème de la Fusion des Socio-démocrates. Ce, pour dire que je n'ai jamais changé. C'est une culture d'appartenance à une famille idéologique. Je crois qu'il y a des gens qui se cherchent et il y a un mobile. Il y a la précarité dans l'emploi et si la fonction politique est un emploi donc la personne qui est élue cherche à s'accrocher au pouvoir. C'est la raison pour laquelle ils laissent toujours leur parti pour rejoindre celui qui est au pouvoir, même si idéologiquement ils n'ont rien à voir avec le parti.

Vous étiez Sénatrice de la République, dites-nous quel type de relations entreteniez-vous avec votre parti ?

Entre moi et mon parti, d'ailleurs selon les statuts, comme élue du parti, je suis membre du directoire. Tout élu est entré comme membre du directoire afin de participer dans les débats. J'étais secrétaire générale adjointe et j'étais déjà dirigeante du parti, cela va sans dire que j'étais au cœur des débats et toutes mes décisions au sein du Parlement, mes votes étaient discutés avec les responsables de la Fusion avant.

Pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?

Ceci est dû aux faiblesses que nous avons mentionnées tantôt, des gens qui préfèrent rester spectateurs. La culture d'appartenance à un parti se développe au fur et à mesure. Je regarde comment les jeunes que j'ai rencontrés sur Facebook, il y a un an seulement, ils sont venus en délégation pour nous rencontrer. Ils étaient une trentaine et ils ont intégré la Fusion des Socio-démocrates. Maintenant, ils sont devenus des dirigeants-es de par leur responsabilité qu'ils ont accepté de prendre.

Ceci pour dire que tant qu'on n'aura pas développé cette culture d'appartenance à une formation politique, que les gens viennent de par eux-mêmes s'inscrire dans un parti pour faire de la politique, on va continuer pendant longtemps à embaucher. Pour ces élections, je peux dire que nous embauchons moins de personnes à la Fusion, j'ai beaucoup de dirigeants-es du parti qui se sont portés candidats-es à la députation et au Sénat.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?

Je crois qu'il faut commencer par l'éducation, commencer à la base, il faut qu'on recommence dans les écoles à enseigner l'éducation à la citoyenneté, le civisme. Que le citoyen comprenne qu'il faut qu'il s'investisse dans la gestion de la chose publique, pas dans l'optique de son ego mais pour préserver le bien commun.

Quand on aura fait ce travail au sein des écoles, on permettra aux partis politiques de rentrer dans les universités, dans les écoles, on mettra en place des gouvernements scolaires, des Parlements au sein des écoles, ce qui permettra à chaque enfant de commencer à vivre la vie démocratique au sein de l'école. Le parti politique est un produit de la société, la société est un produit de nos écoles, les écoles sont le produit de la famille, donc c'est une chaîne. Voilà pourquoi je dis que c'est une construction permanente.

La loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. Nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettraient une modernisation de la vie politique afin que les partis deviennent des acteurs viables et incontournables ?

C'est moi qui ai déposé la proposition de loi sur les partis politiques. On doit faire le plaidoyer pour que la nouvelle législature reprenne cette loi et la voter. La loi telle qu'elle a été votée a incité les partis politiques à se mettre en place. On avait fait le plaidoyer suivant que pour qu'il y ait parti politique il faut qu'il y ait un certain nombre de membres. On avait proposé aussi que pour que les formations politiques participent aux élections il faut qu'elles aient au moins deux ans d'existence et des rapports prouvant qu'elles existent encore dans la mesure où des séances de formation sont organisées pour leurs membres. Mais, avant de passer au vote, on a enlevé tout cela. C'est le plus grand défi à relever : que le citoyen, ou la citoyenne, ne vote pas pour disposer de ce qu'il veut, ou de ce qu'elle veut, faire demain, que la loi dispose pour construire la nation haïtienne. Si on pensait de cette façon, ils n'auraient pas dû voter cette loi de cette manière.

Comment moderniser la vie politique de notre pays pour que les partis puissent devenir des acteurs viables et incontournables ?

Pour le faire, c'est d'abord avoir un parti politique et ce parti doit fonctionner comme une institution en recevant du financement de l'État et disposer des moyens l'habilitant à faire le travail de mise en place à travers toutes les sections communales. De la base au sommet, il faut une structure fiable qui prépare ses candidats-es. Ainsi, la confiance sera établie avec le peuple, parce que la majorité du peuple deviendra membre d'un parti politique.

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques idéologiques induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaire ?

Cette question a rapport à tout ce que je viens de vous dire tantôt : l'appartenance à un parti politique mais non à l'argent que je vais gagner dans cette fonction. Parfois, ces personnes s'interrogent sur la capacité de leur formation politique de leur octroyer de l'argent et dans le cas contraire, ils laissent ces partis. Une fois de plus, ceci est dû à la précarité dans les us et coutumes. Donc il n'a aucun sentiment d'appartenance à une idéologie et je crois qu'il y a beaucoup de partis politiques qui ne forment pas leurs candidats-es. On avait un bloc politique qui a rejoint Inite, prétextant qu'il y avait un problème avec le Président du parti, relatif à une mauvaise gestion du bloc et on devrait donner une leçon. Je pense que c'est le pays qui a payé les pots cassés parce que nos élus-es qui ont quitté pour aller vers le parti Inite n'ont pas rendu service à eux-mêmes et au pays.

Mais je ne peux pas dire qu'il n'y avait pas de problèmes réels, parce que je crois que les dirigeants-es de partis politiques doivent savoir que le parti ne leur appartient pas, ce n'est pas un bien privé. Personne ne peut dire que la Fusion est le parti d'Edmonde Beauzile. Si j'ai apporté quelque chose dans ma gestion pendant mon mandat, c'est parce que j'ai dépersonnalisé le parti. Tout le monde prend la parole au nom du parti, bien que cela rentre dans une stratégie définie. Je crois que c'est la culture au sein des partis qu'on doit continuer à travailler pour que nos élus-es puissent avoir confiance dans la structure.

Que pouvez-vous me dire de l'expérience de votre parti politique ?

Ce que je peux vous dire, c'est que le parti que je dirige est un parti idéologiquement social démocrate, qui a 10 années d'existence et dont les membres fondateurs ont fait l'effort de se mettre ensemble. Au départ, ils étaient trois partis, deux d'entre eux étaient membres de l'internationale socialiste, et ces trois partis se sont mis ensemble pour créer la Fusion des Socio-démocrates haïtiens, lequel parti est représenté au niveau de quatorze départements politiques ;

parce qu'il y a 10 départements géographiques mais nous avons compris que c'était nécessaire de diviser l'Ouest en trois départements politiques, le Plateau central en deux départements politiques et l'Artibonite en deux. C'est sur cette base que nous avons 14 comités départementaux qui gèrent le parti. Nous n'avons pas 143 coordinations communales fonctionnelles parce que chaque coordination attend des membres du directoire le financement au niveau de la commune.

Je cite en exemple le coordonnateur du parti à Hinche, il m'a dit que je refuse de financer le loyer pour le parti dans cette région. Donc c'est comme si c'était une responsabilité de la Présidente, qui aurait dû donner ceci, et aurait dû donner cela. Nous avons 10 ans d'existence en tant que parti politique bien que les partis ayant compris la nécessité de s'auto dissoudre pour former la Fusion, devraient avoir 25 ans puisqu'ils n'existent plus. Donc, à chaque jour, il faut recommencer, il faut renforcer le parti puisque nos membres ne comprennent pas encore que le parti politique c'est leur parti. C'est donc notre parti et la responsabilité d'en prendre soin n'incombe pas seulement à ceux et celles qui dirigent et qui sont membres du directoire, pour faire fonctionner le parti.

¹ La fleur de l'hibiscus

Parti politique Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti (MOCHRENA) 1

Entrevue avec Reynold Jean-Claude Bazin, Président du MOCHRENA

Menée par Avenide Joseph

Qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Je pense qu'il y a une sorte d'entraide au sein des partis politiques et il y a une série d'activités que ces partis ont mises sur pied. Cela prouve qu'il y a des gens qui réfléchissent pour le pays.

Notre organisation en particulier est dénommée Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti, donc, un mouvement est une activité d'ensemble incluant tout le monde : protestant, catholique, vodouisant et ça nous aide à réaliser que le pays n'est pas l'affaire d'une seule personne mais c'est l'affaire de tous et chaque citoyen haïtien a pour obligation de se procurer une carte d'identification nationale afin qu'il puisse choisir un homme ou une femme pour diriger le pays à tous les niveaux.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

Il serait difficile pour moi de ne pas noter d'abord les problèmes de financement. Tout le monde sait que les partis politiques n'ont pas d'argent et n'épargnent pas non plus. Deuxième aspect, le pays n'a pas toujours présenté un environnement structurel et politique permettant aux mouvements et aux partis politiques de fonctionner sans difficultés. Enfin, nous pensons qu'il y a un problème lié à nous les Haïtiens, nous ne voulons pas nous mettre ensemble pour développer le pays.

Expliquez-nous le processus d'adhésion et de recrutement au sein de votre parti.

Au niveau du MOCHRENHA, nous faisons la différence. Nous disons que *tout moun ladan*¹. Le mouvement est axé sur 4 thématiques, à savoir : la conscience sociale, l'intégrité morale publique, la solidarité et la responsabilité citoyenne. Nous avons mis en place des structures pour procéder au recrutement dans les églises, les universités, les écoles, à partir des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes.

Toujours en ce qui a trait au recrutement, avec l'aide du chef de campagne du mouvement et de ma femme, nous mettons sur pied une structure au niveau du MOCHRENHA dénommée : « Réseau des engagés ». C'est une structure qui nous permet de recruter certaines personnes qui sont d'accord avec les quatre thématiques susmentionnées et s'engagent à fonctionner dans cette ligne.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

En période électorale, nous visons d'abord certaines personnes. Souventes fois, ce ne sont pas les personnes souhaitées qui vont aux élections, en tant que candidats-es. Nous respectons leur droit. Certains problèmes sont aussi à considérer. Au niveau du MOCHRENHA, nos portes sont ouvertes largement pour tous les candidats-es et les membres du parti qui réunissent les critères pour prendre part aux urnes.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate généralement dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique, tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

Nous pensons qu'il y a instabilité partout, chez chaque citoyen et à travers le monde. C'est un problème.

L'aspect psychologique de la question, on ne peut pas le négliger car à l'intérieur de chaque individu il y a trois personnes : la personne que vous êtes réellement, la personne pour laquelle vous voulez vous faire passer et celle pour laquelle on vous prend. Dès qu'il y a instabilité, ces types de déviations sont à prévoir. Voilà pourquoi on n'a toujours pas confiance en soi, en son parti. Nous pensons aussi qu'il y a une absence d'identité de la part de certains élus-es. Pour dire vrai, cela existe au niveau de chaque Haïtien, nous avons le regret.

Par exemple, il y a une série d'écoles et d'églises avec des appellations anglaises même si leurs noms sont écrits en français, donc, avec ce manque d'identité, il arrive que nous trouvons des élus-es qui ne se rappellent pas d'où ils viennent. Peut-être, ils peuvent être insatisfaits du traitement que leur parti leur avait accordé, ou bien du traitement qu'ils souhaiteraient avoir, ce qui est difficile parfois, de la part des partis politiques parce que ces structures politiques eux-mêmes ont fait le même constat. Donc, tous les problèmes sont à considérer.

Est-ce que la question économique n'entre pas en ligne de compte ?

Certainement. Réfléchissons ensemble. Vous voyez que certains partis politiques n'ont même pas un quartier général, ou un bureau, en raison de la situation difficile des uns et des autres suite aux événements du 12 janvier 2010. Au niveau du MOCHRENHA, nous souhaitons mettre en place une structure en vue d'aider les partis politiques, mais il y aura des normes qu'ils seront obligés de respecter.

Cette initiative sera effective sitôt que j'accéderai au pouvoir. Il s'agira de permettre aux mouvements politiques, aux partis et aux associations politiques de mieux fonctionner.

Comment expliquer l'attitude de certains candidats-es, élus-es aujourd'hui sous la bannière d'un parti politique et qui demain décident de s'inscrire sous une autre dénomination afin de prendre part aux élections ?

Au niveau du MOCHRENHA, nous souffrons dans ce compartiment mais il n'est pas généralisé. Par rapport aux autres partis politiques, nos élus-es sont en général restés conséquents à leur mouvement politique ; n'empêche qu'il faut comprendre que beaucoup d'efforts doivent être consentis dans ce domaine. Une fois que nous décidons de s'asseoir ensemble après les élections, afin de mettre une autre structure pour les candidats-es qui vont être élus-es et imposer une observation au sein de cette structure.

Pourquoi à chaque élection les partis recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas évolué au sein de ces structures politiques ?

Nombreux sont les partis politiques qui ont des structures différentes de la nôtre. Ils ont des règlements internes leur permettant d'entreprendre toutes sortes d'activités. Mais l'intention n'étant pas toujours mauvaise, ces partis n'étant pas institutionnalisés, il est difficile de les condamner sévèrement.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?

Nous devons voir les églises et surtout les églises protestantes, parce que le protestantisme haïtien n'a pas vraiment une culture politique politicienne. Nous devons inclure les universités, plus précisément les universitaires dans les affaires politiques du pays. Nous devons aussi prendre en compte les gens ordinaires qui décident d'intégrer un parti politique.

La loi sur les partis devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. Nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettraient une modernisation de la vie

politique dans notre pays où les partis seraient des acteurs viables et incontournables ?

Le premier volet c'est l'aspect prolifération. Non seulement des partis politiques mais aussi des candidats-es à un certain poste électif. Il y a un problème culturel et nous pensons également aux centaines de partis politiques qui existent en Haïti. Nombre d'entre eux ont consenti des efforts, alors que beaucoup d'autres se trouvent dans les valises et les tiroirs. Il faut que les fondateurs des formations politiques travaillent à projeter une autre image du pays sur le plan politique, afin de prouver aux étrangers qu'il y a des gens au niveau de la classe politique haïtienne, se basant sur les valeurs intrinsèques, du nombre de personnes constituant les partis, leur vision, leur programme et les locaux devant loger ces partis.

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques et idéologiques, induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaire ?

Les blocs parlementaires devraient fonctionner, agir, exister et se former autour d'un système et non autour d'un homme.

À la 49ème législature, le MOCHRENHA avait uniquement des Députés-es. Dites-nous comment ont été les relations entre ce parti et ses élus-es à la Chambre basse ?

Nous n'avions pas de Sénateurs-rices parce que nous n'avions pas de candidats-es au Sénat. Nous avons de bonnes relations avec nos élus-es à la Chambre des Députés-es. Nous avons trois Députés-es : Oglie Pierre pour la circonscription de Camp-Perrin, Sadrac Dieudonné des Gonaïves et Béguens Théus, de la Gonaïve. L'ancien Député Dieudonné est actuellement candidat-e au Sénat pour le département de l'Artibonite, alors que son collègue Béguens Théus est candidat-e au Sénat pour le département de l'Ouest, toujours sous la bannière du MOCHRENHA. Quant à madame Oglie Pierre, elle avait décidé de prendre une dispense mais son cœur est toujours « mochréniste ».

Une dispense sous une autre bannière ?

Pas sous une autre bannière. Une dispense pour tirer certains profits afin d'aider sa circonscription. Quand j'ai dit dispense, j'utilise un thème important dans le sens du droit.

Est-ce que définitivement, elle a laissé le MOCHRENHA ?

Je ne peux pas le dire, parce qu'officiellement nous n'avons jamais reçu une lettre d'elle disant qu'elle n'était plus des nôtres. C'est une dispense !

Que pouvez-vous me dire de l'expérience de votre parti politique ?

Mon expérience au parti MOCHRENHA, ou à ce mouvement, me rend plus citoyen que jamais. Elle m'a montré une certaine dimension de la politique haïtienne, elle m'a aidé à comprendre ce qu'il y a vraiment en Haïti, en ce qui a trait aux structures politiques, à la géographie, et même aux agglomérations existant sur la planète Terre en général. Parce que l'expérience que j'ai vécue au sein du Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti n'a pas été seulement liée à Haïti, mais à d'autres peuples évoluant à travers le monde, avec qui nous entretenons des relations.

Depuis quand votre parti existe-t-il ?

MOCHRENHA a été fondé le 8 octobre 1998 aux Gonaïves, par le docteur Luc Mésadiou envers qui nous sommes redevables. Il a ouvert les yeux du monde protestant, dans une certaine dimension, aux affaires politiques. Cela est surtout vrai pour les habitants de l'Artibonite qui ont collaboré avec lui.

¹ Tous inclusivement

Parti politique Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti (MOCHRENA) 2

Entrevue avec l'ex-Député des Gonaïves, Sadrac Dieudonné, Secrétaire Général du MOCHRENA

Menée par Avenide Joseph

Qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Beaucoup de choses ont changé. Avant 1986, on ne pouvait pas parler de partis politiques parce que le pouvoir duvaliériste les avait mis sous contrôle. Rares étaient les personnes qui se disaient membres de partis politiques. C'était de véritables héros, ces gens qui fondaient les partis politiques, notamment les Grégoire Eugène, Sylvio Claude, etc. Après le départ de Jean-Claude Duvalier, les formations politiques se multiplient et on peut dire que beaucoup de choses ont changé, des gens s'impliquent beaucoup plus dans la politique et déjà dans le pays il y a des partis politiques qui sont considérés comme des références.

Ils ont proposé des candidats-es à Présidence par exemple, Jean-Bertrand Aristide du FNCD, Leslie François Manigat sous la bannière du RDNP. Mais

il reste beaucoup de choses à faire pour que les partis politiques soient vraiment à la hauteur de l'attente que place en eux la population.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

L'un des obstacles majeurs à l'épanouissement des partis politiques en Haïti est le manque d'éducation politique du peuple haïtien. Les gens ne comprennent pas très bien les notions de parti politique, d'opposition, d'idéologie et de philosophie politique. Donc, au niveau du MOCHRENHA nous pensons que les formations politiques doivent déployer beaucoup plus d'efforts pour former leurs membres afin qu'ils soient beaucoup plus responsables. Les membres des partis politiques ne contribuent pas vraiment financièrement aux élections, les partis ont du fil à retordre pour « atterrir ».

Je voudrais ajouter aux obstacles le problème de financement : les formations politiques ne sont pas financées en Haïti de manière institutionnelle alors que dans d'autres pays, les partis politiques émargent au budget de l'État. Il faut qu'on fasse un effort en ce sens pour que les partis ne recourent pas au financement occulte.

Expliquez-nous le processus d'adhésion et de recrutement au sein de votre parti.

Au niveau du MOCHRENHA nous tenons des réunions hebdomadaires où le parti est représenté dans les villes, dans les sections communales pour parler du parti et le présenter à la population. Après plusieurs rencontres, si ces gens veulent devenir membres, ils remplissent un formulaire et on délivre à ces nouveaux adhérents-es une carte de membre. Bien entendu, ces structures ne sont pas établies dans tous les coins et recoins du pays, parfois les cartes ne sont pas délivrées aux nouveaux adhérents-es.

Nous recrutons nos membres dans toutes les couches de la population. Nous sommes à la fois un parti de masse et un parti de cadres, nous croyons au MOCHRENHA qu'il faut la conjugaison de tous les efforts pour que le pays puisse renaître de ses cendres.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

Le MOCHRENHA présente des candidats-es à tous les postes. Il faut que la personne qui sollicite la bannière du parti soit compétente, recueille un bon témoignage de sa communauté et soit membre du parti. Mais parfois, à dire vrai, des gens portent la couleur du parti sans en être membres. Quoique généralement nous autres au niveau du MOCHRENHA, nous mettions tout en œuvre pour que les candidats-es soient issus-es du parti.

Dites-nous quelle était votre relation avec le MOCHRENHA lorsque vous représentiez le parti au Parlement ?

La relation a été très cordiale. Pendant tout mon mandat, j'ai dénoncé le mal, les dérives, je participais régulièrement aux réunions du parti, à telle enseigne qu'aujourd'hui je suis secrétaire général du parti. Donc je suis un homme de conviction et à chaque fois que je me présente aux élections je ne change pas de parti contrairement aux autres candidats-es qui changent de partis à chaque élection.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate généralement dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique, tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

Cela vient du fait que les partis politiques choisissent des candidats-es qui ne partagent pas leur idéologie, leur vision et leur projet de société. Ce sont des candidats-es qui se présentent sous la bannière des partis politiques dans l'unique but d'obtenir la bénédiction des électeurs.

Pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas évolué dans les rangs de ces structures politiques ?

Parce que les partis politiques sont défaillants, leur mode de fonctionnement mérite d'être remis en question ; ce sont des partis politiques électoralistes qui fonctionnent quand il y a des élections.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?

Les dirigeants-es des partis politiques doivent prendre conscience de leurs manques et de la faiblesse des formations politiques en Haïti. On ne fait pas vraiment confiance aux partis politiques. Il faut que l'État s'engage à renforcer les structures politiques haïtiennes. Il faut que les partis politiques émargent au budget national.

La loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. En Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettraient une vraie modernisation de la vie politique dans notre pays, afin que les partis puissent devenir des acteurs viables et incontournables ?

Il faut repenser cette nouvelle loi sur les partis politiques, laquelle loi a favorisé la prolifération des partis parce qu'aujourd'hui il est possible à 50 individus de s'asseoir afin de fonder une organisation politique. C'est vraiment très mauvais, il faut des conditions drastiques et beaucoup plus difficiles à remplir, pour constituer une formation politique. Il faut exiger des partis politiques l'endocritinement de leurs membres, d'en faire l'éducation politique ; il faut aussi exiger des candidats-es de ne pas changer de parti politique à chaque élection, il faut donc insérer des clauses dans cette loi facilitant la discipline des candidats-es et des dirigeants-es des partis politiques.

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques et idéologiques, induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaires ?

Au niveau de la Chambres des Députés-es, les règlements intérieurs font obligation aux parlementaires de composer des blocs politiques en fonction de l'idéologie politique des parlementaires rassemblés en un bloc. Malheureusement, ces dispositions ne sont pas respectées : on compose des blocs politiques pour des raisons peu connues ou inconnues. Il revient aux partis politiques de résoudre ce problème lors du choix des candidats-es.

Que pouvez-vous me dire de l'expérience de votre parti politique ?

Le MOCHRENHA a pris naissance en 1998. Depuis il s'implique à fond dans la vie politique et il a participé à plusieurs élections. À la 48^e législature, le MOCHRENHA était représenté par trois Députés-es, ainsi qu'à la 49^{ème} législature. Aujourd'hui encore, il a présenté des candidats-es aux Collectivités Territoriales, aux législatives et à Présidence.

On a pu, en partie, mettre en œuvre le projet de société du parti. Pour ma part, j'ai pu faire montre de rectitude, d'honnêteté en tant que parlementaire exécutant fidèlement les prescrits de la Constitution et de la loi. Donc, l'expérience est très enrichissante et le MOCHRENHA travaille pour qu'à l'avenir le parti soit plus fort et plus structuré de telle sorte qu'à tous les niveaux du pouvoir il puisse mettre en œuvre son projet de société.

Haïti, partis politiques, entre pragmatisme et opportunisme

Synthèse de Gabriel Nicolas

De 1986, à partir de la fin de la dictature des Duvalier, à ce jour, l'évolution des partis politiques a suivi les sinuosités et bouleversements de la vie politique haïtienne. Chaque organisation politique vit cette période troublée de manière particulière, selon qu'il s'agisse d'un parti-entreprise-personnelle (PEP), d'un parti-entreprise-familiale (PEF), ou encore d'un parti-entreprise-société-anonyme (PESA)¹. Cela dit, le degré d'institutionnalisation d'un parti est en relation avec sa place sur le tableau typologique susmentionné. Toutefois, le mode de fonctionnement des partis dépend en grande partie du fait que l'échiquier politique national n'est pas balisé par un système de partis, où le nombre des organisations participantes répondrait à une logique basée sur un sentiment d'appartenance et un choix idéologique distincts.

Tous les partis visent l'exercice du pouvoir. Les quatre organisations politiques à l'étude ici sont des organisations partisans qui visent à l'exercice plein ou partiel du pouvoir. Toutefois, leur évolution n'est pas unilinéaire. Certaines, telle la Fusion, sont arrivées à la formule dite de rassemblement, alors que d'autres, comme l'Inite, ont commencé leur cheminement par un rassemblement.

Le pragmatisme et l'opportunisme semblent guider l'orientation générale des rassemblements en vue de la prise du pouvoir, alors que la vision et l'idéologie seraient

plus importantes dans le cadre des rassemblements en aval. Sans aucun doute la loi régulant les activités des partis politiques a marqué les esprits au Parlement. Mentionnons également la collaboration offerte par l'IDEA pour la réalisation d'un séminaire sur les voies de modernisation des partis politiques. C'est ce type d'apport positif de la communauté internationale que souhaitent les partis.

Lorsqu'on se décide à construire une démocratie, il faut se décider à construire une citoyenneté. En effet on ne naît pas citoyen, on le devient. D'où l'importance de la formation à la citoyenneté. Au cœur de l'exigence de formation gît la nécessité d'institutionnaliser la vie politique. Les affaires de notre pays étant les affaires du citoyen, le sentiment d'appartenance à la communauté ne peut être renforcé sans la participation du citoyen à la chose politique. En ce sens, ce qui a vraiment changé ici, c'est l'importance accrue des partis dans la vie politique du pays et la réalisation, au-delà des confessions religieuses, que les affaires du pays sont les affaires de tout le monde.

Il est paradoxal de prétendre vouloir instaurer la démocratie sans une volonté correspondante de consolider les partis politiques existants. Or chaque personnalité qui accède à la magistrature suprême de l'État s'empresse de créer son propre parti politique, au lieu de consolider ceux qui existent déjà. Au niveau de la communauté internationale l'aide en matière de logistique et d'infrastructure est parcimonieuse. En outre, certains membres de partis s'attendent à ce que l'organisation leur vienne en aide financièrement. Il faut compter également avec les critiques systématiques et non objectives des partis par certains médias, ce qui décourage les nouvelles inscriptions.

À bien considérer, il n'est pas difficile d'adhérer à un parti politique en Haïti. La dynamique de formation y joue un rôle de pivot. C'est grâce à ce processus d'apprentissage qu'un certain tri peut être effectué quant au rejet des indésirables. Cette prise de contact permet également à certains postulants de faire retrait de leur intention première. Bien entendu on est libre d'adhérer ou pas à l'idéologie du parti. En plus des activités de formation, il faudrait mentionner des rencontres de sensibilisation et de mobilisation pour stimuler de nouvelles adhésions. Si pour les Socio-démocrates (Fusion) la question idéologique joue

un certain rôle, pour d'autre comme le MOCHRENHA, il est surtout question d'adhérer à une liste de valeurs plutôt d'ordre moral.

Dans une situation idéale, les partis politiques haïtiens semblent privilégier les critères de militance et de compétence dans le choix de leurs candidats-es aux fonctions électives. Mais dans la réalité, si un *vetting* était conduit selon les règles de l'art, il y aurait peu de candidats-es retenus. En effet, ce sont fort souvent des références amicales qui recommandent ou guident le choix de la plupart des candidats-es.

Les partis les mieux structurés adoptent des marches à suivre. D'abord, on cherche les candidats-es au sein de la coordination nationale de l'organisation. S'il existe plusieurs potentialités, on a recours au consensus. À ce stade, si on ne trouve rien de valable, on cherche ailleurs. À la vérité, la solution magique n'existe pas, et pour nos partis politiques, trouver un-e bon-ne candidat-e est souvent une gageure.

Lorsqu'un parti n'a pas de source de financement continue, de structures à travers le pays, et de programme de formation régulier, il est difficile de disposer d'un réservoir de membres aptes à participer aux diverses joutes électorales. D'une part, la culture d'appartenance à un parti ne se développe pas facilement ; de l'autre, la plupart des partis sont électoralistes et par conséquent ils ne fonctionnent guère dans une continuité institutionnelle.

Au cœur du schisme qui existe entre les élus-es au Parlement et le parti qu'ils représentent, il y a le phénomène initial d'embauche des candidats-es. Ensuite, tout naturellement, les embauchés d'hier deviennent les débauchés de demain. Car l'Exécutif présidentiel se trouve souvent en minorité au Parlement.

La situation économique étant précaire, certains élus-es choisissent de perdurer ainsi que les autres privilèges que confère le pouvoir établi. Aussi n'est-il point question de vision, d'idéologie ou de valeurs, le parti délaissé n'étant qu'un prétexte, et la nouvelle organisation, une opportunité.

Tout d'abord situons ces partis dans le contexte de difficultés financières, de faiblesse structurelle, déstructure qui ne recouvrent pas l'espace national, et

de quasi-absence de tentacules idéologiques due à une déficience de l'encadrement en formation. Un grand nombre de candidats-es s'attendent à une prise en charge financière du parti, tout en naviguant à vue quant au programme, à l'idéologie et aux objectifs de l'organisation politique qui les coopte.

Beaucoup d'espoirs sont placés au niveau de l'application éventuelle de la loi sur les partis politiques. Dans cette optique, les pouvoirs publics devraient, semble-t-il, profiter de la circonstance pour mieux encadrer financièrement et structurellement les plus représentatifs d'entre les partis politiques afin que ceux-ci en sortent renforcés. Ce faisant, de vraies institutions animent la vie politique nationale, forte d'un système de partis respectueux du poids des idéologies et des organisations en compétition pour l'exercice du pouvoir. Sans négliger d'intégrer les églises et les universités à la vie politique, l'État devrait, au premier chef, prendre en charge l'éducation citoyenne de la jeunesse scolaire, tout en réactualisant la chaîne, de la famille à la société, en passant par la jeunesse scolaire.

Conclusion

Lorsque des institutions d'inspiration démocratique représentative ne sont pas empreintes des normes et valeurs appropriées, elles sont condamnées à trahir l'idéal démocratique. En Haïti, les partis politiques évoluent dans un environnement anti démocratique piégé, où les organisations politiques ne sont guère institutionnalisées. Ce défi institutionnel est de taille. Il doit être levé. Ceci s'avère une condition majeure pour que les partis puissent remplir à terme le rôle d'animateur privilégié de la vie politique haïtienne. Dans cette perspective, nous identifions ci-dessous trois niveaux de restauration des partis en vue de pallier leurs lacunes institutionnelles :

- Le parti, en tant que structure autonome, œuvre dans le champ de la compétition partisane pour le pouvoir ; il doit pouvoir identifier ses membres, exiger une cotisation minimale de ses militants-es et s'assurer que ces derniers ne soient à cheval sur plusieurs fronts organisationnels similaires.

- Le parti, en tant qu'expression d'intérêts de groupes de la société civile organisés en associations et corporations ouvrières, paysannes, professionnelles, patronales, etc. ; il doit évoluer en symbiose avec les forces sociales et les mouvements sociaux, pour mieux exprimer les intérêts, l'idéologie, les valeurs, les revendications et la vision des secteurs sociaux qu'il représente sur la scène politique.
- Le parti, en tant que membre à part entière d'un système de partis ; il est tenu de respecter le nombre d'adhérents-es cotisants, les normes de renouvellement de son directoire ainsi que les règles de collaboration et d'alliance avec d'autres partis politiques.

Au total, il s'agit précisément pour nous ici de lancer des flèches d'orientation allant dans le sens de réformes en profondeur de la vie politique haïtienne, et non de proposer des recommandations prêt-à-porter, lesquelles généralement ne durent que le temps de classer un rapport anodin. Ainsi, l'environnement politique et les partis qui le structurent cesseront d'être régis par un mode de fonctionnement axé sur l'individualisme et la personnalisation patrimoniale du pouvoir. Or, pour être fonctionnelle, toute démocratie représentative doit être dotée d'institutions adaptées aux normes démocratiques et surtout à la dynamique sociale dont elle est l'expression.

Commentaires de la rédaction

De l'analyse de Gabriel Nicolas, il ressort les mêmes préoccupations qui transpirent dans les précédentes considérations de Marvel Dandin et de Colette Lespinasse. Les partis qui ont fait l'objet de cette synthèse ne sont pas mieux lotis que les autres. Ils sont confrontés aux mêmes problèmes. Les réflexes au moment des élections sont identiques, ce qui pousse le Dr Nicolas à parler de choix entre le pragmatisme et l'opportunisme.

Nous nous trouvons dans un environnement fragile qui ne choisit pas l'institutionnalisation. Par ailleurs, le champ politique est pris d'assaut par toutes sortes d'acteurs-rices qui font de nouvelles offres où ce n'est pas l'idéologie qui prime. Haïti est un État laïque, mais l'offre politique est enrobée de contenu religieux où des aspects d'ordre moral l'emportent sur la base idéologique référentielle des organisations politiques.

Les partis politiques haïtiens sont faibles, au lieu d'être consolidés par des membres qui cotisent régulièrement, ces derniers les sollicitent pour les aider à résoudre tous types de problèmes. Cette situation est liée à une réalité haïtienne de pauvreté et de dénuement. Cet aspect sera longtemps préjudiciable aux partis politiques qui ne peuvent pas compter sur l'apport de leurs membres. Imaginez un nombre important de sympathisants capables de payer leur cotisation mensuellement ! Cela pourrait représenter des contributions importantes. Et les partis politiques haïtiens ne seraient pas aussi démunis, ils pourraient se transformer en d'importantes machines, des forces politiques à grande capacité de mobilisation qui auraient les moyens, sur la durée, d'imprimer leurs actions et programmes et faire de la vie de parti, une belle réalité.

Nos partis cesseraient d'être des organisations électoralistes, on sentirait bien plus leur présence et leur poids dans la vie politique, et leur direction serait moins encline à la tentation de mésalliance qui provoquent perte de confiance et démobilité de l'électorat au moment des élections.

Cette réalité nouvelle aurait créé plus d'attraction chez de potentiels nouveaux membres et la pratique d'embauchage, l'endossement de candidats-es brebis galeuses aurait fait partie du passé des moments de balbutiement des organisations politiques haïtiennes. Alors, les partis politiques haïtiens seraient dans une situation de représentativité nationale et le déficit d'ancrage social dont parle Gabriel Nicolas serait comblé.

Un renforcement de la société civile et un impact plus important des partis politiques contribueraient à porter le pouvoir haïtien à jouer le jeu de la consolidation des institutions. Malgré le vote de la Constitution de 1987 amendée en 2011, le système politique haïtien n'est pas encore parvenu à neutraliser les débordements du Pouvoir exécutif. Le Président de la République ne respecte pas ses attributions de garant de la stabilité des institutions comme prescrit par l'article 136 de la Constitution. L'administration actuelle, qui n'a réalisé aucune élection sur presque toute la durée de son mandat est une bonne illustration de marche arrière.

Les partis politiques haïtiens méritent de revisiter leurs cahiers de charge pour jouer pleinement leur mission d'acteurs chargés de transformer l'environnement politique. Sans une renaissance de ces organisations, nous ne sortirons pas du cadre inadéquat d'une démocratie approximative dominée par les diktats de l'étranger qui détient les ballons d'oxygène pour que ne trépasse une expérience démocratique à bout de souffle. Ici aussi, comme dans d'autres domaines, les Haïtiennes et les Haïtiens ont besoin de se réveiller.

Cela nous amène à continuer notre ballade entre les différents partis politiques par la voix de leurs dirigeants-es ou d'anciens représentants-es au Parlement haïtien.

Chapitre IV



Parti politique Respè

Entrevue avec Charles Henri Baker, Président de Respè

Menée par Winnie Hugot Gabriel

Qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Je ne crois pas qu'il y ait eu un grand changement. Jusqu'à présent nous n'avons toujours pas de grands partis modernes en Haïti. Un parti a besoin d'être en perpétuel renouvellement et construction. Le système en place va à l'encontre de l'existence des partis politiques bien structurés.

Tous les gouvernements essaient de détruire les partis politiques et/ou de souduyer les membres des partis politiques. Mais ce qui est dommage c'est qu'en Haïti on n'a toujours pas un esprit de parti. La plupart des gens quand ils entrent dans un parti, ils demandent ce que le parti fera pour eux, alors que cela devrait être le contraire, alors que c'est eux qui devraient se demander ce qu'ils peuvent apporter au parti. Cela prendra beaucoup de temps pour changer cette façon de penser.

Au sein de Respè le but est d'arriver à avoir un parti qui soit présent dans les dix départements, qui seront chacun autonomes, c'est à partir d'eux que les membres du parti feront le choix des candidats-es. On a des statuts à partir desquels on essaie de travailler. Donc, je crois que cela devrait, dans dix ou 15 ans, nous permettre d'avoir un parti solide avec l'Ordre, la Discipline et le Respect.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

La corruption. La corruption à outrance qui sévit au niveau de tous les secteurs du pays. Le Sénateur Chéron m'a rapporté que le premier jour où elle est arrivée au Sénat, elle a trouvé un chèque d'un montant d'un million de gourdes sur son bureau. Quand elle a cherché à connaître le but de ce chèque, on lui a dit qu'il a été simplement déposé là. Mais le plus choquant dans cette histoire était que le chèque était tiré d'un compte de l'Office nationale d'assurance, une institution étatique. Multipliez ce montant par trente et vous voyez ce que cela fait si on en donne à tous les Sénateurs-rices. Donc, la corruption empêche que nous entrons dans un vrai ordre démocratique. Et c'est l'une des choses que nous devons combattre, en élisant à la tête de ce pays un Président qui assainira l'administration et fera de l'État un État serviteur, qui a le souci d'offrir à tous les services de base.

Expliquez-nous le processus d'adhésion et de recrutement au sein de votre parti.

Un citoyen qui veut adhérer au parti n'a qu'à se rendre au niveau du bureau de la coordination de son département. On lui fera remplir un formulaire recueillant toutes ses informations personnelles, et qui est destinée à servir à la base de données du parti.

Nous avons à la tête de chaque département des coordonnateurs départementaux chargés de mettre sur pied une coordination communale de onze membres dans chacune des communes qui sont sous sa responsabilité, puis dans chaque section communale, puis dans chacun des *lakou'* du pays. Nous ne sommes pas encore arrivés vraiment à consolider les coordinations départementales.

Nous avons encore un énorme travail à réaliser. Nous avons pu mettre en place les coordinations dans certaines communes et sections communales, nous sommes encore aux 10 % de celles qui doivent exister, et donc 90 % du travail est à faire. Nous avons 59 000 membres adhérents-es à travers tout le pays. Tout le long de l'année, nous avons des sessions de formation au profit des membres, mais malheureusement le parti ne dispose pas d'assez de fonds pour en organiser autant qu'il voudrait, car la population a grandement soif d'un parti qui vienne leur dire comment se structurer et s'organiser. Ce qu'il nous faut réellement à présent ce sont des cadres spécialisés capables d'encadrer ces gens. Or l'un des plus grands problèmes que nous avons est le refus des classes moyennes et des classes possédantes à s'engager, contrairement aux masses populaires qui sont réellement en train de se structurer.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

Le mot d'ordre pour tous les coordonnateurs départementaux est que nous ne voulons que des gens qui ont la réputation d'être honnêtes, habitués à être au service de la population quel que soit leur secteur d'activité et qui ont le bagage intellectuel nécessaire pour la fonction qu'ils aspirent à occuper sans oublier qu'il doit être membre de Respè. Mais l'honnêteté est le l'élément primordial.

Comment procédez-vous quand vous avez plusieurs membres du parti qui veulent briguer le même poste au sein de la même circonscription ?

L'Haïtien n'est pas démocrate dans l'âme. Celui qui un beau matin a fait le songe qu'il pouvait devenir Député ou Sénateur ne voudra pas entendre raison facilement. Dans certains cas, il préférera laisser le parti plutôt que de ne pas se porter candidat-e. Il nous est déjà arrivé d'avoir deux ou trois membres du parti à vouloir briguer le même poste au niveau de la même localité et de voir qu'aucun d'entre eux ne veuille lâcher prise ou céder sa place à l'autre. Désormais, à l'approche de chaque élection nous mettons en place une commission électorale chargée d'évaluer les dossiers des potentiels candidats-es. Et en général, le critère d'ancienneté prime. Nous ne sommes pas encore au stade où nous pouvons pour organiser de véritables primaires valables au sein du parti.

**Le parti assure-t-il le financement de la campagne de ses candidats-es ?
Quelles sont ses sources de financement ?**

Travailler au sein d'un parti politique n'est pas facile. Dans ce pays au bord de la faillite, nous nous battons tous pour survivre. Il nous faut travailler. Le temps que nous pouvons consacrer au parti politique est donc très maigre. Et puisqu'au sein des partis, il n'y a pas un esprit de cotisation, les financements manquent pour embaucher des gens spécifiques dans certaines positions au niveau du parti comme cela se fait à l'étranger. Il est difficile de trouver les fonds. Ici quand tu te tournes vers le secteur privé, ce qui les intéresse avant tout est de savoir si vous avez une chance d'être élu et non la vision ou le programme que vous entendez appliquer si vous arrivez au pouvoir.

Cette année on s'était dit qu'on ne finançait aucun-e candidat-e pour les inscriptions. Les candidats-es se sont débrouillés pour payer les frais bien que nous ayons dû aider deux ou trois candidats-es qui avaient des problèmes. Mais 85 % des candidats-es se sont eux-mêmes occupés des frais inhérents à l'inscription. C'est la population qui nous finance. Nous comptons beaucoup sur les citoyens haïtiens. Jusqu'à présent nous n'avons pas encore reçu des fonds de l'État, même si nous savons que la somme qui nous sera allouée ne pourra pas faire grand-chose pour la campagne. En général, nous nous tournons vers le secteur privé. Et ce que nous obtenons d'eux, nous le répartissons à travers nos candidats-es pour la campagne.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate généralement dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

Nous n'avons eu qu'un-e parlementaire élu-e au sein du parti. Et il n'y a pas deux raisons qui expliquent ce schisme : la corruption d'une façon ou d'une autre. Parce que si la personne a été membre du parti, qu'elle a été élue sous cette bannière et qu'arrivée au Parlement elle se détourne de son parti, il faut se questionner, chercher la cause de ce revirement. Connaissant l'état actuel des choses, dans la plupart des cas, c'est le résultat de la corruption.

Pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endorossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?

Vous pouvez avoir un parti présent dans tous les départements, sans avoir de représentation au niveau de chaque commune ou section communale ni de tous les *lakou*. Or nous en avons près de 11 500 *lakou* en Haïti. C'est un cas qui se présente actuellement au sein du parti. Nous avons seulement 36 candidats-es à la députation, six candidats-es au Sénat, 2 500 candidats-es au niveau des collectivités. Mais nous avons au moins 90 candidats-es d'autres partis, qui n'ont pas de candidats-es à Présidence qui veulent nous rejoindre dans la course. Est-ce parce qu'ils veulent trouver des financements pour la campagne ? Non : certains affirment ne pas en avoir besoin. Dans notre cas, ils ont d'abord besoin de gens sérieux à la tête du pays.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?

Bloquer la corruption. Récemment, un chef de parti, candidat-e à Présidence, a rencontré la coordination départementale de Respè au niveau d'un département. Il leur a offert à chacun 500 000 gourdes s'ils acceptent de laisser leur parti pour le supporter de préférence. Ou donc a-t-il trouvé cet argent ? Donc, c'est le mal à éradiquer pour instaurer vraiment la démocratie en Haïti. Tant qu'il y aura la corruption, il sera très difficile pour les partis politiques de se structurer, de se consolider.

La loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. En Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettraient une vraie modernisation de la vie politique dans notre pays où les partis seraient des acteurs viables et incontournables ?

Cette loi va à l'encontre de la consolidation et de la structuration des partis politiques en Haïti. Il est devenu beaucoup plus facile maintenant de monter des partis politiques. Je me rappelle que Respè avait fait sa demande de

reconnaissance au ministère de la Justice en 2006 : nous n'avons été reconnus que le 7 janvier 2009. D'ailleurs, nous sommes passés par beaucoup de péripéties pour y arriver. Mais sous l'égide de cette loi, en l'espace de six mois, le gouvernement a enregistré près de 83 partis politiques. Donc, nous ne sommes pas dans une atmosphère de démocratie. Le gouvernement en place, aussi bien que les précédents n'y sont pas intéressés non plus. Si nous avons la chance d'avoir un gouvernement sérieux en 2016, je crois que cette loi mérite d'être révisée. Il faut faire des propositions concrètes pour que nous n'ayons plus 200 à 300 partis politiques dans le pays. Une des choses qui pourrait être importante est de fixer la quantité de membres exigée pour enregistrer et avoir un parti en Haïti. Il faudra aussi que la loi définisse clairement les critères qui justifient la qualité de « membre ».

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques idéologiques, induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaire ?

Respè a pendant une ou deux fois fait l'expérience de s'allier à d'autres partis politiques. Mais je crois qu'il est trop tôt pour parler d'accord politique pour des questions de blocs parlementaires. On ne sait pas vraiment à qui on aura affaire et qui respectera la parole donnée. C'est très difficile de créer des blocs, avec environ 126 partis politiques existants alors qu'on ignore l'origine de la plupart d'entre eux. On ne sait pas forcément s'ils sont de gauche, de droite ou du centre comme Respè. Nous pouvons seulement identifier deux ou trois partis avec lesquels nous pourrions nous allier et qui respecteraient leur mot. Pas plus. Il faudrait d'abord qu'il y ait une sensibilisation pour inciter plusieurs partis de même tendance à se réunir et collaborer. Il sera plus facile de faire front commun, de s'allier pour faire valoir une même vision, de constituer des blocs parlementaires, avec des gens qui partagent notre idéologie et qui sont de même tendance que nous.

¹ En Haïti, regroupement de maisons en général de membres d'une même famille sur un espace non clôturé. Cette même expression peut également désigner un site vaudou fréquenté par les membres de cette religion.

Parti politique Ayiti an aksyon (AAA) 1

Entrevue avec le Sénateur de l'Artibonite, Willy Jean-Baptiste, dirigeant d'Ayiti an aksyon (AAA)

Menée par Winnie Hugot Gabriel

Qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Avant 1986, c'était la dictature, c'était un parti unique. Les quelques partis qui existaient évoluaient dans la clandestinité. Seul fonctionnait réellement le parti unique du Président. Avec les événements de 1986, c'est comme si on avait ouvert une vanne. Beaucoup d'organisations ont pris naissance, comme des champignons, si bien qu'on a le sentiment de l'existence d'un nombre excessif de partis politiques. Cependant, il est pratiquement rare d'en trouver qui respectent les normes de fonctionnement d'un véritable parti. On parle de l'existence de plus de 200 partis politiques dans le pays. Cela sous-entend que les événements de 1986 ont permis aux citoyennes et citoyens de s'organiser en partis politiques sans crainte d'être pourchassés par le pouvoir en place. Mais en réalité, il y a encore beaucoup de turbulences.

On s'étonnera de voir le grand nombre de partis qui ne favorisent pas l'amélioration ou l'émergence de la démocratie en leur sein. Malgré tout, on ne perd pas espoir. Avec la loi sur les partis politiques, finalement ils vont diminuer parce que si un parti n'a pas de résultats, ou n'a pas d'élus-es, il est appelé à disparaître ou à devoir se regrouper avec d'autres qui eux-mêmes ont la force d'en avoir soit au niveau des collectivités, soit au niveau du Parlement ou de Présidence.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

Ils sont sociologiques. Tant vaut la société, tant valent les partis. Un parti politique doit se développer à partir des cotisations de ses membres. Mais quand ces derniers n'ont même pas le pouvoir d'achat, que peuvent-ils faire vraiment. Au lieu de contribuer pour alimenter les caisses des partis, on constate que les membres attendent l'inverse. Si vous demandez aux gens d'intégrer un parti politique, il est vrai que vous leur présentez la doctrine et la philosophie du parti, mais dès que vous leur demandez de s'inscrire, ils vous demandent combien vous allez leur donner. Alors que ce ne sont pas les partis politiques qui doivent faire les membres, ce sont les membres qui font les partis.

En résumé, l'obstacle majeur demeure l'incapacité économique des gens à laquelle s'ajoute, une mauvaise éducation civique. Les partis sont les maillons de la chaîne de la démocratie. Donc si les maillons sont faibles, c'est normal que la chaîne le soit aussi. Le fait que les partis sont faibles on peut difficilement parler de démocratie authentique, d'autant plus que beaucoup de partis ne pratiquent pas la démocratie en leur sein. De plus, c'est au sein des partis qu'on devrait acquérir la culture de la démocratie. Or, malheureusement, plusieurs de ceux qui sont arrivés au pouvoir, n'ont pas appartenu à un parti politique. Tout ceci empêche que les partis évoluent dans toute leur envergure.

Quel est le processus d'adhésion et de recrutement au sein du parti

Normalement nous faisons des inscriptions en permanence, bien que les gens viennent surtout en période électorale. De plus, Ayiti an aksyon était dans un

premier temps Artibonite en Action, qui avait pris naissance dans l'Artibonite. Ce n'est qu'avec le temps que le parti s'est étendu dans les autres départements. Quand on considère l'Artibonite, le parti y est bien ancré. La majorité de ceux qui font de la politique active au niveau du département se retrouve au sein d'AAA.

Malheureusement, ce n'est que timidement que nous avançons vers les autres départements. Nous avons beaucoup de monde au niveau du Nord-est, du Nord, du Plateau central. Mais nous n'avons pas une trop grande emprise au niveau du Sud-est, car il y a Konbit sidès, qui est un parti ami d'AAA avec à sa tête Joseph Lambert. Dans tous ces espaces où nous avons des alliés du genre, nous ne nous impliquons pas vraiment. Faute de moyens, nous ne pouvons prétendre couvrir tous les départements de la même façon qu'on l'a faite au niveau de l'Artibonite.

De plus, même si nous avons eu des élus-es, -une dizaine de Députés-es et deux Sénateurs-rices au niveau du Parlement-, nous n'avons pas vraiment des membres au niveau de l'Exécutif. Or les gens sont intéressés par les partis qui détiennent un ministère pour être assurés d'avoir un job. Nous autres, à Ayiti an aksyon, nous nous préoccupons de la formation de nos membres pour leur inculquer notre idéologie. Nous disposons d'une salle de formation à cette fin.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

Dans chacun des endroits où nous sommes implantés, nous avons une coordination départementale, et des coordinations communales, au niveau de l'Artibonite nous avons même des coordinations au niveau des habitations et des quartiers.

Les coordinations sont responsables du choix des candidats-es. Mais nous au niveau du directoire, nous pouvons faire valoir des objections par rapport à tel ou tel candidat-e dépendamment des informations que nous possédons sur lui, car nous procédons à un *vetting* sérieux concernant nos candidats-es.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate généralement dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

Il faut comprendre le fonctionnement du Parlement. Imaginons que le parti n'a des élus-es qu'au niveau de la Chambre des Députés-es ou du Sénat, il n'a personne au niveau du gouvernement. Quelles que soient les lois qu'il veuille proposer, quel que soit le contrôle rigoureux que ses élus-es essaient d'exercer pour contrôler l'action gouvernementale, les gens de l'Exécutif ne vous écouteront pas sans quelqu'un pour faire le lobbying auprès d'eux. Or les partis ou les élus-es ont des petits projets à faire passer, ils doivent donc être proches de l'Exécutif et leur servir de courroie de transmission. Ils doivent avoir accès à l'Exécutif. Mais généralement cette porte ouverte sur l'Exécutif ne se fait pas sans compensation. Et quand le parti ne peut rien offrir, les élus-es sont exposés, ils sont à la merci de ceux qui peuvent leur faire des offres. Les choses sont malsaines.

Par exemple, dernièrement, il y avait des Députés-es d'AAA qui faisaient partie du Bloc PSP, proche du pouvoir. Mais ce n'était pas avec l'aval du parti qu'ils ont intégré ce bloc. Au contraire je me rappelle que AAA étaient en opposition avec le Président Préval alors que Youri Latortue et moi étions en train de manifester dans les rues contre le vote de la loi sur l'état d'urgence, d'autres députés-es d'AAA qui s'étaient rangés aux côtés de l'Exécutif attendaient pour la voter. Donc cela dépend de ce qu'on leur offre en termes de projets immédiats et de privilèges. On les achète.

Il y a aussi le fait, la plupart des élus-es n'étaient pas des membres ou des adhérents-es du parti. Ce sont souvent des amis, qui au hasard d'une rencontre ont été choisis pour nous représenter, mais qui idéologiquement ne sont pas liés par AAA. Pour cette période, nous avons fait en sorte que les choix des candidats-es ne reviennent pas aux membres du directoire des partis, mais aux coordinations. Parce que si dans la dernière législature, nous avons eu une dizaine de députés-es et deux sénateurs-rices (Youri Latortue et lui), j'ai l'impression que nous étions les deux seuls à défendre les positions d'AAA.

Pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?

Il y a beaucoup de membres mais cela ne veut pas dire qu'on peut trouver parmi eux les bons candidats-es. Aussi, à défaut de trouver un membre de notre parti que nous avons nous-mêmes formé, on se voit contraint de recourir à des gens à tout venant. Seulement pour cette année, il y a des efforts qui ont été consentis. Par exemple, le candidat-e au poste de Député à Saint-Marc, c'est un membre fondateur d'AAA, c'est de même pour celui de Marmelade. Mais il ne faut pas oublier qu'AAA est un jeune parti qui est en train de se constituer, de se chercher, de se construire. D'ailleurs nous avons évolué. Avant nous étions seulement au niveau de l'Artibonite on avait participé aux élections de 2006, on a été aussi en 2008, c'est à ce moment que j'ai été élu. En 2010, nous avons monté la structure KORE pour supporter et faire campagne avec Mirlande Manigat.

Nous sommes en train de nous construire, mais nous n'avons pas encore les pleins pouvoirs au niveau de l'Exécutif à l'instar d'autres grands partis, tels que l'OPL qui une fois avaient même eu un Premier ministre. Nous espérons pour ces élections avoir une vingtaine d'élus-es, à ce moment nous serions en position pour participer à la mise sur pied d'un gouvernement. Car, quand vous avez cette opportunité, vous pouvez glisser votre vision comme parti, occuper des espaces et à ce moment je suis presque sûr que nous aurons des cadres qui nous rejoindront. Car les gens sont attirés par les sphères de pouvoir.

Dans certains endroits nous sommes obligés de composer avec d'autres candidats-es, qui ne sont pas membres à part entière d'AAA mais qui ont une certaine base, une certaine popularité, et une légitimité au sein de la population.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?

La première chose est un outil légal. Nous avons voté une loi, malgré ses faiblesses, il faut voir comment l'appliquer. Les partis font face à des problèmes

économiques. Ils sont le reflet de la société. Si l'Etat veut asseoir la démocratie, il a intérêt à accompagner les partis politiques. Donc en gros, il faut l'application de la loi sur les partis politiques, car elle renferme des éléments nécessaires à la consolidation des partis en Haïti.

La Loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. En Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettraient une vraie modernisation de la vie politique dans notre pays où les partis seraient des acteurs viables et incontournables ?

Naturellement la loi a donné la possibilité de créer facilement des partis politiques mais maintenir ces partis politiques c'est autre chose. Est-ce pourquoi après ces élections, beaucoup de partis politiques seront obligés de se regrouper avec d'autres structures politiques ou disparaître s'ils n'ont pas d'élus-es. Il faut attendre ce cheminement.

Pour traverser le temps, il faudra pouvoir respecter certaines exigences, dont le nombre d'élus-es. Il y aura des critères d'accompagnement à définir par l'Etat. Et un parti politique qui ne pourra pas bénéficier de cet accompagnement est appelé à disparaître. Donc, avec le temps, malgré qu'il soit facile de créer des partis politiques, les gens seront peu enclins à en créer parce que cela ne rime à rien d'avoir un parti qui ne survit pas après une année.

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques idéologiques induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaire ?

Les blocs parlementaires en général ne prennent pas naissance à partir de la tendance ou de l'idéologie. Parfois c'est une question d'amitié ou d'intérêts personnels. Avec la loi sur les partis politiques, le poste n'appartient pas au personnage, mais revient au parti, donc avec cela, l'élu ne peut pas tout bonnement changer de parti. Il est même sujet à certaines sanctions. Avec cela, il y a une possibilité de voir, quand les blocs seront mis en place de tenir compte des aspects tendance et idéologie.

Qu'on le veuille ou non, quelle que soit la philosophie, ou la doctrine des partis, ils ont tous un dénominateur commun dans leurs programmes, c'est investir dans la production. Tous comprennent que cela est important pour que le pays puisse démarrer.

Donc dans la Constitution des blocs parlementaires, le critère idéal serait de s'assembler en fonction des questions d'idéologies, mais on n'en est pas encore là. En attendant, il serait de bon ton de s'assembler en fonction de la similitude qui se présente au niveau des programmes ou des visions développées par les partis politiques.

Parti politique Ayiti an aksyon (AAA) 2

Entrevue avec Pierre Ermenche Poitevien, membre du Directoire d'AAA

Menée par Winnie Hugot Gabriel

Qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Nous pensons tout d'abord qu'il faut établir deux périodes de création et d'évolution des partis politiques en Haïti : une première période allant du 7 février 1986 jusqu'à février 1991, à une seconde période allant de 1991 à nos jours. La première période était une période dominée surtout par la question idéologique, avec une forte dominance des partis dits de gauche. C'était surtout une période d'affirmation pour les différents mouvements qui ont combattu la dictature des Duvalier. C'est une période que je qualifie de *départ manqué* du mouvement politique haïtien, car c'était une période où le militantisme était de mise.

La deuxième période va de 1991 à nos jours. Elle est marquée par le commencement de la disparition des questions d'idéologie et de militantisme au profit de ce qu'on pourrait appeler l'entrepreneuriat politique. Il s'agit surtout de mouvement ou de partis politiques montés de toutes pièces avec l'objectif de satisfaire immédiatement les intérêts personnels de leurs dirigeants-es.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

Les obstacles identifiés dans la consolidation des partis politiques sont d'ordre culturel et économique. Il convient aussi de mentionner la corruption, un autre problème très important. Au point de vue culturel, les partis politiques n'ont pas échappé à cette tendance à la fragmentation qui caractérise toutes les activités sociales en Haïti, en dépit de l'identification des repères communs.

Cela explique en partie la création et la dissolution rapide des plateformes politiques en Haïti. En ce qui concerne les obstacles économiques, ils sont d'abord de nature structurelle, liés au problème du chômage ; la grande majorité des partis politiques ne reçoivent pas de contribution de leurs membres. Ensuite l'appartenance à un parti politique est presque synonyme d'emploi pour les membres d'un parti. Donc si le membre ne trouve pas du travail après un certain temps, il va donc laisser le parti ou fonder son propre parti s'il a l'impression que les dirigeants-es du parti s'enrichissent.

Comment encouragez-vous l'adhésion à votre parti ? Quel est le processus de recrutement ?

Les membres sont recrutés au niveau des structures de coordination territoriale, pour être ensuite approuvés par les coordinations départementales. La recommandation par un membre actuel joue un rôle important dans le processus d'adhésion et de recrutement.

Toutefois le membre éventuel doit soumettre un certificat de bonnes vie et mœurs, sa carte d'identité nationale, 2 photos pour finaliser le processus.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

Les candidats-es sont choisis par les coordinations territoriales. Les choix peuvent se faire par élection ou par consensus au niveau des membres des coordinations territoriales.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique, tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

De nombreux facteurs peuvent expliquer ce schisme : d'abord les questions d'intérêt personnel ; le manque de militantisme des élus-es ; le clientélisme politique.

Pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?

Les raisons sont multiples : absence de vision stratégique des dirigeants-es des partis qui attendent toujours le dernier moment pour réaliser qu'ils n'ont pas de candidat-e dans une division administrative. Il y a des potentiels candidats-es qui sont des membres du parti, mais ils ou elles n'ont pas d'argent. Il faut généralement mentionner une absence de culture de collectes de fonds en Haïti, donc il est plus facile pour le directoire d'un parti de choisir quelqu'un(e) ayant de l'argent disponible, ou parfois une certaine notoriété dans la zone.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?

Redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays suppose des changements à bien des égards :

- la démocratisation au niveau de la structure interne des partis ;
- en finir avec le mythe du dirigeant « symbole » ;

- la présence de plus en plus de cadres au niveau des partis politiques ;
- un processus de formation continue pour les membres sur les rôles d'un parti politique dans une société.

La loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. En Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettraient une vraie modernisation de la vie politique dans notre pays où les partis seraient des acteurs viables et incontournables ?

Meilleure réorganisation du processus d'enregistrement des membres des partis politiques. (Actuellement, il y a des membres d'un parti mais qui apparaissent comme membres d'autres partis dans la soumission des dossiers d'enregistrement des partis politiques). Les partis politiques doivent se doter d'outils internes afin de pouvoir mieux sélectionner les meilleurs candidats-es possibles.

Plaidoyer pour une plus grande et meilleure implication des cadres dans la vie politique de ce pays. Les règlements internes des partis politiques qui sont contraires aux grands principes démocratiques, favorisant le culte du leader irremplaçable, devraient être déclarés illégaux ou non conformes par les instances concernées.

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques idéologiques, induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaire ?

Les partis politiques doivent se doter de véritables projets de société.

Favoriser les échanges entre les cadres ou élus-es des partis ayant les mêmes tendances idéologiques.

Aider les partis politiques à mieux comprendre et articuler leur vision en fonction des paramètres du monde contemporain.

Parti politique Repons peyizan

Entrevue avec Fednel Monchéry, Coordonnateur Général de Repons peyizan

Menée par Winnie Hugot Gabriel

Qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Après le départ des Duvalier en 1986, ce n'était pas encore la démocratie que nous avions souhaité. Il y a eu la succession de régimes militaires avec Namphy, Avril et suivants, où l'on sentait que le système dictatorial perdurait encore et que seul Jean Claude Duvalier était absent. On a vu Ertha Pascal Trouillot organiser cette première élection sans y prendre part elle-même. Jean Bertrand Aristide a été élu. Nous avons aussi vu Lafontant fomenter un coup d'Etat contre Aristide, et Aristide arrêter Ertha Pascal Trouillot aussi. On connaît tous le refrain, mais on doit noter qu'il n'y avait pas un processus de renforcement des institutions étatiques ni des partis politiques. Par exemple, Jean Bertrand Aristide avait été élu Président sous la bannière du Front national

pour le Changement et la Démocratie (FNCD), mais dès qu'il a pris les rênes du pouvoir, le FNCD a implosé en une dizaine de partis tels l'OPL, Pati louvi baryè, Tèt ansanm, Fanmi lavalas etc. On a connu l'exil. Mais, ce qu'il faut remarquer c'est qu'aucun des dirigeants-es au pouvoir n'a eu la velléité de consolider les partis politiques en Haïti. Et aucun parti politique sérieux n'a pu arriver à prendre le pouvoir non plus. Donc, il nous faut des partis politiques forts qui pourront renforcer les institutions, il nous faut un mouvement syndical sérieux, des universités qui réfléchissent et proposent des solutions pour accompagner les institutions démocratiques.

De plus la démocratie n'est pas possible sans une force militaire chargée de la sécurité du territoire. Il nous faudra donc instituer l'armée pour défendre les institutions comme cela se passe dans les grands pays en Europe. De 1986 à nos jours, nous avons connu beaucoup d'efforts pour sauvegarder les acquis tels la liberté d'expression, les droits civils et politiques, mais au niveau de la consolidation des partis politiques, le travail reste à faire.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

L'Etat est le premier responsable de la faiblesse des partis politiques en Haïti. Par exemple, pour l'instant aucun parti ne reçoit de subventions de la part de l'Etat alors que d'autres organismes ou associations qui sont à peine fonctionnels ont toujours pu bénéficier de ses largesses. Dès que les élus-es atteignent le pouvoir, ils décident de détruire les partis politiques sous la bannière desquels ils ont été élus-es.

Ce sont les intérêts personnels qui prévalent. Si l'Etat ne se résout pas à renforcer les partis, nous aurons toujours cette même situation qui se présente actuellement et nous aurons toujours des difficultés à réaliser nos élections de manière crédibles et démocratiques. Il y a aussi que différentes couches de la population ne sont pas trop intéressées à militer au sein d'un parti politique.

Expliquez-nous le processus d'adhésion et de recrutement au sein de votre parti ?

Originellement, Repons peyizan est une plateforme créée le 17 novembre 2009 à partir de l'alliance de quatre entités de base (Jeunesse Pour la République (JPR), CONADEC qui est un regroupement d'association pour le développement communautaire, OLA, Platfòm pou sove nasyon an). Mais à présent nous sommes un parti politique, dont les dossiers sont en cours de traitement au Ministère de la Justice. Au départ, Repons peyizan était avant tout un regroupement d'associations. Si un citoyen voulait l'intégrer, il devait être un membre d'une des associations membres du parti. Dans le cas où il ne l'était pas, nous pouvions toujours procéder à son inscription mais moyennant qu'il en intègre une après.

Mais maintenant que nous sommes un parti politique, n'importe quel citoyen peut devenir membre de Repons peyizan après deux mois de formation, il intègrera la coordination du parti dans le Département où il est domicilié. Nous avons dix coordinations départementales au niveau des dix Départements. Chacune d'entre elles coiffe les coordinations communales de sa juridiction, et cent quarante coordinations au niveau des sections communales avec à leur tête un coordonnateur communal. Les aspirants membres doivent remplir un formulaire, nous procédons au cas par cas à certaines recherches et enquêtes pour connaître les antécédents des postulants. Chacun doit suivre une formation sur une période de deux mois. Notre organisation à date, a pu réaliser cinq congrès au niveau national.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

Les candidats-es au niveau des collectivités sont connus parce que ce sont des militants-es qui évoluent au niveau de la section communale. C'est le cas aussi pour les Députés-es. Mais parfois nous faisons choix d'un-e candidat-e au Sénat, ou à Présidence qui n'était pas membre du parti au départ, mais qui intègre le parti pendant même les élections, ou toute suite avant. Avant nous n'avions pas de critères relatifs au temps d'adhésion pour accorder notre

bannière à un potentiel candidat-e-e. Mais maintenant, nous exigeons que le candidat-e-e soit un membre actif de Repons peyizan depuis 6 mois au minimum pour pouvoir se présenter sous notre bannière.

Quand plusieurs membres d'une même coordination, veulent se porter candidats-es au niveau du même poste pour la même zone, pour choisir lequel nous représentera, nous procédons soit par vote, c'est-à-dire à une élection primaire au niveau de la coordination, soit par consensus, c'est-à-dire, nous les encourageons à trouver un accord entre eux, soit par acclamation. Nous choisissons celui ou celle que la population de la zone a choisi parce qu'il (elle) est plus populaire. Mais dès fois, après les choix, certains candidats-es malheureux aux primaires ou par les autres modes de désignation, préfèrent ne plus être membres du parti plutôt que d'accepter de renoncer à leur candidature.

Mais moi en tant que chef de parti, je n'interviens pas dans le choix des candidats-es. Je me contente de me réunir avec les coordinations départementales, pour leur faire comprendre le processus de recrutement des candidats-es.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

Ceci résulte du manque d'intérêt ou d'attachement de l'élu à l'endroit du parti sous la bannière duquel il s'était porté candidat-e-e. Certains ignorent même les statuts de ces derniers. Ils n'avaient besoin que d'un chapeau légal, mais maintenant qu'ils l'ont eu, l'idéologie ou la vision du regroupement importe peu. Il y a des partis, comme par exemple la Fusion, l'OPL, ou Fanmi lavalas pour lesquels ce problème ne se pose pas, du moins pas souvent. Mais c'est le lot de la grande majorité des structures politiques en Haïti. Nous avons été victimes de cette situation.

En 2009, nous avons eu 17 représentants-es aux élections législatives et Michel J. Martelly comme candidat-e à la Présidence. Trois députés-es ont été élus-es. Michel Martelly a été élu sous la bannière de Repons peyizan, mais à l'heure qu'il est, si on se reposait sur le Président et sur les Députés-es élus-es au

Parlement, on n'existerait plus. D'ailleurs nous n'avions pratiquement pas de relation avec eux.

Certains élus-es, n'ont pas en tête d'être au service du pays, ni de leurs partis. Ils voient en leur élection, le moment d'accumuler les richesses pour s'assurer des lendemains meilleurs. Ils ne voient que leurs intérêts personnels, ceux du parti ne comptent plus. Nous avons eus beaucoup d'exemples du genre dans les récentes législatures. Mais heureusement qu'avec la loi sur les partis politiques, les élus-es ont une redevance morale et légale envers le parti qui a droit à un dédommagement de leur part si ces derniers veulent le laisser.

Pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?

Les partis politiques en Haïti, sont très électoralistes. Ils ne travaillent qu'à l'approche des élections. C'est à cette période qu'ils procèdent au recrutement ou au renouvellement de leurs membres et se cherchent des candidats. Les partis veulent des candidats-es, les candidats-es cherchent des partis. Dès fois, un citoyen peut avoir décidé de porter telle bannière et arrivé devant le CEP ou le BED le jour de l'inscription, un autre parti lui offre de l'argent pour qu'il le rejoigne. Donc, ce candidat-e potentiel choisit d'accepter d'abandonner son parti au profit d'un autre à l'insu même de son parti. C'est pourquoi un parti peut penser que tel candidat-e qu'il a inscrit en bonne et due forme fait partie de sa liste, à sa grande surprise, au moment de la publication des listes des candidats-es agréés il découvre le contraire. C'est donc un véritable commerce, qui peut se révéler très fructueux.

Seule une loi peut apporter une solution à ce problème. Mais en attendant, pour pallier à ce problème, Repons peyizan, a dû développer une stratégie à l'interne. Nous recevons et gardons toutes les pièces des candidats-es potentiels et nous procédons nous-mêmes à son inscription. Ainsi nous sommes sûrs que ces derniers ne nous fassent pas faux bond à la dernière minute. Nous ne pouvons pas leur faire confiance !

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?

Nous avons en premier lieu besoin d'un Etat fort qui puisse prendre des engagements au sein d'une loi. Il faut aussi, de la part des citoyens-nes, une volonté d'intégrer les partis politiques parce que très peu le veulent à présent. De plus il faudrait encourager le regroupement des partis politiques selon leurs affinités idéologiques. Ce qui permettrait d'avoir réellement de grands partis en Haïti.

La Loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. En Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettraient une vraie modernisation de la vie politique dans notre pays où les partis seraient des acteurs viables et incontournables ?

La loi n'est pas parfaite. Elle garantit la sécurité des partis politiques par rapport à leurs élus-es certes, mais elle doit être amendée. Il faudrait d'abord qu'il y ait moins de partis. Mais comme aucune loi ne peut imposer aux partis de se regrouper, ni empêcher les citoyens-nes d'en mettre en place des nouveaux, auquel cas, ce serait de la dictature, les dirigeants-es et les citoyens-nes eux-mêmes doivent avoir conscience qu'il faut se regrouper en fonction des idéologies et de leurs tendances sur des bases durables. Il n'y aura pas de développement pour Haïti si nous n'avons pas des partis politiques forts qui peuvent accéder au pouvoir.

Les dirigeants-es de partis doivent aussi se réveiller. Certains partis sont des partis de famille, des regroupements d'amis, d'autres ne renouvellent même pas leur directoire, ou n'ont pas organisé de congrès depuis près de 30 ans. Des fois, un seul individu peut décider de former un parti, il conçoit tous les documents et se charge de tous les frais inhérents à la création de cette entité, puis appelle deux amis pour l'accompagner dans cette entreprise seulement pour la façade. Ce seul individu, finance les activités du parti. Les autres ne cotisent pas, donc n'ont pas voix au chapitre. Et comme qui finance commande, tout tourne autour d'un homme ou d'une femme. Est-ce pourquoi très peu de

partis peuvent exister en dehors des membres qui l'ont fondé. La loi doit interdire cela, et exiger qu'au sein des partis aussi il y ait une vie plus démocratique. Il faudrait aussi voir comment inciter la population à intégrer un parti politique.

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques idéologiques induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaire ?

On ne peut pas vraiment définir ces mécanismes. Cependant, dans la Constitution de ces blocs parlementaires, il faudrait qu'il y ait moins de partis politiques. Mais aussi que les partis politiques de même tendance ou de même idéologie acceptent de se regrouper et de faire front commun de manière durable et avec une vision clairement définie. C'est de cette façon que leurs élus au sein du Parlement pourront constituer des blocs parlementaires pour défendre leurs positions au sein de cette assemblée.

Pour un dialogue fécond entre partis politiques et élus-es

Synthèse d'Hérolde Toussaint

Partis politiques et représentation au Parlement

Avec la Constitution de 1987 amendée en 2011, Haïti a opté résolument pour le multipartisme, qui fut une sérieuse réplique au régime dictatorial des Duvalier. Elle a été conçue pour opérer une rupture avec l'autoritarisme, l'arbitraire et le sexisme. Pour s'en convaincre, il suffit de lire attentivement le préambule de cette Constitution.

Nous citons trois des huit considérations de cette Constitution qui a été amendée le 9 mai 2011 :

Pour constituer une nation haïtienne socialement juste, économique libre, et politiquement indépendante.

Pour établir un État stable et fort, capable de protéger les valeurs, les traditions, la souveraineté, l'indépendance et la vision nationale.

Pour implanter la démocratie qui implique le pluralisme idéologique et l'alternance politique et affirmer les droits inviolables du peuple haïtien.

Pour assurer aux femmes une représentation dans les instances du pouvoir et de décision qui soit conforme à l'égalité des sexes et à l'égalité de genre.

L'article premier de cette Constitution se lit ainsi :

Haïti est une République, indivisible, souveraine, indépendante, libre, démocratique et sociale.

Cet État dont parle la Constitution amendée de 2011 ne peut pas être le fruit du hasard ou de la bonne volonté des dieux. Il doit être l'effort conjugué de tous les citoyens et de toutes les citoyennes. Les partis politiques et le Parlement haïtien ont une lourde responsabilité dans la construction de cette République démocratique et sociale. Optant pour le pluralisme idéologique, les acteurs politiques sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans la stabilité de nos différentes institutions.

Le témoignage de la plupart de nos dirigeants-es politiques s'avère indispensable pour comprendre les types de relations qui existent entre les partis politiques et leurs représentants-es au Parlement. En effet, les partis politiques jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement du Parlement et dans les comportements des parlementaires. Ces derniers, dans leurs pratiques, ne doivent pas s'éloigner de la ligne et de la discipline du parti. Cela étant dit, nous allons étudier ce qui se cache derrière les témoignages de nos quatre dirigeants-es politiques. Il s'agit de Charles- Henri Baker, Willy Jean-Baptiste, Pierre Poitevien, Fednel Monchéry. Existe-t-il, selon eux, dans le milieu haïtien des frontières étanches entre les partis politiques et leurs élus-es au Parlement ?

Première question — Ce qui a changé de 1986 à nos jours ?

Les quatre dirigeants-es – Charles-Henri Baker, Willy Jean-Baptiste, Pierre Poitevien, Fednel Monchéry - interviewés laissent clairement entendre qu'Haïti ne dispose pas de partis politiques modernes. La chute du dictateur Jean-Claude Duvalier, loin de favoriser la naissance des partis politiques avec des buts et des objectifs précis, a plutôt donné lieu à leur prolifération à travers le pays. L'un des interviewés, Willy Jean-Baptiste, note que « beaucoup d'organisations ont poussé comme des champignons, si bien que l'on sent qu'il y a trop de partis politiques ». Cette prolifération ne va pas de pair avec leur organisation interne. Ces partis ignorent souvent leurs droits et devoirs.

Selon nos enquêtés, l'État haïtien n'a rien fait pour encourager nos partis politiques à se structurer. « De 1986 à nos jours, affirme Fednel Monchéry, nous avons consenti beaucoup d'efforts pour sauvegarder les acquis tels la liberté d'expression, les droits civils et politiques, mais au niveau de la consolidation des partis politiques, le travail reste à faire. »

L'État est perçu comme le principal ennemi des partis politiques. Les militants-es des partis politiques ignorent la spécificité d'un parti politique. Ils n'ont aucune idée des critères ou des éléments essentiels sur lesquels doit être structuré tout parti politique. L'un de nos interviewés, Pierre Poitevien, qualifie cette période de « départ manqué », car les partis créés n'ont pas su donner une solide formation idéologique à leurs membres.

De plus, ces partis ont pris naissance selon une logique marchande : « Il s'agit surtout de mouvement ou de partis politiques créés de toutes pièces ayant pour objectif de satisfaire immédiatement les intérêts personnels de leurs dirigeants-es. » Ces partis sont donc perçus comme une entreprise privée des dirigeants-es.

Certains pensent que la nouvelle loi sur les partis politiques du 12 avril 2012 exerce une influence positive sur le fonctionnement des partis politiques. Willy Jean-Baptiste est l'un de nos interviewés qui a avancé cette thèse : « Avec la loi sur les partis politiques, finalement ils vont diminuer parce que si un parti n'a pas de résultats, ou n'a pas d'élus-es, il est appelé à disparaître ou à devoir se regrouper avec d'autres qui eux-mêmes ont la force d'en avoir, soit au niveau des collectivités, soit au niveau du Parlement ou de Présidence. »

Cette réflexion du parlementaire peut être lue à la lumière de l'article 37 de la loi sur les partis politiques en ce qui a trait au financement public des partis politiques. Cet article est ainsi stipulé :

Le montant total du financement public accordé est réparti comme suit :

Soixante pour cent (60 %) à parts égales entre les partis politiques qui ont participé aux dernières élections et dont :

- dix (10) représentants-es sont élus-es aux Parlements ou,*

- *trente (30) représentants-es sont élus-es aux conseils d'administration des communes ou des sections communales ; ou encore,*
- *cing (5) représentants-es sont élus-es au Parlement et vingt (20) représentants-es aux conseils d'administration des communes ou des sections communales ;*

Trente-cinq pour cent (35 %) répartis entre les partis politiques au prorata de leur représentation au Parlement.

Cinq pour cent (5 %) répartis entre les partis en fonction du nombre de candidates élues.

Pour les partis régionaux, trois (3) représentants-es sont élus-es aux conseils municipaux, aux conseils d'administration des sections communales ou comme membres des assemblées des sections communales ou encore deux (2) représentants-es au Parlement.

Soulignons que la prolifération des partis politiques au lendemain de la chute du dictateur Jean-Claude Duvalier le 7 février 1986 ne doit pas être considérée comme un phénomène purement haïtien. D'autres pays ont connu le même phénomène. Analysant le fonctionnement des partis politiques en Occident, le chercheur Jean Daniel Louis-Seiler n'était-il pas arrivé à cette conclusion : « Dès qu'un pouvoir totalitaire, autoritaire ou absolutiste vacille sur ses assises, on assiste toujours à une effervescence de partis politiques dont certains n'osent pas encore dire leur nom¹. » Après vingt-neuf (29) ans de tâtonnement, il est temps de procéder à l'institutionnalisation d'un système de partis politiques en Haïti.

Deuxième question — Obstacles à la consolidation des partis

La notion de « parti politique » est mal comprise en Haïti, elle est floue et ambiguë. Elle peut être synonyme de famille ou d'entreprise. La question du patrimoine, du financement ou de la gestion financière est clairement posée. Les réponses fournies par nos quatre interviewés à la question des obstacles liés à la consolidation des partis politiques renvoient au problème de la perception des partis politiques par les militants-es et de la motivation de ces derniers. En un mot, pourquoi militer dans un parti politique ?

Pour le Sénateur Willy Jean-Baptiste, « l'obstacle majeur demeure l'incapacité économique des gens, à laquelle s'ajoute l'éducation civique. » La réponse de Poitevien n'est pas différente de celle de Willy Jean-Baptiste. Pour lui, « la grande majorité des partis politiques ne reçoivent pas de contribution de leurs membres. Ensuite, l'appartenance à un parti politique est presque synonyme d'emploi pour les membres d'un parti. »

Les deux autres leaders, Charles-Henri Baker (fondateur du parti Respè) et Fednel Monchéry (coordonnateur général de Repons peyizan), placent la corruption au premier rang des obstacles à la consolidation des partis politiques en Haïti. Le chef de parti Charles-Henri Baker est tranchant dans ses déclarations : « La corruption à outrance sévit dans tous les secteurs du pays. » Monchéry parle plutôt de désengagement de l'État vis-à-vis des partis politiques. Il évoque aussi l'irresponsabilité et la corruption des élus-es qui brisent les liens qui les unissent à leurs partis politiques. Il exprime ses idées dans le langage suivant : « L'État est le premier responsable de la faiblesse des partis politiques en Haïti. »

L'État, les parlementaires et les partis politiques ne sont donc pas à la même page en ce qui concerne la consolidation des partis politiques et la lutte contre la corruption. Les gains personnels prévalent sur l'idéologie, la vision et les pouvoirs des partis. Les élus-es peuvent être vendus. Les propos de nos interviewés signalent la prolifération des partis politiques aussi bien que celle de la corruption. Les élus-es ne représentent pas toujours les intérêts du public.

L'absence d'éducation civique des militants-es constitue aussi un obstacle majeur à la consolidation des partis politiques. Les militants-es ne sont pas informés de leurs droits et de leurs devoirs au sein de la société et du parti. On ne leur a jamais présenté les différentes sources de financement des partis politiques. Les réponses de nos interviewés laissent entendre que les débats n'ont pas été engagés autour de ces quatre moyens clés pour le financement des partis : a) la cotisation des membres ; b) la vente de T-shirts, bracelets, casquettes ou chapeaux ; c) le financement de l'État ; d) les contributions des sympathisants.

Dans certains cas, l'absence de dialogue ou de communication authentique peut constituer un obstacle sérieux à la consolidation des partis. C'est ce qu'a indiqué le Sénateur Willy Jean-Baptiste : « Du fait que les partis sont faibles, on peut difficilement parler de démocratie authentique, d'autant plus que la plupart ne pratiquent pas la démocratie en leur sein. » La pratique du débat argumenté n'est pas toujours la voie privilégiée pour résoudre les conflits. En outre, il n'y a pas une bonne circulation des informations au sein des partis. Un fécond dialogue entre les acteurs doit être maintenu. La démocratie en interne et la participation des populations dans l'élaboration des projets de société des partis politiques ne trouvent pas encore leur ancrage dans les partis politiques.

Troisième question — Recrutement des militants-es ou des adhérents-es

Chaque parti invente sa propre stratégie de recrutement. Pour le coordonnateur du parti Repons peyizan, Fednel Monchéry, les futurs militants-es et adhérents-es sont contraints de remplir un formulaire. Un citoyen qui veut adhérer au parti, soutient Charles-Henri Baker, n'a qu'à se rendre au niveau du bureau de la coordination de son département. On lui fera remplir un formulaire recueillant toutes ses informations personnelles, et qui est destiné à servir à la base de données du parti.

C'est ce même type de discours que tient le coordonnateur de Repons peyizan : « Les aspirants membres doivent remplir un formulaire (nous procédons à certaines recherches et enquêtes sur les intéressés) et suivre une formation pendant deux mois. » Dans certains cas, des périodes probatoires s'avèrent nécessaires. Deux ou trois séances de formation sur l'idéologie et les fondements du parti sont souvent requises aux futurs adhérents-es.

Le recrutement peut se faire aussi par des voies psychoaffectives : « La recommandation par un membre, affirme Pierre Poitevien, joue un rôle important dans le processus d'adhésion et du recrutement. » Toutefois, les temps forts pour les inscriptions aux partis politiques demeurent les périodes électorales. Les réponses des quatre responsables de partis n'ont pas toutefois mis en

évidence la place que peuvent avoir les sympathisants au sein d'un parti. En effet, un parti politique a besoin de l'appui financier, moral et symbolique de ses sympathisants.

Les interviewés ne soufflent mot sur ce qu'on pourrait appeler les fonctionnaires ou les permanents du parti ; c'est-à-dire ceux qui sont en permanence au service du parti. Leur travail consiste à s'occuper de la vie du parti et c'est parmi ces fonctionnaires que se recrutent les dirigeants-es du parti qui doivent le représenter dans les discussions avec les autres partis ou avec les pouvoirs publics.

Nos interviewés n'ont pas évoqué la stratégie de communication qu'ils utilisent pour attirer de nouveaux sympathisants et militants-es à leur cause. Ils n'ont pas parlé des types de médias qu'ils utilisent pour attirer de nouvelles recrues. La question du profil des membres souhaités n'a pas été abordée par eux.

Quatrième question – Choix des candidats-es de votre parti en période électorale

Comme l'ont affirmé les professeurs André J. Belanger et Vincent Lemieux, les partis politiques sont des organisations qui, à la différence des groupes, « cherchent à occuper, au moyen des élections, les autorités suprêmes dans une collectivité ». Placés dans l'arène électorale, les partis politiques sont obligés de choisir leurs candidats-es. À entendre nos interviewés, le poids des dirigeants-es du parti est déterminant même si les adhérents-es et les militants-es disposent d'un certain nombre de droits qu'ils peuvent faire valoir. Le coordonnateur du parti Repons peyizan nous livre cette réflexion : « Mais parfois, nous faisons choix d'un-e candidat-e au Sénat, ou à Présidence qui n'était pas membre du parti au départ, mais qui intègre le parti pendant même les élections, ou tout de suite avant. Mais, maintenant, nous exigeons que le candidat-e soit un membre actif de Repons peyizan depuis six mois au minimum pour pouvoir utiliser notre bannière. »

Dans le choix des candidats-es aux élections, le principe de la démocratie est quasi inexistant à l'intérieur des partis. Il revient au directoire du parti de

trancher. « Les coordinations sont responsables du choix des candidats-es, déclare Willy Jean-Baptiste. Mais, nous au niveau du directoire, nous pouvons faire valoir certaines objections par rapport à tel ou tel candidat-e dépendamment des informations que nous possédons sur lui, car nous procéderons à un *vetting* sérieux concernant nos candidats-es. »

Pour le coordonnateur général de Respè, l'honnêteté, la compétence intellectuelle constituent les critères essentiels dans le choix des candidats-es. Avec force, il martèle ces mots : « Le mot d'ordre pour tous les coordonnateurs départementaux est que nous ne voulons que des gens qui ont la réputation d'être honnêtes, habitués à être au service de la population quel que soit leur secteur d'activité et qui ont le bagage intellectuel nécessaire pour la fonction. »

Si le droit de participation des militants-es aux décisions existe, mais tout choix doit être fait dans l'intérêt du parti : « Les candidats-es sont choisis par les coordinations aux niveaux départemental et communal, affirme Poitevien. Les choix peuvent se faire par élection ou par consensus au niveau des membres des différentes coordinations territoriales. »

Les réponses de nos quatre interviewés indiquent que les partis politiques recherchent prioritairement l'efficacité en matière électorale. L'accent n'est pas mis sur l'idéologie et le projet de société que propose le parti. La fonction idéologique n'est pas priorisée. Derrière les réponses de nos interviewés, nous notons une certaine tendance à l'oligarchie. Le choix des candidats-es en période électorale dépend de la volonté des dirigeants-es du parti qui forment ce que Angelo Panebianco appelle une « coalition dominante. »

Cinquième question — Schismes dans les partis politiques ?

À entendre les dirigeants-es des partis politiques, les élus-es entretiennent souvent des relations tendues avec leurs partis. Ils évoquent plusieurs raisons qui expliquent ces différends :

Les intérêts personnels priment sur l'intérêt collectif. Fednel Monchéry ne mâche pas ses mots pour dénoncer la trahison du Président Michel Joseph Martelly et son équipe : « En 2009, nous avons envoyé 17 représentants-es aux

élections législatives et Michel J. Martelly comme candidat-e à la Présidence. Trois députés-es ont été élus-es. Michel Martelly a été élu sous la bannière de Repons peyizan, mais à l'heure qu'il est, si on se reposait sur le Président et sur les Députés-es élus-es au Parlement, on n'existerait plus. D'ailleurs, nous n'avions pratiquement pas de relation avec eux. »

Le coordonnateur Pierre Poitevien s'aligne sur cette position : « D'abord pour des questions d'intérêt personnel, trop souvent le-la parlementaire cherche des avantages pour sa commune en dépit des désaccords entre son parti et le gouvernement. »

Pour le coordonnateur de Respè, **le schisme émane de la corruption**. « Il n'y a pas deux raisons qui expliquent ce schisme. La corruption d'une façon ou d'une autre. La personne a été membre du parti et elle a été élue sous la bannière du parti. Une fois arrivée au Parlement, elle se détourne de son parti. Connaissant l'état actuel des choses, dans la plupart des cas, c'est le résultat de la corruption. »

Les manœuvres du Pouvoir exécutif : les élus-es refusent difficilement les avantages que peut offrir le Pouvoir exécutif. « Il faut comprendre le fonctionnement du Parlement, souligne Willy Jean-Baptiste. Imaginons que le parti n'a des élus-es qu'au niveau de la Chambres des Députés-es ou du Sénat, il n'a personne au niveau du gouvernement. Quelles que soient les lois qu'il veuille proposer, quel que soit le contrôle rigoureux que ses élus-es essaient d'exercer pour contrôler l'action gouvernementale, les gens de l'Exécutif ne vous écouteront pas, si au moins vous n'avez pas quelqu'un qui fasse en quelque sorte les relations publiques auprès d'eux. »

Pierre Poitevien exprime la même opinion en ces termes : « Les gouvernements élus-es sans une majorité au Parlement se construisent cette majorité en demandant à certains élus-es de laisser leur parti politique, ou construire des blocs parlementaires favorables au pouvoir en place, moyennant en retour des petits projets ou autres avantages. »

Déracinement : Le coordonnateur Pierre Poitevien pense que la plupart des élus-es n'ont jamais eu des liens étroits avec le parti sous la bannière duquel il

a été élu. Il utilise le terme « Argentins² » pour les qualifier : « de nombreux élus-es sont considérés comme des Argentins, n'ayant aucune attache avec les partis qu'ils sont censés représenter au Parlement. »

Les relations affectives : Le choix du candidat-e est souvent fondé sur une base affective. Si nos quatre interviewés ont mis l'accent sur les causes qui expliquent le schisme entre les élus-es et les partis politiques qui les ont soutenus, ils n'ont jamais cité des textes qui mettent l'accent sur le respect de l'affiliation politique et de la discipline de parti par les parlementaires. Ils ne disent rien sur l'existence ou non d'un code de conduite pour les parlementaires. Les réponses de nos interviewés nous portent à nous interroger sur l'identité des partis politiques en Haïti. Sommes-nous en présence de partis de cadres, de partis de masse pour reprendre la typologie de Maurice Duverger ?

Sixième question – Endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques

Les partis politiques souffrent en général d'un déficit de cadres. Le Sénateur Willy Jean- Baptiste est conscient de cette réalité au sein de son parti : « Il y a beaucoup de membres, mais cela ne veut pas dire qu'on peut trouver, au sein du parti, des gens qui ont l'habileté d'être de bons candidats-es. C'est cette réalité qui fait souvent recourir à l'endossement de candidats-es étrangers aux organisations politiques. » Le coordonnateur de Respè, Charles-Henri Baker, exprime cette réalité dans le langage suivant : « Vous pouvez avoir un parti présent dans tous les départements, sans que vous ayez de représentation au niveau de chaque commune ou section communale ni de tous les *lakou*. »

Les partis politiques courtisent ainsi des personnalités qui sont dotées soit d'un capital économique soit d'un capital symbolique dans leur localité. Elles sont choisies au grand dam de l'idéologie du parti. « Dans certains endroits, nous sommes obligés de composer avec d'autres candidats-es, qui ne sont pas membres à part de AAA mais qui ont une certaine base, une certaine popularité et une légitimité au sein de la population » , avoue le Sénateur Jean-Baptiste.

Le profil idéologique du candidat-e a peu de poids. Le parti préfère se faire pragmatique. Cette réalité implique aussi des choix qui n'obéissent pas à l'idéologie et à la vision du parti.

Cette situation est souvent due à l'incapacité des dirigeants-es d'anticiper. Le coordonnateur Pierre Poitevien, quant à lui, parle de l'absence de vision stratégique des dirigeants-es des partis politiques qui attendent toujours le dernier moment pour réaliser qu'ils n'ont pas de candidat-e dans une division administrative.

Septième question — Redynamiser la vie politique

Les dirigeants-es interviewés partagent l'idée selon laquelle il faut redynamiser la vie politique pour placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique en Haïti. Ils prennent conscience de l'effondrement de l'ordre politique et de la faiblesse des partis politiques. Ils n'ont pas caché les vices et les carences. Pour l'un d'entre eux, Charles-Henri Baker, la vie politique implique la lutte contre la corruption : « Tant qu'il y aura de la corruption, il sera très difficile pour les partis politiques de se structurer, de se consolider. »

Pour Fednel Monchéry, l'État doit jouer un rôle de premier plan dans la vie politique et dans la structuration de la vie politique : « Nous avons en premier lieu besoin d'un État fort qui puisse prendre des engagements au moyen d'une loi. » L'État doit en outre encourager des conditions durables entre les partis politiques : « Il faudrait encourager, ajoute-t-il, le regroupement des partis politiques selon leurs affinités politiques. Ce qui permettrait d'avoir réellement des grands partis en Haïti. »

Pierre Poitevien reconnaît les différentes faiblesses des partis politiques. Ces derniers ont du mal à adopter une bonne politique de recrutement et à formuler et mettre en œuvre leur programme politique, à combattre l'arbitraire et l'autoritarisme au sein des partis.

Face à ces difficultés réelles, Poitevien propose les pistes de solution suivantes pour redynamiser la vie politique et placer les partis au centre du débat et de la vie démocratique en Haïti :

- la démocratisation au niveau de la structure interne des partis ;
- en finir avec le mythe du dirigeant symbole ;
- la présence de plus en plus de cadres au niveau des partis politiques ;
- un processus de formation continue pour les membres sur les rôles d'un parti politique dans une société.

Derrière ces propositions, il y a une forte demande de débats au sein des partis et de la société en général. Ces propositions dénotent l'absence de cadres ou de spécialistes en matière politique à l'intérieur des partis.

Le Sénateur Willy Jean-Baptiste, lui, croit qu'il faut partir de la loi portant sur la « formation, le fonctionnement et le financement des partis politiques » publiée le 12 août 2012. Au cours de l'entretien qu'il nous a accordé, il affirme : « La première chose est un outil légal. En gros, il faut l'application de la loi sur les partis politiques. Au sein de cette loi, il y a des éléments nécessaires à la consolidation des partis en Haïti ». Cette loi est, selon lui, une réponse à la désinstitutionnalisation du système des partis politiques en Haïti.

Huitième question — Loi sur les partis politiques et modernisation de la vie en Haïti

Passer de la tradition à la modernité est très difficile dans le contexte haïtien. En effet, la tradition renvoie souvent au sacré, à l'importance de la religion, des liens de solidarité primaires alors que la modernité est considérée comme renvoyant à la sécularisation, au progrès, à la solidarité organique. Nos interviewés pensent que les partis politiques peuvent avoir un impact significatif dans la modernisation de la vie politique en Haïti.

La loi sur les partis politiques donne lieu à un véritable processus de régularisation ou d'institutionnalisation des partis politiques. Le rôle de l'État devra être déterminant. Selon le Sénateur Willy Jean-Baptiste, « naturellement la loi a donné la possibilité de créer facilement des partis politiques mais maintenir ces partis politiques, c'est autre chose. C'est pourquoi après ces élections, beaucoup de partis politiques seront obligés de se regrouper avec d'autres structures politiques ou disparaître s'ils n'ont pas d'élus-es.

Pierre Poitevien, de son côté, énumère un certain nombre d'éléments qui pourraient contribuer à l'institutionnalisation des partis politiques et la stabilité politique. Nous les citons :

- Meilleure réorganisation du processus d'enregistrement des membres des partis politiques ;
- Les partis politiques doivent se doter d'outils internes afin de pouvoir sélectionner les meilleurs candidats-es ;
- Plaidoyer pour une plus grande et meilleure implication des cadres dans la vie politique de ce pays.

Les règlements internes des partis politiques qui sont contraires aux grands principes démocratiques favorisant le culte du leader irremplaçable, devraient être déclarés illégaux ou non conformes par les instances concernées.

Ces éléments peuvent être perçus comme des conditions fondamentales permettant aux partis politiques de contribuer à la construction de l'État moderne/ Fednel Monchéry et Charles Henri-Baker prônent l'amendement de la loi sur les partis politiques. Pour eux, elle ne met pas de balises ou d'obstacles sérieux à la formation des partis politiques.

Fednel Monchéry s'en prend à certains types de partis politiques qu'ils qualifient de partis de famille, regroupements d'amis : « Certains partis sont des partis de famille. D'autres ne renouvellent même pas leur directoire ou n'ont pas organisé de congrès depuis 30 ans. Des fois, un seul individu peut décider de former un parti, il conçoit tous les documents et se charge de tous les frais inhérents à la création de cette entité, puis appelle des amis pour l'accompagner dans cette entreprise seulement pour la façade. Ce seul individu finance les activités du parti. Les autres ne cotisent pas et n'ont pas voix au chapitre. »

Pour lui l'État doit interdire cette pratique. Il prône l'existence ou l'établissement de partis forts en Haïti. « Il n'y aura pas de développement pour Haïti si nous n'avons pas de partis politiques forts qui puissent accéder au pouvoir. »

Le fondateur du parti Respè manifeste ouvertement son désaccord avec la loi sur les partis politiques. Pour lui, elle fragilise la vie politique en Haïti : « Cette loi, affirme-t-il, va à l'encontre de la consolidation et de la structuration de la

vie politique en Haïti. Il est devenu beaucoup plus facile maintenant de monter des partis politiques ».

Cette loi mérite d'être amendée : « Je crois que cette loi mérite d'être révisée. Il faut faire des propositions concrètes pour que nous n'ayons plus de 200 à 300 partis politiques dans le pays. Ce qui est fondamental pour nous est ce qui suit : il faut fixer la quantité de membres exigée pour enregistrer et avoir un parti en Haïti. Il faudra que la loi définisse clairement les critères qui justifient la qualité de membre. »

Monsieur Baker croit que cette loi est nocive pour la santé de la démocratie en Haïti. Il veut miser sur la qualité des partis politiques. Le nombre imposant de partis politiques est source de confusion et de désinstitutionalisation de l'ordre politique. Il souhaite qu'on réfléchisse beaucoup sur la notion de membre. Il attend sans doute une réponse à cette question : « Quand devient-on un membre authentique d'un parti politique ? » Cette question ne fait, en définitive, que nous renvoyer à la problématique du recrutement.

Neuvième question — Blocs parlementaires, tendances, idéologies, renforcement de l'action parlementaire

La libre interaction entre les partis politiques peut être encouragée. Le dialogue entre les partis au sein du Parlement sur des questions d'intérêt général doit être également encouragé. Des alliances et des coalitions peuvent se construire entre les partis politiques. Les dirigeants-es politiques ne voient pas d'un mauvais œil la formation des blocs parlementaires au Parlement haïtien.

C'est leur affinité idéologique qui doit orienter l'existence des groupes parlementaires. Cette vision est exprimée par le Sénateur Willy Jean-Baptiste dans les termes suivants : « Dans la constitution des blocs parlementaires, le critère idéal serait de s'assembler en fonction des questions d'idéologie, mais on n'en est pas encore là. En attendant, il serait intéressant de s'assembler en fonction de la similitude qui se présente au niveau des programmes ou des visions développées par les partis politiques. »

L'idée de faire front commun en vue de défendre l'intérêt collectif est acceptée aussi par Fednel Monchéry, pour qui « les partis politiques de même tendance ou idéologie doivent accepter de se regrouper et de faire front commun de manière durable et avec une vision clairement définie, de telle sorte que leurs élus-es au Parlement constituent eux-mêmes un bloc parlementaire et défendent leur position au sein de cette assemblée. » Quant à Pierre Poitevien, il énonce ces propositions susceptibles de favoriser le renforcement de l'action parlementaire :

- Les partis doivent se doter de véritables projets de société ;
- Favoriser les échanges entre les cadres ou élus-es des partis ayant les mêmes tendances idéologiques ;
- Aider les partis politiques à mieux comprendre et articuler leur vision en fonction des paramètres du monde contemporain.

Charles Henri-Baker insiste à ce que chaque parti définisse clairement son idéologie avant de procéder à la formation des blocs parlementaires : « C'est très difficile de créer des blocs, avec environ 126 partis politiques existants alors qu'on ignore l'origine de la plupart d'entre eux. On ne sait pas forcément s'ils sont de gauche ou de droite ou du centre comme Respè. Nous pouvons seulement identifier deux ou trois partis avec lesquels nous pourrions nous allier et qui respecterait leur mot. » Il ne s'agira pas de créer des blocs par snobisme. Ces alliances doivent traduire la position idéologique des partis qui acceptent de se constituer en bloc.

Conclusions et recommandations

Nos quatre interviewés – Charles-Henri Baker, Willy Jean-Baptiste, Pierre Poitevien, Fednel Monchéry, ont jeté un regard lucide sur le fonctionnement des partis politiques en Haïti. Ils sont conscients de la prolifération des partis politiques après la chute du dictateur Jean-Claude Duvalier le 7 février. Ils ont reconnu les faiblesses des partis politiques en Haïti.

Ils questionnent sérieusement la structuration de ces derniers. Pour eux, l'État travaille à la déstabilisation des partis politiques. Il n'apporte pas son soutien financier pour permettre à ces derniers de s'institutionnaliser.

La formation continue de leurs membres est pour eux un véritable casse-tête. Faute de cadres compétents et de ressources financières, leurs militants-es ne reçoivent pas une formation adéquate en ce qui a trait aux questions portant sur les idéologies politiques, la Constitution, la gouvernance. L'éducation civique des militants-es laisse à désirer. C'est ce qui explique le bas niveau du débat démocratique au sein des partis.

Les partis politiques ne disposent pas d'instruments théoriques et méthodologiques suffisants pour établir des dialogues fructueux avec leurs élus-es. Ils sont souvent victimes du phénomène de « transhumance » ou de revirement de leurs élus-es au Parlement. Ces élus-es acceptent facilement d'arborer le drapeau d'un autre parti politique en vue de défendre leurs propres intérêts. C'est la culture de la versatilité politique qui fait autorité.

La question du recrutement fait problème. Peu de cadres et d'universitaires acceptent de militer dans les partis politiques. Nos interviewés admettent également l'incapacité et l'insouciance des partis politiques à expliciter clairement l'idéologie, les projets de société et les valeurs qu'ils veulent incarner.

Les quatre dirigeants-es politiques reconnaissent les vertus de la loi sur les partis politiques. Ils souhaitent vivement son amendement. Leurs témoignages laissent entendre qu'elle n'est pas encore débattue au sein de leurs partis politiques.

Les propos tenus par ces quatre hommes politiques – Charles Henri-Baker, Pierre Poitevien, Willy Jean-Baptiste, Fednel Monchéry – nous portent à vous soumettre ces recommandations :

Pour un dialogue fécond entre partis politiques et élus-es

Il n'y a pas de Parlement sans partis politiques. Les partis politiques en tant que médiateurs entre la société civile et l'État doivent apprendre à travailler avec leurs élus-es. Les parlementaires doivent avoir une vision claire et une réelle

politique du parti. Il faudra des séances de formation pour aider les partis politiques à organiser leur groupe parlementaire.

Corruption, reddition des comptes et éducation civique

La corruption sous toutes ses formes constitue un obstacle majeur au progrès démocratique. En consacrant l'obligation de rendre des comptes, la loi sur les partis peut jouer un rôle capital dans la lutte contre la corruption. Il est donc urgent d'aider les citoyens-nes haïtiens-nes et plus particulièrement les militants-es des partis politiques à découvrir la loi sur les partis politiques à travers les débats à l'intérieur des partis politiques. Les médias peuvent aussi contribuer à faire connaître ce texte de loi. Les articles sur le financement des partis politiques, les ressources financières d'un parti politique, les statuts et l'opposition démocratique mériteraient une attention spéciale.

En abordant le thème de « blocs parlementaires », « Groupes parlementaires », nos interviewés n'ont pas mentionné les devoirs des blocs parlementaires. L'expression « devoirs » de l'opposition est absente aussi dans le texte de loi. Ce silence peut s'expliquer à partir de la culture politique. La plupart des Haïtiens parlent souvent de « droits ». Ils insistent peu sur les devoirs. Or, l'opposition doit pratiquer une opposition constructive et responsable. Elle doit s'inscrire dans un esprit de tolérance mutuelle et de concertation. Son action ne doit pas être motivée par des ambitions personnelles ou des intérêts égoïstes.

Dialogue interpartis et leadership collaboratif

Avec la Constitution de 1987, nous avons assisté à la naissance de plusieurs partis politiques. Il est donc urgent aujourd'hui de prôner le dialogue interpartis. C'est par cette voie qu'on arrivera à prévenir la violence politique et pacifier les compétitions électorales.

Le dialogue permanent entre les partis facilitera la naissance d'une culture de compromis. Il est urgent de faire des compromis sur des questions litigieuses afin d'éviter des crises inutiles et des situations d'impasse. C'est l'absence de cette culture qui donne souvent lieu à des situations d'impasse dans notre pays.

Parlementaires, éthique et formation permanente

Il est urgent d'encourager vigoureusement les parlementaires et les partis politiques à opter pour une politique de formation permanente axée sur leur rôle et leur responsabilité. Des réflexions sérieuses devront être menées au sein des partis sur le métier de parlementaire. Il faudra, de manière formelle, assurer la formation et l'instruction des Députés-es afin qu'ils puissent comprendre, intérioriser et respecter les règles inhérentes à l'institution parlementaire.

Apprendre à utiliser le langage du dialogue et de la conciliation. En effet, l'article 206 de la Constitution de 1987, qui a été amendée en 2011, n'a jamais pu être effectif ou opérationnel. La Constitution parle clairement d'une commission de conciliation appelée à trancher les différends qui opposent le Pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ou encore les deux branches du pouvoir législatif. La Constitution prône aussi une culture du compromis entre les différents acteurs politiques. Nous avons donc intérêt à exploiter ce fameux article. Les dirigeants-es politiques ont intérêt à l'évoquer dans les moments de crise ou de tension que peut connaître le pays.

1 LOUIS-SEILER, Jean Daniel, *Les partis politiques en occident: sociologie du phénomène partisan*, Paris Ellipses, 2003, p. 15

2 (Note de la rédaction)⁷ Dans les milieux du football haïtien on utilise le terme « argentin » pour désigner des joueurs considérés comme des mercenaires qui vendent leurs services sans état d'âme à toute équipe qui sollicite leur apport. Cette expression vient de la tradition de l'Argentine, à une certaine époque, qui exportait ses joueurs. En fait l'Argentine pendant les années 60-70 a été le premier pays exportateur de stars du football dans le monde. Dans le championnat haïtien des années d'après-Munich 74, plus précisément en 1976, deux joueurs argentins Oscar Montironi et Orlindo Guzman, ont porté les couleurs du Violette et du Victory. Des joueurs brésiliens incorporant des clubs haïtiens ont suivi par la suite..

Commentaires de la rédaction

L'étude d'Hérolde Toussaint met en lumière la vision de nos hommes politiques sur la réalité de nos partis, leur compréhension du système politique haïtien, les problèmes qui affectent les partis et leurs propositions pour les résoudre. Il y en a qui pensent que l'État est le principal responsable de la situation des partis politiques, leur faiblesse et leurs déboires, sans prendre le temps de faire leur propre bilan pour comprendre les corrections à apporter. Car si le pouvoir haïtien, à chaque fois, par son attitude, reprend les mêmes réflexes qui portent préjudices aux partis en débauchant leurs représentants-es au Parlement ou en profitant de la situation privilégiée de Présidence pour créer des partis officiels, les partis politiques ont leur propre responsabilité dans leur faiblesse, lacunes et dans leur désorganisation.

S'il est vrai que l'État peut jouer un rôle de libre arbitre en agissant pour l'émergence d'un cadre propice au développement des organisations politiques, comme il doit le faire pour promouvoir l'industrialisation, le développement, la création d'emplois en favorisant un environnement propice à l'investissement, l'État ne peut pas remplacer les leaders politiques qui doivent décider de l'organisation de leurs partis.

En analysant la période de la transition démocratique avec le recul du temps, il est clair qu'Haïti a pris un mauvais départ, comme le reconnaît Pierre Poitevien. En tout, les décideurs, dans l'État comme ailleurs n'ont pas construit de solides fondations qui devaient porter le projet démocratique et garantir sa solidification. Les partis politiques haïtiens n'ont pas toujours la base idéologique parce qu'au départ, leur création ne répond pas toujours à l'objectif d'organisation de la vie politique pour prendre le pouvoir et définir de nouveaux contours capables de rendre viable et pérenne le projet d'une société pluraliste et pleinement démocratique.

Il reste beaucoup à faire pour sortir du parti-entreprise personnelle, parti-entreprise familiale, parti-entreprise-société anonyme évoqué précédemment par

Gabriel Nicolas et parti- entreprise privée mentionné par monsieur Poitevien. Même la nouvelle Loi sur les partis politiques que certains appellent déjà à amender, ne peut pas à elle toute seule fournir les armes pour porter à une modernisation de nos partis. Si l'application de son article 36 par défaut de résultat aux compétitions électorales contribuera à la réduction du nombre de partis, nos politiciens ont le savoir-faire suffisant pour revenir sous d'autres noms et d'autres formes.

Il y a tout un ensemble de problèmes à résoudre pour un renouveau dans la vie des partis politiques en Haïti. La question de l'accaparement du parti par les leaders fondateurs, le problème fondamental du financement des partis par la contribution des membres, le recrutement continu, des activités régulières qui alimentent la vie de parti, entre autres. L'autre aspect préoccupant à soigner, c'est la fidélisation des élus-es. Les partis politiques haïtiens devraient mettre fin à la pratique d'endossement de candidats-es non membres de leurs organisations. Promouvoir le leadership interne des jeunes cadres et en faire de bons potentiels candidats-es dans chaque région.

Quand les Députés-es et les Sénateurs-rices haïtiens-nes seront d'authentiques représentants-es de leurs partis, on aura certainement résolu pour une grande part la question de la migration des élus-es. Et étant donné que la sanction des électeurs tombera aux prochaines élections sur la tête du parti qui aura eu un comportement qui a dérangé la société, chaque parlementaire pourrait, de ce fait, s'astreindre à produire des comportements conformes aux consignes de son organisation de référence. Les deals, les compromis et la prostitution parlementaire pour l'obtention de projets qui assurent à l'élue sa réélection pourront disparaître graduellement dans les pratiques politiques. Dès lors, la fonction de contrôle que le Parlement doit jouer sur l'Exécutif pourrait s'exercer tout naturellement.

Faisons la dernière ronde de l'analyse des préoccupations exprimées par des leaders et d'anciens-nes parlementaires. Ce dernier groupe de leaders ont-ils la même vision du problème étudié ou mettent-ils en lumière des faits nouveaux à partir de leur propre vécu à l'intérieur de leurs groupes politiques ?

Chapitre V



Parti politique Pou nou tout (PONT)

Entrevue avec le Secrétaire Général du PONT, Johnny Massilien

Menée par Pharès Jérôme

Qu'est-ce qui a changé pour les partis du 7 février 1986 à aujourd'hui ?

Tout d'abord, il faut penser à la situation d'avant 86. A cette époque, nous n'avions pas eu cette liberté que nous avons maintenant de travailler en groupe. Après 86, nous avons acquis cette liberté de travailler ensemble. Cela a facilité la mise en commun des citoyens-nes pour créer des associations, des partis politiques etc. Donc, il y a beaucoup de choses qui ont changé. Nous sommes beaucoup plus à l'aise pour fonctionner, nous regrouper, émettre des idées sans aucune contrainte.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis ?

Notre milieu politique est un peu affecté. Il y a ce qu'on appelle la volonté de faire de la politique pour changer les choses.

Maintenant, est ce que tous les partis politiques qui ont vu le jour veulent vraiment le changement d'Haïti ? Pour moi c'est le plus grand problème. Il y a plusieurs partis politiques qui sont créés juste pour défendre des intérêts mesquins. Le plus grand problème c'est que créer un parti politique avec des gens formés reste une chose difficile parce que les gens sont motivés par des intérêts mesquins. C'est un premier problème. L'autre problème que j'identifie, c'est la situation économique difficile dans le pays. Les gens se débrouillent pour gagner leur vie, ils ne sont pas intéressés par la politique. La politique est ainsi restée entre les mains des gens qui ne visent que leurs intérêts mesquins.

Expliquez-nous le processus d'adhésion et de recrutement au sein de votre parti ?

Il y a deux façons de s'inscrire à PONT. D'abord, nous avons un site web (www.pont.com). A partir du site, on peut remplir un formulaire de demande d'adhésion. Puis, on analyse votre dossier. Quelqu'un vous appelle et vous pose quelques questions. Si vous répondez automatiquement aux questions, vous êtes automatiquement membre du PONT. Vous pouvez maintenant participer aux réunions du parti.

Quels types de questions vous posez au membre postulant ?

Des questions d'ordre général. Des questions sur la personne. Par exemple, adresse, date de naissance, est ce que vous êtes membres d'un autre parti politique ? Des choses comme ça. La deuxième chose, vous pouvez passer au local du parti. N'importe qui peut passer remplir un formulaire et puis on vous appelle pour participer à certaines rencontres. Vous pouvez ainsi devenir membre du parti.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

Premièrement, il faut être membre du parti. Deuxièmement, on mène une petite enquête si on ne connaissait pas du tout la personne en question. L'enquête porte sur la moralité et sur la possibilité de la personne de gagner les élections. A partir des informations obtenues, le postulant peut devenir candidat-e du parti.

Vous n'endossez pas de candidats-es ?

On a eu quelques-uns. Je prends un exemple, Frantz Robert Mondé n'était pas membre du parti avant, mais maintenant il est candidat-e pour le parti. C'est un ami de vieille date. C'est un ami du Président du parti. Ils ont eu de longues relations au Parlement. Il a sollicité d'être candidat-e du parti, on a accepté sur cette base-là. Base de relation, de confiance, de la personnalité qu'on connaît très bien. On l'a accepté, mais avant qu'il puisse s'inscrire sous la bannière du parti, il est obligatoire et exigible qu'il devienne membre en bonne et due forme du parti. C'est à cette seule condition qu'il peut s'inscrire comme candidat-e de PONT.

Il n'y a pas d'autres conditions pour endosser un-e candidat-e ?

Non.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate généralement dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

Quand on endosse la candidature d'une personne qui n'a pas la pratique de fonctionnement dans le parti, qui n'est pas membre du parti, qui ne partage pas l'idéologie, les principes du parti, c'est normal quand cette personne arrive au Parlement qu'elle ne reste pas fidèle aux idéaux du parti parce qu'elle n'en était pas membre.

Il y a d'autres cas. Certaines gens peuvent arriver et décider de ne pas adhérer à la ligne de son parti. Par exemple, au sein du PONT, en 2006, le Sénateur Rodolphe Joailler était élu sous la bannière de PONT ensuite il a rejoint la plateforme Inite. Il était devenu Président de l'Assemblée nationale, mais ça n'avait rien apporté au parti.

Pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?

Il faut dire qu'au sein du PONT, on est en train de mener une lutte contre cette situation. Et justement parce que certains partis n'ont pas de vrais membres. Au PONT, nous sommes en train de fidéliser nos membres. Non seulement les membres sont inscrits au parti, mais nous avons des séances de formation, nous avons des réunions. Je pense que c'est parce qu'on endosse des candidatures pendant la période des inscriptions que les gens ne sont pas restés fidèles au parti.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?

Je pense que la première démarche c'est de prendre la politique au sérieux. Que la politique soit le fait de gens qui pensent développement, qui pensent pays, qui pensent Haïti. Toutes les fois que ce sont des opportunistes, des gens qui viennent pour chercher quelque chose à manger, pour vivre de la politique qui entrent en scène, on sera toujours dans cette situation-là. Si on n'arrive pas effectivement à prendre au sérieux les partis politiques, on aura toujours cette anomalie où les partis politiques grandissent sans consistance.

La Loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. En Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettrait une vraie modernisation

de la vie politique dans notre pays où les partis seraient des acteurs viables et incontournables ?

A mon avis, il faut de nouvelles Lois. Il n'est pas normal qu'un bon matin quelqu'un vient avec 10 personnes sur du papier et crée un parti politique. Pour moi cela est trop facile. Je pense qu'un parti politique devrait pouvoir réunir une certaine quantité de membres avant qu'on lui donne l'autorisation de fonctionnement. Je pense qu'il faut plus de rigueur pour régulariser de façon drastique la vie politique en Haïti.

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques idéologiques induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaire ?

Ce qui est normal ce serait que les partis politiques se regroupent par tendance. Malheureusement, cela ne se passe pas comme ça, en général. Il y en a qui se disent du centre gauche et qui s'allient avec des gens de l'extrême droite. Je ne comprends pas ces alliances. Je reviens sur le cadre légal du fonctionnement des partis politiques. Il faut que les partis qui se regroupent au Parlement soient de même tendance, de même idéologie. Si on laisse les choses aller de cette façon, on ne contribuera pas à un changement de cette situation pour le moins, anormale. A chaque fois que c'est nécessaire, il faut mettre des balises. Quand un élu arrive au Parlement, il doit rester attaché à son parti.

Parti politique Mouvement démocratique pour la libération d'Haïti (MODELH)

Entrevue avec l'ex-Député de Verrettes, Vikens Dérius

Menée par Pharès Jérôme

Qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques depuis le 7 février 1986 ?

Selon moi beaucoup de choses ont changé, ne serait-ce que par rapport à la multiplicité des partis politiques, ça c'est un changement majeur. Il se pourrait que ce ne soit pas un changement qui apporte beaucoup de chose vraiment pour le pays ou dans la structuration des partis politiques. Mais de 1986 à nos jours, on peut dire carrément que c'est la période de la libération des partis politiques. C'est-à-dire que les partis politiques prolifèrent un peu partout à travers le pays, un peu partout à travers les régions donc, c'est un point je dirais visible. La deuxième, maintenant si on veut voir véritablement qu'est ce qui a changé pour les partis politiques, maintenant voyons de 90 à nos jours, est-ce que les dirigeants-es de parti ou les militants-es de parti sont donc arrivés au pouvoir ?

Je pense que les 4 derniers Présidents qu'on a eu en Haïti, c'est-à-dire Aristide, Préval 1 et 2 et Michel Martelly, n'ont pas été retenus pour étant des militants-es de parti politique. Donc c'est vrai que, d'un côté, on a une libération des partis, mais en termes de structuration, aucun militant véritable n'a pu accéder à la magistrature suprême, là il y a aussi un problème fondamental.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

Il y a deux problèmes. Les partis politiques n'ont pas vraiment de moyen pour accompagner ses adhérents-es, les membres du parti. Donc ils attendent deux choses véritablement. Soit un poste ministériel pour gérer les partisans ou un poste électif avec le même objectif. C'est-à-dire, une fois le poste terminé, soit en termes de poste électif ou en termes de poste ministériel, ou un poste de direction générale, ça affaiblit le parti carrément. Si les gens cotisent véritablement pour structurer leur parti, peut-être que les partis politiques seraient beaucoup plus solides, beaucoup plus déterminants dans la lutte pour une démocratie véritable. On dirait que si le parti ne fait pas parti du pouvoir, ça crée un véritable problème à consolider les membres de ce parti-là.

Comment avez-vous été recruté au sein du parti MODELH ?

Moi j'étais membre adhérent du parti ESKANP. ESKANP c'était Effort et solidarité pour construire une alternative nationale et populaire. Donc c'est un parti à tendance socialiste, un parti de gauche. Mais au moment des élections en 2010, le conseil électoral de Gaillot Dorsainvil avait écarté ESKANP et j'ai dû recourir à MODELH-PLDH pour avoir un chapeau. C'était ça, mais ce n'était pas un acte d'adhésion en réalité.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

Ça c'est encore presque évident. Les partis politiques ne donnent aucun encadrement véritable aux candidats-es. C'est-à-dire que le candidat-e c'est lui

qui sait et fait tout pour son élection. Donc maintenant une fois élu, c'est comme qui dirait le candidat-e élu maintenant, puisqu'il n'avait aucun rapport avec le parti pendant la période électorale, une fois élu, c'est encore pire. Ceci est peut-être vrai dans tous les cas. Maintenant on peut avoir deux ou trois exceptions de partis politiques qui donnent un encadrement véritable à leur candidat-e, une autre chose est que même quand le candidat-e a été encadré par son parti, puisque le candidat-e trop souvent n'est pas initialement membre du parti, la période électorale est une période d'embauchage, les partis politiques embauchent des candidats-es un peu partout sans aucune affinité idéologique. Une fois arrivé au Parlement, c'est comme qui dirait l'élu n'a aucun sentiment envers le parti. Donc ça crée toujours un problème dans la grande majorité.

Quels étaient les exigences du parti pour avoir son chapeau ?

Généralement en Haïti, les partis ne font aucune exigence. Sinon peut-être on doit faire la promotion du parti au niveau du Parlement, ce qu'en fait j'ai fait.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?

Deux choses, la première, l'Etat avec la loi sur les partis politiques doit faire en sorte de faire des partis politiques de véritables institutions. On peut avoir quatre grandes tendances politiques en Haïti, gauche, droite, centre-gauche, centre-droit. Dans quel que soit le parti politique doit chercher son influence à travers ces quatre regroupement là. Maintenant, les partis politiques à travers ces quatre regroupements deviendraient très solides.

Chaque groupe chercherait à avoir ses influences à l'intérieur de ces grandes catégories. Maintenant on évitera carrément la multiplicité des partis. A partir de ce moment les partis deviennent beaucoup plus solides. Une deuxième chose c'est que les membres de chaque parti politique doit comprendre nécessairement la nécessité de contribuer à l'évolution du parti. Je parle ici de contribution financière, donc les membres du parti doivent nécessairement contribuer pour permettre aux partis politiques de prendre des initiatives pas seulement en période électorale.

La loi sur les partis politique devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. En Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettraient une vraie modernisation de la vie politique dans le pays où les partis seraient des acteurs viables et incontournable ?

Comme je disais tout à l'heure, on doit faire en sorte d'avoir quatre grandes tendances politiques. On n'a pas de problème avec la multiplicité des partis mais multiplicité au niveau d'un courant majeur. C'est-à-dire qu'au niveau du ministère de la justice ou à travers une loi quelconque, le parti doit s'inscrire dans un courant majeur.

Un courant majeur qui l'habilite à militer dans tel espace. Maintenant à travers cet espace-là, on pourrait retrouver plusieurs partis politiques, deux cents, trois cents, je ne sais pas, Maintenant, quel que soit le parti politique, le parti politique cherchera à avoir son influence à l'intérieur de ce groupe-là. Donc l'Etat reconnaitra à travers une loi quatre grandes tendances et quel que soit le parti pris, doit être étudié à travers cette grande tendance. Donc au niveau des élections par exemple on aura quatre candidats-es à Présidence et peut-être des candidats-es indépendants. Je ne sais pas que cette même Loi ou une autre Loi ferait leur exigence.

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques idéologiques induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaire ?

Les blocs au niveau du Parlement, de toute façon à moi parlant ce sont donc des blocs ponctuels. Ils ne se tournent pas autour d'une idéologie politique. C'est des questions circonstancielles, purement circonstancielles. Ceci dit, il y a une logique. L'élu, le Député ou un Sénateur n'a aucune affinité idéologique avec son parti.

Ce n'est pas au niveau du Parlement que cela va se faire. Les Députés-es et les Sénateurs-rices, dans la grande majorité n'ont aucune affinité idéologique. C'est-à-dire quand le Député ou le Sénateur intervient, il n'intervient pas suivant sa

conviction idéologique, il intervient suivant la conjoncture. Ceci dit, les blocs au niveau du Parlement trop souvent sont des blocs conjoncturels mais qui n'ont aucune affinité idéologique, donc ce travail devrait se faire en amont. Au niveau des partis, les Députés-es, les élus-es les candidats-es connaissent clairement leur idéologie et à partir de ce moment-là, ils vont faire en sorte de se regrouper autour de telle ou telle idéologie.

Avez-vous toujours des liens avec MODELH ?

Oui, des liens de bon voisinage.

Parti politique Organisation du peuple en lutte (OPL)

Entrevue avec le Sénateur du Plateau Central,
Francisco De La Cruz, Coordonnateur par intérim
et avec l'ex-Sénateur du Sud-est, Yrvelt Chéry

Menée par Pharès Jérôme

**Qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques du 7 février 1986 à
aujourd'hui ?**

Yrvelt Chéry

Ils ont une existence légale acceptée par la population et les autorités. Il y a une période où l'on mettait la population en face des partis politiques. Il y a aussi la période où l'on assassinait des leaders politiques et des artistes. Les partis politiques peuvent aujourd'hui se réunir, donner leurs adresses sans avoir peur d'une fusillade. Cela ne veut pas qu'il n'y a pas l'éventualité dans la mesure où nous vivons sous le règne de l'impunité et l'impunité engendre l'insécurité. C'est pour cela que dans les périodes de troubles, on utilise les partis politiques

pour attaquer les partis politiques. Et cela a donné plusieurs révoltes jusqu'à des mouvements insurrectionnels. On se rappelle la période 2003-2004. Dans notre histoire, on nous a attaqués à deux reprises. La deuxième fois, on avait incendié les locaux du parti. Donc, s'il y a une existence légale acceptée, rien ne dit qu'on ne va pas retourner à la situation d'avant.

Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?

Le plus grand obstacle reste la précarité des moyens. Nous sommes dans un pays où les moyens sont entre les mains d'un petit groupe, quelques familles. Il y a un handicap par rapport au fonctionnement des partis politiques. Tous ceux qui font de la politique disent venir pour aider « le peuple ».

Personne ne s'identifie comme la droite qui vient organiser l'oligarchie ou les possédants en vue de mieux organiser leurs entreprises et augmenter la croissance. Nous avons un héritage de flibustiers qui est anti-organisation. C'est plutôt la piraterie. La société est antipartis politiques. Ce qui les empêche d'avoir accès au financement. La prise de conscience qu'il y a chez la masse ne permet pas encore d'aboutir à la constitution de véritables partis.

Francisco De La Cruz

Juste avant 7 février 1986, nous avons eu très peu d'expérience en ce qui a trait au fonctionnement des partis politiques. A part de rares partis, il n'y avait pas eu la vague de partis comme c'est le cas aujourd'hui. Après 1986, avec la liberté d'expression, tout le monde se sent la nécessité de s'engager dans la bataille pour le changement et en dépit de tout il reste difficile de constituer un parti politique.

Plusieurs raisons sont à la base. Première, beaucoup de membres de partis politiques, au lieu de dire qu'est-ce que je peux donner au parti, sont de préférence à la recherche de quelque chose. Il n'y a pas de subvention de partis politiques comme cela se fait ailleurs. Ce n'est pas dans notre culture.

Expliquez-nous le processus d'adhésion et de recrutement au sein de votre parti ?

Yrvelt Chéry

Pendant un certain temps, pour devenir membre de l'OPL, il faudrait fréquenter le parti. Ainsi, tu acceptes l'OPL et l'OPL t'accepte. Avec le temps, on a estimé qu'il est mieux d'avoir des normes, des règles. On a ainsi décidé de formaliser le processus. On a introduit une carte de membre. Maintenant, la personne s'inscrit et suit une période de formation. C'est mieux structuré dans certaines zones que d'autres. Après avoir accepté d'être membre, tu paies des frais de participation comme membre et tu continues de fréquenter le parti. Autrefois, on suivait la même formule que les organisations populaires, maintenant il y a un processus formel. Et avec le temps, tu prends des responsabilités et peux devenir ainsi un membre dirigeant.

Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?

Francisco De La Cruz

Généralement, il ne revient pas à la coordination nationale de choisir les candidats-es. Dans chaque département, on a une coordination départementale. Dans chaque section communale, on a une coordination communale. Il revient à la coordination locale de choisir leurs candidats-es. Par exemple, dans une section communale, les membres choisissent parmi eux les candidats-es aux CASEC. Ça peut arriver qu'ils organisent un primaire s'il y a plusieurs candidats-es. C'est ainsi qu'on le fait toujours pour les candidats-es à la députation et au Sénat. En 2009, les délégués ont dû voter pour me choisir comme candidat-e au Sénat. Si dans une zone on n'a pas de candidat-e, on peut endosser une personne. Mais, on mène des enquêtes sur le passé de personne, son histoire, sur son sérieux, etc. A l'OPL ce n'est pas seulement de gagner les élections, mais c'est aussi le sérieux, la notoriété et la moralité. Ça peut arriver qu'on prenne un coup, mais on doit minimiser les risques.

Au niveau national, on a déjà fait deux expériences. En 2006, notre candidat-e à Présidence a été choisi par acclamation. En 2010, on n'a pas eu de candidat-e. Cette année, on a organisé une primaire remportée par le professeur Sauveur P. Etienne. Nous avons eu quatre candidats-es.

Comment expliquez-vous le schisme que l'on constate généralement dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?

Francisco De La Cruz

L'OPL est comme une école. Le Comité exécutif se réunit tous les lundis pour réfléchir des problèmes nationaux et poser les problèmes du parti. Les élus-es qui ne font pas partie du Comité exécutif peuvent y assister pour discuter d'un dossier brûlant au Parlement. Là, on peut adopter une position commune sur le sujet pour éviter qu'il y ait des voix discordantes. C'est pourquoi on dit que l'OPL est une école. Même pour le choix d'un Premier ministre, on se concerte.

Il peut toujours avoir des problèmes, mais on cherche toujours à éviter les divergences. S'il y a un désordre, on peut prendre des sanctions contre un élu. On l'avait fait en 2013-2014. C'est pourquoi qu'on a un comité d'éthique. S'il y a un problème, quelle que soit la personne peut être envoyée devant ledit comité. On cherche à créer de l'harmonie entre les élus-es et le parti. Au niveau du Parlement, nous cherchons à coordonner nos activités.

Pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?

Francisco De La Cruz

Problème d'engagement. On retrouve beaucoup de personnes qui critiquent les partis sans jamais été membre d'un parti. Très peu de gens choisissent de militer dans un parti. Et quand on lance un appel, on trouve très peu de réponse.

Au moment des élections si la personne ne répond pas aux exigences pour être candidats-es, elle laisse le parti. C'est ainsi qu'on retrouve du jour au lendemain qui te dit je suis membre de l'OPL, mais candidat-e sous la bannière d'un autre parti. Nous sommes arrivés dans une circonstance où l'on manque de militants-es, parfois de candidats-es. Quand cela arrive, on fait des concessions ou encore des alliances selon les rapports des membres des coordinations locales. Il y a plusieurs types d'alliance ou d'accord qui peut se faire. Par exemple, une personne peut ne pas être membre de partis politiques, mais impliquée dans des mouvements groupements ou mouvements sociaux. Si cette personne choisit de porter candidat-e, on peut faire alliance avec elle. Nos souhaits c'est que tous nos candidats-es soient membres du parti.

Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?

Yrvelt Chéry

C'est un combat. Le fait même de choisir de faire de la politique et suivre des règles dans une société délabrée c'est un combat. Toutes les questions déjà posées sont liées au délabrement de l'Etat. Toute structuration de l'Etat doit passer par les partis politiques. Malheureusement, les partis politiques prennent la forme et l'image du pays. Puisque c'est une société délabrée, on a des partis politiques délabrés. Le parti qui choisit de faire des efforts paraît fonctionner à contre-courant. Si on constate que les élus-es abandonnent leurs partis, c'est l'Etat même le favorise.

On peut souligner l'histoire de Lespwa, Inite avec l'ancien Président Préval. C'est pendant qu'il était au pouvoir qu'il a recruté les membres des autres partis politiques pour les créer. Ceux qui sont au pouvoir comptent sur l'argent pour se maintenir au pouvoir. Les partis politiques doivent lever le défi de se structurer, puis prendre le pouvoir dans un milieu qui n'est pas propice aux partis politiques.

Il y un travail de prise de conscience qui doit se faire par rapport à l'organisation. C'est ce que faire OPL.

La Loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. En Haïti nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettraient une vraie modernisation de la vie politique dans notre pays où les partis seraient des acteurs viables et incontournables ?

Francisco De La Cruz

Il y a la loi sur les partis politiques qui a été votée au Parlement. J'ai l'impression qu'il y a un ensemble de paramètres qu'on n'avait pas maîtrisés. Une proposition que j'avais faite et que je maintiens encore : « un parti politique qui n'a pas au moins 5 % d'élus-es (parlementaires par exemple) ne peut plus participer aux prochaines élections en tant que parti politique. Il peut néanmoins intégrer une plateforme ». Certains parlementaires, qui faisaient de la démagogie, disaient que c'était une proposition anti-démocratique. Il n'existe aucun pays où l'on veut faire de la restructuration qui ne se donne pas de mesures sévères.

Ce qui est triste également à chaque fois qu'il va avoir d'élection, on a la prolifération des partis politiques. Il n'est pas possible qu'une personnalité crée un parti politique à la veille de chaque élection pour disparaître une fois le scrutin terminé. Donc, c'est un business. Ce n'est pas vraiment des gens qui pensent à la normalisation des partis politiques. Je pense que c'est bataille qu'il faut mener. Si on arrive à ce niveau de redynamisation, on va avoir moins de partis politiques. Et la subvention que veut donner l'Etat va arriver à qui de droit. On va ainsi avoir la chance de fonctionner comme de véritables partis politiques.

Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques idéologiques induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaire ?

Francisco De La Cruz

Ce que nous faisons au parti, c'est le Comité exécutif qui rédige les grandes lignes du fonctionnement du bloc parlementaire. Ce que j'appellerais des

statuts même pour le bloc parlementaire de l'OPL. Le fait que nous soyons le bloc parlementaire OPL ne veut pas dire que c'est l'intérêt du parti que nous allons défendre. Non ce n'est pas ça. C'est surtout pourvoir nous positionner par rapport à sujets vitaux par rapport aux intérêts de la nation et vendre ce que nous sommes. S'il y a un sujet sur lequel nous ne pouvons pas positionner, nous sommes venus au Comité exécutif pour avoir son avis. On peut admettre des alliés au bloc pourvu qu'ils respectent les règlements. C'est pourquoi à chaque élection nous nous sommes souciés à avoir une quantité de parlementaire en vue de pouvoir constituer notre bloc.

Haïti, partis, élus-es, désidentification

Synthèse Hérold Toussaint

Partis politiques et représentation des élus-es au Parlement

En Haïti, une grande confusion règne sur l'identité et le rôle des partis politiques. La plupart des citoyens-nes, voire des parlementaires, ignorent les principales fonctions du Parlement. Ils sont incapables de préciser la contribution que doit apporter le Parlement à la vie démocratique. Nos hommes et nos femmes politiques n'organisent pas régulièrement des débats publics autour des droits et des devoirs des groupes parlementaires.

Le phénomène de défection des parlementaires ne fait pas l'objet de rencontres à l'intérieur des partis politiques. L'absence de coopération et d'échanges d'information entre partis politiques et leurs élus-es au Parlement affecte négativement le processus démocratique. Face à ces combats, nous avons choisi de rencontrer un certain nombre de leaders politiques – chefs de parti ou élus-es – autour de ces thèmes : histoire des partis politiques en Haïti, choix des candidats-es durant les périodes électorales, lois sur les partis politiques, blocs parlementaires, schisme à l'intérieur des partis.

Méconnaissance identitaire des partis politiques

La date du 7 février 1986 est une date charnière dans l'histoire de la République d'Haïti. Elle marque la fin de la dictature des Duvalier.

Elle inaugure l'ère du pluralisme politique. Cette idée est partagée par ces quatre dirigeants politiques – Johnny Massilien, secrétaire général du parti PONT, Vikens Dérilus, ex-Député de Verrettes à la 49^{ème} législature, Francisco De La Cruz, coordonnateur par intérim de l'OPL, Yrvelt Chéry, ancien Sénateur de l'OPL – à qui nous avons administré un questionnaire de huit questions. De 1986 à nos jours, ils admettent tous que quelque chose a changé pour les partis politiques. Pour l'ancien Sénateur Yrvelt Chéry : « Les partis politiques ont une existence légale acceptée par la population et les autorités. Il y a une période où l'on mettait la population en face des partis politiques. Il y a aussi la période où l'on assassinait des leaders politiques et des artistes. Les partis politiques peuvent aujourd'hui se réunir, donner leurs adresses sans avoir peur d'une fusillade. »

Axé sur la terreur et la peur, le régime dictatorial des Duvalier réprimait et persécutait ses opposants. A partir de 1986, cette peur a été exorcisée. Le Sénateur Johnny Massilien rejoint le point de vue de Chéry en affirmant : « Avant 1986, nous n'avions pas eu la liberté que nous avons maintenant à travailler en groupe. Après 86, nous avons acquis cette liberté de travailler ensemble. Les citoyens-nes peuvent se mettre ensemble et se regrouper en association, en parti politique. Donc, il y a beaucoup de choses qui ont changé. Nous sommes beaucoup plus à l'aise de fonctionner, de nous regrouper, d'émettre des idées sans aucune contrainte. »

À partir de 1986, plusieurs partis politiques ont vu le jour. Cette prolifération est, selon le Sénateur De La Cruz, consubstantielle à la liberté d'expression : « Juste avant le 7 février 1986, nous avons eu très peu d'expérience en ce qui a trait au fonctionnement des partis politiques. A part de rares partis, il n'y avait pas eu la vague de partis comme c'est le cas aujourd'hui. Après 1986, avec la liberté d'expression, tout le monde a senti la nécessité de s'engager dans la bataille pour le changement. » Sur ce point, il est important de préciser que les articles 28 et 28.1 de la Constitution de 1987 amendée en 2011 constituent une réponse énergique au pouvoir duvaliériste qui bâillonnait l'opposition et la presse :

Article 28 : Tout Haïtien a le droit d'exprimer librement ses opinions en toute matière par la voie qu'il choisit.

Article 28.1 : Le journaliste exerce librement sa profession dans le cadre de la loi. Cet exercice ne peut être soumis à aucune autorisation, ni censure, sauf en cas de guerre.

L'année 1986 est l'année de la libération, de la consécration et de la prolifération des partis politiques en Haïti. L'ancien Député Dérilus insiste sur cette nouveauté : « Selon moi, beaucoup de choses ont changé, ne serait-ce que par rapport à la multiplicité des partis politiques, ça c'est un changement majeur. Il se pourrait que ce ne soit pas un changement qui apporte beaucoup de choses vraiment pour le pays ou dans la structuration des partis politiques. Mais de 1986 à nos jours, on peut dire carrément que c'est la période de la libération des partis politiques. C'est-à-dire que les partis politiques prolifèrent un peu partout à travers le pays, un peu partout à travers les régions, donc, c'est un point que je qualifierais de visible. »

La prolifération des partis n'a pas entraîné une véritable campagne de formation autour de l'identité et des fonctions des partis politiques dans un système démocratique. Les citoyens-nes et plus particulièrement les militants-es ignorent la logique qui doit guider les partis politiques. Nos quatre interviewés n'ont aucun doute sur cette réalité. On peut même parler de leur méconnaissance identitaire. Pour nous en convaincre, il suffit de citer cette affirmation du Sénateur De La Cruz : « Beaucoup de membres de partis politiques, au lieu de se demander comment contribuer au renforcement du parti, ce qu'ils peuvent lui apporter, sont de préférence à la recherche de quelque chose. » Cette situation serait due, selon lui, au non-encadrement des partis politiques : « Il n'y a pas de subvention de partis politiques comme cela se fait ailleurs. Ce n'est pas dans notre culture. »

Le Sénateur Yrvelt Chéry nourrit une grande crainte. Il ne souhaite pas que l'impunité conduise à une guerre qui mettra aux prises plusieurs partis politiques. Il rappelle l'histoire de son parti qui, selon lui, a été victime durant la période 2001-2004 : « Dans notre histoire, déclare-t-il, on nous a attaqués à deux reprises. La deuxième fois, nous avons été victimes de l'agression du parti au

pouvoir qui avait incendié les locaux de notre parti. Donc, s'il y a une existence légale acceptée, rien ne dit qu'on ne va pas retourner à la situation d'avant. »

Les vieilles pratiques du régime dictatorial des Duvalier n'ont pas été complètement exorcisées en Haïti. La vigilance citoyenne doit être de mise.

Obstacles à la consolidation des partis politiques

Outre la situation d'extrême pauvreté dans laquelle vivent la plupart des militants et des adhérents-es, il y a la quête incessante d'intérêts mesquins des dirigeants-es politiques. Le secrétaire général du PONT, l'ingénieur Massilien, l'exprime avec ces mots : « Il y a plusieurs partis politiques qui sont créés juste pour défendre des intérêts mesquins. Il y a une situation économique difficile dans le pays, les gens se débrouillent pour gagner leur vie, ils ne sont pas intéressés à la politique. La politique est ainsi restée entre les mains de ceux qui ne voient que leurs intérêts mesquins. » L'égoïsme des leaders politiques et la vulnérabilité de la population au niveau socioéconomique affectent le développement harmonieux des partis politiques.

Le type d'organisation sociale est l'un des obstacles majeurs au bon fonctionnement des partis politiques en Haïti. Le Sénateur De La Cruz déplore la mentalité de « pirates » qui a toujours orienté les pratiques des élites économiques et politiques du pays : « Le plus difficile obstacle est la précarité des moyens. Nous sommes dans un pays où les moyens sont entre les mains d'un petit groupe, quelques familles. Nous avons un héritage de flibustiers qui est anti organisation. C'est plutôt la piraterie. La société est antipolitique. » La population ne manifeste pas un grand engouement pour les partis politiques. Le désamour des Haïtiens vis-à-vis des partis politiques ne pouvait que miner le processus démocratique.

Le discours tenu par l'ex-Député Vikens Dérilus sur les obstacles majeurs qui affecteraient la consolidation des partis politiques rejoint celui de l'ingénieur Massilien et du Sénateur De La Cruz. Le Député Dérilus énumère deux obstacles : « Il y a deux problèmes. Les partis politiques n'ont pas vraiment de moyens

pour accompagner les membres du parti. Donc ils attendent deux choses véritablement. Soit un poste ministériel pour gérer les partisans ou un poste électif avec le même objectif. Ainsi, une fois le poste terminé soit au Parlement soit au gouvernement, cela affaiblit le parti carrément. Il faut arriver à une réalité où les membres cotisent véritablement pour structurer leur parti. C'est à ce moment que les partis politiques deviendront beaucoup plus solides, beaucoup plus déterminés dans la lutte pour une démocratie véritable. Aujourd'hui, dans l'état actuel des choses, si le parti ne s'allie pas au pouvoir, ça crée un véritable problème, et les membres qui n'y trouvent aucun avantage tendent à s'en éloigner. Fidéliser les adhérents-es devient un défi pour ce parti-là. »

À entendre les discours de nos quatre interviewés, nous sommes portés à affirmer que les citoyens-nes haïtiens-nes et la plupart des militants-es et des adhérents-es ignorent la vraie nature des partis politiques. Cette définition du parti politique que nous trouvons dans le *Lexique des termes juridiques* ne trouvera pas grand écho chez eux : « Groupement d'hommes qui partagent les mêmes idées sur l'organisation et la gestion de la société et qui cherchent à les faire comprendre en accédant au pouvoir. »

Adhésion et recrutement au sein du parti

Considéré comme un espace de concurrence entre des agents et comme une entreprise de type particulier, le parti accorde une place au recrutement. Il doit avoir quelque chose de particulier à proposer. Ainsi, il doit définir ses stratégies de recrutement et d'adhésion. Le secrétaire général du parti PONT (Pou nou tout), l'ingénieur Johnny Massilien, partage avec nous la stratégie de recrutement qu'utilise son parti : « Il y a deux façons de s'inscrire à PONT. D'abord, nous avons un site web (www.pont.com). À partir du site, on peut remplir un formulaire de demande d'adhésion. Puis, on analyse votre dossier. Un responsable du parti vous appelle et vous pose quelques questions. Si vous répondez automatiquement aux questions, vous êtes automatiquement membre du PONT. Vous pouvez maintenant participer aux réunions de l'organisation. »

Cette stratégie de recrutement nous fait penser à cette différence qu'établit Maurice Duverger entre partis de cadres et partis de masses. Les partis sont très différents les uns des autres. Les partis de cadres sont des organisations composées essentiellement de notables. Ces partis ont une activité centrée sur les élections et attirent les membres des élites sociales, dont la fortune ou la notoriété constituent d'importantes ressources électorales.

A l'inverse, les partis de masses se caractérisent par la recherche du plus grand nombre d'adhérents-es, qui représentent l'une des principales ressources de l'organisation. Leurs cotisations permettent pour une large part de financer les activités partisanes et, en particulier, les campagnes électorales. L'ingénieur Massilien ne nous renseigne pas trop sur le mode de recrutement des militants-es ou adhérents-es qui sont analphabètes et qui n'ont pas accès à l'Internet.

Le type de recrutement établi par l'Organisation du Peuple en Lutte (OPL) a évolué au cours des années. Le choix des militants-es ou des adhérents-es devient plus rationnel. Les dirigeants-es laissent peu de place au laxisme. Les choix sont beaucoup plus rationnels. C'est cette réalité que tente d'expliquer le Sénateur Yrvelt Chéry :

« Pendant un certain temps, pour devenir membre de l'OPL, il fallait fréquenter le parti. Ainsi, tu acceptais l'OPL et l'OPL t'acceptait. Avec le temps, on a estimé qu'il est mieux d'avoir des normes, des règles. On a ainsi décidé de formaliser le processus. On a introduit la carte de membre. Désormais, la personne s'inscrit et suit une période de formation. C'est mieux structuré dans certaines zones que d'autres. Après avoir été acceptée comme membre, la nouvelle recrue paie des frais de participation comme membre et continue de fréquenter le parti. Autrefois, on suivait la même formule que les organisations populaires, maintenant il y a un processus formel. Et avec le temps, les nouveaux arrivants prennent des responsabilités et peuvent accéder aux différentes structures dirigeantes du parti. »

Arrêtons-nous un peu sur l'affirmation de cet ancien Sénateur. Ce dernier laisse croire qu'il existait une confusion sémantique entre partis politiques et organisations populaires. Il n'y a pas une nette distinction entre ces deux expressions

qui englobent des réalités différentes. En effet, depuis 1986, on regroupait sous le vocable d'organisations : « organisations dites de base, les comités de quartiers, les communautés chrétiennes de base ou *ti-legliz'*, ainsi que certaines associations de base. » (IDEA, « Les partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti », p. 137). Cette confusion n'est pas encore dissipée dans notre milieu. Ce serait intéressant de recueillir la perception des militants-es de ces deux catégories.

Des frais de participations sont exigés. Un temps de formation est aussi requis en vue d'assumer des responsabilités au sein du parti. L'OPL essaie donc d'instituer un rite d'entrée.

Schisme entre parlementaires et partis politiques

Le phénomène du nomadisme politique ou de la « transhumance politique », qui est un phénomène mondial, règne en force en Haïti. Le chercheur africain François K. Awoudou utilise cette image pour décrire ce phénomène : « Ce sont les bergers d'un genre nouveau qui, une boussole à la main, une calculatrice dans la tête, vont de pâturage en pâturage pour brouter ». Le schisme entre les partis politiques et leurs élus-es au Parlement peut revêtir plusieurs habits. L'ex-Député Dérilus l'explique de cette manière : « Les partis politiques ne donnent aucun encadrement véritable aux candidats-es. Il revient en général à chaque prétendant-te de tout faire pour concourir à son élection. Maintenant, une fois élu, le candidat-e, à bon droit, ne se croit redevable à personne, il pense avoir les coudées franches comme entité autonome, ne développe aucun lien avec le parti et négocie en son nom propre. »

« Quand l'élu ne se reconnaît pas ou ne se reconnaît plus à l'intérieur de la famille idéologique du parti, il migre. », ajoute l'ex-Député Dérilus, qui poursuit : « La vérité c'est que le candidat-e n'est pas initialement membre de parti. On peut de fait considérer la période électorale comme une période d'embauchage : les partis politiques embauchent des candidats-es un peu partout sans aucune affinité idéologique. Une fois arrivé au Parlement, l'élu n'éprouve aucun sentiment d'appartenance avec le parti ou la plateforme qui l'avait endossé. »

Comme dans la plupart des sports, il devient un agent libre, sans aucun contrat d'ordre moral ou autre.

Pour le secrétaire général du PONT, l'ingénieur Massilien, ce phénomène s'explique aisément : « Quand on endosse la candidature d'une personne au sein du parti, qui n'a pas la pratique de fonctionner au sein du parti, qui n'en est pas un membre à part entière, qui n'est pas au fait de l'idéologie, des principes, du mode de fonctionnement de l'organisation, il est compréhensible qu'une fois arrivée au Parlement elle ne soit pas fidèle aux idéaux du parti auquel elle est, en fait, un parfait étranger ».

Il a illustré son affirmation par cet exemple : « Au sein du PONT, en 2006, Le Sénateur Rodolphe Joazile était inscrit sous la bannière de PONT, ensuite il est passé à la plateforme Inite. Il était devenu Président de l'Assemblée nationale, mais ça n'avait rien apporté au parti. » Le Sénateur Joazile, en rejoignant les rangs de l'Inite, s'installait là où l'herbe poussait, c'est cette idée que voulait exprimer le secrétaire général de PONT.

Il y a plein d'exemples dans l'histoire récente du Parlement haïtien où, d'une élection à l'autre, le même candidat-e se lance dans la course sous une bannière différente. Ici les notions de parti, d'idéologie, de fidélisation, de sentiment d'appartenance n'entrent pas en ligne de compte. Elles n'ont aucun sens pour l'opérateur politique dont la seule motivation est de se faire élire. Et pour ce faire, la monture la plus sûre, on la chevauche et l'on arrive à destination, au grand dam de la consolidation des organisations politiques. L'on entre ici dans un monde de deals préjudiciables à la fonction de contrôle que le Parlement est supposé exercer sur l'Exécutif. Les Chambres législatives dans une telle réalité deviennent une bourse où les enchères montent comme le lait arrivé au point d'ébullition. Encore que le lait descend, contrairement aux enchères, quelle qu'en soit la nature, commerciale ou politique.

Le Sénateur De La Cruz n'a pas souligné les cas précis de nomadisme politique ou de « transhumance politique » au sein de l'OPL. Il a préféré parler de l'Organisation du Peuple en Lutte comme une école. L'OPL, selon lui, dispose d'un comité d'éthique. Par ces propos, il voulait dire que les dirigeants-es de cette

formation politique n'acceptaient pas n'importe quoi. Sans vouloir citer des noms, il indique que l'OPL a l'habitude de sanctionner les siens :

« S'il y a un désordre, on peut prendre des sanctions contre un élu. On l'avait fait en 2013-2014. C'est l'un des rôles, entre autres, du comité d'éthique. S'il y a un problème, quelle que soit la personne peut être envoyée devant ledit comité. On cherche à créer de l'harmonie entre les élus-es et le parti. Au niveau du Parlement, nous cherchons à coordonner nos activités. »

Une politique de sanctions est donc prévue pour les infidèles qui choisissent de souiller la dignité du parti.

Choix des candidats-es et endossement d'autres candidats-es

Les témoignages de nos quatre interviewés – Johnny Massilien, Vikens Dérilus, Yrvelt Chéry, Francisco De La Cruz – font clairement ressortir que les partis politiques évoluant en Haïti ne déterminent pas tous et systématiquement des règles et des procédures internes qui doivent être scrupuleusement respectées par les candidats-es habilités à les représenter au Parlement. Toutefois, ils souhaitent que les candidats-es remplissent un minimum de conditions. Pour l'ingénieur Johnny Massilien du parti politique PONT, le candidat-e choisi doit remplir les conditions suivantes :

« Premièrement, il faut être membre du parti. Deuxièmement, on mène une petite enquête si c'est quelqu'un qu'on ne connaissait pas trop bien. Une petite enquête sur la moralité et sur la possibilité de la personne de gagner les élections. A partir des informations obtenues, la personne peut devenir candidat-e du parti. »

Le choix peut être motivé aussi par des relations affectives ou amicales liant le-la candidat-e avec un membre du directoire du parti. L'ingénieur Massilien illustre ses propos avec cet exemple :

« Frantz Robert Mondé n'était pas membre du parti avant, mais maintenant il est candidat-e pour le parti. C'est un ami de vieille date. C'est un ami du

Président du parti. Ils ont eu de longues relations au Parlement. Il a sollicité d'être candidat-e du parti, on a accepté sur cette base-là. Base de relation, de confiance, de la personnalité qu'on connaît très bien. On l'a accepté, mais avant même qu'il soit inscrit sous la bannière du parti, il est obligatoire et exigible qu'il en devienne membre. C'est alors que l'on peut l'inscrire comme candidat-e. »

Le choix d'un-e candidat-e n'est pas forcément lié à son évaluation par les militants-es et les adhérents-es du parti. Ces derniers, en général, n'ont pas eu un rôle déterminant dans la sélection des candidats-es. En Haïti, il n'y a pas encore dans les partis politiques une culture de mise en candidature.

L'ex-Député Dérilus pense que les choix des candidats-es en période électorale n'obéissent pas aux critères objectifs et relationnels. Il affirme péremptoirement : « En général en Haïti, les partis ne font aucune exigence. » Telle ne fut pas la position du Sénateur Francisco De La Cruz du parti OPL : « Généralement, il ne revient pas à la coordination nationale de choisir les candidats-es. Dans chaque département, on a une coordination départementale. Dans chaque section communale, on a une coordination communale. Il revient à la coordination locale de choisir leurs candidats-es. Par exemple, dans une section communale, les membres choisissent parmi eux les candidats-es aux CASEC. Ça peut arriver qu'ils organisent une élection primaire s'il y a plusieurs candidats-es. C'est en général, la procédure pour le choix des candidats-es à la députation et au Sénat. »

Le Sénateur reconnaît, toutefois, que l'OPL ne dispose pas toujours des cadres compétents aptes à le représenter comme candidats-es : « Si dans une zone, déclare-t-il, on n'a pas de candidat-e, on peut endosser une personne. Mais, on mène des enquêtes sur le passé de la personne et sur sa moralité. » Il ne veut pas qu'on présente son parti comme une machine électorale : « À l'OPL, continue-t-il, il ne s'agit pas seulement de gagner les élections, mais c'est aussi le sérieux, la notoriété et la moralité. » Le Sénateur présente deux exemples pour étayer son argumentation : « Au niveau national, on a fait deux expériences. En 2006, notre candidat-e à Présidence a été choisi par acclamation. En 2010, on n'a pas eu de candidat-e. Cette année, on a organisé une primaire, remportée par le professeur Sauveur Pierre Étienne parmi trois autres candidats-es. »

En entérinant le principe d'élections primaires, le parti OPL (Organisation du Peuple en Lutte) donne le ton en ce qui a trait à la modernisation et à l'institutionnalisation des partis politiques en Haïti. Les élections primaires ont été ouvertes à quatre candidats-es, ce qui nécessitait la mise en place d'une structure spécifique qui en garantissait la crédibilité.

Alliance et blocs parlementaires

Le vote des lois et le contrôle de l'action de l'Exécutif constituent les deux principales fonctions d'un-e parlementaire.

L'article 111 de la Constitution de 1987 amendée en 2011 stipule :

« Le pouvoir législatif fait des lois sur tous les objets d'intérêt public. »

L'article 111.2 apporte cette précision :

« Toutefois, l'initiative de la loi budgétaire, des lois concernant l'assiette, la quotité et le mode de perception des impôts et contributions, de celles ayant pour objet de créer des recettes ou d'augmenter les recettes et les dépenses de l'État est du ressort du Pouvoir exécutif. Les projets présentés à cet égard doivent être votés d'abord par la Chambres des Députés-es. »

Si nous partons de ces deux articles de la Constitution haïtienne, nous pouvons facilement comprendre l'importance des coalitions et des alliances au sein du Parlement. Les Députés-es issus des partis politiques ont la possibilité de s'organiser en groupes parlementaires en vue de soutenir la position de leurs partis lors des débats. Le secrétaire général du PONT, l'ingénieur Johnny Massilien, doute de la force ou de la pertinence des alliances ou des coalitions de partis qui se font au Parlement. Ce sont, selon lui, des alliances « contre nature » : « Ce qui est normal est le suivant : les partis politiques doivent se regrouper par tendances. Nous voyons des gens qui se disent du centre gauche qui vont faire alliance avec des gens de l'extrême droite. Il faut que les partis se regroupent au Parlement suivant leur tendances ou leurs idéologies. Nous devons mettre des balises. Quand un élu arrive au Parlement, il doit être lié à son parti »

Il ne faut pas non plus oublier la réalité des candidats-es indépendants. Le jeu des alliances n'est pas étranger à la réalité du Parlement haïtien.

Dans son esprit, la Constitution de 1987 encourage le dialogue permanent qui peut conduire dans une situation donnée à des jeux d'alliance. Cette nuance n'est pas toujours bien saisie par nos leaders qui préfèrent privilégier la corruption ou le démembrement des partis en cooptant leurs élus-es.

L'ingénieur Massilien pose la question de l'idéologie et des familles politiques. Or, il n'est pas aisé dans le milieu haïtien d'identifier les familles idéologiques. Dans cette perspective, nous pouvons prendre au sérieux cette remarque du chercheur Laënnec Hurbon² : « Beaucoup de partis demeurent difficilement classables, d'abord parce qu'on les connaît peu dans le public, mais surtout parce que leur orientation idéologique paraît floue : les vocables comme *national*, *démocratique* ou *développement* ne permettent pas de savoir si le parti est à gauche, au centre ou à droite. Les actions posées par les blocs parlementaires n'ont presque rien à voir avec l'idéologie que prétend défendre leur parti. C'est cette vision que défend l'ancien Député Dérilus : les blocs au niveau du Parlement sont des blocs ponctuels. Ils ne gravitent pas autour d'une idéologie politique. L'élu, le Député ou le Sénateur n'a aucune affinité avec son parti. Les blocs au niveau du Parlement agissent en fonction de la conjoncture. L'idéologie du parti importe peu. ». Dans le contexte haïtien, un-e parlementaire ne court aucun risque s'il modifie son affiliation au parti. Le parlementaire ne croit pas qu'il renie son engagement.

L'OPL élabore pour ses militants-es et adhérents-es sa propre vision de « blocs parlementaires. » Le Sénateur De La Cruz affirme : « Ce que nous faisons au parti, c'est le comité qui rédige les grandes lignes du fonctionnement du bloc parlementaire. »

L'OPL doit constituer son bloc parlementaire en vue d'avoir des positions claires autour des sujets vitaux liés aux intérêts de la nation. Selon le Sénateur De La Cruz, les alliances ne doivent pas être en porte-à-faux avec la vision ou l'idéologie de l'OPL : « On peut admettre des alliés au bloc, précise-t-il, pourvu qu'ils respectent les règlements. C'est pourquoi à chaque élection nous nous soucions d'avoir une quantité de parlementaires en vue de pouvoir constituer notre propre bloc. »

De ce qui précède, nous pouvons avancer l'hypothèse suivante : l'absence de partis ayant une forte orientation programmatique et une base idéologique solide, de notables moyens économiques, fragilise les relations qu'ils entretiennent avec leurs représentants-es au Parlement. La notoriété du parti en pâtit toujours. Cette situation peut même avoir une influence négative sur l'électorat.

Redynamiser la vie politique et consolider la vie démocratique à partir des partis

Nos interviewés – Johnny Massilien, Vikens Dérilus, Yrvelt Chéry, Francisco De La Cruz – sont conscients de ce paradoxe : d'un côté, les partis politiques sont nécessaires et indispensables au fonctionnement du système démocratique, d'un autre côté, la plupart des citoyens-nes manifestent leur désamour pour les partis politiques. Pour le Député Dérilus, il revient à l'État de tout faire pour que les partis politiques deviennent de véritables institutions. L'État devrait faire, selon lui, la promotion de quatre familles politiques : « On peut avoir quatre grandes tendances politiques en Haïti ; gauche, droite, centre-gauche, centre-droit. Chaque groupe chercherait à exercer son influence dans le pays. Avec cette option, on freinerait considérablement la prolifération des partis politiques ». Les militants-es doivent apprendre à contribuer financièrement à la consolidation au renforcement de leurs partis politiques.

Mais attention, si l'État peut jouer un rôle d'encadrement en garantissant le financement des partis politiques à partir de critères objectifs, il revient aux partis de prendre les moyens pour s'imposer dans la vie nationale comme groupe organisé à ancrage national. Étant donné les largesses de la Constitution quant à certaines organisations et quant aux jouissances des droits tant civils que politiques, l'État ne saurait intervenir dans le camp politique en pratiquant aucune sorte de discrimination, fût-elle qualifiée de positive.

Les Haïtiennes et les Haïtiens doivent changer leurs rapports et leur perception des partis politiques pour les intégrer. C'est en les consolidant que nous arriverons à une réalité de véritables forces politiques. Dès lors nous entrerons dans une nouvelle ère où les partis politiques deviendront le lieu de référence

du faire de la politique. Et nous aurons tourné la page des malformations que représentent l'instabilité et l'infidélité des élus-es, la migration et l'embauchage politiques, le recrutement et les bannières impromptues, le chapeau légal et autres anomalies.

Le secrétaire général du parti PONT pense que les partis politiques ne doivent pas être considérés comme des entreprises familiales. Il semble vouloir établir un lien entre parti politique et patriotisme : « Il faut, souligne-t-il, que la politique soit prise au sérieux par des gens qui pensent développement, qui pensent pays, qui pensent Haïti. » Les vrais patriotes ne doivent pas avoir peur de s'investir dans le champ politique. La politique ne mérite pas d'être banalisée. Elle doit être prise en charge. Les citoyens-nes doivent investir le champ politique pour que la vie de parti devienne une réalité, que le prosélytisme devienne un fait courant pour que les partis puissent faire le plein de membres qui cotisent à leurs activités et qui assurent leur victoire aux élections.

« Une société délabrée produit des partis politiques délabrés », telle est la formule utilisée par le Sénateur Francisco De La Cruz pour décrire ce que nous appelons la misère morale et intellectuelle des partis politiques en Haïti. Il critique certains pouvoirs qui incitent les parlementaires de l'opposition à faire défection, en leur proposant des postes, des avantages matériels et des parrainages. Cette pratique a été, selon lui, largement encouragée par le Président René Préal qui a fondé deux plateformes en provoquant des scissions à l'intérieur de plusieurs partis politiques : « On peut souligner l'histoire de Lespwa et de Inite avec l'ancien Président René Préal. C'est au cours de ses deux mandats qu'il a recruté les membres des autres partis politiques pour créer les deux plateformes. Les partis politiques ont un grand défi à relever : celui de se structurer et de prendre le pouvoir dans un milieu qui n'est pas propice aux partis politiques. » C'est cette option qu'a prise l'OPL, d'après M. De La Cruz, « Fonctionner à contre-courant est un véritable défi. »

Les différentes réponses de nos interviewés à notre question indiquent, une fois de plus, la méconnaissance de l'identité et des fonctions des partis politiques dans une démocratie dans la société haïtienne. Les partis politiques ne

sont pas considérés comme la pierre angulaire de toute société démocratique. La plupart des citoyens-nes ignorent le rôle que doivent jouer les partis politiques dans le raffermissement de la culture démocratique, dans la sélection des leaders politiques qui doivent gouverner et dans l'instauration de la bonne gouvernance.

Partis politiques et loi sur les partis politiques

La Constitution de 1987 amendée en 2011 reconnaît le multipartisme en Haïti dans son article 31.1. On y lit :

« Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. La loi détermine leurs conditions de reconnaissance et de fonctionnement, les avantages et privilèges qui leur sont réservés. »

La loi sur la « formation, fonctionnement et financement des partis politiques » est fort récente. Elle a été publiée dans le *Moniteur du 16 janvier 2014*. Cette loi est encore fort méconnue au sein même des partis politiques. Il était important pour nous d'interroger quelques figures politiques du pays sur la nouvelle législation.

Nos interviewés ne spéculent pas sur le contenu de cette loi. Ils n'ont pas voulu le commenter avec nous. Disons-le autrement. Il nous semble qu'ils ne l'ont pas suffisamment lu au point d'en faire ressortir les points forts et les faiblesses.

Toutefois, ils énoncent clairement ce qu'ils retiennent de ce texte : la prolifération des partis politiques. Cette prolifération des partis, qui, loin de consolider la vie démocratique, affaiblit son bon fonctionnement et les partis avec. La création d'un parti politique devient une entreprise trop facile. « À mon avis, déclare le secrétaire Johnny Massilien, il faut de nouvelles lois. Il n'est pas normal qu'un bon matin quelqu'un vienne avec les noms de 10 personnes sur du papier et crée un parti politique. Pour moi cela est pernicieux. Un parti politique doit pouvoir réunir une quantité de membres avant qu'on lui donne une autorisation de fonctionnement.

Je pense qu'il faut régulariser de façon drastique la vie politique en Haïti. » Les dernières élections offrent une bonne illustration de la préoccupation de monsieur Massilien.

L'ex-Député Dérilus enchaîne avec le même discours : « La loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. Or, en Haïti, nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. »

Quant au Sénateur De La Cruz, il pense que cette loi est porteuse de confusion. Elle ne fait qu'apporter de l'eau au moulin des opportunistes politiques. Il faut donc la réformer !

« À chaque perspective d'élections, on a la prolifération des partis politiques. Il n'est pas possible qu'une personnalité crée un parti politique à la veille de chaque élection pour disparaître une fois le scrutin terminé. Donc, c'est un business. Il ne s'agit pas de gens qui pensent à la normalisation des partis politiques. Je pense que c'est la bataille qu'il faut mener. Si on arrive à ce niveau de redynamisation, on va avoir moins de partis politiques. Et la subvention que veut donner l'État va arriver à qui de droit. On va ainsi avoir la chance de fonctionner comme de véritables partis politiques. »

Le Sénateur croit que la prolifération des partis risque d'hypothéquer le financement public des partis politiques. Les conditions du financement public des partis politiques ne sont pas suffisamment élaborées. Le Sénateur arrive même à critiquer ses collègues pour n'avoir pas voulu retenir l'une de ses propositions lors du débat autour de cette loi. Il témoigne : « Une proposition que j'avais faite et que je maintiens encore : un parti politique qui n'a pas au moins 5 % d'élus-es (parlementaires par exemple) ne peut plus participer aux prochaines élections en tant que parti politique. Il peut néanmoins intégrer une plateforme ». Certains parlementaires, qui faisaient de la démagogie, disaient que c'était « une proposition antidémocratique. »

Vingt mois après sa publication (janvier 2014 - septembre 2015), cette loi sur « la formation, le fonctionnement et le financement des partis politiques »

mérite d'être révisée. Le manque de fonds publics l'exige. La loi sur les partis politiques existe. Mais, elle n'est pas commentée par les principaux acteurs de la société civile et les principaux leaders politiques. Les leaders d'opinion et les analystes politiques n'en parlent presque pas.

Quelques considérations sur les réponses de nos quatre interviewés : Johnny Massilien, Vikens Dérilus, Yrvelt Chéry, Francisco De La Cruz

Les témoignages que nous avons recueillis de nos quatre interviewés nous permettent de faire les considérations suivantes :

L'identité des partis politiques est méconnue des militants-es, des adhérents-es. Les citoyens-nes haïtiens-nes ont peu d'information sur les fonctions des partis politiques. Cette définition de Edmund Burke du parti politique – *le parti est un ensemble d'hommes unis pour promouvoir par leurs efforts communs l'intérêt national sur la base de quelques principes sur lesquels ils sont d'accord* – est aux antipodes de leur vision des partis politiques en Haïti. Les partis politiques ne sont pas perçus comme l'incarnation d'une idéologie et d'une vision. Ils sont plutôt synonymes de business et d'entreprises.

Il n'y a pas de contrats ou de conventions formelles liant les élus-es à leur parti. Ces derniers n'ont pas toujours une idée claire du rôle d'un Parlement dans une démocratie. Les citoyens-nes de leur côté ne considèrent pas le Parlement comme la principale institution politique qui doit représenter toutes les couches de la société. Ils ignorent, en outre, que le Parlement doit défendre les intérêts de tous dans les politiques publiques et veiller à une mise en œuvre efficace et efficiente desdites politiques.

La notion de « discipline de parti » est floue. La question de l'influence des partis politiques sur leurs candidats-es et leurs Députés-es, et de l'influence en retour de ces derniers sur les partis politiques n'entre pas dans la tradition de la plupart de nos partis politiques.

Aucun débat n'est encore engagé autour de cette double interaction qui doit exister entre les partis politiques et leurs élus-es au Parlement :

- a) Interaction entre les Députés-es et leurs électeurs ;
- b) Interaction entre les Députés-es et leurs partis.

Le « nomadisme » politique fait déjà partie de la culture politique haïtienne du fait de la détérioration des conditions de vie de la population, de son analphabétisme, du relâchement des repères moraux. Sans aucune gêne, certains élus-es acceptent de se désaffilier de leurs partis politiques. La nouvelle loi portant sur la « formation, fonctionnement et financement des partis politiques » n'est pas encore débattue dans l'espace public même si nos interviewés tiennent qu'elle doit être amendée. Cette loi consacre la prolifération des partis politiques. Loin de consolider le processus démocratique, elle l'émiette et le fragilise. Elle ne fournit pas suffisamment d'informations sur les conditions de financement des partis politiques.

Bref, le multipartisme qui a remplacé la dictature des Duvalier a provoqué l'émergence d'un grand nombre de partis politiques dont les uns sont plus faibles que les autres. Les partis politiques ne sont pas, près de trente ans après l'ouverture de l'ère démocratique, le lieu du faire de la politique en Haïti. Cette anomalie qui est intimement liée à une rupture avec nos traditions à cause de la dictature et du verrouillage de la scène politique par nos successifs régimes autoritaires, a produit une réalité de messie que les masses voient comme celui qui pourrait apporter le changement à leur grande misère plus que bicentenaire.

Nous connaissons les limites de ces postures qui finissent toujours en imposture. C'est en faisant irruption sur la scène politique comme cela sait arriver conjoncturellement, c'est en occupant l'espace politique pour de bon, de manière irréversible, que les Haïtiennes et les Haïtiens, désormais maîtres de leur destinée, parviendront à renverser la tendance en organisant le champ politique à partir de nos immenses retards et des défis à relever ensemble.

1 Désigne en Haïti les communautés de base de l'Église Catholique.

2 Les Partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti, Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Électorale (IDEA), juin 2014, Port-au-Prince, Haïti, p. 137.

Bibliographie

- ALLAND Denis, RIALS Stéphane (Sous la dir.) *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, PUF, 2003
- BAYARD Jean-François, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006 (1989).
- BÉLANGER André-J, LEMIEUX Vincent, *Introduction à l'analyse politique*, Presses de l'université de Montréal, 2002.
- BOURDIEU Pierre, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000.
- CHEVALIER Jacques, *Institutions politiques*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1996.
- DUVERGER Maurice, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951.
- IDEA, *Les partis politiques dans la construction d'Haïti*, Port-au-Prince, MediaCom, 2014.
- JEAN-FRANÇOIS Hérold, *Manifeste de la Renaissance*, Port-au-Prince, Presses de l'Imprimeur II, 2005.
- LAVROFF Dimitri Georges, *Les grandes étapes de la pensée politique*, Paris, Dalloz, 1999.
- LAVROFF Dimitri Georges, *Les partis politiques en Afrique noire*, Paris, PUF, 1978 (1970)
- LOUIS-SELLER Jean Daniel, *Les partis politiques en occident : sociologie du phénomène parti*, Paris, Ellipses, 2003.
- MANIGAT Mirlande, *Traité de droit constitutionnel*, Port-au-Prince, Université Quisqueya, 2000
- MOISE Claude, *Constitution et luttes de pouvoir en Haïti*, Montréal, CIDIHCA, 1988.
- MOISE Claude, *Le pouvoir législatif dans le système politique haïtien, un aperçu historique*, Montréal, CIDIHCA, 1999.
- OFFERLÉ Michel, *Les partis politiques*, Paris, PUF.
- TOUSSAINT Hérold (Dir), *Communication et parlement haïtien. La CPP à cinq ans de distance*, Port-au-Prince, CUCI, 2013.
- TOUSSAINT Hérold, *Violence symbolique et habitus social. Lire la sociologie critique de Pierre Bourdieu en Haïti*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 2012

TOUSSAINT Hérold, *Le courage d'habiter Haïti au XXIe siècle. La vocation de l'universitaire citoyen*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 2015.

WEBER Max, *Le savant et le politique. La profession et la vocation de savant*, Paris, Librairie Plon, 1959

Commentaires de la rédaction

Cette dernière série d'entrevues qui mettent fin à une riche et enrichissante tournée de dirigeants-es de partis politiques et d'anciens-nes élus-es au Parlement haïtien, nous montre clairement une certaine linéarité du phénomène étudié. Les constats, d'un parti à l'autre sont quasiment identiques.

La plupart des responsables de partis sont conscients-es du même problème, les mêmes pratiques politiques sont en cours presque sans exception dans toutes les organisations politiques. Les partis politiques haïtiens sont faibles, ils sont dépourvus de moyens, et les partis, et les militants-es, et la société n'appréhendent pas bien le rôle que ces structures doivent jouer dans la consolidation du système politique en cours d'expérimentation en Haïti depuis bientôt trente années.

En Haïti, on parle depuis le 7 février 1986 de transition démocratique. Sortir de la période transitoire requiert une exigence fondamentale : les partis politiques doivent être revisités, réorganisés pour répondre adéquatement aux attributions que la Constitution de 1987 leur avait assignées. C'est une tâche collective à entreprendre à partir d'une évaluation critique de cette transition démocratique. Les Haïtiennes et Haïtiens, l'État, à travers les institutions, le Parlement, les partis politiques eux-mêmes, la société haïtienne dans toutes ses composantes devraient prendre le temps de faire un bilan de cette période pour apporter, où c'est nécessaire, les corrections appropriées en vue d'un nouveau départ.

C'est en prenant conscience du rôle important des partis politiques dans le nouveau système choisi dans la Constitution de 1987, que le corps social haïtien jettera un regard nouveau sur ces organisations qui doivent être vues autrement. Sortir de la transition et entrer pleinement en démocratie dépend de la manière dont la société haïtienne aidera les partis à assumer leur rôle. La notion même de transition induisait une expérience nouvelle donnant le temps aux différents acteurs d'être bien rodés par l'apprentissage qui s'affinera au fur et à

mesure dans la pratique. Fournir au Parlement les élus-es des Blocs politiques jusqu'à une position majoritaire des partis les plus représentatifs et les plus capables, suppose en amont, une bonne organisation interne de ces entités.

Les errements du début, l'incapacité à chaque élection de trouver au sein des partis des candidats-es qui ont grandi dans les rangs pour en défendre l'idéologie au Parlement ; le défaut d'organisation et de pénétration sur le terrain qui a donné lieu au choix facile de l'endossement de candidats-es sont autant d'aspects à soigner pour un nouveau positionnement. Favoriser la sortie de la période transitoire pour entrer de plain-pied dans l'ère démocratique demande un sens du renouveau au sein des partis politiques haïtiens.

L'État et la société, les militants-es non imbus-es de la mission des partis politiques, la nouvelle Loi qui affaiblit plus qu'elle ne renforce sont des réalités haïtiennes pour lesquels les chefs de partis, les responsables, les militants-es à tous les niveaux doivent trouver des réponses. Mais il y a également des auto-exigences qui concernent directement les organisations politiques. Mettre fin par exemple à la posture électoraliste qui affecte l'impact des partis hors contexte électoral ; revoir la propension à faire partie d'alliances pour légitimer le Pouvoir au moment des crises ; la question de la prolifération des partis naissant en fonction d'agendas qui n'ont pas la finalité de consolider la démocratie dans le pays, sont autant d'aspects que les décideurs, à l'intérieur des partis et du système politiques doivent regarder objectivement.

« Une société délabrée ne peut produire que des partis délabrés » a dit un responsable politique haïtien, lors des entrevues. On ne doit pas s'enfermer non plus dans des schémas fatalistes et se donner vaincu à l'avance. Les gains démocratiques en Haïti ont été le fruit patient d'investissement de femmes et d'hommes politiques, de citoyens-nes haïtiens-nes qui n'ont pas baissé les bras face à la capacité de résistance du vieux système politique. On peut s'inspirer des exemples de cette lutte acharnée du mouvement démocratique haïtien avec l'apport de bien des secteurs, pour provoquer avec la même force de conviction, la même détermination, les réformes indispensables pour mieux armer les partis politiques et les mettre en condition d'être les acteurs puissants qui

changent la donne au Parlement. Cette exigence concerne également toutes les sphères où leur rôle est déterminant pour faire naître de nouvelles réalités en faveur du changement démocratique et du progrès global en Haïti.

Pour compléter cette étude, nous vous proposons dans le prochain chapitre l'analyse d'Alfred Pierre qui fait une étude approfondie des rapports anormaux entre les partis politiques et leurs parlementaires dans les Chambres législatives. Cette observation de l'évolution du Parlement haïtien sur plusieurs législatures nous apporte un éclairage supplémentaire quant aux relations entre les partis politiques et leurs élus-es au Parlement haïtien.

Chapitre

VI



Les partis politiques au parlement : miroir ou ombre des luttes

Par Alfred Pierre

« Mais j'en suis à me demander si... notre République à nous n'est pas une caricature de République et notre Parlement une caricature de Parlement. » (Aimé Césaire, Magny)¹

Peu après la catastrophe du 12 janvier 2010, c'est le garant même des institutions, le Président de la République, qui a appelé à la refondation de l'État. Se dessinait-il une prise de conscience, un accord tacite sur l'état de la faille ? Était-ce l'ère d'une détente entre contestataires et représentants-es du *statu quo* ? Serait-ce l'occasion d'une remise en discussion des rapports sociaux pour reconstruire le pays sur de bases nouvelles et beaucoup plus inclusives ?

Tels que sont définis les partis politiques par Daniel Louis Seiler (1993), c'est bien ce à quoi ils peuvent servir, de par leur double rapport au conflit social et au projet politique. Ce sont « des organisations visant à mobiliser les individus dans une action collective menée contre d'autres, pareillement mobilisés, afin d'accéder seuls ou en coalition à l'exercice des fonctions du gouvernement. Cette action collective et cette prétention à conduire la marche des affaires publiques sont justifiées par une conception particulière de l'intérêt général » (Seiler, 1993 : 23 cité par Delwit et al. 2000).

Cette définition met en exergue deux éléments essentiels des luttes démocratiques. L'existence véritable de partis politiques n'est possible que dans un contexte pluraliste où ils peuvent s'affronter pour la prise du pouvoir. En outre, cet affrontement consiste à mobiliser des populations caractérisées par des rapports sociaux conflictuels et porteuses de projets différenciés dont les partis sont l'expression directe. Ces partis inscrivent ainsi leurs actions dans un cadre institutionnel où ils portent des causes populationnelles opposées. Ils mettent l'accent sur des enjeux qui constituent des luttes sur leurs programmes, c'est-à-dire sur des projets et des visions opposées du monde.

Plus d'un s'attendait à retrouver cet enjeu au cœur du processus électoral de 2010-2011 et au cœur d'autres élections à venir visant le renouvellement du personnel politique et des institutions dites démocratiques telles que : Présidence, le Parlement, les municipalités, les CASEC et les ASEC² Ce devrait aussi être la rupture d'avec une vision axée sur l'ignorance et l'exclusion, laquelle vision s'est imposée depuis deux siècles autour d'un projet mulâtriste³, avec l'assassinat en 1806 de Jean-Jacques Dessalines, père fondateur de la nation haïtienne. Où réside donc la chance de réussite d'un tel projet de changement ? La réponse se situe possiblement dans le choix des représentant-e-s politiques et dans la nature des structures intermédiaires entre les populations et les espaces de pouvoir nationaux, dont le Parlement. En ce sens, quel est donc le poids des partis et de leurs élus-es dans les décisions parlementaires (vote des lois, délibérations législatives, formation de bureau politique et de commissions permanentes, contrôle de l'action gouvernementale, etc.) ?

Dans cet article, j'analyse les interactions entre les partis politiques et les parlementaires dans les décisions législatives, au regard du régime semi-parlementaire et semi-présidentiel haïtien, pour mesurer le poids réel ou relatif de ces partis. J'avance ici l'hypothèse que l'absence de structures démocratiques intermédiaires (les partis politiques organisés) entre les populations et les différents espaces de pouvoir empêche le Parlement de jouer un rôle d'interlocuteur entre les différents groupes sociaux. Par voie de conséquence, cette absence risque : 1) d'entraver la mise en discussion de nouvelles interactions sociales dans le contexte post-catastrophe du 12 janvier 2010 ; 2) de consolider la force des

acteurs économiques traditionnels de même que leurs chances de contrôler le mouvement des capitaux générés par les projets de reconstruction ; 3) de favoriser la formation de nouvelles situations de monopole perpétuant le statu quo dans le pays.

Pour ce faire, je discuterai de la mise en place d'un nouveau régime politique à la lumière de la Constitution de 1987. De plus, j'aborderai l'analyse du champ politique haïtien et la lutte des partis politiques à la lumière d'une double perspective : celle wébérienne qui conçoit la politique comme marché et celle de Bourdieu considérant la politique comme lutte pour l'imposition d'une vision du monde. Ensuite, je revisiterai la nature des rapports entre le Parlement et les partis politiques dans leur rôle de miroir ou d'ombre des luttes sociales. Enfin, je passerai en revue la situation des partis politiques dans l'équation parlementaire à la lumière de trois expériences significatives. Ces expériences sont traduites au niveau de la Chambres des Députés-es, par le bloc parlementaire anti-néolibéral, la Concertation des parlementaires Progressistes (CPP) et la dernière expérience du Groupe parlementaire pour le renouveau (GPR) qui est devenu Groupe 58 ; au niveau du Sénat de la République, on doit citer la formation du groupe des 16 Sénateurs-rices.

Du Présidentialisme de tradition au régime semi-présidentiel de la Constitution de 1987

De la chute de Duvalier à nos jours, qu'est-ce qui peut être considéré comme une avancée politique significative structurant l'univers socio-symbolique haïtien, si ce n'est l'adoption de la Constitution de 1987 ? C'est le marqueur historique le plus important à signaler au regard du cadre offert pour le changement du régime constitutionnel. Bien qu'un changement dans les textes puisse ne pas se traduire effectivement dans les faits, il s'inscrit néanmoins dans une réalité d'ordre normatif et symbolique. Il introduit une relation difficile entre les vestiges du Présidentialisme de tradition et les marqueurs d'innovation. Cette difficulté se situe dans les représentations sociales et la manière de faire du Président de la République jadis tout-puissant, exerçant son pouvoir sans partage ; il est

désormais contraint de vivre avec la séparation des pouvoirs. Le régime présidentiel prévoit que le Président de la République, élu au suffrage universel, exerce seul avec un gouvernement qui lui est redevable le Pouvoir exécutif. Les pouvoirs réels et symboliques qu'il détient varient avec le contexte⁴. C'est lui qui nomme et révoque discrétionnairement les ministres et secrétaires d'État. S'il peut influencer les pouvoirs législatif et judiciaire, il arrive même dans certains régimes d'Amérique latine qu'il soit souvent vu comme le ciment du corps social qui personnifie la nation (Moderne, 2001).

Cette tradition était aussi propre à Haïti avant la Constitution de 1987 qui a donc introduit des marqueurs d'innovation liés au régime semi-présidentiel. Ainsi, le Président n'est plus le seul chef du Pouvoir exécutif, puisqu'il est maintenant flanqué d'un Premier ministre qui est redevable envers le Parlement dont il est l'émanation directe. Cela entraîne, du même coup, la rupture avec l'univers du parti unique, cette situation de monopolisation du discours politique et de l'homogénéisation de l'opinion contre toute forme de contestation.

Même quand le Président est élu au suffrage universel direct et jouit encore d'un ascendant réel, la présence du Premier ministre, chef de gouvernement, a donc atténué l'aura du Présidentialisme traditionnel. La Constitution de 1987 crée, donc, un cadre nouveau favorable au fonctionnement du pluralisme politique où les partis concurrentiels sont susceptibles d'émerger comme acteurs démocratiques institutionnels. Ce cadre relève de ce que Maurice Duverger appelle le régime semi-présidentiel, dans lequel le Président est élu au suffrage universel direct et est doté de pouvoirs réels face aux représentants-es des partis politiques au Parlement (Duverger, 1980).

Ce régime semi-présidentiel, qui a pris naissance à partir de 1919 en Finlande et en Allemagne, s'est propagé dans le monde suite à l'expérience française de la Ve République (Samuels et Shugart, 2010). Son mode d'opérationnalisation se précise au double regard du régime constitutionnel et de l'analyse des rapports réels de pouvoirs (Kucera, 2006 ; Samuels et Shugart, 2010). Se basant sur les relations constitutionnelles existant entre le Président et le Premier ministre, les auteurs cités plus haut distinguent deux types de régime semi-présidentiel

suivant les relations constitutionnelles existant entre le Président et le Premier ministre. Le premier type, nommé moniste, se retrouve en France, au Portugal et en Finlande, par exemple. Le Premier ministre n'est redevable que par-devant le Parlement, même s'il doit être nommé par le Président de la République. Le deuxième type, identifié sous le vocable dualiste, existe en Russie, à Taïwan et au Sénégal. Le Premier ministre et le Gouvernement sont formellement responsables à la fois par-devant le Président et le Parlement (Samuels et Shugart, 2010).

Par contre, le rapport entretenu par le Président avec son parti politique lui donne souvent une emprise sur le Premier ministre. Samuels et Shugart (2010) l'expriment en ces termes : « Dans un régime dualiste, le Président exerce une forte emprise sur son parti parce qu'il tire formellement de la Constitution le pouvoir de démettre le Premier ministre et/ou le gouvernement. En revanche, dans un régime moniste, le Président n'a pas formellement ce pouvoir, mais il a en général politiquement la possibilité, à travers son parti, d'obtenir le départ de son Premier ministre ».

Cela nous permet d'avancer que dans un régime semi-présidentiel donné, c'est le niveau de structuration des partis politiques constitués et de leur rapport au pouvoir qui détermine en dernière instance la nature du régime politique et donc le poids du Président de la République. Là où les partis forment une structure intermédiaire entre les populations, les sociétés civiles, et les espaces de pouvoir politique, ils constituent un vrai rempart face au Présidentialisme. Force est de constater qu'en Haïti l'emprise du Président est évidente sur le Premier ministre, même dans le cas où il n'aurait pas un parti bien représenté au Parlement. Le Président Martelly symbolise parfaitement ce cas d'espèce. Il a pu renforcer son emprise sur le Premier ministre sans l'aide d'un parti institutionnalisé et influent au Parlement. Fort de cela, je fais la déduction que les pratiques parlementaires elles-mêmes s'inscrivent dans la logique d'un leadership personnaliste qui renforce le Président aux dépens des partis.

D'où le besoin d'analyser le rapport du parlementaire à son parti, ou mieux, les interactions entre les pratiques parlementaires et les partis, pour comprendre

le poids de ces derniers dans les décisions parlementaires. Ainsi, je suggère l'idée que le pouvoir du Président se joue, certes, dans son double rapport à la Constitution et à son parti politique, mais aussi sur d'autres leviers politiques comme la désinstitutionnalisation des partis concurrentiels constitués et leur faible structuration.

En d'autres termes, cette analyse permet de mieux comprendre que la consolidation du régime semi-présidentiel en Haïti est fonction de l'institutionnalisation des partis politiques qui médiatisent les rapports entre le Parlement et le Pouvoir exécutif. Parallèlement, ils actualisent le contrôle du Parlement sur l'action du gouvernement. Mais en l'absence de partis bien structurés, le Président a la latitude de déterminer seul les rapports qu'il entend entretenir avec le Parlement et le chef de gouvernement. C'est, d'ailleurs, l'une des raisons pour laquelle la Constitution de 1987 a été dénoncée par les deux derniers Présidents de la République comme source d'instabilité politique. La tentation et l'ombre du Présidentialisme pur et dur remettent donc périodiquement en cause les rapports de lutte ou d'affrontement qui peuvent exister entre le Parlement et le Pouvoir exécutif. Et ceci, compte tenu du fait que le Parlement peine à se révéler comme un pouvoir d'interlocuteur et les partis comme des structures démocratiques intermédiaires.

La pratique parlementaire reste elle-même coincée entre la tradition paternaliste et la démocratie, entre la logique particulariste et la logique institutionnelle. Ce mode d'association de l'intérêt particulier à l'intérêt général est très mal perçu dans l'opinion publique. C'est ainsi que la signification même de l'action des parlementaires est souvent restée méconnue et fragile dans son triple rapport aux partis qu'ils représentent, au Pouvoir exécutif qu'ils contrôlent et aux populations qui les mandatent. Cette fragilité représente-elle l'élément qui structure le marché politique à l'encontre des luttes sur les programmes ?

De la lutte des partis à la consolidation du marché politique

S'il faut trouver un concept capable de décrire dans son essence la pratique politique institutionnelle qui fait jour en Haïti au regard de la vision dominante

des choses, je choisirai celui d'entrepreneur politique⁵. Par entrepreneur, il faut entendre un preneur de risques calculés dans un domaine donné d'activités, pour en tirer l'essentiel de ses moyens de subsistance. Il vit de son entreprise, quelle qu'elle soit. L'entrepreneur se distingue de ses agents ou ses employés par son sens de leadership et par le fait de mener la conduite de ces activités selon ses propres orientations ou son propre plan directeur. Dans le domaine politique et de la gestion des choses publiques, Max Weber (1963) a théorisé cette approche sous le terme « entrepreneur politique ». C'est le boss, le chef de parti qui organise sa troupe pour faire la conquête du pouvoir politique. Pour lui, ce qui importe, c'est d'arriver au trône et non le fait d'avoir un programme structuré capable de rallier au plus haut degré nombreux segments de la société haïtienne, comme il est de coutume dans certaines démocraties occidentales. Max Weber conclut en avançant que les votants délèguent leur souveraineté au chef. Ils sont plus disposés à faire allégeance avec un homme d'une aura politique certaine que de croire dans un « plat programme politique », quel que soit son contenu. Dans un système de pratique politique institutionnalisée, le programme représenterait le plan directeur dans lequel un parti ou un-e candidat-e indique ses priorités, définit les causes pour lesquelles il se bat et expose ses promesses électorales qui peuvent être les unes plus séduisantes que les autres. Dans un tel contexte, quels sont les critères qui déterminent le support donné à tel candidat-e plutôt qu'à tel autre, à tel parti politique et non tel autre ? La réponse de Weber est claire. « Le chef promet de prendre le pouvoir et de distribuer les postes à pourvoir à ses partisans ou supporters. » On s'embarque, alors, dans un processus politique avec l'objectif d'être récompensé. Que cette récompense se concrétise à travers un poste bien rémunéré et truffé de privilèges, mieux encore, par le contrôle des structures des passations de marchés publics, des franchises douanières, ou une possibilité de payer moins de taxe ou d'être totalement exonéré. C'est la logique de rétributions économiques et d'acquisition de statut social. Cette conception se réfère à la réalité du marché politique tel que développé par Weber. Elle est très proche de l'apport des théoriciens du choix rationnel, où l'intérêt et l'analyse du coût-bénéfice sont au cœur de la chose politique, qui y est perçue comme un grand marché dans lequel chaque acteur cherche à retirer sa part. Dans cette perspective, le leadership est

personnaliste et non collectif. C'est l'agrégation des intérêts individuels qui fait bouger les choses ainsi que les positions.

À l'encontre de cette approche wébérienne, la politique est conçue par Pierre Bourdieu en termes de lutte pour l'imposition d'une vision légitime du monde. Elle constitue le lieu par excellence de l'idéalisation de la vie sociale, dans la mesure où elle sert de foyer d'affrontement de projets de société différenciés (Pierre Bourdieu, 1981 ; 2000). Mettant aux prises des initiatives portées par des individus et des groupes sociaux différenciés, la politique institutionnelle est entendue comme une lutte pour la manipulation des profanes, en vue de l'obtention du vote des citoyens-nes. Il s'agit nécessairement d'une lutte sur les programmes, le combat dans lequel s'engagent les partis politiques constitués.

L'approche de Bourdieu est bien différente de celle de Weber. Les enjeux politiques opposent des individus occupant des positions différenciées dans l'espace social et qui cherchent à imposer leur propre vision du monde. Les acteurs y prennent part en fonction d'intérêts spécifiques sous forme de rétributions à la Weber, ou pour faire bouger les choses, les lignes de clivage entre les personnes et les groupes à la Bourdieu. Les partis sont porteurs de produits politiques différents : discours, programmes, concepts, prises de position politiques, analyses de situations politiques, méthodes et stratégies de mobilisation, etc. Ces différents produits sont destinés à la consommation du grand public, et leurs vendeurs sont les militants-es responsables de leur promotion. Ces partis cherchent à s'implanter dans les milieux sociaux, à travers leurs réseaux de militants-es qui vendent une vision spécifique du monde. Ils tendent ainsi à constituer une structure intermédiaire entre les populations et les espaces de pouvoirs politiques (les assemblées communales, les mairies, les départements administratifs, le Parlement, et notamment, le Pouvoir exécutif).

En d'autres termes, un parti politique s'implante dans des territoires socio politiques déterminés. Il s'agit selon nous d'une structure intermédiaire, sorte d'organisation qui se situe dans les sociétés civiles locales et nationales et qui peut occuper parallèlement des espaces de pouvoir qu'elle cherche à contrôler ou transformer, à des fins précises non réductibles à des formes de rétributions personnelles.

À la différence d'une approche wébérienne de la politique conçue comme marché, s'interpose celle perçue comme champ de luttes qui met aux prises les idées, les intérêts, les structures, les mécanismes d'action en raison de finalités politiques (Bourdieu 1980 ; 2000). Ce sont là des raisons d'agir différenciées, des formes de croyances au changement social et des volontés d'opérer des transformations sociales importantes qui sont mises en exergue. Les acteurs-rices sont les porteurs-ses de causes populationnelles spécifiques ou de tel rêve donné. On retrouve ici et là des révolutionnaires et des réformateurs de tous genres dont l'engagement peut s'inscrire dans l'espace institutionnel des partis politiques, ou dans l'espace proprement contestataire se situant hors du champ politique électoral. En questionnant ici le poids des partis dans les décisions parlementaires, notre objectif est de montrer la façon dont les demandes citoyennes sont portées dans le champ institutionnel et sont insérées dans des actes institutionnalisant.

Ces deux conceptions de la politique se trouveront confrontées dans la suite du texte à l'analyse du champ politique haïtien d'après 1986, marqué par la Constitution de 1987, qui a inauguré un régime qualifié de « semi-parlementaire et semi-présidentiel », lequel accorde une place importante aux partis politiques qui ne cessent de se multiplier. Il s'ensuit que chaque série d'élections confirme davantage un leadership personnaliste qui propulse plutôt des individus au détriment des partis. Ces derniers ne figurent souvent que comme instrument légal à la disposition des candidats-es. Comme tel, ils constituent de moins en moins une organisation intermédiaire, suffisamment bien implantée dans des territoires sociaux donnés et qui, de fait, représentent un pont entre les sociétés civiles locales et les espaces de pouvoirs territoriaux et nationaux. Loin d'être l'expression de mobiliser des populations caractérisées par des rapports sociaux conflictuels et porteuses de projets différenciés contre d'autres populations également mobilisées, ces partis sont de purs instruments juridiques mis à la disposition des candidats-es d'horizons politiques divers. Ces derniers s'en servent pour s'inscrire aux moindres coûts aux élections ; les partis profitent des compétitions électorales pour recruter des candidats-es, parfois

sans adhésion politique préalable au parti concerné, en vue de se faire représenter. Dans ces conditions, les partis sont amputés de la possibilité d'encadrer leurs élus-es, à quelque niveau que ce soit ou de leur donner des directives claires. Ainsi, plus les représentants-es accèdent à un poste de responsabilité important, davantage ils constituent un enjeu pour le parti et moins ce dernier les contrôle. Dans ce cas, ces élus-es tendent à exercer un leadership personnaliste, c'est-à-dire, une forme de leadership centrée sur leur propre personne et sur des finalités dont les enjeux se mesurent à l'aune des ambitions personnelles. Le champ politique devient ainsi très peu défini par des questions relatives aux programmes, selon la perspective de Pierre Bourdieu, il est plutôt constitué des luttes pour les rétributions personnelles. S'il en est ainsi, à quoi servent alors les partis politiques ?

La logique de marché politique à la Weber fonctionne mal dans un système Présidentialiste, où le Président peut se prévaloir d'être le chef suprême détenant le monopole de la distribution des postes à pourvoir à ses proches, partisans, membres et alliés de la famille, réseaux d'amis et consorts. Le monopole du chef prend la dimension d'un pouvoir absolu. L'espace de marchandage politique est réduit au minimum. Seule l'allégeance au chef suprême importe dans la distribution des positions. Par contre, dans un régime semi-présidentiel où le gouvernement est redevable à la fois par-devant le Parlement et le Président de la République, la distribution des postes ne relève pas uniquement du bon vouloir du Président. Le marché politique tend ainsi à fonctionner comme un marché ouvert, libéralisé et structuré par les agissements d'une multiplicité d'entrepreneurs politiques. Dans ce régime, les partis jouent un rôle central d'élargissement du marché politique dans la distribution de postes et de privilèges sociaux et étatiques. Ils servent à maintenir cette ouverture, sans se soucier pour autant de mener les luttes sur les programmes qui définissent les démocraties (parlementaires) occidentales.

Sur ce plan, les changements survenus en Haïti depuis 1986 sont réels. Les acteurs qui bénéficient de ce nouvel équilibre ne le remettent pas en cause. Participer à la distribution des postes et à la jouissance des privilèges de toutes sortes forme la doxa du champ politique. C'est ce sur quoi il faut garder le

silence. C'est la raison pour laquelle les tentatives respectives du Président de la République en 2001 et en 2011 de limiter les négociations et de contrôler tout seul la distribution des postes et des privilèges sociaux, suivant une logique d'allégeance unique, ont été drastiquement combattues. Entre les deux cas, il faut, Cependant, signaler une différence. En 2001, le Président d'alors était chef d'un parti majoritaire au niveau des deux Chambres, avec respectivement 80 % des Députés-es et 90 % des Sénateurs-rices. Tandis qu'en 2011, le parti du Président ne comptait que trois Députés-es à la Chambre basse⁶. C'est à ce niveau que le Président Préval a, en un sens, fait la différence. En bon manœuvrier politique, il a déstabilisé les partis en leur distribuant postes et privilèges. Cette stratégie lui a valu la stabilité relative de son pouvoir.

Dans ces conditions, on peut affirmer que le changement principal qui s'est opéré dans le pays depuis 1986 réside dans l'adoption de la politique conçue comme marché. C'est un renversement de la situation qui s'est produit contre la logique du mouvement contestataire post-1986 ; lequel mouvement s'inscrivait dans une logique de citoyenneté, de réappropriation des droits, de « désinfantilisation » des populations en réhabilitant leurs capacités de décision, de participation à la gestion de la chose publique. C'est pourquoi ce mouvement de contestation provient d'une dynamique organisationnelle qui a mis en cause la place des héritiers du système. En ce sens, ce mouvement a effectivement prôné la rupture. Dans cette veine, le fait d'entretenir des liens privilégiés dans le régime d'avant 1986 ou d'avoir été perçu comme héritier direct diminuait la chance des prétendants à une représentation politique. En 1990, pour bénéficier du vote populaire dans certains endroits du pays, les candidats-es devaient démontrer de par leur engagement social, dans une organisation reconnue dans un territoire social défini, qu'ils étaient dans le camp du changement. Cela a même entraîné des formes de concertation entre les organisations sociales de base pour désigner des candidats-es capables de représenter les collectivités. Dans cette tentative d'inscrire le vote démocratique dans une logique citoyenne, l'argent tout comme le bouillon populaire étaient formellement exclus. Mais, au fur et à mesure que la logique citoyenne commence à être écartée pour faire place à la logique de la politique conçue comme marché,

la décroissance de la participation populaire dans les compétitions électorales se faisait de plus en plus remarquée. En témoignent les élections de 2000 et les suivantes. Une rupture d'avec le mouvement citoyen s'est donc opérée. Les bases populaires ont cessé de croire dans cette dynamique en constatant qu'elles ont été manipulées par ceux-là mêmes qui devraient porter l'idéal de changement social. Ainsi a disparu l'utopie. Certains leaders des mouvements de base se sont transformés en *chimè* (chimères)⁷ qui collectent le vote contre rémunération. Au lieu de s'en servir comme d'une arme démocratique, le vote est utilisé comme une marchandise.

En conséquence, l'élection des candidats-es est conditionnée par deux éléments : leur proximité avec le chef et leurs moyens économiques. Ils utilisent donc un mécanisme de « grands électeurs », constitué par le vote des *chimè*, l'utilisation de la violence armée et le contrôle de l'appareil électoral, pour se faire élire. Dans ces conditions, la question politique se définit de plus en plus en termes de financement et de violence privée. Il leur faut des bandits et mercenaires politiques pour brandir leurs armes et acheter un pourcentage élevé de votes pour gagner les élections. Ceci consacre le triomphe de la politique comme marché, où l'électeur n'est plus un citoyen mais un marchand de vote. En ce sens, il s'avère important de faire un bilan des principaux changements observés depuis 1986. Aussi importe-t-il de considérer comment le Parlement et les partis politiques se situent dans ces transformations sociales.

Parlement et partis politiques : miroir ou ombre des luttes sociales ?

De 1986 à 2011, au moins deux tendances politiques semblent se cristalliser dans l'espace social haïtien. D'une part, le régime présidentiel s'effrite dans la mémoire sociale avec un Parlement qui se débat, bon gré mal gré, dans sa sphère d'autonomie en fonction de la personnalité et du niveau de conscience politique des parlementaires qui y sont entrés. D'autre part, la contestation des rues s'efface de plus en plus au profit d'une multiplicité croissante de partis politiques en mal d'institutionnalisation. Ces deux tendances marquent-elles

une avancée des luttes démocratiques ? Oui, dans la mesure où ces luttes bousculent les lignes de clivage traditionnel entre les individus et groupes pour s'acquérir des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. Ces luttes qui opposaient jadis les contestataires des rues et les représentants-es du statu quo, les héritiers du système, se réaménagent-elles dans d'autres espaces institutionnels comme le Parlement ?

Les héritiers seraient tous ceux qui, dans un champ donné, détiennent un capital spécifique. Il peut s'agir du savoir légitime, de capital culturel ou économique. Par exemple, le nom que l'on porte peut être un signe de distinction sociale. Le nom peut aussi justifier un rôle dominant dans un domaine précis, ou dans la société. Aussi, la lutte contestataire s'inscrit-elle dans une logique de rupture par rapport à de tels héritages.

C'est bien à ce type de discontinuité qu'on s'attendait avec les élections de 1990 : la création d'un terrain intermédiaire dans lequel des contestataires d'hier pourraient devenir des acteurs institutionnels qui portent les demandes sociales sur les fonts baptismaux des actes d'institution. La participation électorale a été vue comme un outil de réappropriation des capacités de décision citoyennes, à travers des organisations territoriales et par le vote populaire qui exprimait la souveraineté démocratique. Par leurs revendications, les acteurs cherchaient alors à défier les hiérarchies sociales, en nommant ou en favorisant l'élection à divers paliers de l'État des représentants-es du mouvement. Ce mécanisme participatif aurait pu être une arme de combat en vue de transformer l'espace civique. Cependant, une telle entreprise pour se concrétiser devrait s'appuyer sur un dispositif de luttes démocratiques qui faisait défaut. De même, manquaient également à l'appel, des partis politiques modernes et structurés, solidement ancrés dans les territoires de la contestation. En lieu et place, on assiste plutôt à la multiplication de « partis politiques » qui ne sont que de simples instruments légaux.

Plutôt que de rester sur le seul terrain de la contestation, les luttes sociales à partir de 1990 visaient plutôt à institutionnaliser les récents acquis démocratiques. Les citoyens-nes s'organisaient partout pour imprimer collectivement un sens

nouveau à la vie civique, au vote populaire et construire de nouvelles pratiques démocratiques. Certaines organisations territoriales opérant dans certaines zones comme l'Acul-du-Nord développaient des stratégies de concertation en vue d'influencer le choix des personnes devant les représenter dans les années 1990⁸. Les partis issus de la mouvance lavalas d'alors étaient d'une certaine manière tenus de consulter les populations, avant de chapeauter tout candidat-e.

À l'observation, cette tendance à l'institutionnalisation des luttes démocratiques a reculé. En effet, depuis l'apparition des « chimères lavalas », les zélés partisans (sans histoire militante), le vote devint de moins en moins une arme de combat démocratique. À chaque élection, tout se passe comme si on cherchait à désarmer les citoyens-nes et à les pousser à l'abstention. Le suffrage universel est dévoyé par la mise en place d'un dispositif constitué de petits groupes de votants très mobilisés, disposant de moyens de violence privée et d'un appareil électoral acquis à une cause partisane, visant à supplanter la souveraineté démocratique et valider des résultats électoraux avec ou sans participation populaire. Ce mécanisme fut dénoncé lors des élections de 2001 et dans les autres élections post-2004. Mais, c'est avec les dernières élections législatives et présidentielles de 2010-2011 qu'il a connu un retournement spectaculaire. Des groupes de jeunes marginalisés ont été à l'origine d'une contre-offensive pour sauver leur vote et le suffrage universel, face à une tentative de confiscation traditionnelle du vote. Ces jeunes ont porté la cause « martellienne » en vue de concrétiser leur aversion contre le duo Préval-Célestin du parti Inite. Le suffrage universel et le droit de vote populaire, comme arme du combat démocratique, se trouvent désormais problématisés.

Dans une telle situation, comment se situent l'action des partis politiques et les pratiques parlementaires, eu égard à l'institutionnalisation ou à la désinstitutionnalisation des luttes démocratiques ? Les partis aussi bien que le Parlement ne sauraient être *a priori* considérés comme miroirs des luttes sociales haïtiennes, car peu d'actes d'institution sont posés en vue d'encadrer les acteurs sociaux. La réalité s'apparente de plus en plus au marché politique comme défini à la Weber. Les élections tendent à devenir une simple fonction de combines et d'argent. Chaque candidat-e se prépare à mobiliser des millions de gourdes

pour acheter des votes et obtenir un mandat. De plus, la militance politique qui fut à la base de grandes mobilisations populaires est devenue de nos jours une fonction de rétributions économiques. En d'autres termes, dans la lutte pour la manipulation des masses, peu de partis peuvent miser sur des militants-es de conviction.

La mouvance des partis dans l'équation parlementaire : trois expériences significatives

Le rôle des partis dans les décisions parlementaires est multiple. Soulignons d'abord les premiers actes parlementaires à l'ouverture d'une législature, soit la formation du bureau politique, celle des commissions permanentes. Il faut aussi considérer les actes législatifs, tels le vote des lois notamment celle du budget ainsi que la ratification des conventions et accords. Puis, vient le contrôle de l'action gouvernementale qui concerne autant la formation du gouvernement, étant donné que le Premier ministre est responsable par-devant le Parlement et le Président. Ici, nous nous intéressons à certains actes d'institution qui définissent et canalisent la gouvernance du pays, relatifs aux partis politiques et au Parlement.

Dans la perspective du marché politique, un retour à l'hypothèse selon laquelle les partis politiques servent à élargir et à garantir l'ouverture du marché de distributions de postes et de privilèges sociaux s'avère nécessaire. Il importe de voir ici comment la règle fonctionne au Parlement. En principe, le bureau politique de chaque chambre est toujours contrôlé par le groupe politique majoritaire, qu'il soit constitué de parlementaires issus d'un seul parti ou de plusieurs partis. Le poids des groupes peut peser considérablement dans la formation du bureau, selon qu'il y ait un groupe majoritaire ou un groupe minoritaire susceptible de refaire le jeu d'équilibre. Cependant, la règle implicite qui prévaut en la matière est celle de l'inclusion des partis minoritaires. Souvent, le groupe majoritaire contrôle Présidence de la chambre, fonction hautement politique, alors qu'un parti minoritaire occupe la questure, haute fonction administrative et financière. Ainsi, plus on représente un « petit parti » minoritaire, plus on

a la chance d'accéder à une fonction de membre de bureau, comme premier ou deuxième secrétaire. Même si un parti a une majorité, il arrive rarement qu'il prenne le contrôle total du bureau politique. C'est le cas, par exemple, du regroupement Inite, après les élections de 2010-2011, qui a pu détenir Présidence au niveau des deux chambres (Sénat de la République et Chambre des Députés-es) en réunissant la majorité des votes pouvant élire ces derniers. Les élus-es de ce parti se sont arrangés pour respectivement céder la questure à PONT/ Lavalas et à Ayiti an aksyon (AAA). Cela peut ne pas être évident pour un simple citoyen de saisir la logique expliquant le choix d'un groupe majoritaire au Parlement d'éviter de contrôler les bureaux politiques et d'y orienter les actions politiques. En effet, ce choix paraît dériver de la stratégie d'action du parti de ces parlementaires.

En ce qui a trait aux négociations avec le Président de la République pour la formation du gouvernement, les informations laissent comprendre que c'est plutôt les parlementaires et non les partis qui s'y impliquaient. Durant tout le processus, les parlementaires, qu'ils soient du groupe des 16 Sénateurs-rices ou du Groupe Politique pour le Renouveau (GPR) à la Chambres des Députés-es, n'ont jamais relayé la position du directoire de leur parti⁹. Ils parlent toujours en leur nom propre ou au nom du bloc politique uniquement. Même les textes rendus publics, suite à la non-ratification du Premier ministre désigné, Me Bernard Gousse, ne faisaient nullement allusion au parti. En ce sens, on comprend donc pourquoi le GPR a vite perdu sa majorité au niveau de la Chambres des Députés-es. La logique d'institution ou de parti gouvernant les décisions stratégiques est absente. Les partis ne se construisent pas en fonction des affinités politiques ou idéologiques. C'est plutôt en fonction d'une logique d'influence du pouvoir axée sur un leadership personnaliste. Le pouvoir accorde de l'importance à celui qui occupe un poste de visibilité. Comme dirait Bourdieu (1993), ce que le social a fait, le social, armé de ce savoir, peut le défaire. Ceux qui s'alignent sur une position politique dominante pour en tirer des avantages peuvent être aussi facilement désalignés dès lors que le balancier du pouvoir se déplace. Ils se réalignent rapidement là où les offres sont plus avantageuses. D'ailleurs, c'est exactement ce qui se passe quand on admet le principe que

la majorité n'est pas juste constatée mais qu'elle se dégage. En démocratie, le respect de l'identité de l'autre est un principe consacré. Si nous admettons le droit à la défection politique, on ne saurait pour autant accepter que les ressources de l'État soient mobilisées pour encourager des défections dans le camp adverse. Or, c'est exactement ce qu'on a observé après 2011 qui a permis au Président de la République de négocier sa propre majorité au Parlement. S'agit-il tout bonnement de dévoiement ?

Quid de l'impact de ces pratiques informelles sur le plan de l'institution politique ? Il semble qu'on sorte de la rationalité institutionnelle, celle des partis institués qui sont représentés au Parlement. Cela se dessinait déjà dans le processus électoral. Deux exemples l'illustrent. Quand le directoire d'un groupement comme Alternative se retire des élections alors que ses candidats-es y réitèrent leur participation, c'est l'institution politique qui s'écroule. Et on ne retourne pas dans l'institution avec un communiqué de ce même directoire qui, une fois les élections terminées, appelle ses élus-es à s'harmoniser avec le parti¹⁰. Cela est en lien direct avec le fait que durant le deuxième tour des dernières élections présidentielles, aucun des partis identifiés à la classe politique n'a pris position pour une candidate, une *insider*, que représentait Mirlande H. Manigat contre l'*outsider*, Michel Martelly, qu'on croyait en train de passer en dérision la politique haïtienne. Les interactions entre les parlementaires et les partis sont solidaires de ce processus de désinstitutionnalisation de la vie politique en Haïti.

On peut également remarquer que depuis 1990 aucun parti politique ne conçoit l'action parlementaire comme un moyen efficace et stratégique de sa prise de pouvoir. S'ils sont intéressés à avoir une représentation parlementaire, c'est surtout aux fins de négocier leur participation au gouvernement et maintenir l'ouverture du marché politique. Mais le Parlement est très peu utilisé comme un espace où l'on s'active à donner des réponses institutionnelles aux demandes populaires ; ou bien comme un lieu d'opportunité pour faire valoir l'originalité de leur propre programme politique. En effet, les seuls actes du Parlement charriant une revendication populaire durant les deux dernières décennies proviennent d'acteurs politiques qui agissaient en leur propre nom. On compte ainsi la loi sur le salaire minimum du Député Steven Benoît et

celle réglementant les frais scolaires du Sénateur Kély C. Bastien. La première, porteuse de la cause ouvrière et des travailleurs en général, a été appuyée par des mobilisations étudiantes. La seconde, qui adressait la cause des enfants, des jeunes et des familles défavorisées, a été particulièrement appropriée par des forces sociales du monde éducatif, des syndicats d'enseignants comme l'Union nationale des normaliens haïtiens (UNNOH). Au regard de ce qui vient d'être exposé plus haut, le poids des partis politiques dans les décisions parlementaires peut être appréhendé à partir de trois situations significatives.

Du Bloc anti-néolibéral au Groupe 58 en passant par le CPP : trois expériences majeures

Les expériences du Bloc anti-néolibéral, du Bloc de concertation des parlementaires progressistes (CPP) et la dernière en date, allant du Groupe parlementaire du renouveau (GPR) au Groupe 58 à la Chambres des Députés-es, et du Groupe des 16 Sénateurs-rices, sont essentielles pour cerner la nature de l'inconfort des partis politiques dans l'équation parlementaire haïtienne.

Le Bloc anti-néolibéral est issu en majorité de la coalition lavalas *Bò tab la*, où l'Organisation politique lavalas devenue plus tard l'Organisation du peuple en lutte (OPL), était le parti majoritaire en 1996. Ce dernier eut à former le premier gouvernement du Président Préval ayant à sa tête le Premier ministre Rosny Smarth. Mais ce gouvernement allait vite perdre le contrôle de la Chambres des Députés-es, suite à l'application du Plan d'ajustement structurel (PAS), d'inspiration néolibérale.

On avait donc au pouvoir un parti dit de gauche qui appliquait une politique de droite. Ce paradoxe a grandement embarrassé nombre de parlementaires et provoqué des dissidences au sein du bloc politique de ce parti. C'est ce qui a conduit plus tard à la démission du Premier ministre Rosny Smarth en juin 1997¹¹. Bien qu'au départ l'OPL ait eu une majorité à la Chambre basse, cette majorité allait s'effriter avec la formation du Bloc anti-néolibéral qui a porté le Député Kély C. Bastien à Présidence de la Chambre contre l'OPL.

La deuxième expérience, celle du CPP, paraît s'inscrire dans la même dynamique. À l'instar du Bloc anti-néolibéral à la 46e législature, le CPP regroupe une vingtaine de Députés-es de l'Espoir (le parti au pouvoir) et des Députés-es issus des partis formant la coalition au pouvoir. Au total, 53 Députés-es provenant pour la plupart des partis représentés au Parlement fondent un bloc parlementaire majoritaire. On a assisté ainsi à la constitution d'une opposition politique au sein du parti au pouvoir et de ses alliés : le CPP devint l'opposition politique de la 48e législature, alors que les partis supposés de l'opposition participaient à la coalition au pouvoir. Le CPP est donc devenu membre de la coalition au pouvoir, quand les partis dont sont issus ses parlementaires sont passés à l'opposition. Ce groupe a fini par constituer une majorité présidentielle contrôlée par le Président Préval et qui allait contribuer à la formation de la plateforme Inite¹². Dans cette dynamique, même lorsque les partis sont bien représentés au Parlement, ils n'arrivent pas toujours à gérer leur représentation de manière à peser sur les décisions parlementaires, comme le contrôle du bureau politique et celui de l'action gouvernementale.

Dans les deux cas, le Bloc anti-néolibéral au sein de la 46e législature et le CPP au sein de la 48e, sont l'émanation des frustrations politiques non gérées, ou de l'insatisfaction du rapport des partis aux causes qu'ils prétendaient défendre. Ces partis sont donc très peu enclins à défendre des causes populaires auxquelles la plupart des parlementaires s'identifient. Ainsi, le gouvernement Préval-Smarth n'a pas gouverné en concertation avec les parlementaires de *Bò Tab La*, ceux-ci n'avaient qu'un simple rôle de validation des politiques d'ajustement structurel et de privatisation. De plus, la constitution d'un bloc parlementaire se distançant de la ligne des partis ne témoigne pas seulement d'une volonté d'autonomie des parlementaires vis-à-vis de leur propre parti, mais aussi et surtout, d'un manque de participation démocratique des parlementaires dans les décisions partisans. Ce qui explique une solidarité entre parlementaires, animés d'intérêts corporatistes spécifiques. Dans un même temps, cette distance peut faciliter un leadership personnaliste, dans lequel le chef est plus important que la structure dans laquelle il évolue. Les intérêts immédiats du chef prennent la préséance sur toute rationalité institutionnelle.

Dans cet ordre d'idées, la 49^{ème} législature offre une troisième expérience qui est révélatrice. Le Groupe parlementaire du renouveau (GPR) représente une tentative de la part du parti Inite d'exercer un contrôle sur ses parlementaires et sur le Parlement en général. Cette expérience épouse d'ailleurs le discours prophétique véhiculé par le directoire du groupe, selon lequel la continuité de la politique prévalienne passera par le Parlement. Toutefois, un tel discours montre rapidement ses limites. La rationalité du parlementaire n'est pas celle du parti, mais plutôt celle d'un chef cherchant à renforcer ses marges d'influence.

En outre, un parti ne fonctionne comme tel que si ses pratiques sont institutionnalisées. Lorsque les partis sont peu structurés, seul le parti au pouvoir dispose des moyens politiques et financiers de contraindre ses parlementaires. D'où le fait que la constitution d'une majorité parlementaire fonctionnelle relève moins d'un constat que de la prérogative du Président de la République. Ceci explique qu'un Président ne disposant pas d'un parti constitué, donc non représenté au Parlement, peut, sur la base de son influence, ou des moyens politiques dont il dispose, dégager, bon gré mal gré, sa propre majorité parlementaire. Dans la perspective du marché politique, les partis ne sont pas des institutions démocratiques, mais plutôt des instruments de négociation d'une ascension au sein de la société. Les partis constituent alors des leviers de participation directe à la distribution de postes à pourvoir et des privilèges à octroyer.

Conclusion

Dans ce texte, nous avons analysé le poids des partis politiques sur les décisions parlementaires, en explorant l'impact de structures intermédiaires, des partis structurés bien ancrés au paysage politique, plus particulièrement à l'intérieur des territoires sociaux de contestation. Ces organisations sont au cœur des luttes démocratiques des années 1990, contre des réalités inacceptable comme l'exclusion sociale massive. Elles constituent ainsi des indicateurs permettant d'apprécier les opportunités ratées d'institutionnalisation de la vie politique.

Parlant de changement institutionnel, la Constitution de 1987 apparaît comme un marqueur d'innovation, puisqu'elle met fin à la logique d'un Président tout-puissant. Suivant l'approche wébérienne de la politique comme marché, le Président cesse de détenir seul le monopole de la distribution des postes dans l'appareil d'État et des privilèges individuels. La Constitution de 1987 institue la compétition entre des partis et des leaders susceptibles de se parler avec courtoisie, dans un marché ouvert à entrepreneurs multiples. La Constitution prévoit un régime semi-présidentiel et semi-parlementaire. Le Président, qui est issu du suffrage universel, est flanqué d'un Premier ministre, chef de gouvernement, qui répond tantôt par-devant le Parlement, ou d'autres fois par-devant celui-ci et le Président. Mais, comme l'ont montré Samuels et Shugart (2010), un tel régime ne peut se cristalliser que s'il existe de véritables partis politiques. Autrement dit, la tendance au Présidentialisme peut demeurer en dépit de l'existence d'un régime constitutionnel qui le récuse, lorsque le Président cède à la tentation autoritaire en prenant le contrôle de tout le Pouvoir exécutif pour mieux subjuguer les deux autres pouvoirs.

C'est donc dans l'articulation de la conception wébérienne de la politique comme marché, et de la théorie de Bourdieu de la politique en tant que lutte pour l'imposition d'une vision du monde et d'un programme correspondant, qu'on peut saisir le sens des interactions entre les parlementaires, les partis qu'ils représentent et leur rapport au Pouvoir exécutif. Ceci est révélateur des enjeux, dès lors que le parti s'entend comme organisation qui mobilise des individus et groupes organisés en vue d'une action collective menée contre d'autres individus et organisations qui sont également mobilisés pour conquérir le pouvoir. Dans la perspective de ce que Bourdieu entend par lutte sur les programmes, l'action parlementaire s'inscrit dans une dynamique visant à prendre en considération les causes populationnelles défendues dans des actes d'institution qui visent souvent à impulser un programme politique. Où en sommes-nous maintenant ?

L'enjeu de ces luttes se révèle notamment au croisement de deux moments d'une transition politique institutionnalisée, deux moments charnières des luttes démocratiques, l'un durant les années 1990 et l'autre en 2011. Ces deux

moments marquent en effet une avancée et un retournement des mouvements sociaux. Le mouvement des années 1990, ponctué par l'arrivée au pouvoir du Président Aristide, symbolise la défaite des héritiers du système et l'incorporation intégrative des contestataires. L'arrivée au pouvoir du Président Martelly en 2011 marque en quelque sorte le grand retournement ou le retour des héritiers d'autrefois qui se prenaient pour les légitimes gestionnaires de la chose publique, du destin collectif.

Entre ces deux temps de l'histoire politique haïtienne contemporaine, comment se caractérise l'action des partis politiques ? Est-on passé d'une transition, conçue comme un marché politique à la Weber, à un espace de citoyenneté où s'affrontent des identités et des projets conflictuels ? En tout cas, cette transition n'aura pas lieu sans des partis structurés ayant leurs tentacules organisationnels bien ancrés dans les territoires sociaux de contestation, de sorte que ces partis se révèlent comme de véritables institutions intermédiaires entre les populations, notamment les groupes en situation d'exclusion et les espaces institutionnels de pouvoir. Pour réussir une telle transition, il faut savoir saisir les opportunités. Mais celles-ci ne sont toujours pas saisies, parce qu'à chaque porte ouverte correspondent également des trappes dans lesquelles tombent les réformateurs, des trappes menant à la désinstitutionnalisation, à la corruption, empêchant ainsi les dirigeants-es de réaliser le dépassement nécessaire. Il s'agit de filets de sécurité personnelle qui s'inscrivent dans la reproduction du statu quo.

En effet, quand le groupe GPR-Inite s'ouvrait à ce qu'il appelle « un partage de responsabilités », pourquoi l'adversaire politique n'a-t-il pas répondu favorablement ? Ce dernier qui n'est presque pas représenté au Parlement pouvait s'engager dans cette voie en gardant sa posture d'« outsider politique » pour forcer l'entrée dans le jeu institutionnel et éviter la trappe à la corruption et même se donner les moyens de la dénoncer. La trappe à la corruption est le fait d'entrer dans une dynamique de la chose publique dans laquelle la corruption serait inévitable. Dégager une majorité qu'on n'a pas, pour diriger sans donner la responsabilité à celui qui la détient, peut consister à marquer des pas sur place. Cette posture reproduit la tentation d'homme fort et celle d'un retour à

l'autoritarisme. Durant les dernières joutes présidentielles, alors qu'une représentante certifiée de la classe politique se trouvait en lice face à un outsider, un non-professionnel de la politique, aucun parti n'a revendiqué l'appartenance institutionnelle pour contrer le danger de la désinstitutionnalisation de la vie politique. À défaut de structure intermédiaire, c'est la réalité du Présidentialisme fort qui se trouve renforcée, et avec elle, toutes les trappes reproductives des rapports paternalistes. C'est en ce sens que l'on vit, en exagérant à peine, une « révolution » de type néolibéral qui transforme le citoyen-électeur en marchand de vote populaire. Tout cela se passe dans une logique de continuité et au détriment des opportunités de rupture.

Notes de fin de chapitre

- 1 Aimé Césaire. *La Tragédie du roi Christophe*. Paris, Présence africaine, 1963, p. 47.
- 2 Conseil d'administration de la section Communale (CASEC) et Assemblée de la section communale (ASEC).
- 3 Le projet mulâtriste désigne ici le triomphe d'un projet politique à caractère ethnique (les mulâtres) qui s'est imposé dans le pays à partir de 1806, par suite de l'assassinat de l'empereur Jean-Jacques Dessalines. Il est initié par Alexandre Pétion et s'est enraciné à travers le règne de Jean-Pierre Boyer qui a passé 25 ans au pouvoir et instauré le caporalisme agraire.
- 4 À l'opposé, le régime est dit parlementaire lorsque le Pouvoir exécutif est exercé seulement par un Premier ministre et son gouvernement tant qu'il dispose d'une majorité parlementaire.
- 5 Nous n'utilisons pas ce concept dans le sens de E. P. Wagner (1966) comme celui « qui prend à charge les coûts de l'action collective et permettra ainsi à la collectivité de réaliser ses intérêts » (François FACCINI, 2006 : 265). Ce dernier cite ainsi P. JONES (1978 : 499) : c'est « quelqu'un qui reconnaît qu'un groupe d'individus partage une même demande pour un bien collectif ou un but commun et qui croit qu'il peut en tirer un profit pour lui-même en supportant les coûts de la mise en place de l'organisation qui atteindra un tel but ou fournira un tel bien » (Jones, 1978. « The Appeal of the Political Entrepreneur », *British Journal of Political Science*, 8, (4), p. 484-504).
- 6 Voir la représentation de la plateforme REPONS PEYIZAN à la Chambres des Députés-es.
- 7 Le mot « chimè » ou « chimère » est un terme idéologiquement chargé qui est apparu sur la scène politique haïtienne peu après le retour du Président Aristide en 1994. Il désigne une figure des partisans du Président Aristide qui n'étaient pas forcément organisés, c'est-à-dire membres d'organisations populaires de l'époque, mais qui sont issus des quartiers chauds, dont nombre d'entre eux avaient des cheveux tressés ou s'identifiaient à la figure du « rasta ». Ils avaient l'habitude de se poster devant des bureaux publics ou devant le Parlement pour mendier aux politiques ou aux hauts fonctionnaires, au nom des souffrances endurées durant les années du coup d'État de 1991 pour avoir été partisans du Président. Ces quartiers chauds furent auto-assimilés à des bases frustrées d'Aristide en quête de job ou de récompense. En d'autres termes, leur appartenance lavalas et leurs frustrations leur auraient donné droit à une certaine rétribution sociale. C'est donc au fur et à mesure de leur positionnement que les « chimè » deviennent une catégorie d'acteurs politiques de rue et violents, tantôt zélés à la cause de lavalas ou tantôt à d'autres causes mercenaires. Le « chimè » tend donc à être perçu aujourd'hui comme un comportement politique chimérique, de personnes frustrées, susceptibles d'être instrumentalisées par le pouvoir.
- 8 Pierre, Alfred, *Organisations populaires et changements sociaux en Haïti : le cas à l'Acul-du-Nord, 1986-2000*, Faculté d'Ethnologie/Université d'État d'Haïti, Mémoire de licence en anthropologie-sociologie, 2002.
- 9 Les intéressés peuvent revisiter les propositions relatives à un accord politique minimal mises sur le tapis. Il y a entre autres, « l'intégralité de la déclaration des 16 Sénateurs-rices » et « Proposition d'accord politique entre l'Exécutif et les blocs parlementaires incluant les chefs de partis représentés valablement au Parlement ». <http://www.lenouvelliste.com/articleforprint.php?PubID=1&ArticleID=96464>
- 10 Les lecteurs peuvent revisiter l'article de Robenson Geffrard. 11 avril 2011. « L'Unité récupère ses élus-es », *Le Nouvelliste*. <http://www.lenouvelliste.com/article.php?PubID=&ArticleID=91235> page consultée le 6 janvier 2012.
- 11 Jeannot François, « Haïti : l'application de la politique d'ajustement structurel en Haïti », 24 novembre 2009. <http://www.lenouvelliste.com/articlefortprint.php?PubID=1&ArticleID=76043>
- 12 C'est ainsi que la plateforme Inite a eu 22 Députés-es élus-es au premier tour des élections du 28 novembre 2010.

Bibliographie

- BOURDIEU, Pierre (2000). *Propos sur le champ politique*. Lyon. Presses universitaires de France.
- BOURDIEU, Pierre (1993). « Post-scriptum », dans *La misère du monde*. Paris, Éditions du Seuil.
- BOURDIEU, Pierre (1981). « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no. 36-37 : 3-24.
- DELWIT, Pascal, Jean-Michel DE WAELE, Erol KULAHCI et Cédric VAN DE WALLE. (2000). « Les fédérations européennes de partis : des partis dans le processus décisionnel européen ? », dans Paul Magnette, Eric Remacle, *Le nouveau modèle européen. Vol. 1. Institutions et gouvernance*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, pp. 125-138.
- DUVERGER, Maurice (1980). « A New Political System Model : Semi-Presidential Government », *European Journal of Political Research*, vol. 8, no 2 : 165-187.
- GEFFRARD, Robenson (2011). « L'Unité récupère ses élus-es », *Le Nouvelliste* du 11 avril 2011. <http://www.lenouvelliste.com/article.php?PubID=&ArticleID=91235> page consultée le 6 janvier 2012.
- JEANNOT, François Dr (2009). « Haïti : l'application de la politique d'ajustement structurel en Haïti », *Le Nouvelliste* du 24 novembre 2009. <http://www.lenouvelliste.com/articlefortprint.php?PubID=1&ArticleID=76043>, page consultée le 21 décembre 2011
- KUCERA, Ondrej (mai-juin 2006). « Le régime taïwanais est-il présidentiel ? », *Perspectives chinoises*, No. 95 : 1-13 mis en ligne le 01 juin 2009. URL : <http://perspectiveschinoises.revues.org/1753>
- MODERNE, Frank. 2001. « Les avatars du Présidentialisme dans les États latino-américains », *Pouvoirs*, vol. 1, no. 98 : 63-87.
- PIERRE, Alfred (2002). « *Organisations populaires et changements sociaux en Haïti : le cas à l'Acad-du-Nord, 1986-2000*. Port-au-Prince. Faculté d'Ethnologie/ Université d'État d'Haïti (FE/UEH). Mémoire de licence en Anthropologie-Sociologie.
- SEILER, Daniel-Louis (1993). *Les partis politiques*. Paris, Armand Colin.
- SAMUELS, David J. et Matthew SHUGART (2010). « La nomination et la révocation du Premier ministre en régime semi-présidentiel : l'impact de la Présidentialisation des partis », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 17, no. 1 : 67-91.
- WEBER, Max (1963). *Le savant et le politique* (Collection : Le Monde en 10-18. Éditions électroniques des classiques en sciences sociales). Paris, Union Générale d'Éditions, 1919. http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/savant_politique/Le_savant.pdf.

Conclusion de l'étude

La dernière partie de l'étude montre les similitudes des constats que font les leaders politiques, qui nous offrent de l'intérieur et de façon critique, un coup d'œil exercé sur la problématique des partis politiques en Haïti. Il n'y a pas de doute que si nous prenions un échantillon proportionnel de responsables et d'anciens-nes élus-es d'un autre groupe de partis politiques haïtiens, il n'y aurait pas de grandes différences sur l'éventail des problèmes et aspects qui flagellent ces organisations qui ont du mal à prendre leur véritable place pour faire fonctionner en Haïti un système politique conforme aux normes d'une société dont la démocratie est le principal référent.

Le manque de compréhension du rôle des partis politiques, tant par les membres de ces structures que par la population haïtienne majoritairement élevée dans un contexte de pouvoir autoritaire où le personnage principal du monde politique est le Président de la République, est un sérieux problème. La question du défaut de cotisation des membres liée à une réalité de subsistance du milieu haïtien est un point de convergence notée par l'ensemble des responsables politiques. Cette réalité restera vraisemblablement une constante, car sa solution ne dépend pas des partis politiques. Il fait partie du lot des problèmes dont la réponse réside dans la mise en place d'un projet de société axé sur le progrès économique et social du peuple haïtien. Les femmes et les hommes politiques qui aspirent à diriger le pays doivent désormais considérer le pouvoir comme une opportunité de transformer Haïti.

Aujourd'hui, cette situation d'instabilité récurrente fait perdre au pays une grande partie de ses ressources humaines formées. Si les crises politiques continuent de produire des situations d'instabilité, si chaque mandat après son terme ne fait pas progresser le pays en apportant des réponses aux principaux retards qui continuent de s'accumuler ; si les élus-es à la Présidence n'ont pas de plan de développement et que la finalité première du pouvoir est la richesse ; si le taux de croissance de l'économie n'est pas suffisant pour créer les emplois nécessaires, alors le chômage continuera d'affecter la grande majorité de la

population. Et sur les prochaines décennies on aura toujours des membres de nouvelles générations de partis politiques incapables de payer leur cotisation pour faire bouger ces organisations piliers de la démocratie. Le faible développement d'Haïti induit le sous-développement de ses partis politiques, comme il est la conséquence de la pauvreté et des principales carences qui affectent l'État et la société.

Si les crises politiques continuent de produire des situations d'instabilité, si chaque mandat après son terme ne fait pas progresser le pays en apportant des réponses aux principaux retards qui continuent de s'accumuler ; si les élus-es à la Présidence n'ont pas de plan de développement et que la finalité première du pouvoir est la richesse ; si le taux de croissance de l'économie n'est pas suffisant pour créer les emplois nécessaires, alors le chômage continuera d'affecter la grande majorité de la population. Et sur les prochaines décennies on aura toujours des membres de nouvelles générations de partis politiques incapables de payer leur cotisation pour faire bouger ces organisations piliers de la démocratie. Le faible développement d'Haïti induit le sous-développement de ses partis politiques, comme il est la conséquence de la pauvreté et des principales carences qui affectent l'État et la société.

Haïti a besoin d'un nouvel état d'esprit, tant au sommet du pouvoir que parmi les classes possédantes et les masses. La prise de conscience reste trop basse et les intérêts personnels continuent d'étouffer l'émergence d'une citoyenneté responsable. L'État de droit auquel aspire la société haïtienne majoritaire prendra du retard à voir le jour de manière irréversible, sans cette quête de citoyenneté responsable.

Au centre des préoccupations des leaders politiques qui se sont exprimés dans cette étude, transpire souvent l'individualisme qui empêche l'apparition du collectif et du bien public. Le-a parlementaire qui négocie en son nom propre ; le leader qui voit le parti comme son bien personnel ; le président de la République qui débauche des parlementaires de partis politiques pour se donner une majorité qui défende sa cause ; l'Exécutif qui n'accomplit pas sa mission constitutionnelle de garantir la continuité de l'État dans la permanence

des institutions, sont autant d'illustrations, entre autres, du phénomène de dérive politique ! C'est en privilégiant de solides institutions capables de jouer pleinement leur rôle, c'est en ayant la vision appropriée du pays et de ses intérêts, que les forces politiques contribueront à édifier une République d'Haïti forte, viable et indivisible. Les responsables politiques haïtiens, femmes et hommes, doivent œuvrer en vue de transformer la réalité des partis politiques encore considérés comme de simples vecteurs de pouvoir, en de véritables forces démocratiques. La consolidation des partis permettra de réduire leur prolifération, une problématique qui préoccupe la société tout comme les leaders qui se sont exprimés dans cette étude.

En amont du processus électoral de l'année 2015 pour le renouvellement du Parlement, certains partis politiques ont introduit dans leurs pratiques internes l'organisation d'élections primaires pour choisir le candidat ou la candidate du parti. Cet aspect de la démocratie interne est à saluer d'autant qu'il a fait défaut pendant la transition des trente dernières années. Si tous-tes les candidats-es émanaient d'une transparente élection primaire, résultat du choix de la base des partis politiques, de telles pratiques auraient certainement contribué à une plus grande fidélisation de ses élus-es au Parlement. Cette pratique doit devenir la norme pour désigner les candidats-es. Les potentiels élus-es doivent sortir des rangs des partis politiques dont ils connaissent l'idéologie, les choix de société et les thèmes cardinaux de leurs interventions. Ainsi, le Parlement devra être constitué de blocs construits en fonction de leur vision et idéologies communes. Le Parlement haïtien entrera dans une réalité nouvelle consacrant la fin de cette situation de Députés-es ou de Sénateurs-es électrons libres et sans attaches, négociant avec qui ils-elles veulent, sans contrainte. C'est à ce moment que le Parlement haïtien retrouvera sa pleine capacité d'exercer son rôle de contrôle du Pouvoir exécutif. Tel que prévu par la Constitution, les Chambres pourront convoquer, interpellier et sanctionner, mettre en accusation.

Le Président de la République, garant de la continuité de l'État et de la bonne marche des institutions, doit avoir désormais une approche différente de l'importance et du rôle des partis politiques dans le système politique haïtien. La nouvelle loi sur les partis leur accorde une subvention équivalant à 1 % du

budget de la République. Ce montant est insuffisant. Au regard de la mission attribuée aux partis politiques, l'État haïtien doit consentir un effort plus important pour contribuer à leur développement et à un meilleur fonctionnement de ces structures vitales pour la démocratie. Les organisations de la société civile doivent agir en groupes de pression pour empêcher que les chefs d'État haïtiens continuent avec cette mauvaise pratique d'utiliser les privilèges de l'État pour créer des partis politiques-maison¹ dans la seule finalité de conserver le pouvoir. Ce point doit figurer dans le pacte de gouvernabilité que les acteurs politiques devront signer pour garantir un climat politique stable sur une longue durée. Lorsque l'objectif d'alimenter le pouvoir à partir des matrices des partis politiques sera atteint, on coupera court à ce réflexe qui a valu au pays cette expérience de nouvelles formations politiques nées au Palais national et qui disparaissent avec la fin du mandat.

En prenant un nouveau départ, la nation, dans son ensemble, sensibilisée à l'importance et au rôle des partis politiques dans le système, aura de ces organisations une nouvelle perception. Le recrutement de nouveaux membres deviendra plus facile et la vie de parti se fera plus active. Haïti et ses structures politiques entreront dans une ère nouvelle où les militants-es des partis seront vus partout faisant le porte à porte pour vendre aux citoyens-nes l'image de leur parti et les motiver à rejoindre les rangs. A terme, ce sera un changement radical de la réalité, quand avec le plein d'adhésions, les partis politiques se transformeront en de véritables forces politiques capables de mobiliser leurs membres pour gagner des élections, produire des revendications et peser lourd dans le débat social et politique.

La diabolisation des partis politiques à qui l'on demande de manière récurrente de « donner une chance au pays² » finira ; les citoyennes et les citoyens investiront pour de bon le champ politique en détenant chacune, chacun, une carte de membre d'un parti politique haïtien auquel ils contribueront en payant leur cotisation ; la polarisation des énergies revendicatives se réglera par la voie institutionnelle à travers les partis, via les Chambres législatives ; la vie politique sera alimentée par les activités des partis avec des flux importants de militants-es

occupant les espaces et se donnera dans la forme d'une compétition dans la tolérance.

Nos principales forces politiques seront perçues autrement quand elles détermineront la composition du Parlement. Elles compteront alors comme des partenaires incontournables dans le débat avec l'Exécutif et les autres forces sociales. Bref, elles seront alors à même de répondre aux attentes de la Constitution d'influencer le jeu politique au Sénat et à la Chambres des Députés-es ; elles seront des actrices puissantes avec qui le pouvoir devra composer pour former le gouvernement, ou qu'il redoutera, par les consignes qu'elles donneront à leur représentation au Parlement lors du vote des projets de loi, du Budget ou de tout autre accord ou convention. Les femmes et les hommes politiques auront des agendas copieux, des journées et des nuits de travail bien remplies pour recentrer le jeu de la politique en Haïti par le centre d'opération que doivent devenir les partis politiques.

Depuis 1986, toutes les forces politiques du pays se battent pour l'installation durable de la démocratie. De nombreux acquis sont à souligner au cours de cette transition, dont la liberté de la presse, la liberté d'expression et le droit de vote. Néanmoins, l'instabilité, depuis de longues années, prend son essence dans le fait que les partis politiques n'ont jamais pu exercer pleinement leur rôle. Travailler à la stabilité, au développement économique du pays ne peut se faire sans la construction d'un système de partis viables. Il s'avère donc fondamental d'instaurer, de façon systématique, une relation dynamique et riche entre les partis politiques et leurs élus-es au Parlement. La démocratie que veut Haïti pourra ainsi compter sur un Parlement bien imbu de sa mission en vue du vote de lois sociales, politiques, économiques qui garantissent bien-être et progrès.

1 Des partis bidon, servant d'écran à l'action du pouvoir comme on l'a vu récemment en Haïti dans le cadre de l'accord d'El Rancho.

2 Extrait d'une déclaration publique du Premier ministre Gérard Latortue en 2004 après que les partis politiques, désorganisés, aient abandonné le champ politique pour permettre l'expérience transitoire menée par le Président provisoire Boniface Alexandre et le Premier ministre Gérard Latortue qui avait les pleins pouvoirs dans la conduite des actions de l'Exécutif. Au-delà de M. Latortue, régulièrement, dans les débats publics à la radio, l'on entend cette demande de supporteurs de pouvoirs de la transition, formulée à l'opposition.

Annexe

Questionnaire

- 1- Qu'est-ce qui a changé pour les partis politiques du 7 février 1986 à aujourd'hui ?
- 2- Quels sont les obstacles majeurs identifiés dans la consolidation des partis politiques en Haïti ?
- 3- Expliquez-nous le processus d'adhésion et de recrutement au sein de votre parti ?
- 4- Quels sont les critères de sélection et les mécanismes du choix des candidats-es de votre parti en période électorale ?
- 5- Comment expliquez vous le schisme que l'on constate généralement dans les relations entre les élus-es au Parlement et leur parti politique tant dans leurs actions que dans leur appartenance et fidélité durant leur mandat ?
- 6- Pourquoi à chaque élection les partis politiques recourent-ils à l'endossement de candidats-es qui n'ont pas grandi dans les rangs de ces structures politiques ?
- 7- Comment peut-on redynamiser la vie politique et placer les partis politiques au centre du débat et de la vie démocratique dans notre pays ?
- 8- La Loi sur les partis politiques devrait être un outil favorable à la consolidation des organisations politiques. En Haïti, nous constatons plutôt un effet de prolifération de partis politiques. Quels seraient les éléments majeurs d'un réaménagement qui permettraient une vraie modernisation de la vie politique dans notre pays où les partis seraient des acteurs viables et incontournables ?
- 9- Quels sont les mécanismes qui pourraient permettre la constitution de blocs parlementaires reflétant les tendances politiques idéologiques induisant du même coup le renforcement de l'action parlementaire ?

Notices biographiques

Marvel Dandin

Journaliste de plus de 35 ans d'expérience formé en Psychologie et en Droit à l'Université d'Etat d'Haïti, Marvel Dandin dirige la Radio Télévision I Kiskeya où, en plus de ses fonctions administratives, il présente des éditoriaux, anime des émissions de débats sur des thèmes d'actualité et réalise des analyses de conjoncture. Il a publié des articles dans des revues haïtiennes de renom et a participé, aux côtés de collègues journalistes et de professionnels de diverses disciplines, à la production d'ouvrages collectifs sur des thèmes variés d'intérêt public.

Winnie Hugot Gabriel

Winnie Hugot Gabriel est avocate de profession et est inscrite au barreau de Port-au-Prince. Elle collabore avec le Journal Le Nouvelliste et Ticket Magazine depuis 2011. Me. Hugot Gabriel est intéressée par les thèmes du droit, de la politique, des relations internationales et des sciences politiques. Elle excelle dans les portraits de personnages publiés régulièrement par le Nouvelliste.

Hérolde Jean-François

Hérolde Jean-François est journaliste de carrière formé en Sciences Économiques et en Relations Internationales. Écrivain, analyste politique, consultant, il intervient sur la politique haïtienne et est sensible au thème des relations haïtiano-dominicaines.

Pharès Jérôme

Pharès Jérôme est un jeune journaliste intéressé par les questions du développement. Il a débuté au quotidien Le Nouvelliste en 2006 et a une expérience de couverture des activités du Parlement haïtien. M. Jérôme enseigne également le journalisme à la Faculté de Sciences Humaines de l'Université d'État d'Haïti (UEH).

Avenide Joseph

Avenide Joseph est dans les médias depuis 1998, elle a neuf années de collaboration avec la Radio Vision 2000 où elle travaille comme journaliste-reporter. Elle est également présentatrice vedette de deux magazines dans ce même média.

Colette Lespinasse

Colette Lespinasse, est journaliste et gestionnaire de profession. Elle a suivi de nombreux stages et formation en droits humains et en gestion tant en Haïti qu'à l'étranger, elle a une longue expérience dans la communication, l'animation sociale, la défense des droits des Femmes et des migrants-tes. Madame Lespinasse est membre fondatrice du Groupe d'Appui aux Rapatriés et aux Réfugiés (GARR), une organisation de promotion et de défense des droits des migrants qu'elle a dirigé pendant quatorze ans (1999 à 2013). La reconnaissance de son travail lui a valu en mai 2012 le prix Richard Holbrooke décerné par Refugees International et en 2014 la distinction Femme de Courage par l'Ambassade Américaine en Haïti.

Sheila Louis-Joseph

Jeune promesse de la presse haïtienne elle a intégré la salle des nouvelles de Radio Metropole depuis 2008 où elle brille comme journaliste-reporter et présentatrice des journaux du samedi.

Gabriel Nicolas

Gabriel Nicolas est docteur (Ph.D.) en science politique de l'Université Laval au Canada. Il a enseigné à l'Université d'Etat d'Haïti les « systèmes politiques comparés » (INAGHEI). Ses recherches ont porté sur les questions liées à l'État et au développement d'Haïti, tandis que l'éducation à la citoyenneté constitue l'essentiel de son engagement social. Il a publié trois ouvrages spécialisés, et le dernier dont il assume la direction est intitulé : *Haïti, la démocratie inféodée* (2014).

Jean-Paul Pierre

Jean-Paul Pierre est journaliste à Radio IBO depuis 1998. M. Pierre a une longue expérience dans la couverture d'événements en direct, il s'est illustré particulièrement pendant la crise 2001-2004. Il couvre le Parlement haïtien depuis 2002.

Alfred Pierre

Sociologue et professeur au Département d'Anthropologie-Sociologie de la Faculté d'Ethnologie/ Université d'État d'Haïti (UEH), Alfred Pierre coordonne l'Observatoire de Recherche sur les Rapports Élités-Populations et les Migrations (ORREM). Ses recherches et consultations actuelles portent à cerner les nouveaux enjeux liés à la réémergence de la migration dans les décisions publiques nationales, régionales et internationales. Aussi, liée à ses expériences de Directeur de Cabinet et de Conseiller du Président du Sénat, cette contribution fait partie d'une recherche en cours portant sur Élités politiques et trajectoires militantes en Haïti.

Hérolde Toussaint

Détenteur d'une maîtrise en communication sociale et d'un doctorat en sociologie à l'École des Hautes Études en sciences Sociales (EHESS), Hérolde Toussaint enseigne à l'Université d'État d'Haïti. Il est professeur invité à l'Université Laval. Il mène notamment des recherches en sociologie de la communication et en sociologie des religions. Son dernier ouvrage publié en juin 2015 a pour titre : *Le courage d'habiter Haïti au XXI^e siècle. La vocation de l'universitaire citoyen.*

Remerciements spéciaux au Comité de veille :

Vilaire Chéry

Mirlande H. Manigat

Marie Raphaëlle Pierre

Jean-Baptiste Remarais

IDEA international en bref

Qu'est-ce qu'IDEA international ?

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA international) est une organisation intergouvernementale dont la mission est de soutenir la démocratie durable dans le monde.

Il a pour objectif de favoriser le renforcement des institutions et processus démocratiques, ainsi qu'une démocratie plus durable, plus efficace et plus légitime.

IDEA international est la seule organisation intergouvernementale ayant pour unique mandat de soutenir la démocratie ; son ambition est d'être le premier acteur mondial dans le partage de connaissances et d'expériences comparatives favorisant la démocratie.

Que fait IDEA international ?

IDEA international produit des connaissances comparatives dans ses grands domaines d'expertise : les processus électoraux, l'élaboration de constitutions, la participation et la représentation politiques, et la démocratie et le développement, ainsi qu'en matière de démocratie en relation avec le genre, la diversité, les conflits et la sécurité.

IDEA apporte ces connaissances aux acteurs nationaux et locaux qui œuvrent pour une réforme de la démocratie, et facilite le dialogue en faveur du changement démocratique.

Par son travail, IDEA vise à :

- renforcer la capacité, la légitimité et la crédibilité de la démocratie
- promouvoir une participation plus inclusive et une représentation plus responsable
- encourager une coopération démocratique plus efficace et plus légitime

Comment travaille IDEA international ?

La démocratie se développe au sein des sociétés, elle ne cesse donc d'évoluer. Il n'existe pas de modèle de démocratie unique et universellement applicable ; les citoyens/ennes eux-mêmes sont les mieux placés pour effectuer les choix les plus importants et juger de la qualité de la démocratie. Le travail d'IDEA révèle un travail organisé aux échelons mondial, régional et national, qui met l'accent sur le citoyen en tant qu'acteur du changement.

Le travail d'IDEA n'est pas prescriptif et l'organisation suit une approche impartiale et collaborative en matière de coopération démocratique, en mettant l'accent sur la diversité dans la démocratie, l'égalité de la participation politique, la représentation des femmes et des hommes en politique et dans le processus décisionnel, tout en contribuant à améliorer la volonté politique nécessaire au changement.

L'institut rassemble un large éventail d'entités politiques et de leaders d'opinion. En organisant des séminaires, des conférences et des ateliers de renforcement des capacités, IDEA facilite le partage de connaissances et d'expériences aux échelons mondial, régional et national.

Où travaille IDEA international ?

IDEA international, dont le siège se trouve à Stockholm (Suède), travaille dans le monde entier et dispose de bureaux en Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Asie occidentale et Afrique du Nord.

IDEA international est un observateur permanent auprès des Nations unies.

Pays membres

Les États membres d'IDEA international sont tous des démocraties qui apportent leur soutien politique et financier à l'institut :

l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, la Barbade, la Belgique, le Botswana, le Canada, le Cap-Vert, le Chili, le Costa Rica, l'Espagne, la Finlande, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, l'île Maurice, le Mexique, la Mongolie, la Namibie, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, le Portugal, la République dominicaine, la Suède, la Suisse et l'Uruguay.

Le Japon a un statut d'observateur.

Gouvernance

IDEA international est régi par un conseil composé de ses États membres et assisté d'un conseil consultatif. M. Yves Leterme, ancien Premier ministre de Belgique, en est le secrétaire général.

La présente étude, fruit d'une collaboration entre le bureau d'IDEA International en Haïti et l'Union européenne, se penche de plus près sur la relation qu'entretiennent les partis politiques haïtiens avec leurs membres élus-es au Parlement, à travers le regard d'éminentes personnalités politiques du pays.

Se focalisant essentiellement autour de la 49^{ème} législature (2011-2015), cette étude met en lumière les phénomènes politiques courants qui entravent le bon fonctionnement des partis et affaiblissent les performances du Parlement : transfuges, fragmentation, absence de majorité pour création d'alliances basées sur des convictions idéologiques.

L'originalité de cette étude réside également dans son format : cet ouvrage collectif donne la voix à des hommes et femmes politiques, responsables de partis représentés au Parlement, ou à des partis ayant une expérience parlementaire et dirigés par des femmes.

Qu'est-ce qu'IDEA International ?

Créée en 1995, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) est une organisation intergouvernementale dont la mission est de soutenir la démocratie durable dans le monde.

IDEA International est la seule organisation intergouvernementale ayant pour unique mandat de soutenir la démocratie. Son ambition est d'être le premier acteur mondial dans le partage de connaissances et d'expériences comparatives favorisant la démocratie.

IDEA International produit des connaissances comparatives dans ses grands domaines d'expertise : processus électoraux, élaboration de constitutions, participation et représentation politiques, et la démocratie et le développement.

Au niveau de la démocratie, IDEA met l'accent sur l'égalité des sexes, la diversité, les conflits et la sécurité.



Union Européenne

Cette publication a été réalisée avec le support de l'Union Européenne

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale : 15-09-700
ISBN : 978-91-7671-018-0

IDEA International	International IDEA
4, rue Cretonne	Strömsborg
Delmas 71	S-103 34 Stockholm
Port-au-Prince	Sweden
Haïti	Phone : +46 8 698 37 00
Phone : +509 3702-2311	Pax : +46 8 20 24 22
E-mail : infohaiti@idea.int	E-mail : info@idea.int